

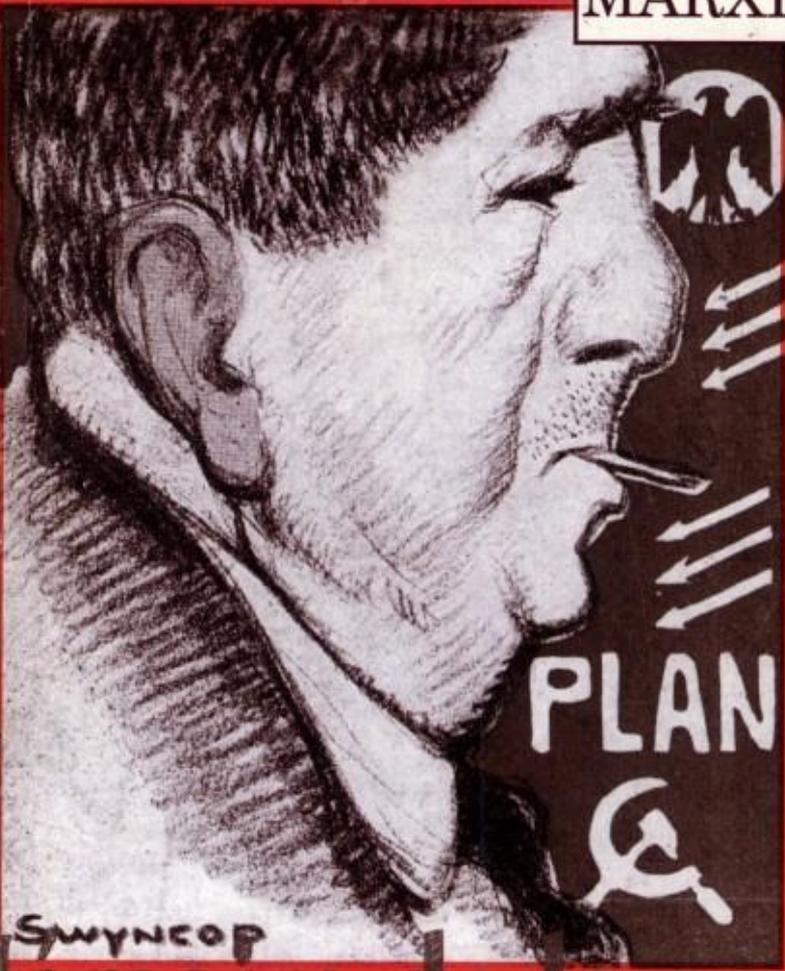
mémoire de la gauche

Albert Marteaux
1886 - 1949

CM

CAHIERS

MARXISTES



- Catherine Jacques
- Michel Godard
- José Gotovitch
- Jacques Lemaitre
- Rosine Lewin
- Jean-Pierre Mahoux
- France Marage
- Madeleine Moulin
- Jean Puissant
- Elsa Rayet

1886-1949

oct. - nov. 1999

213

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros)

pour la Belgique 1 200 F

pour l'Union Eur. 1 400 F

hors Union Eur. 1 600 F

au compte 001-1047600-76

des *CM* (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles), ou

carte VISA/MASTERCARD

Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Francis Bismans, Albert Carton,
Barbara Delcourt, Pascal Delwit,
Ouardia Derriche, Jean-Michel
De Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Rosine
Lewin, Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Claude
Renard, Jean-Maurice Rosier,
Christian Vandermotten,
Benoît Verhaegen.

secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Rayet & Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

mémoire de la gauche
albert marteaux
1886-1949

	<i>éditorial</i>	3
- les milieux familiaux et sociaux dans leur contexte bruxellois	jean-pierre mahoux et jean puissant	11
	<i>dossier militaire 14-18</i>	
- en attendant la faucille	elsa rayet	49
	<i>logement social et coopératives</i>	
- ancien combattant 14-18	rosine lewin	65
	<i>au conseil communal</i>	
- le combat antimilitariste	france marage	93
	<i>au parlement</i>	
- les rapports avec l'ic	josé gotovitch	121
	<i>missions à onteniente</i>	
- onteniente et la guerre d'Espagne	elsa rayet	145
	<i>la guerre 39-45</i>	
	<i>le médecin</i>	
- les hôpitaux bruxellois	madeleine moulin	187
	<i>à la cap</i>	
- les infirmières ou l'éternel féminin	catherine jacques	223
	<i>londres 1944</i>	
- au ministère de la santé publique	jacques lemaître	253
	<i>l'oeuvre législative</i>	
- à iris, le clin d'œil d'albert	michel godard	
	et jacques lemaître	283



Combat, 26 décembre 1936 (Roger van Gindertael).

mémoire de la gauche **albert marteaux** **1886-1949**

Le projet de ce numéro est né d'une curiosité, et d'un sentiment d'injustice, précisément en découvrant par hasard que la *Biographie nationale* ne comportait pas de notice à propos d'Albert Marteaux, et que son activité politique protéiforme, souvent mentionnée sous tel aspect particulier, n'avait pas été étudiée comme ensemble, serait-ce en l'incluant dans celui des gauches socialistes de l'entre-deux-guerres, au demeurant pas très étudiées non plus.

Le projet s'est développé à mesure que, à la demande de groupes locaux de FREE-Bruxelles, diverses facettes du personnage ont pu être (re)mises à jour. Avec pour effet que, bien vite, l'idée d'un numéro des *CM* s'est imposée, appuyée d'un argument autant qualitatif que quantitatif.

Le résultat n'est toutefois pas la biographie qu'Albert Marteaux mériterait, et qui attend son historien. Mais nous espérons bien encourager quelque vocation, et du moins quelques travaux complémentaires pour lesquels nous avons préparé le terrain.

Ce travail de mémoire, auquel nous accordons prix, vaut donc d'abord par la qualité du personnage, dont il nous faut bien dire d'emblée quelques mots.

Enfant des Marolles, du monde ouvrier urbain bruxellois, Marteaux est devenu médecin à l'ULB en 1911. Son socialisme

et son internationalisme ont trouvé, c'est rare en Belgique, une source pure dans la boue et le sang de 14-18: dans l'entre-deux-guerres, Marteaux est une des figures de la gauche socialiste, qui trouve dans la fédération bruxelloise du POB un de ses points d'appui les plus solides. Engagé dans le soutien à l'Espagne républicaine, il quitte le POB en 1939, après que Spaak a reconnu Burgos, et – c'est rare encore – adhère au PC. Il est ensuite un des fondateurs du Front de l'Indépendance, en 1941, puis son représentant à Londres. Plutôt tenu à l'écart par les ministres en exil, il entrera au gouvernement à la Libération, en charge de la Santé publique de 1944 à 1947.

médecine et société, l'histoire lente

Au plus local, le souvenir de Marteaux est repérable dans deux sociétés de logement social d'un type assez exceptionnel en Belgique, à Anderlecht et Evere, alors à la périphérie ouvrière de Bruxelles. L'une – les Foyers collectifs – fut la première coopérative de locataires, créée en 1921, et Marteaux en présida le conseil d'administration jusqu'à la fin de sa vie ; la seconde – Germinal – fut une des dernières du genre à être constituée, et les efforts pour la créer venaient d'aboutir au moment de son décès, en 1949. C'est de ce domaine du logement social que notre recherche est partie, avec notre groupe *Alternatives Logement*, mais c'est à ce propos que nous avons trouvé le moins de documents.

Par contre, nous avons redécouvert le médecin socialement engagé, bien au delà des soucis hygiénistes en matière de logement et d'urbanisme au vert. Toute la deuxième partie de ce numéro des *CM* est consacrée à cette facette de la vie de Marteaux, qui a certes laissé le souvenir unanime du « bon docteur », mais pour lequel surtout, la politique de santé a été une des préoccupations constantes, comme conseiller communal et dirigeant de la Commission d'assistance publique de Bruxelles-ville, comme député, puis enfin comme ministre.

A ces différents niveaux, et tout au long de la période 1921-1947, Marteaux se trouve avoir été un acteur des changements importants qui marquent la politique de santé, spécialement dans les grandes villes, et à Bruxelles en particulier. Les articles de **Madeleine Moulin**, à propos des hôpitaux

bruxellois, et de **Catherine Jacques**, à propos des infirmières, analysent le cadre des actions de Marteaux et les y situent, tandis que **Jacques Lemaître** présente une analyse de son travail ministériel. Nous concluons par l'évocation d'une intercommunale hospitalière bruxelloise, aïeule de la récente Iris, que Marteaux réussit à créer en décembre 1946, et qui vécut seulement trois mois, pour n'avoir pas résisté plus de quelques jours à son départ du gouvernement.

A la lecture, chacun mesurera donc combien nombre de problèmes d'aujourd'hui sont anciens : la politique de santé touche manifestement à l'histoire lente, ce que la sociologue de la santé, Madeleine Moulin, souligne avec force. Pour ne prendre qu'un autre exemple, quelques semaines après un certain scandale de la dioxine on relira avec profit – voire étonnement, même chez les plus blasés – des considérations de 1944-45 sur l'émiettement et la dispersion des compétences «santé»... Courage Magda.

aux racines de la gauche

Marteaux est le plus souvent cité comme un des animateurs de la gauche du Parti ouvrier belge – le POB, ancêtre du PS et du SP – dans les années 20 et 30, et communément en compagnie de Fernand Brunfaut et Isabelle Blume. Et on a quelque peine à imaginer aujourd'hui que les socialistes bruxellois aient pu constituer alors une fédération souvent plus à gauche que la moyenne. Au demeurant, le dernier quart du XX^e siècle a aussi durement écrasé le passé proprement industriel et ouvrier de l'agglomération bruxelloise.

A l'heure où, incrédules souvent, Wallons et Flamands découvrent que le revenu moyen régional bruxellois est à présent le plus bas du royaume, et qu'il y a donc un Bruxelles populaire, il est intéressant de montrer que ce Bruxelles a une histoire, et urgent pour la gauche d'en reconnaître les spécificités. C'est dans cette voie que Marteaux reste, et redevient notre camarade.

Nous commençons notre parcours avec un article de **Jean-Paul Mahoux** et **Jean Puissant** qui se sont efforcé de restituer le milieu familial, social et urbain dans lequel Marteaux a trouvé ses racines. Outre la mise au point sur le cousinage

avec Jean Volders, ce texte nous montre un monde ouvrier encore très marqué, en ville à la fin du XIX^e siècle, par l'artisanat. Là on mesure mieux l'énorme effort d'organisation et d'innovation politiques qui a dû être fourni pour fonder le mouvement ouvrier moderne. Là aussi se trouvent, au gré des ascensions sociales, certaines racines d'une proximité avec les couches moyennes, notamment intellectuelles, qui a peu d'équivalent dans les zones ouvrières de Wallonie nées avec la grande industrie.

Il nous a paru nécessaire de donner ensuite une vue sur le personnage de Marteaux, manière de donner chair et allure humaine à notre objet d'étude. C'est ce à quoi s'est employée **Elsa Rayet**, qui a assuré tout le travail documentaire sans lequel nos auteurs n'auraient pu travailler, ni ce numéro voir le jour.

pacifisme et internationalisme

Marteaux est, avec tous ceux de sa génération, un homme passé par la première grande boucherie moderne, celle de 14-18. Tout jeune médecin, le voilà au bataillon. Et après une année de campagne, sa santé est durablement compromise. Il ne sera démobilisé qu'en fin 19. A trente-trois ans, c'est un ancien combattant et, socialiste, il n'est pas prêt à laisser le champ aux milieux de droite qui, en Belgique comme ailleurs, entendent encadrer et manipuler les amicales de vétérans. C'est ce monde des anciens combattants que **Rosine Lewin** entreprend de nous faire revisiter, en restituant les termes de débats qui, on l'a un peu oublié, ont touché la société en profondeur : anciens, mais aussi veuves et orphelins, parents. Le symbole du «fusil brisé» trouve en ces temps une force considérable, qui le portera longtemps. Et la question de l'amnistie en Flandre, de même.

«La paix et le pain», formule aujourd'hui incompréhensible pour nombre de communistologues du dernier bateau, va porter des masses, et Marteaux y trouve son compte. Comme médecin, pour le côté «pain», et comme partisan radical de la paix pour le reste. Avec un langage dru, qui a frappé dans les salons mais participe de son expérience même, et signe une conviction unitaire constante. Il est de ceux pour qui le capitalisme porte la guerre, et à qui il faudra donc du temps, de

1933 à 1935 au moins, pour passer de l'antifascisme à la stratégie de front populaire, à l'alliance avec la bourgeoisie démocrate. **France Marage** analyse et distingue les deux engagements pour la paix, et souligne combien l'accord franco-russe Laval-Staline de mai 1935 y joue un rôle décisif. On y ajoutera le VII^e Congrès de l'IC en juillet de la même année.

fronts et unité populaires

Mais, sauf à entretenir l'imagerie manichéenne d'un peuple de marionnettes faisant le demi-tour aux mains du père Joseph et de ses sbires, c'est la dynamique du tournant des années 33-35 qui pose évidemment les questions intéressantes. A cet égard, Marteaux – comme un Barbusse en France – est un personnage représentatif de la gauche radicale, unitaire et internationaliste qui engage les luttes des années 30 au plan social et en matière de solidarité internationale. Les stratégies de «front populaire» ne connaîtront pas un égal succès, ni d'égales réalisations, mais peut-on imaginer que l'alliance finalement nouée dans la deuxième guerre mondiale ait pu exister sans l'appui d'une résistance qui ait pu renouer les fils des solidarités de combat de la deuxième moitié des années 30 ? Les autres s'étaient entre-temps disqualifiés.

Premier élément de réponse, **José Gotovitch** nous présente – document inédit – le compte-rendu par Togliatti, délégué de l'Internationale communiste, d'une rencontre de Berei et lui-même avec Marteaux et ... Spaak, en décembre 1934, à Bruxelles. L'IC, pour laquelle l'avènement d'Hitler et la destruction des PC d'Allemagne et d'Europe centrale ont constitué une catastrophe, a remis son discours sur le social-fascisme. Elle est engagée dans un pénible tango avec l'Internationale ouvrière socialiste, qui après avoir avancé, recule sur le thème de l'unité d'action. Marteaux et Spaak sont les animateurs d'un journal, *l'Action socialiste*, qui illustre depuis janvier 33 l'existence d'un courant de gauche dans le POB, notamment sur le terrain des luttes sociales, où la révolte ouvrière de 32 ne laisse pas de poser problème au parti et à sa Commission syndicale, débordés. En passant, le lecteur jugera rétrospectivement de la lucidité et du rôle des «agents de Moscou», notamment à propos du tandem Spaak-de Man. Mais encore, l'orientation «front populaire» apparaît-elle nettement en gestation, de même que les difficultés qu'emporte

un gauchisme certain, celui de Marteaux et Spaak (sur le point de tourner sa veste) comme celui, sectaire, du PC, la «section belge» de l'IC apparaissant bien plus raide que ses «instructeurs»...

Deuxième élément de réponse, **Elsa Rayet** nous emmène, de 1937 à 1939, sur les pas de Marteaux aux côtés des républicains espagnols. Le Front populaire, les luttes sociales, l'internationalisme, la défense de la démocratie, le jeu des alliances européennes, tous ces enjeux se nouent au feu d'une guerre et d'une guerre civile, et les prises de parti seront décisives. Commencée comme une simple enquête factuelle sur l'engagement du médecin dans le soutien à l'hôpital d'Onteniente – Marteaux était-il vraiment allé en Espagne ? – la récolte d'information nous oblige à une mise en perspective globale.

Cet article et cette partie se concluent en nous renvoyant au médecin engagé. Non pas à un héros, ni à une figure de dimension mondiale. Mais bien à une personnalité de premier plan parmi ceux qui ont incarné la richesse de la gauche. Et on aura noté que les questions posées à celle-ci, tout en se renouvelant, demeurent. C'est que Marteaux fut aussi trop peu suivi : il n'est pas trop tard pour mieux faire, en matière de luttes sociales, d'internationalisme, d'union des progressistes.

Michel Godard

note de méthode

Ce numéro des *Cahiers* n'aurait jamais vu le jour sans un considérable travail de recherche documentaire, dont Elsa Rayet fut la cheville ouvrière. Les participants des cercles locaux bruxellois de FREE y ont contribué en mobilisant les témoignages et les sources, de même que José Gotovitch, Jean Puissant et Madeleine Moulin, qui ont accepté de former un comité scientifique de pilotage, avant d'être eux-mêmes mis à contribution. France Marage s'est également associée au travail, jusqu'à en faire le sujet d'un mémoire de licence en histoire.

Nous avons donc une dette vis-à-vis de multiples personnes qui, en de multiples lieux, nous ont aidé à mettre la main sur des documents jamais réunis. Elles nous pardonneront de ne citer que Ginette Blondiaux, la belle-fille d'Albert Marteaux, qui nous a soutenus, dès le début. Et voudront bien trouver dans la présente publication le témoignage que nous avons fait de notre mieux pour donner sens aux informations recueillies grâce à elles.

C'est que notre Marteaux n'a pas laissé d'archives personnelles. Mais bien de nombreuses traces de son activité. Aux articles de ce numéro qui portent sur ses activités, et pour certains, plus sur le cadre dans lequel elles se sont exercées, nous avons ajouté des synthèses du travail documentaire, préparées elles aussi par Elsa Rayet (et par Jacques Lemaître pour l'œuvre législative). Nous n'avons pas pu convaincre tous nos auteurs de réduire la forme académique des références, mais grâce aux notices de synthèse intercalées entre les articles, au moins avons-nous pu en alléger le poids (qui eût pu être pire, comme le lecteur profane verra). Ces notices sont signalées par une mise en page distincte, et abandonnées aux plus curieux.



Les parents d'Albert Marteaux : Frédéric Marteaux et Jeanne Demarrée, ainsi qu'un de ses frères.
Archives Jean-Pierre Marteaux.

les milieux familiaux et sociaux dans leur contexte bruxellois

jean-paul mahoux et jean puissant*

situer une famille

la généalogie

Les articles nécrologiques parus dans la presse militante lors du décès d'Albert Marteaux, en mai 1949, renvoient une image stéréotypée de sa famille et de son milieu social. Pour le *Drapeau Rouge*¹, Albert Marteaux «né d'une famille ouvrière, a vécu dès son enfance dans une atmosphère de bataille». Son père était le cousin de Jean Volders «qui exerçait sur toute la famille un immense ascendant». Et d'ajouter que la famille Marteaux, «entrée dans le bon combat pour le socialisme, consentit à de lourds sacrifices» pour financer les études de médecine du jeune Albert, lequel fut «un fils du

* Le texte ci-après s'inspire du contenu d'une conférence donnée par les auteurs le 11 juin 1996, dans le cadre des activités d'éducation permanente de Free-Bruxelles-ville. Jean-Paul Mahoux, docteur de l'Université de Bruxelles, a notamment travaillé au *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique* (premier volume, paru aux Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1995), et plus spécifiquement à l'histoire de l'Association Générale Ouvrière dont il sera question dans cet article.

1. *Le Drapeau Rouge*, 16 mai 1949, p.1 «Notre camarade Albert Marteaux est mort».

peuple mêlé dès son enfance à la vie des humbles et des déshérités»².

Excepté la mention du lien familial avec Jean Volders, ces informations restent imprécises; elles relèvent d'expressions convenues, courantes quand il s'agit de camper le milieu familial d'un militant. Pour obtenir des renseignements éclairant l'origine ouvrière d'Albert Marteaux et «l'atmosphère de bataille» dans laquelle il aurait grandi, il était nécessaire de reconstituer l'arbre généalogique de sa famille³ (voir ci-contre) et d'interroger les archives du mouvement ouvrier bruxellois au XIX^e pour y chercher la trace des Marteaux.

Albert Marteaux est né en 1886, au 98 de la rue Blaes; il est le quatrième enfant d'une famille qui en comptera huit dont trois décédés en bas âge. Sa maison natale, en plein quartier des Marolles, est située dans une voirie nouvelle, ouverte en 1855, et bordée d'immeubles d'un standing supérieur à celui des quartiers voisins dont la rue Blaes, par son tracé et son caractère différent, allait contribuer à l'assainissement. Toutefois, treize ans avant la naissance d'Albert Marteaux, le déplacement du *Loeize met* (marché aux puces, place Anneessens) à la *Vosseplein* (ou *Vosseplain*, devenue place du Jeu de Balle) confirmait le caractère incontestablement populaire que les Marolles allaient conserver.

Le père d'Albert Marteaux, Frédéric, est ouvrier en bijouterie. Né rue du Miroir en 1857, il est le deuxième enfant de Denis Marteaux, employé puis agent de police, et de Catherine Laurens, originaire de Beersel. On connaît peu de choses à propos de cette Catherine Laurens, outre le fait qu'elle ne semble avoir reçu aucune instruction puisque, contrairement à son mari, elle ne signera pas l'acte de naissance de son fils.

L'ascendance paternelle d'Albert Marteaux éclaire un premier point concernant son cousinage avec Jean Volders, un des principaux fondateurs du Parti ouvrier belge et premier rédac-

2. Le journal socialiste *Le Peuple* – organe du Parti ouvrier belge que Marteaux quitta pour le Parti communiste – rapporte simplement que Marteaux était «un enfant de la classe ouvrière» (*Le Peuple*, 19 mai 1946, p.1 «Les funérailles d'Albert Marteaux»).
3. Cet arbre généalogique fut réalisé grâce aux Archives de la Ville de Bruxelles (AVB, Registres de population civile et Registres des

teur en chef du journal *Le Peuple*⁴. Jean Volders n'est cousin germain ni d'Albert Marteaux ni de son père Frédéric, appartenant pourtant à la même tranche d'âge. Il y a bien relation de cousinage, mais seulement au troisième degré: l'arrière-grand-père d'Albert Marteaux, Jean-Georges Marteaux, qui exerçait la profession de cocher, a en effet épousé une Volders, sœur d'un menuisier bruxellois, grand-père du tribun socialiste.

Albert Marteaux n'était âgé que de dix ans quand Volders meurt, après plusieurs années d'internement en raison d'une maladie nerveuse qui devait l'emporter en 1896. Il reste toutefois probable que Volders ait exercé un ascendant sur la famille Marteaux, bien que cela ne soit certifié par aucune trace écrite. En effet, les deux familles apparentées proviennent et restent domiciliées au sein du même quartier populaire des environs de la rue Haute. Mais surtout, Volders jouissait d'une énorme popularité dans les classes ouvrières bruxelloises. Personnalité survoltée, duelliste occasionnel, éditorialiste enfiévré, véritable entraîneur de foules, Volders est une des figures les plus singulières des premiers temps du socialisme. Son parcours politique met en lumière le fait que, contrairement à l'image reçue dans la mémoire collective, Volders était porteur d'un réformisme très modéré, étranger au socialisme doctrinal. Nous reviendrons sur cette figure mythique dont la philosophie sociale a pu influencer la famille Marteaux.

Venons-en à l'ascendance maternelle d'Albert Marteaux, sensiblement plus modeste que son ascendance paternelle. Sa mère, Jeanne Demarrée, est née en 1857, impasse Defuissaux, une ruelle qui débouche dans la rue Haute. Ni la mère de Jean-

(suite de la note 3) patentes) et à *L'Almanach du Commerce et de l'Industrie de Bruxelles* (devenu *Almanach du Commerce de Bruxelles et des Communes limitrophes*) publié par H. Tarlier, Bruxelles, 1859-1900.

4. Jean Volders (Bruxelles, 1855-1896), voir : R. Abs, *Jean Volders*, Bruxelles, Ed. IEV & Fondation L. De Brouckère, 1971; et surtout L. Delsinne, «Volders Jean (1855-1896)» in *Biographie Nationale*, T. 31, 1961-1962, col. 715-718. Dans l'arbre généalogique des Marteaux, nous avons indiqué Jean Volders comme employé de banque et journaliste; il a également été aide-instituteur et apprenti menuisier. Son père, Edouard Volders fut menuisier puis cafetier; c'était également un petit propriétaire qui disposait de deux maisons, l'une à Saint-Gilles, l'autre à Forest; la mère de Jean Volders était également propriétaire de deux maisons à Bruxelles, rue de la Samaritaine.

ne, une piqueuse de bottines, ni son père, un menuisier, pas plus que les témoins de son acte de naissance (un peintre et un débardeur) ne savent signer. Jeanne Demarrée elle-même ne semble pas avoir appris à écrire puisqu'elle ne signera pas son acte de mariage avec Frédéric Marteaux. La famille Demarrée vit alors au numéro 5 de l'impasse des Souliers, construite en 1865 à l'arrière d'une boucherie de la rue des Tanneurs : il y a dix logements et deux latrines. Le père de Jeanne est décédé, à une date et dans des circonstances inconnues; la mère de Jeanne s'est remariée avec un ouvrier boulanger originaire de Strombeek. En 1874, à l'âge de dix-sept ans, Jeanne donnera naissance à une petite fille, née de père inconnu. Ce premier enfant décédera à l'âge de trois ans, peu avant le mariage de Jeanne avec Frédéric Marteaux. Jeanne Demarrée exerce la profession de brodeuse d'or; son unique frère, Guillaume, est ouvrier bijoutier comme l'est Frédéric Marteaux. Cette proximité des métiers explique probablement plus leur mariage que la proximité des domiciles des époux, impasse des Souliers et rue Haute, deux rues dont les habitants, de niveaux de vie différents, ne se croisent pas nécessairement.

Les Marteaux et plus encore les Demarrée sont donc issus d'un milieu incontestablement populaire. Jusqu'au début de ce siècle, la famille Marteaux-Demarrée – huit enfants dont trois garçons et deux filles en vie – reste domiciliée dans les Marolles ou aux environs immédiats. Elle déménage très fréquemment mais toujours dans le même périmètre⁵. En quarante ans, la famille Marteaux aura déménagé quatorze fois, ne demeurant en moyenne qu'en peu moins de trois ans dans chaque domicile. Ce nomadisme immobile qui paraît stupéfiant aujourd'hui, est un phénomène assez caractéristique de la classe ouvrière de l'époque. Toutefois, en 1906, les Marteaux s'établissent dans la commune d'Ixelles; c'est là le signe d'une ascension sociale dont nous reparlerons.

Nos recherches pour retrouver la trace d'un quelconque engagement politique et social des Marteaux, manifestation tangible d'une ambiance familiale militante, furent peu fruc-

5. Rue des Capucins, boulevard du Midi, rue Blaes où naîtra Albert Marteaux, impasse des Souliers, rue de Saint-Gilles, rue Blaes à nouveau, rue des Minimes, retour au boulevard du Midi puis à la rue Blaes, ensuite à la rue Haute avant de gagner successivement les rues des Eperonniers, de Bavière et des Sols.

tueuses. Excepté un grand-oncle, on ne trouve trace d'aucun Marteaux dans les sources publiées, les fonds d'archives ou la littérature historique que nous avons exploités⁶. Par contre, le milieu socioprofessionnel dans lequel le père d'Albert Marteaux évolue, est très riche d'enseignements. Ces indications nuancent et parfois contredisent la vision militante et légitimante que les biographes d'Albert Marteaux donnent de sa famille en particulier, et des milieux ouvriers bruxellois en général.

une profession et un syndicat : les bijoutiers

Le père d'Albert Marteaux est ouvrier bijoutier, une profession difficile qui exige un fort degré de qualification. Beaucoup de membres de sa famille exercent la même profession : Denis, son frère aîné, Gaspard, son grand-oncle paternel et Guillaume Demarrée, son oncle maternel, sont bijoutiers⁷. Nous

6. Pour retrouver la trace de la famille Marteaux, nous avons utilisés les recherches systématiques et variées, entreprises dans le cadre du *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique* (dirigé par J. Neuville et J. Puissant, volume paru : A-B., Bruxelles, EVO, 1995). Il serait trop long de les énumérer toutes. Citons néanmoins trois fonds importants pour l'histoire du militantisme à Bruxelles et les quelques publications de sources offrant un index onomastique : AVB, Police de Bruxelles (Mouvement ouvrier) et Conseil de Prud'hommes; Archives de Moscou, Procès-verbaux du Conseil de la Fédération bruxelloise du POB, 1886-1895; Devreese D-E., *Documents relatifs aux militants belges de l'Association internationale. 1865-1872*, CIHC, Louvain-Paris, 1986; Wouters H., *Documenten betreffende de Geschiedenis der Arbeidersbeweging*, 3 volumes, 1831-1853, CIHC, Louvain-Paris, 1963; 1853-1865, 1966, et 1866-1880, 1970-1971. Pour la presse militante : Vermeersch A.-J., *Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914 (A-K)*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1965 (CIHC 42) et (L-Z), 1968 (CIHC 50). Citons enfin les ouvrages fondamentaux que Louis Bertrand a consacrés au mouvement ouvrier en Belgique, *Histoire de la coopération en Belgique. Les hommes, les idées, les faits*, Bruxelles, Dechenne & Cie, 1902-1903, 2 volumes et *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, Bruxelles-Paris, Dechenne, 1906-1907, 2 volumes.
7. Voir arbre généalogique. Précisons que Pierre-Joseph Marteaux, autre grand-oncle d'A.M. n'est pas ciseleur en bijouterie, mais ciseleur en cuivre.

avons probablement affaire à une petite entreprise artisanale familiale qui s'installera et se développera aux confins du XIX^e et du XX^e siècles.

Au siècle dernier, le secteur de la bijouterie bruxelloise occupe entre 230 et 500 ouvriers, auxquels il faut ajouter une bonne centaine de patrons bijoutiers. La production et la réparation de bijoux s'effectuent dans de petits ateliers qui occupent cinq personnes en moyenne. *A priori*, cette atomisation des travailleurs du secteur ne facilite pas leur syndicalisation. Pourtant, ces ouvriers bruxellois comptent parmi les plus anciennement organisés. Ils disposent d'une société de secours mutuel, fondée en 1830. A l'origine, il s'agissait d'une mutualité professionnelle réunissant à la fois les patrons et les ouvriers. En 1852, cette société se détache complètement de l'influence patronale et perd son caractère religieux (fidélité au Saint Patron, assistance aux offices religieux, etc.), une survivance caractéristique des compagnonnages de l'Ancien Régime. Toutefois, l'empreinte du corporatisme restera visible tout au long du siècle, se traduisant notamment au point de vue syndical par une forte réticence à l'action politique et une conception parfois très étroite de l'action interprofessionnelle.

Le «Secours Mutuels des Compagnons Bijoutiers» est le berceau du premier syndicat de la bijouterie bruxelloise : «l'Association Libre des Orfèvres, Bijoutiers, Joailliers, Graveurs et Ciseleurs sur or et argent», apparue en cette même année 1852⁸. Un Marteaux y militera, Gaspard (grand-oncle d'A.M.), né à Bruxelles en 1815, fils du cocher Jean-Georges Marteaux et d'Anne-Marie Volders. Il était membre de la commission administrative de son syndicat dans les années 1860⁹. C'est, à ce stade de nos recherches, le seul Marteaux du XIX^e siècle dont on possède des traces de militantisme ou du moins «d'activités sociales», compte tenu du caractère singulier du syndicalisme des professions artisanales. Car encore faut-il s'entendre sur «le fait syndical» dans ce milieu de la bijouterie bruxelloise. L'association des bijoutiers est avant tout une

8. Sur l'histoire de ce syndicat, voir notamment : Neuville J., *Naissance et croissance du syndicalisme : l'origine des premiers syndicats*, Bruxelles, EVO, s.d.
9. Association des orfèvres, bijoutiers, joailliers, graveurs et ciseleurs sur or et argent. *Règlement*, Bruxelles, Imprimerie P.J. Leemans et Cie, 1866.

caisse de chômage aux conditions d'affiliation restrictives : pour y être sociétaire, il est nécessaire d'avoir exercé la profession de bijoutier pendant quatre années et de gagner un minimum de salaire journalier fixé par l'association à quatre francs¹⁰. Les ouvriers bijoutiers, artisans d'une industrie de luxe, gagnent entre six francs et dix francs par jour, et davantage selon leur expérience et leur habileté (il est donc assez difficile d'imaginer aujourd'hui les revenus exacts du père d'Albert Marteaux, les gains d'un bijoutier étant liés à ses capacités techniques et artistiques et soumis à d'importantes fluctuations selon la masse de travail à fournir; il faut par conséquent rejeter toute notion de revenu fixe).

L'Association des bijoutiers conditionne les affiliations à une norme de salaire minimum parce qu'elle entend imposer au patronat le principe de gain minimum. L'association dispose en effet d'un moyen de pression important : une bourse du travail à laquelle les patrons s'adressent pour embaucher des ouvriers. Caisse de chômage et bourse de travail, l'association tente de contrôler le marché du travail et donc d'exercer une influence sur les salaires. Cette double activité du syndicat est typique des secteurs artisanaux où les apprentis apprennent le métier auprès des travailleurs expérimentés et non dans une école professionnelle. On ne s'étonne donc pas que le magasin coopératif qui fournit les outils de travail à l'artisan, soit organisé par le syndicat lui même¹¹. Les tentatives de contrôle de l'apprentissage par l'organisation syndicale sont fréquentes dans les professions artisanales où la maîtrise

10. En 1891, un bijoutier gagne environ 6 francs et plus; un horloger, de 5 à 6 francs; un ciseleur sur or, 5 francs; et un orfèvre, 4,5 francs. Avec les typographes ou les chapeliers, les bijoutiers affichent des gains sensiblement supérieurs à ceux des autres ouvriers. A titre comparatif, menuisiers et marbriers ne gagnent que 3,8 francs, les tisserands, 3 francs et les manœuvres, 2,5 francs (Ministère de l'Industrie et des Travaux publics, *Salaires et budgets ouvriers en Belgique au mois d'avril 1891*, Bruxelles, Weissenbruch, 1892). Pour obtenir un équivalent monétaire actuel, ces francs-or sont à multiplier par 165; il faut toutefois garder à l'esprit que les structures des salaires, des prix et de la consommation ont sensiblement évolué depuis.

11. Emile Vandervelde a analysé les mécanismes de contrôle du marché du travail par les ouvriers bijoutiers dans son *Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique*, Bruxelles, Imprimerie des travaux publics, 1891, T. I.

se d'une technique de fabrication constitue le seul capital de l'ouvrier¹². Ce capital technique ne se transmet pas dans une école mais se lègue au sein même des familles, souvent de père en fils : chez les Marteaux, il y a un bijoutier à chaque génération. Nous avons donc affaire à une profession qui a conservé, par plusieurs traits, l'esprit des corporations du XVIII^e siècle.

L'histoire sociale des ouvriers bijoutiers bruxellois, et par voie de conséquence celle de la famille Marteaux elle-même, sont relativement calmes. En effet les grèves sont rares dans le secteur bijoutier. Lors de l'Enquête sur le Travail industriel de 1886, le bijoutier délégué par son association pour témoigner devant la Commission du Travail indiquait même que la grève y était pratiquement inconnue¹³. L'éparpillement et la petite taille des ateliers – deux freins à l'action syndicale – forment la raison majeure de cette paix sociale. De plus, ouvriers et patrons bijoutiers du XIX^e siècle pratiquent une forme primitive de négociation paritaire pour aplanir les conflits du travail. Cette pratique se déroule de manière informelle jusqu'à la fin du XIX^e siècle. En 1886 (année de naissance d'Albert Marteaux), l'association des bijoutiers se dotera d'une Chambre syndicale permanente chargée de débattre avec le patronat des conflits survenus dans les ateliers. La pratique de la négociation est facilitée par l'influence qu'exerce l'organisation syndicale sur l'offre de travail et par la mentalité compagnonnique qui règne dans cette profession artisanale.

Autre phénomène qui explique l'absence d'affrontements entre patrons et ouvriers : la bijouterie connaît une forte émigration des ouvriers vers d'autres pays d'Europe, notamment la France et l'Allemagne, principaux concurrents de la bijouterie et de l'horlogerie belges. Ce phénomène migratoire périodique, signe d'un déséquilibre structurel du secteur et synonyme de misère pour les jeunes travailleurs, atténue l'effet des crises économiques en régulant le marché du travail.

12. A Bruxelles, il n'y a pas d'école de la bijouterie au XIX^e siècle, excepté une section pour le dessin de bijoux à l'Académie (et malgré les plaidoyers de Ch. Buls pour une école industrielle des métiers d'art à partir de 1867-68).

13. Commission du Travail (instituée par l'A.R. du 15 avril 1886). *Procès verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel*, volume II, section régionale b. (Bruxelles), Bruxelles, A. Lesigne, 1887.

Enfin – et l'exemple de Frédéric Marteaux en est la parfaite illustration – l'espoir d'accéder au statut de fabricant indépendant n'est pas complètement interdit à l'ouvrier bijoutier. Ceci contrairement à la plupart des autres artisans, qui sont confrontés aux phénomènes de mécanisation de la production – facteur de prolétarianisation de nombreux métiers comme par exemple les tisserands – et donc au coût très élevé que représente une installation à son propre compte. Ainsi André Narcisse, dirigeant syndical des bijoutiers pendant plus de vingt ans, aura exercé une grande partie de son mandat alors qu'il était déjà passé du statut d'ouvrier au statut d'employeur.

Envisageons le cas particulier de Frédéric Marteaux : encore simple ouvrier lors de la naissance de son fils Albert, il est inscrit comme maître bijoutier à partir des années 1900. Quand son fils commence ses études de médecine à l'ULB, il est donc patron installé à son compte. Vu la proximité voire l'identité des domiciles de plusieurs bijoutiers de la famille Marteaux, on peut légitimement supposer qu'il s'agit d'une petite entreprise familiale. Mais un autre élément indique que le père d'A.M. dispose d'une certaine aisance bien avant son passage au statut d'indépendant : dès 1876, il est inscrit à la Garde civique, une sorte de milice communale recrutée dans la petite et moyenne bourgeoisie. La Garde civique est un véritable pilier de l'ordre établi; elle est utilisée par le pouvoir comme force de police lors des troubles sociaux. Nous ne pouvons rien en déduire de vraiment précis quant au cas particulier de Frédéric Marteaux. Mais d'une part, il faut convenir que l'enrôlement dans la Garde civique – où les volontaires payent eux mêmes un équipement assez onéreux – laisse supposer un accroissement certain des revenus de Frédéric Marteaux. Et d'autre part, il faut bien admettre que cette participation à la « police bourgeoise » ne prédispose pas vraiment à la contestation sociale et au militantisme de type socialiste.

conclusions

In fine, la famille d'Albert Marteaux apparaît donc comme une famille d'ouvriers qualifiés, exerçant une profession artisanale qui, dès le milieu du siècle, s'est dotée de structures mutuelles et syndicales situées à mi-chemin entre corporatisme et organisation professionnelle moderne. Ils sont inscrits dans une tradition sociale structurée ou stable comme l'aurait

écrit Frédéric Le Play. L'ouvrier bijoutier bruxellois, mieux payé que la plupart des travailleurs d'autres secteurs, ne correspond pas à l'image classique du prolétaire du XIX^e siècle. La famille d'Albert Marteaux est inscrite dans un processus de patiente ascension sociale : un père garde civique (signe d'ascension précoce), et plus tard un frère aîné devenus tous deux maîtres bijoutiers; un frère cadet exerçant la profession d'agent de police; une sœur aînée mariée à un policier devenu cafetier, et une sœur cadette épouse d'un employé. Nous assistons ici à un passage progressif de la *high working class* à la *low middle class*. Certes, nos observations micro-sociales confirment bien les informations « idéologiquement correctes » sur les origines populaires d'Albert Marteaux, particulièrement du côté maternel. Mais notre travail conclut à une mobilité sociale confirmée et renforcée par la mobilité spatiale de la famille : l'établissement à Ixelles des parents et pour Albert Marteaux lui-même, la poursuite des études secondaires à l'école de la rue du Chêne puis à l'Université de Bruxelles alors établie rue des Sols; quelques mètres la séparent de la rue Blaes, lieu de naissance d'Albert Marteaux, mais pour « géographiquement » infime que soit cette distance, elle est socialement considérable.

Il y a la famille proche et le milieu professionnel mais il y a aussi la rue, le quartier et la ville, théâtre d'un mouvement ouvrier bruxellois qui, pris dans son ensemble, est aussi précoce qu'original. Un aperçu de quelques caractéristiques d'ensemble du mouvement ouvrier nous permettra de mieux saisir l'ambiance militante du Bruxelles des vingt premières années d'Albert Marteaux.

les racines d'un engagement faits et hypothèses

Nous l'avons dit, la famille d'Albert Marteaux – un grand-oncle excepté – n'apparaît pas comme une famille militante dans les archives certes incomplètes du mouvement ouvrier¹⁴. Toutefois, on imagine mal que cette famille des Marolles ait entièrement échappé à l'efflorescence des organisations de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Si, à ce stade de nos recherches, les Marteaux n'apparaissent pas comme des acteurs du mouvement ouvrier, ils en sont à tout le moins les spectateurs. Lorsqu'Albert Marteaux s'engagera au POB, le mouvement social bruxellois a déjà une très longue histoire derrière lui¹⁵. Selon les périodes et les secteurs d'activités, le mouvement syndical bruxellois revêt plusieurs formes : néo-corporatiste dans les années 1840-1850, «libéral progressiste» au carrefour de l'agitation sociale du milieu du siècle, mais encore revendicatif et extrêmement combatif au temps de l'Association Internationale des Travailleurs. Dans les trente dernières années du siècle, le mouvement syndical oscille entre un syndicalisme travailliste inspiré du trade-unionisme britannique et un syndicalisme «politique» arrimé au POB. Ces différentes essences du syndicalisme ne se succèdent pas mais se chevauchent, en coexistant non sans heurts. Certes, rares sont les moments où les nombreuses catégories ouvrières s'unissent pour défendre des revendications communes ou ébaucher un lien organique entre elles. Toutefois, à défaut d'être conséquents, les contacts sont permanents et les tentatives d'unification, de restructuration et de rénovation sont nombreuses. Les plus notables de ces ten-

14. Sur l'état des sources et les travaux disponibles voir : Puissant J., «L'historiographie du mouvement ouvrier» in *Revue de l'U.L.B.*, 1981, n° 1-2, pp.175-192; et Puissant J. & Mahoux J-P., «De la représentation biographique du mouvement ouvrier en Belgique» L'internationale des dictionnaires, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°34, Université de Nanterre, janvier-juin 1994, pp.39-45.
15. Sur l'histoire syndicale bruxelloise : Voir J-P. Mahoux, «Esquisse de l'histoire syndicale bruxelloise au XIX^e siècle» in *Fil Rouge*, Dossier de La Fonderie, 1998; de même que F. Bolle, *Contribution à l'étude des interactions entre les militants syndicaux bruxellois et la Commission syndicale du Parti Ouvrier Belge (1898-1919)*, Mémoire de licence en Histoire, ULB, 1997.

tatives sont celles menées par l'Association Internationale des Travailleurs, par l'Association Générale Ouvrière et par la Chambre du Travail. Nous nous pencherons essentiellement sur ces deux dernières, où les bijoutiers jouent un rôle majeur.

vues sur les origines de l'organisation ouvrière bruxelloise

Dans le Bruxelles du XIX^e siècle, les mutualités ouvrières – dont certaines procèdent des corporations et des confréries d'Ancien Régime – n'ont pas disparu après l'application, dès 1795, de la législation française interdisant les groupements économiques et sociaux (Loi Le Chapelier)¹⁶. Les mutualités ouvrières réapparaissent aux environs de 1830. C'est le cas, exhumé par Guillaume Des Marez, des chapeliers¹⁷ mais aussi, comme nous l'avons vu, des bijoutiers (1830) et des typographes (1838). Ce mutualisme professionnel dit « neutre » précède de longtemps le mutualisme politique. Il pose les jalons d'une solidarité sociale ignorée du régime libéral. Jean Neuville note à propos de ces mutuelles que, *« si alimentaires qu'elles soient, si apolitiques en tous cas, elles sont un moment de l'éveil de la conscience ouvrière »*. De fait, ces caisses de secours mutuels masquent souvent des sociétés de résistance (de grève) et de maintien des prix (des salaires), en principe illégales. Le syndicalisme, dénoncé comme anti-social, est en butte aux interdictions contenues dans les articles 414-416 du Code pénal napoléonien, traduction fidèle de la loi Le Chapelier. Malgré l'intense répression menée par les parquets et le patronat (arrestations, amendes, licenciements)¹⁸, les premiers syndicats apparaissent « officiellement »

16. Cette législation est confirmée par le Code du Royaume des Pays-Bas et le Code belge (Gilissen J., « Codifications et projets de codification en Belgique au XIX^e siècle (1804-1914) » in *R.B.H.C.-B.T.N.G.*, XIV, 1983, 1-2, pp.203-285).

17. Des Marez G., *Les compagnonnages des chapeliers bruxellois (1576-1909)*, Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. 23, 1909; et du même, *Les origines historiques du mouvement syndical en Belgique*, Bruxelles, 1913.

18. L'article 415 punit les grévistes d'une peine de 1 à 3 mois de prison; les responsables syndicaux risquent 2 à 5 ans de prison. Entre 1830 et 1866, 1500 ouvriers seront condamnés du chef de coalition (*La Liberté*, 21 janvier 1866, p.2, extrait des statistiques de *La Belgique judiciaire*).

avant même qu'une réforme du Code Pénal ne consacre le droit de coalition dans une marge très étroite, en 1866-1867¹⁹.

En 1842 apparaît ce qui constitue le premier syndicat de la Belgique indépendante : l'Association Libre des Typographes. On peut ergoter sur le terme «syndicat», mais il s'agit ici fondamentalement d'un organisme de combat avec une caisse de résistance et des revendications salariales²⁰. D'autres métiers bruxellois s'organisent dans les années 1850 et 1860: les tailleurs, les ciseleurs et les fondeurs en bronze, les mécaniciens, les gantiers²¹ et, comme nous l'avons vu, les bijoutiers. Il y a donc un réseau de syndicats de métier qui apparaissent, entrent en léthargie sitôt fondés ou disparaissent – particulièrement dans les métiers à faible qualification – puis se reconstituent tout au long du siècle. Plusieurs organisations s'établissent durablement comme celles des typographes et des bijoutiers. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle s'établit une mosaïque d'organisations ouvrières, dont on peut certes discuter du caractère pleinement syndical mais qui n'en établit pas moins les fondements historiques du syndicalisme moderne.

Jean Neuville parle à raison d'associations extrêmement corporatistes. Le syndicalisme corporatiste, né de segments de l'activité artisanale, se concentre en effet sur la défense de

19. Les coalitions ne sont plus formellement interdites et le droit de grève existe en théorie. Mais l'article 310, qui remplace l'article 415, autorise les poursuites sur des bases laissées à l'appréciation des tribunaux. Ainsi, rassemblements, violences, menaces et autres tentatives de porter atteinte à «la liberté de travailler» sont passibles des tribunaux. Les contrevenants risquent des amendes de 26 à 1000 F. et des peines de 8 jours à 3 ans de prison. L'article 310 reste donc un instrument de lutte très efficace contre l'activité syndicale; il ne sera abrogé qu'en 1921.

20. Sur l'histoire événementielle de ce syndicat bruxellois, voir : De Boe J., *1842-1952. Un siècle de luttes syndicales*, Bruxelles, Syndicat unifié du livre et de papier, 1952; et surtout Hubert E., *Historique de l'Association libre des compositeurs et des imprimeurs-typographes*, Bruxelles, 1892.

21. Ces gantiers sont bien des gantiers et non des gantières; les cousseuses du secteur sont généralement des ouvrières flamandes, qui travaillent à la campagne et envoient le produit semi-fini à la ville, où des apprêteurs masculins terminent le travail. Il y a donc une division géographique, sociale et sexuée du travail.

ses affiliés au détriment de l'ensemble des travailleurs du secteur, et *a fortiori* de l'ensemble de la classe ouvrière. Ainsi l'Association des typographes ne regroupe-t-elle que cette fraction de l'industrie du livre, à l'exclusion des imprimeurs, des relieurs ou des lithographes²². Ainsi, les ciseleurs, les fondeurs et les mouleurs en bronze forment-ils trois syndicats différents, qui ne s'associeront au sein d'une fédération du bronze que tardivement et après des échecs répétés. De manière générale, il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que les ouvriers s'associent en secteur d'activité²³. Cette sélection initiale, sur base de la qualité professionnelle, rappelle incontestablement l'organisation corporative d'Ancien Régime. Deuxième point commun entre ces associations professionnelles, la plupart d'entre elles exercent le monopole de la représentation syndicale. Troisième point commun, en majorité, ces associations ouvrières se caractérisent par une forte instabilité de leurs effectifs. Les affiliations fluctuent au gré des succès et des échecs du mouvement syndical et en fonction des variations de la conjoncture économique²⁴. Enfin, les corporations partagent un même souci de neutralité politique. Cette volonté d'ignorer les luttes partisans entre catholiques et libéraux, seuls partis en lice avant 1885, s'explique par le souci de préserver l'unité du syndicat. Mais la neutralité participe parfois d'une acceptation tacite de l'inégalité politique de l'ouvrier, privé du droit de vote par le suffrage censitaire. Elle est également symptomatique de la méfiance corporative face au socialisme naissant.

Toutefois, en dépit des mentalités compagnonniques, en dépit des «survivances» des modes d'organisation antérieurs et

22. Sur les tentatives d'unification sectorielle du syndicalisme de l'édition à la fin du siècle, voir : Conrardy G., *Industrie du livre de Bruxelles. Histoire de la Fédération locale, 1896-1920*, Bruxelles, 1921.
23. Signalons toutefois que chez les bijoutiers, et justement à l'inverse des typographes et des ciseleurs, l'association comprend les bijoutiers, les joailliers, les ciseleurs, les polisseurs et les sertisseurs. C'est peut-être l'exception qui confirme la règle, tous les ouvriers employés en bijouterie sont défendus par une même association.
24. A cet égard, le syndicat des typographes représente à nouveau une exception notable : le nombre de ses affiliés est en progression constante, ceci en raison la croissance économique extrêmement stable du secteur de l'imprimerie.

enfin, en dépit de l'influence d'un substrat économique bruxellois peu propice à la modernité, le syndicalisme à Bruxelles sera, par sa précocité, un pôle de développement de l'ensemble du mouvement syndical du pays²⁵.

De ce premier stade du syndicalisme bruxellois, nous parviennent nombre d'informations qui indiquent toute une imprégnation des traditions corporatives. Par exemple, pour les mariages avec les filles ou les veuves des employeurs qui permettent à l'ouvrier de la maison d'accéder à la gestion voire à la possession de l'entreprise, ce compris en milieu militant. L'arrière-grand-père d'Albert Marteaux, Jean-Georges, un cocher né en 1780, était évidemment imprégné de ces traditions. Dans la mesure où la mémoire familiale et collective fonctionne à deux ou trois générations – et sans doute plus en ces périodes plus anciennes – toutes ces traditions, même si elles ne sont plus explicites, restent vivantes. Evidemment, cela n'induit en rien un comportement socialiste, pas plus que les adhésions ultérieures d'Albert Marteaux au Parti ouvrier et au Parti communiste. L'essentiel n'est pas d'établir d'hypothétiques liaisons de ce type mais de prendre en compte que, dans les milieux familiaux et sociaux d'Albert Marteaux, les traditions corporatives, le particularisme professionnel, l'ancienneté de l'association, la solidarité mutualiste tout comme le combat pour la reconnaissance syndicale sont des réalités quotidiennes auxquelles les bijoutiers n'échappaient pas.

la générale ouvrière, reflet de l'histoire sociale bruxelloise

On n'a pratiquement pas de certitudes sur les options politiques d'Albert Marteaux avant 1906, année où il devient secrétaire des Etudiants socialistes de l'Université Libre de Bruxelles. Pour ce qui est de sa famille, il n'y a qu'une «présumption», assez forte, liée à cinq éléments : l'appartenance de Frédéric Marteaux à un milieu d'artisans qualifiés; son «profil social caractéristique» (garde civique et ouvrier devenu patron); le rôle de dirigeant syndical des bijoutiers exercé

25. Ne prenons en exemple que la Fédération typographique, première centrale syndicale nationale, fondée et dirigée par des Bruxellois en 1867 (*Compte-rendu du Congrès typographique qui a eu lieu le 23 décembre 1867 à Bruxelles*, Bruxelles, 1868).

par son oncle dans les années 1860; et, *last but not least*, le profil politique de Jean Volders, la figure mythique de la famille. Avec ces cinq éléments, on pourrait supposer que Frédéric Marteaux ait été membre de l'Association Générale Ouvrière, une société d'artisans bruxellois d'inspiration libérale progressiste qui participa à la fondation du Parti ouvrier belge. L'histoire de cette «AGO»²⁶ est en tous cas indissociablement liée à celle du mouvement ouvrier à Bruxelles-Ville et plus spécifiquement à celle du syndicalisme des bijoutiers.

L'AGO est née en 1858, au confluent de trois mouvements : le flamingantisme démocratique, le libéralisme progressiste et le combat ouvrier en faveur de la liberté syndicale. Initialement, cette association repose sur les métiers de l'industrie textile gantoise et sur les associations bruxelloises d'ouvriers qualifiés. Néanmoins, on est loin d'une commission syndicale nationale. La dimension nationale de l'association de même que sa connexion initiale avec le mouvement flamand disparaissent rapidement; dès 1861, l'AGO est exclusivement bruxelloise et ne regroupe qu'une part de l'élite de l'artisanat urbain : les ouvriers du métal (bijoutiers, bronziers, serruriers, doreurs), du livre (typographes), du vêtement (tailleurs, chapeliers, gantiers), du cuir (selliers, cordonniers, carrossiers), du bois (sculpteurs et doreurs), du textile (passementiers) et d'autres professions plus marginales comme les luthiers et les pistonniers. Nombreuses sont les professions qui restent étrangères à l'association : tous les métiers de la pierre, de l'alimentation, de la métallurgie lourde et la plupart des métiers du bois, du livre et du bâtiment. En somme, ce sont les milieux ouvriers les plus prolétariés et souvent les moins organisés qui restent en marge.

26. C'est par commodité que nous utilisons l'anacronyme «AGO» qui n'est pas d'époque. Les contemporains de cette association utilisaient le terme de «Générale Ouvrière». Pour son histoire, on se référera à E. Gubin, J-P. Mahoux & J. Puissant, «Question sociale et libéralisme. L'exemple de l'Association Générale Ouvrière (1858-1920)», in *Huldeboek Prof. dr. Marcel Bots. Een bundel historische en wijsgerige opstellen* (onder redactie van Verhulst A. en Pareyn L.), Gent, Liberaal Archief, 1995, pp.139-165; de même qu'à la parution prochaine du troisième volume de la série *Documentation bruxelloise* que J-P. Mahoux a consacré à cette association.

Ce sont surtout les bronziers et plus encore les bijoutiers qui constituent le véritable noyau de l'AGO, dont ils contrôlent la direction : présidence, secrétariat et trésorerie²⁷. L'association prendra d'ailleurs en charge un des mouvements revendicatifs les plus notables du secteur bijoutier : en 1866, elle organisera des actions menées conjointement par les patrons et les ouvriers pour défendre les intérêts de la bijouterie auprès des pouvoirs publics. Il s'agissait d'obtenir une modification de la loi qui régissait le travail de l'orfèvrerie (alliages, accises), et de lever des barrières douanières à l'entrée des produits étrangers²⁸. Cette coalition du Travail et du Capital – alliance de classes en termes militants – rappelle une fois encore le caractère corporatif du syndicalisme des bijoutiers.

La base sociologique de l'AGO s'étendra aux petits fabricants et boutiquiers issus de la classe ouvrière et ensuite, dans une moindre mesure, aux employés. Parmi la poignée d'employés inscrits à l'AGO, ne citons que le cousin des Marteaux alors jeune garde libéral de Saint-Gilles, Jean Volders. Il militera à l'AGO de 1883 à 1889²⁹. En somme, l'AGO se fonde sur une classe sociale intermédiaire, proche de la petite bourgeoisie. Sa localisation dans l'échelle sociale et ses connexions initiales avec le jeune libéralisme contribuent à expliquer son adhésion à de nombreuses valeurs bourgeoises et libérales : glorification du travail émancipateur et du *self-help*, respect des institutions et de l'ordre établi, adhésion au principe de la collaboration entre travail et capital, réformisme social extrêmement modéré mais anticléricalisme et anticollectivisme

27. Le président du syndicat des ouvriers bijoutiers, André Narcisse, est également celui de la Générale Ouvrière de 1861 à 1883. Lorsque l'AGO réorganise le syndicat des travailleurs du bronze en 1865, c'est un bijoutier, Charles Dubois, et non un bronzier qui assume la présidence de la nouvelle organisation, l'Association Libre des Compagnons Bronziers (Voir : Daver M., *Histoire des syndicats des ouvriers bronziers*, Gand, Volksdrukkerij, 1906).
28. Citons également les manifestations de 1867 pour que le secteur du bronze bénéficie d'une préférence nationale dans le cadre des commandes publiques. Dans ces moments, la notion de réconciliation des classes est mise en exergue par l'AGO et par les patrons libéraux qui l'ont mise sous tutelle (Daver M., *Ibidem*).
29. Avec les typographes Wormhout et Vandendorpe et le bijoutier Suetens – des militants de la même tranche d'âge que Frédéric Marteaux – Volders sera un des principaux artisans du rapprochement de l'AGO avec les socialistes bruxellois (*cf. infra*).

virulents, etc. L'attachement de l'association à l'identité ouvrière est toutefois constant; il se nourrit des frustrations d'un milieu en mal d'intégration sociale et politique.

Dans les textes, les objectifs syndicaux de l'AGO sont de représenter et défendre tous les ouvriers. Dans les faits, ils restent centrés sur la défense des intérêts corporatifs de quelques professions, et particulièrement de la bijouterie. En l'espèce, les ambitions de l'AGO passent par la représentation ouvrière au Conseil de prud'hommes, seule juridiction du travail du XIX^e siècle. De la création du Conseil de Bruxelles (1861) à la première réforme du régime organique des prud'hommes (1889), les douze travailleurs qui constituent la partie ouvrière de ce conseil paritaire seront indirectement désignés par la Générale Ouvrière. C'est en effet la seule organisation de travailleurs à présenter des candidats au scrutin de liste. L'AGO bénéficie alors de la bienveillance du patronat et du soutien entier du bourgmestre de Bruxelles et du président des prud'hommes, le carrossier Auguste Jones³⁰.

L'AGO s'est également distinguée par son œuvre de promotion de tous les moyens pratiques d'émancipation sociale des classes ouvrières : la coopération de consommation, l'épargne et le crédit populaires, l'instruction publique, la bienfaisance laïque et le mutualisme apolitique. En matière de coopération de consommation, mentionnons surtout la reprise en 1886 de la gestion et de l'administration des restaurants populaires «Les Ateliers réunis», fondés par le bourgmestre Anspach, la Loge des Amis philanthropes et celle des Vrais Amis de l'Union et du Progrès. Dans les années 1890, trois restaurants populaires (quartiers du Petit Château, de Notre-Dame-aux-Neiges et des Marolles) étaient exploités par l'AGO, sous la direction du bijoutier Jean Charles. Les Ateliers réunis exploiteront également une boulangerie (à Molenbeek-St-Jean) et plusieurs épiceries (rue Marché-aux-Fromages et rue du Midi). Mais c'est dans le domaine mutualiste que l'association rencontrera le plus de succès. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'AGO prendra systématiquement part à la mise sur pied des grandes structures du mutualisme neutre : la Fédération mutualiste neutre de Bruxelles et de son agglomération

30. Voir : Mahoux J-P., «Le Conseil de Prud'hommes de Bruxelles au XIX^e siècle. Un tribunal du travail réservé à l'aristocratie ouvrière», in *Les Cahiers de la Fonderie, revue d'histoire sociale et industrielle de la Région bruxelloise*, n°21, décembre 1996, pp.60-63.

(1863), la Fédération mutualiste belge (1885) et la société coopérative des Pharmacies Populaires de Bruxelles (1881).

Au cours des vingt-cinq premières années de son existence, l'AGO aura tissé des relations durables avec l'aile progressiste du libéralisme belge : auprès du conseil communal de Bruxelles, auprès de la Ligue de l'Enseignement (créée notamment par le futur bourgmestre de Bruxelles, Charles Buls³¹), auprès du Conseil provincial du Brabant et jusqu'à la loge bruxelloise Les Amis Philanthropes, loge où Albert Marteaux sera lui même initié en 1913³². A plusieurs moments de son histoire, le rôle de l'AGO se réduit à n'être que l'instrument ouvrier de la philosophie sociale et de la stratégie politique des progressistes bruxellois. Cette tutelle libérale tendra à disparaître au milieu des années 1880, au profit d'une alliance temporaire, plus tactique qu'idéologique, avec les socialistes³³.

Concluons provisoirement en soulignant que les deux associations qui marquent l'histoire sociale des bijoutiers – AGO et Association Libre des Bijoutiers – constituent un exemple-type des forces vives d'une société libérale pour laquelle la promotion sociale de l'ouvrier passe par des moyens classiques qui sont l'épargne, la coopération, le mutualisme et l'instruction. Ces moyens – volontairement présentés aux

-
31. Les libéraux Charles Buls, par ailleurs patron bijoutier, et son prédécesseur au mayorat Jules Anspach se révéleront les véritables protecteurs de l'AGO.
 32. Archives du Centre de documentation maçonnique (CEDOM) «Loge des Amis Philanthropes». Nous exprimons ici nos vifs remerciements à Elsa Rayet qui nous a communiqué cette mention importante. Sur les Amis Philanthropes, voir : Lartigue L., «Précis historique de la Loge des Amis philanthropes» in *Histoire d'une loge des origines à 1876*, Bruxelles, Association des Amis philanthropes, 1972; et Desmed R., «A propos du mémoire de la loge des Amis Philanthropes sur l'enseignement primaire obligatoire laïque (1859-1860)» in *Visages de la franc-maçonnerie bruxelloise du XVIII^e au XX^e siècle* (sous la direction de H. Hasquin), Bruxelles, 1983, pp.193-229.
 33. Ce rapprochement éphémère avec la mouvance socialiste – à replacer dans le contexte de marasme économique et de crise socio-politique des années 1880 – est de ceux qui rendront possible la naissance du Parti ouvrier belge, ensemble hétéroclite de syndicats, de mutuelles, de coopératives et de ligues politiques et rationalistes né en 1885 (voir *infra*).

ouvriers comme dépourvus de perspective politique partisane – s’inscrivent en réalité dans une optique mêlant corporatisme, libéralisme progressiste et déjà, en germes, travaillisme apolitique.

la chambre du travail

Nous ne nous étendrons pas sur l’épisode fondamental que constitue la brève implantation à Bruxelles de la Première Internationale socialiste (1866-1872). Le syndicat des bijoutiers ne participait pas à son action et, comme plusieurs associations d’artisans, combattait son extension³⁴. Les bijoutiers joueront par contre un rôle important dans la nouvelle tentative de constituer un pôle syndical interprofessionnel qui se fait jour en 1875: la Chambre du Travail. Cette fédération de sociétés ouvrières repose sur une stratégie travailliste et apolitique. Ses principaux objectifs sont l’unification des corporations, la levée des entraves au travail et le développement de l’instruction ouvrière. Son initiateur est le bijoutier Gustave Bazin, un communard en fuite³⁵. Son but est de constituer une structure interprofessionnelle apolitique, à la façon du trade-unionisme britannique qui constitue alors la plus grande réussite de l’organisation ouvrière en Europe. Organisation de classe exclusivement tournée vers l’action syndicale, la Chambre du Travail œuvre au renforcement des syndicats dans le but d’en faire les interlocuteurs obligés du patronat et des pouvoirs publics. Elle enregistre l’adhésion des organisa-

34. L’influence internationaliste se marque indéniablement dans le mouvement de fondation d’organisations syndicales (cigariers, marbriers, mécaniciens et menuisiers-charpentiers). L’action de l’AIT s’intensifie particulièrement après 1870 quand s’ouvre une phase ascendante de la conjoncture économique (à Bruxelles, l’activité industrielle est intense dans le secteur du bâtiment, qui profite de l’haussmannisation de la ville). Les syndicats poursuivent alors la réduction du temps de travail et le relèvement des salaires. Mais l’AIT, en butte à la défection des syndicats ouvriers, entre en crise dès 1872. Toutefois, une des conséquences de son implantation à Bruxelles sera l’apparition de leaders internationalistes au sein des métiers. Un des facteurs du déclin du syndicalisme corporatif réside dans la perte du contrôle des commissions administratives des associations.

35. J. Puissant, «Gustave Bazin», *Dictionnaire biographique ... op.cit.*, p.88.

tions des cordonniers, des marbriers, des tailleurs de pierre, des ébénistes, des teinturiers, des tailleurs et des bijoutiers. Mais l'accusation d'être une Internationale ressuscitée – un reproche provenant des associations hostiles au socialisme et de la section bruxelloise de l'AIT qui, moribonde, s'estimait concurrencée – handicape son développement. La Chambre du Travail, que l'on retiendra entre autres pour ses études remarquables sur l'économie sociale, périlcite dès 1878.

Son fondateur, le bijoutier Bazin est inquiété par la police et doit quitter Bruxelles. Il se réfugie à Londres où il semble recommencer le même genre d'opérations mais «s'assagit» par la suite. Il devient petit entrepreneur et épouse la sœur du médecin, idéologue et leader socialiste, César de Paepe. Sa conception du syndicalisme interprofessionnel apolitique passera à son fils spirituel, celui qui fut d'abord un prête-nom pour le protéger de la police : Louis Bertrand, un marbrier, fondateur du futur POB dont il sera une des figures les plus marquantes.

Il faut donc se garder de toute vision monolithique du monde de la bijouterie bruxelloise. Des individualités marqués par le travaillisme ou le socialisme se dégagent : un Gustave Bazin, mais aussi un Edward Bosiers – bijoutier anversois, cheville ouvrière du POB et fondateur de la Maison du Peuple³⁶ – ou encore un Hubert Verhalebeek, président de la Chambre de Travail, membre de la Première Internationale et paradoxalement membre de l'Association Générale Ouvrière. La bijouterie n'est donc pas un milieu professionnel figé dans une seule orientation politique, même si les conceptions libérales et apolitiques de l'émancipation ouvrière dominent ses organisations syndicale et mutuelle pendant une grande partie du siècle.

les faits

C'est plutôt dans la mouvance de la Générale Ouvrière que dans celle de la Chambre du Travail que le père d'Albert Marceaux pourrait se situer; en effet, les quelques données biographiques que nous possédons à propos de Frédéric Marceaux correspondent peu ou prou à celle du profil-type du mili-

36. J. Puissant, «Edward Bosiers», *Dictionnaire biographique ... op. cit.*, p.177.

tant de l'AGO: ouvrier spécialisé d'un secteur artisanal devenu fabricant indépendant, habitant de Bruxelles-Ville et membre de la Garde civique.

Vu la prégnance de l'AGO dans le milieu syndical de la bijouterie, il est certain que Gaspard Marteaux, grand-oncle d'A.M., a participé aux actions de l'AGO quand il siégeait à la commission directrice de l'association des bijoutiers.

Mais pour ce qui est du père d'Albert Marteaux, nous devons dresser un constat de carence. En effet, on ne trouve trace de Frédéric Marteaux dans aucun des deux champs d'action prioritaires de la Générale Ouvrière: il ne figure pas sur les listes d'électeurs prud'hommes et n'est pas responsable mutualiste. Ceci établirait clairement son absence d'engagement à l'AGO si nous ne devons faire part des réserves suivantes. La première de ces réserves concerne son absence de participation aux élections prud'hommiales. Sur les quelques 1500 ouvriers qui sont appelés à élire les conseillers prud'hommes, seuls 200 électeurs en moyenne participent aux scrutins, signe d'une désaffection constante pour ces élections³⁷. En outre, le régime légal des prud'hommes autorisait qu'un tri arbitraire soit opéré par l'administration pour écarter les ouvriers jugés trop remuants par la police. Ainsi nombre de figures connues ou inconnues de la Générale Ouvrière ne seront jamais électeurs prud'hommes. Il s'agit généralement des éléments les plus avancés, certes reliés par leur engagement à l'AGO à la tradition corporatiste et au réformisme libéral mais déjà gagnés à diverses formes nouvelles du mouvement ouvrier: travaillisme, anarcho-syndicalisme, rationalisme, socialisme. Pour ce qui est de l'hypothétique engagement mutualiste de Marteaux père, on se heurte à l'état des sources historiques disponibles. Ne subsistent de ce mouvement que les noms des dirigeants ou des figures de proue et rarement des militants de base. La question reste donc encore ouverte à ce stade de nos recherches³⁸.

37. Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), Fonds Prud'hommes (I-VI). Pour diverses raisons – et notamment l'inégalité qui règne en matière de constitution des listes d'électeurs ouvriers, choisis par l'administration selon des critères non démocratiques – le Conseil de prud'hommes ne suscite pas réellement d'engouement des classes ouvrières.

38. Il subsiste donc un doute sur l'hypothétique engagement mutualiste de Frédéric Marteaux. Les sources que nous avons systématiquement exploitées (les rapports des Congrès de la Fédération des

le ralliement ouvrier à l'action politique

Enfin, pour mieux comprendre l'ambiance militante qui baigne les milieux ouvriers bruxellois lors de l'enfance et de l'adolescence d'Albert Marteaux, abordons brièvement une question fondamentale, celle du ralliement à l'action politique des artisans et des ouvriers. Ce ralliement s'est longtemps heurté à l'esprit de corporatisme des associations syndicales. Les artisans bruxellois – du moins les organisations qui les représentent – ne sont pas nécessairement partisans d'une législation sociale : ils tablent sur les relations, parfois conflictuelles mais non dramatiques, qu'ils ont lentement nouées avec les employeurs pour contrôler le marché et organiser le travail dans l'entreprise; ils ne défendent pas une intervention de l'Etat pour réguler l'économie comme le font les socialistes. En un mot, ils rechignent à l'action politique. Ce n'est qu'au cœur de la grande récession économique des années 1873-1895 que la classe ouvrière se transforme en acteur politique après avoir renoué avec une action syndicale nettement plus offensive. De 1880 à 1886, le nombre d'unions de métiers bruxelloises passe de seize à trente. Ces syndicats bruxellois vont forger la première grande lutte politique de la classe ouvrière, une lutte particulièrement meurtrière : l'obtention du suffrage universel.

Le basculement des classes ouvrières se produit vers 1883-1884, lorsqu'une timide réforme du scrutin communal vient conférer le droit de vote à une petite fraction des classes ouvrières : les capacitaires, c'est-à-dire les titulaires d'un certificat d'étude ou les lauréats d'un examen électoral. Les ouvriers bruxellois vont s'engouffrer dans cette première brèche ouverte dans le mur de la société censitaire : les sculpteurs sur bois et les typographes fondent des ligues pour la réforme électorale; les chapeliers s'affilient directement à la Ligue pour la réforme électorale qui réunit socialistes et libéraux progressistes partisans du SU. Fondée en 1884, la Ligue ouvrière de Bruxelles représente un progrès plus fondamental : elle scelle l'alliance de plusieurs organisations professionnelles avec la fraction socialiste de la capitale. Les préoc-

(suite de la note 38) Sociétés de Secours mutuels de Belgique et de l'Union nationale des Fédérations mutualistes neutres, 1885-1900, et l'hebdomadaire *Le Mutualiste*, même période) nous incitent à penser qu'il sera probablement difficile de dépasser ce stade.

cupations de la Ligue ouvrière sont essentiellement tournée vers l'échéance électorale³⁹.

On aurait tort de croire que les syndicalistes bruxellois glissent nécessairement tous vers le socialisme par le biais du combat démocratique. Leur volonté d'entrer dans l'arène politique est empreinte de pragmatisme. En envoyant dans les assemblées communales (et si possible à d'autres niveaux) des commis de la classe ouvrière, la Ligue ouvrière escompte faire aboutir une série de revendications comme la personification civile des syndicats, la suppression du travail des enfants et la limitation de celui des femmes, la réduction du temps de travail, le congé hebdomadaire, la réglementation des accidents de travail, l'instauration d'un salaire minimum pour les travaux mis en adjudication par la Ville, etc. Autant de revendications qui constituent un embryon de programme politique, très réformiste mais encore très peu socialiste. Mais l'essentiel tient en ceci : lors de la naissance d'Albert Marteaux, la politisation du mouvement ouvrier est irréversiblement acquise. L'exigence de droits politiques égaux cimenterait l'unité des classes ouvrières et scellerait le destin du socialisme belge, qu'un combat politique singulier en Europe – la lutte pour le suffrage universel – rend si particulier.

Pour soutenir ces revendications politiques et sociales, une nouvelle génération de militants est apparue ; elle se distingue des générations précédentes par son radicalisme. Les nouveaux cadres du mouvement ouvrier ont traduit leurs convictions (parfois socialistes, quelques fois républicaines, souvent anticléricales) par un engagement polymorphe : syndical, mutualiste, coopératif, propagandiste. Vers 1884, une frange importante du monde syndical bruxellois a désormais partie liée avec la nébuleuse des coopératives, des mutualités et des organisations républicaines, démocratiques, rationalistes ou socialistes apparues à Bruxelles.

39. Voir : Puissant J., «La politique municipaliste socialiste dans trois communes bruxelloises (Bruxelles, Molenbeek, Schaerbeek). 1884-1895», in *Contributions à l'histoire économique et sociale*, T. IV. 1966-1967, Bruxelles, ULB, Centre d'Histoire économique et sociale, 1967, pp.91-112; et Szejnberg M., «La fondation du Parti ouvrier belge et le ralliement de la classe ouvrière à l'action politique : 1882-1886» in *International Review of Social History*, vol. VIII (1963) part. 2.

De cette effervescence militante naîtra le Parti ouvrier belge. Jean Volders, le «grand» cousin de Marteaux père, de deux ans son aîné, appartient à cette nouvelle mouvance bruxelloise. Employé à la Banque Nationale et contraint de choisir entre ses opinions politiques et son emploi, Volders vient d'opter pour ses opinions et est devenu journaliste au *National Belge*, une feuille républicaine très engagée dans la guerre scolaire. Mais Jean Volders s'est «hâtivement» proclamé socialiste. Le socialisme de ce meneur de foule doit plus au *Germinal* d'Emile Zola, qu'il cite dans ses meetings, qu'au *Capital* de Karl Marx qu'il n'a probablement jamais ouvert. Bertrand, qui le côtoya au comité de rédaction du *Peuple*, parle à raison du «*socialisme sentimental*» qui fonde l'engagement politique du jeune Volders⁴⁰, un engagement essentiellement réactif qui s'apparente avant tout à un mélange de républicanisme, de radicalisme et d'athéisme militant.

Un an avant la naissance de Marteaux, le mouvement ouvrier abolissait la frontière qui le séparait de l'action politique : huit syndicats bruxellois participent au premier Congrès du POB (les cigariers, les ébénistes, les gantiers, les garnisseurs, les lithographes, les menuisiers, les mouleurs en fer et les ouvriers des forges). Dans le groupe syndical des fondateurs du POB, nous rangeons sans hésitation la Générale Ouvrière, qui s'est momentanément affranchie de la férule libérale, et la Ligue ouvrière bruxelloise dont l'implantation dans le tissu associatif professionnel est certaine. Le congrès fondateur du POB est dominé par des orientations travaillistes. Le programme du parti rédigé par Louis Bertrand est une transposition augmentée du programme de la Ligue ouvrière de Bruxelles⁴¹. Si plusieurs bijoutiers participent pleinement à la fondation du Parti ouvrier belge, l'Association libre des bijou-

40. L. Bertrand, *Figures d'autrefois*, recueil biographique conservé à l'IEV.

41.. Pourtant le mouvement ouvrier belge ne connaîtra pas une évolution similaire à celle du mouvement ouvrier anglais dominé par les *trade-unions*. Très schématiquement, la branche purement politique du POB, partie congrue des fondateurs du parti, mettra rapidement l'activité syndicale au service des parlementaires socialistes, élus en 1894, à la faveur du suffrage plural. On assiste donc au renversement de l'enchaînement logique que le Congrès de 1885 laissait prévoir. Cf. J-P. Mahoux, «Aux origines de la Commission syndicale» in *Un siècle de solidarité*, Anvers, FGTB - Ludion - Labor - IEV - AMSAB, 1997, pp.13-31.

tiers ne s'y affilie que très tardivement. A la fin du XIX^e siècle, ce syndicat était encore une des sept associations ouvrières de la capitale à demeurer en dehors d'un POB qui comptait alors en son sein plus de quarante syndicats ouvriers bruxellois⁴².

la ville de bruxelles en 1886

une ville d'industrie

Pour compléter notre connaissance de l'environnement d'Albert Marteaux, abordons maintenant une vue plus générale : la ville de Bruxelles aux confins des XIX^e et XX^e siècles, la ville mais aussi son agglomération qui apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'ensemble urbain présente une image contrastée. C'est d'abord une ville incontestablement bourgeoise, capitale administrative d'un pays en pleine croissance, ville d'enseignement et de finances. Les descriptions de Bruxelles au XIX^e siècle mettent surtout l'accent sur ces derniers aspects. Cela dit, à la fin du siècle, Bruxelles est surtout devenue la région industrielle la plus importante du pays en termes d'emploi. Nous ne parlons ni d'entreprises ni de production mais d'emplois dans le secteur secondaire, de transformation de la matière première⁴³. Bruxelles et la Belgique jouent alors un rôle international qui contraste avec la taille du pays mais qui montre la vitalité de l'économie. On a coutume aujourd'hui de parler du miracle allemand d'après 1945; il y a eu un miracle belge au XIX^e siècle : une explosion d'activités économiques considérable.

42. Cette attitude anachronique s'expliquait par la volonté de conserver au syndicat son caractère neutre et apolitique. Dans cette réticence à l'affiliation, entrait aussi le souci de sauvegarder l'unité d'un syndicat où certains éléments étaient hostiles aux socialistes. L'Association libre des typographes de Bruxelles, qui comptait alors des figures socialistes de premier plan, refusera toute affiliation au POB pour les mêmes raisons que l'Association libre des bijoutiers.
43. Vers 1846, ces secteurs variés occupent 27.000 personnes, soit plus de 45% de la population active. Voir Puissant J. & De Beule M., «La première région industrielle belge» in *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, sous la direction de Smolar-Meynart A. et Stengers J., Bruxelles, 1989, pp.262-291. Voir également De Beule M., *Bruxelles, une ville industrielle méconnue*, Dossier n°1 de La Fonderie, Bruxelles, 1992.

Le recensement de 1896 nous l'indique, Bruxelles dépasse en volume d'emploi les villes de Liège, Charleroi, Anvers ou toute autre ville⁴⁴. En 1896, il y a plus de 60.000 ouvriers à Bruxelles et dans les communes voisines⁴⁵. Ils sont nombreux dans la confection, l'industrie du bois, liée à la construction et à l'ameublement, les industries alimentaires, l'édition, l'imprimerie de journaux, le tabac mais aussi les métaux précieux et le fer. Ce dernier gisement d'emplois est particulier dans la mesure où les premiers secteurs cités relèvent d'une industrie artisanale de petite dimension caractéristique des grands ensembles urbains. L'industrie du métal est pourtant bien présente à Bruxelles; elle comprend à la fois une industrie hautement qualifiée – industrie du bronze et bijouterie – et une industrie métallurgique lourde : la construction de machines. Dès 1857, la seule Maison Pauwels (Molenbeek) occupe plus de 1000 travailleurs. A de la fin du XIX^e siècle, 10% de l'emploi de la métallurgie belge est localisé dans la capitale. Cette proportion va monter jusqu'à 13.4% en 1947. Ce secteur relativement important s'est complètement effondré aujourd'hui, à l'exception de Volkswagen à Forest. Enfin, il y a l'édition, qui est quantitativement (en termes d'emploi) moins importante que d'autres industries bruxelloises, mais qui, à l'échelle belge, est considérable : une grande partie de la population active dans l'édition belge (imprimeries classiques et de journaux) travaille à Bruxelles.

La population ouvrière bruxelloise présente la particularité d'être concentrée au centre même de la ville : en 1896, 52% des 60.000 ouvriers travaillent dans le Pentagone, 48% seulement à l'extérieur. Ce n'est qu'au XX^e siècle que Molenbeek, Anderlecht, Forest ajoutés à Saint-Gilles ou Saint-Josse – où le phénomène est plus ancien – vont en chiffres cumulés dépasser l'emploi industriel de Bruxelles-ville. Au temps de la jeunesse d'Albert Marteaux, l'essentiel de l'emploi industriel est donc concentré dans la vieille ville. Deuxième caractéristique importante, la plus grande partie des ouvriers de l'industrie travaille dans de très petites entreprises ou de manière indépendante. Septante-six entreprises sur cent emploient

44. Bruxelles n'est dépassée par Anvers, aujourd'hui la principale ville du pays en termes d'emploi industriel, qu'en 1978.

45. Beaucoup sont des ouvrières. Voir E. Gubin, «Les ouvriers bruxellois sont aussi des ouvrières» in *Les Cahiers de la Fonderie*, «Et les Ouvriers ?» n° 14, juin 1993, pp.37-42.

moins de cinq ouvriers. Ensemble, ces petites entreprises bruxelloises emploient près d'un quart de la masse ouvrière; dans le reste du pays, cette proportion n'est que de 15%⁴⁶. Le taux de travail à domicile reste très élevé tout au long du XIX^e siècle : dans les années 1890, un ouvrier sur dix travaille encore à domicile, comme salarié ou le plus souvent à la tâche.

La structure de l'emploi bruxellois se caractérise donc par une forte atomisation des travailleurs. Cet éparpillement souffre l'exception notable de la construction mécanique. Ces chiffres nous rappellent que lors de la naissance de Marteaux, la ville et aussi l'agglomération – excepté Molenbeek – sont toujours dans une phase de pré-industrialisation et plus précisément, de pré-mécanisation, de prééminence de l'artisanat et du travail dans de petits ateliers sous forme proche des corporations d'Ancien Régime, phénomène déjà évoqué pour les associations syndicales. Ceci ne signifie pas que la ville vive en dehors de son siècle d'expansion continue de la production et de concentration du travail dans le secteur secondaire. Dans une ville où l'essentiel de l'activité économique consiste à produire des biens de consommation courants et des articles de luxe, l'abondance de main d'œuvre bon marché a permis aux entrepreneurs de différer la mécanisation coûteuse de l'outil de production. Les secteurs artisanaux bruxellois n'en ont pas moins rapidement dépassé les limites de leur marché intérieur, faisant de Bruxelles un pôle de croissance dynamique qui profite de la progression constante de la masse de main d'œuvre.

une ville d'immigration

La population ouvrière de Bruxelles est particulière dans la mesure où elle a crû considérablement en raison de deux phénomènes, l'explosion démographique caractéristique du XIX^e siècle et le flux d'immigration continu en provenance des provinces. L'agglomération passe de 86.000 habitants en 1800 à 670.000 en 1880. Bruxelles est devenue une ville d'immi-

46. C'est Michel de Beule qui a fait le gigantesque travail d'élucidation des statistiques et montré l'évolution de l'emploi industriel, voir : Puissant J. & De Beule M., «La première région industrielle belge» in *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, sous la direction de Smolar-Meynart A. et Stengers J., *op. cit.*

gration massive liée à son développement économique et à son rôle de capitale depuis l'indépendance belge. La généalogie des Marteaux est toutefois majoritairement bruxelloise et même exclusivement bruxelloise d'un point de vue patrilinéaire. Certains éléments de cette généalogie viennent cependant de l'extérieur de la ville comme la femme de Denis Marteaux, Catherine Laurens, originaire de Beersel.

La majeure partie de la classe ouvrière bruxelloise de la fin du siècle n'est pas née *intra muros*. C'est une classe ouvrière immigrée : ouvriers qualifiés, souvent d'origine wallonne, et main d'œuvre non qualifiée qui provient généralement des Flandres. Les traditions et les activités industrielles wallonnes qui contrastent avec l'absence de développement des Flandres rurales, expliquent cette répartition. Une grande partie des migrants flamands – ce n'est pas le cas du côté wallon – sont des migrantes qui viennent se mettre en service à Bruxelles. Nous pouvons ainsi nous demander si Catherine Laurens, que nous venons d'évoquer, n'a pas été une de ces servantes avant que Denis Marteaux ne fasse sa connaissance.

Aux Wallons et aux Flamands qui s'installent dans la capitale, s'ajoutent de manière marginale des ouvriers qui viennent d'Allemagne (ainsi le *Deutscher Arbeiter Verein* fondé à Bruxelles par Karl Marx, en 1846, est une association ouvrière exclusivement allemande), ou de France comme ces ouvriers des chantiers des grands boulevards ou de la Bourse de Bruxelles dont Auguste Rodin a taillé plusieurs sculptures. L'origine variée, extrêmement mêlée, d'ouvriers nombreux et récemment immigrés, est une des difficultés de l'organisation ouvrière à Bruxelles. La langue des journaux, la langue des militants, la langue des meetings, c'est le français. Mais dans tous les rapports de police de l'époque, on note effectivement des militants employant le flamand.

Dernier élément, nous observons que cette main d'œuvre abondante, diversifiée, qualifiée ou non qualifiée, se répartit dans l'espace urbain – ainsi la main d'œuvre non qualifiée venue plutôt des Flandres arrive par l'Ouest, et se retrouve surtout dans l'Ouest de Bruxelles et à l'Ouest du canal – mais surtout s'organise relativement vite par rapport à l'ensemble belge (sans que ce soit véritablement précoce à l'échelle de l'Europe).

Nous retrouvons cette stratification dans le mouvement ouvrier bruxellois où militants et dirigeants sont généralement originaires de la Ville, tandis que quelques associations et notamment des associations mutualistes sont composées de migrants de la première génération. Nonobstant ces dernières exceptions, les militants d'origine bruxelloise ou les migrants de la deuxième génération constituent le noyau, la structure forte du militantisme. On perçoit intuitivement que la première génération de migrants n'est guère active au plan social : elle a plutôt tendance à chercher un travail, un logement, à se marier et à fonder une famille que de s'occuper d'organisation et de revendications. Par rapport à la croissance de la population, cette génération est évidemment sous-représentée dans les organisations dont les cadres restent des autochtones.

Contre-exemple notable : la Maison du Peuple de Bruxelles, c'est-à-dire la grande boulangerie coopérative, est créée surtout par des ouvriers flamands du bas de la ville et de Molenbeek, qui ont directement imité l'exemple du *Vooruit* gantois⁴⁷. Excepté l'un ou l'autre, ils n'y jouent pas un rôle très important, mais ils forment la masse des adhérents. Soulignons que cette disparité linguistique n'est pas simple à gérer dans des organisations qui sont en général plutôt franco-phones.

Enfin, il y a les migrants d'une autre nature, le petit nombre des entrepreneurs venus s'installer à Bruxelles pour faire fortune car Bruxelles est une sorte d'Eldorado dans un pays qui ne dispose pas d'élites nombreuses. Au risque d'évoquer des exemples discutables ou abruptement sortis du chapeau des auteurs, notons que des chocolatiers sont d'origine suisse, que Delacre est dunkerquois, que Wolfers est allemand, que beaucoup de banquiers sont juifs allemands. On pourrait multiplier les indications.

47. Sur les origines de la Maison du Peuple de Bruxelles, voir : Octors A., *La Maison du Peuple de Bruxelles, XXV^e anniversaire*, Bruxelles, 1913, et du même, *Les trois stades d'une œuvre ouvrière*, Bruxelles, C. Paelman, 1914.

le quartier d'albert marteaux

Revenons enfin aux quartiers concernés par ce milieu. Nous devrions examiner plus en détail les adresses de la famille Marteaux-Volders. Outre la mère de Volders, propriétaire de maisons rue de la Samaritaine, c'est toute une famille dont nous devrions examiner si elle se trouvait dans la section 1 de Bruxelles – c'est à dire la rue Haute jusqu'au boulevard de Waterloo – ou la section 2 – c'est-à-dire de la rue Haute à l'actuelle avenue de Stalingrad. Ce sont des quartiers dont on parle de manière homogène aujourd'hui, en les englobant dans «les Marolles».

Mais ce n'était pas le cas à l'époque, où les Marolles constituaient une aire plus réduite⁴⁸. Les personnes dont nous parlons sont domiciliées dans un quartier, le haut de la ville. Il faut le caractériser par ce type de milieu plutôt qualifié, plus lettré que celui du bas de la ville. Ce qui ne veut pas dire que ces quartiers du haut ne sont pas populaires ou qu'ils n'absorbent pas des migrants mais qu'une vieille population bruxelloise y demeure.

La rue Haute est une des plus vieilles rues de Bruxelles, urbanisée avant qu'une grande partie du Pentagone ne le soit : y réside une population très ancienne, très structurée et très mêlée, où on rencontre des entrepreneurs industriels et commerciaux, des gens qui connaissent le succès. Cette partie de la ville est à l'évidence populaire mais non uniformément pauvre; d'autres quartiers, notamment ceux de l'Ouest de la Senne, sont plus miséreux et offrent nettement moins de contrastes sociaux que les sections 1 et 2.

Il faut se défier donc d'une approche misérabiliste – littéraire ou anachronique – des Marolles. Sans être des sections bourgeoises comme celle du Sablon, les Marolles abritent une population extrêmement diversifiée. La rue Haute et la rue Blaes sont des rues de négoce et de commerces où s'affiche une grande diversité de situations : commerçants et artisans indépendants cossus, artisans salariés ou travaillant à la pièce, ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, manœuvres et enfin,

48. Les Marolles sont plus centrales et plus orientées vers la ville basse : c'est donc au XIX^e siècle une part de la rue Haute mais aussi la rue Blaes et les rues en aval.

se succédant dans les impasses, une population de migrants et de marginaux. La ville où grandit Albert Marteaux est une ville infiniment moins sectorisée que celle d'aujourd'hui. La fraction bourgeoise de la population bruxelloise vit à dix mètres d'une population qualifiée aujourd'hui de marginale. La notion de quartier populaire est donc à réduire à cette double exclusive : n'y résident ni l'aristocratie ni la grande bourgeoisie⁴⁹.

A Bruxelles, particulièrement dans les quartiers où habitent les Marteaux, il y a peu d'habitations hautes et donc peu de répartition sociale «par étages». Cette répartition est par contre bien démontrée à Anvers où les maisons de deux ou trois étages témoignent d'une véritable stratification sociale, du plus riche habitant le rez-de-chaussée au plus pauvre habitant les combles. En revanche, la rue Haute comprend des maisons sans étage ou avec un seul étage; les portes d'accès aux jardins que l'on a lotis sont devenues des accès aux impasses et c'est là que des populations marginalisées ont été entassées⁵⁰. Contrairement à d'autres grandes villes, la répartition sociale est horizontale.

Le fait que les familles Marteaux et Volders aient vécu dans ces quartiers ne veut donc pas dire qu'elles appartiennent au *lumpenproletariat* qu'on peut y associer aujourd'hui comme hier : toute notre démonstration vise le contraire. Les Demarrée, Marteaux et Volders ne sont ni des migrants, ni des marginaux mais des familles inscrites dans une tradition sociale structurée et organisée. C'est aussi ce qui rend particulier le cas d'ascension par l'enseignement que représente Albert Marteaux, ses frères étant restés l'un, ouvrier et l'autre agent de police.

Dans ce milieu de travailleurs qualifiés qui se détachent de la classe ouvrière, le petit Marteaux «qui a bien travaillé à l'école» poursuit ses études secondaires et fait des études universitaires. Rappelons que l'université à l'époque se trouve à quelques centaines de mètres, rue des Sols, où d'ailleurs la famille a par ailleurs habité. Passer par cette école supérieure est une étape considérable. L'étudiant accède alors à un

49. D. Beaurain, «Les Marolles : milieu socio-culturel», *Cahiers J.E.B.*, 4, 1976.

50. G. Abeels (e.a), *Les Impasses des Marolles*, Bruxelles, 1985.

environnement différent; il quitte une ville plus populaire à l'Ouest pour aller vers la ville plus bourgeoise de l'Est. Avant ce passage, Albert Marteaux a fait ses études dans les écoles de la Ville de Bruxelles qui sont bien organisées du point de vue suivant : elles cooptent les bons éléments pour les faire progresser.

Subsiste un problème que nous n'avons pas élucidé: il semble qu'Albert Marteaux ait commencé un apprentissage dans la boucherie. Est-ce une là une information fiable et si oui, est-ce l'effet d'une hésitation de sa part ou de la part de son père ? Veut-il apprendre un métier avant de poursuivre ses études, ou encore – revers de fortune – rencontre-t-il des problèmes quand il est étudiant ? Cette question qui reste posée rappelle que mobilité sociale peut être synonyme d'instabilité.

Enfin, sans empiéter sur les autres articles de ce numéro des *CM*, on peut relever qu'Albert Marteaux a fait sa carrière à l'hôpital Saint-Pierre : il a été effectivement extrêmement lié à ce quartier, qu'il connaissait bien et qu'il n'a en somme jamais quitté même en élisant domicile à Ixelles. C'est le milieu dans lequel il est né, qu'il a fréquenté socialement et peut-être politiquement, certainement à partir de 1906: il s'y est totalement investi, ce qui peut expliquer aussi la reconnaissance sociale dont il jouit, parce que c'est vraiment un gars du quartier, qui a réussi et peut bénéficier d'une certaine reconnaissance ou notoriété. D'autres articles diront qu'il était un bon médecin, puis un dirigeant de la Commission d'assistance publique (CAP, forme antérieure du CPAS): il donne l'image de ce qui est possible dans une société relativement ouverte, d'ascension sociale et de réussite par l'instruction.

Dossier militaire et campagne 1914-18

1. Service militaire

A l'époque, la préparation militaire était articulée à la formation universitaire dès les candidatures en médecine: on faisait ses «classes» durant les vacances académiques.

17 juin 1907: incorporé au 8^e régiment de ligne en qualité de milicien (3^e canton, commune de Bruxelles, n°664 du tirage).

9 octobre 1907: passé au bataillon d'administration, aspirant du service médical au Service des Secours à l'hôpital de Bruxelles.

17 octobre 1907: a renoncé au congé illimité pour un terme de huit ans.

15 octobre 1910: auxiliaire du Service des Secours.

6 mars 1911: en congé illimité.

2. Campagne militaire 1914-1918

1^{er}-7 août 1914: rappelé sous les armes en qualité de médecin adjoint, désigné pour être attaché à la colonne d'ambulance de la 6^e division d'armée.

(7 février 1915): nommé médecin adjoint de réserve (A.R. 30.06.17).

15 juillet 1915: atteint d'une affection chronique du naso-pharynx, il est évacué sur l'HEA (hôpital ? - jusqu'au 8 août 1915).

1^{er} octobre 1915: attaché à l'hôpital militaire de Fontgombault (au dépôt de convalescents?).

20 juin 1916: il demande à être et est atta-

ché à l'hôpital militaire du Cap-Ferrat. Souffrant de plus en plus de crises d'asthme (attestation du médecin principal directeur de l'H.M du Cap-Ferrat le déclare nécessitant un séjour dans un hôpital du Midi) il est évacué sur Fontgombault.

(1^{er} septembre 1916): nommé médecin de bataillon de 2^e classe de réserve (A.R.30.06.17).

15 mars 1917: son chef, le médecin directeur de l'H.M de Fontgombault, le déclare inapte au Service de campagne (asthme).

10 juillet 1917: attaché provisoirement à l'hôpital militaire de Hoogstade.

28 août 1917: désigné pour/évacué à l'hôpital militaire de Villiers-le-Sec (Calvados), pour cause de rhino-pharyngite chronique (crises d'athsmes aigues).

3 juin 1918: désigné pour assurer le service de cantonnement de Bayeux.

30 juin 1918: désigné pour l'hôpital militaire de Villiers-le-Sec.

18 juillet 1918: «définitivement inapte» pour infirmité non due au fait du service au front.

8 janvier 1919: passe au CDESS (?) de Calais.

15 février 1919: attaché provisoirement au centre de triage des anciens militaires (CTAM), Leysele.



Signature du titulaire : *J. A. Montanari*

Taille : 1 mètre *700* mm/m

Cheveux : *noirs*

Moustache : *✓*

Barbe : *✓*

Signes particuliers :

OBSERVATIONS : *Qualité nationalité de l'épouse : Belge*

Index gauche



Pouce gauche



18 avril 1919: service du C.I.Ax (?).

22 mai 1919: désigné pour la commission de recrutement d'Ypres.

16 juillet 1919: attaché à l'hôpital militaire de Bruxelles (demande conjointe du Dr Verhoogen et de Marteaux dès février 1919 afin que celui-ci puisse reprendre ses fonctions d'aide chirurgien à Saint-Jean; la réponse datant du 5 avril 1919 indique que *«celui-ci (Marteaux) n'étant pas apte au service de campagne ne peut être désigné pour passer à la division cantonnée dans la capitale»*).

9-15 décembre 1919: placé en congé sans solde et démobilisé.

3. Médecin de réserve

26 décembre 1919: nommé médecin de bataillon de 1^{re} classe de réserve.

24 juillet 1923: attaché administrative-

ment à la 7^e Compagnie des Troupes d'administration du Service de Santé (TASS).

13 février 1924: passé administrative-ment à la 7^e du CM du IV CA (compagnie militaire/corps médical? de la 4^e colonne d'ambulance?).

25 mars 1926: attaché administrativement au 4^e corps médical.

1^{er} avril 1927: pensionné par A.R. du 13 août 1928.

4. Chevrons de front et décorations

A obtenu 2 chevrons de front par application de la loi du 28 août 1919 et par décision de l'Inspection générale du service de santé du 7 août 1923.

Médaille de la Victoire par A.R. du 29 juin 1921.

Médaille Commémorative de la campagne 1914-1918 par A.R. du 29 juin 1921.

1. Adresses

8 janvier 1920: bd. du Hainaut, 91

16 février 1928: rue de la Paille, 13

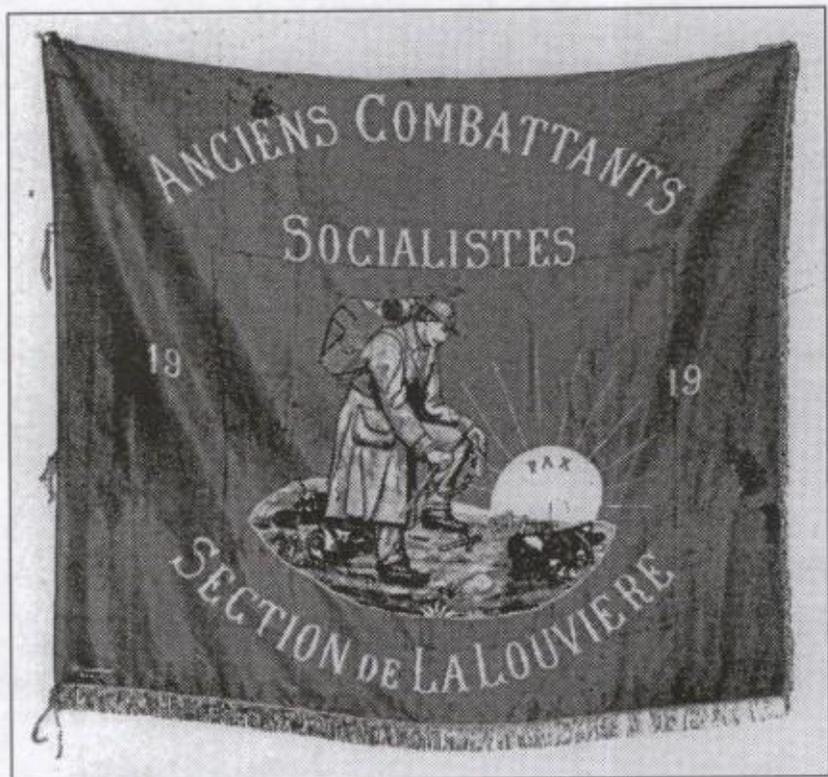
2. Mariage

mai 1915: demande de contracter mariage (antérieurement fixé au 3 août 1914), *«ses biens et ceux de sa future ont servi à édifier son installation portée à son nom»*. Autorisation le 8 juin 1915.

Léonie, Joséphine, Elvire Pinchart, fille de feu Jean Joseph Pinchart (architecte à Ixelles) et de Clara, Ernestine Duparque (professeur de langues dans l'enseignement officiel à Ixelles); 27 ans, 82 rue Lesbroussart. *«Titulaire du diplôme de régente et fait partie du personnel enseignant de la commune de Forest. Son frère, le Dr Jules Pinchart est installé comme médecin 82 rue Lesbroussart, chez sa mère. Sa sœur est également porteur du diplôme de médecin et est attachée comme médecin inspecteur au Ministère des Postes et Télégraphes; a épousé le Dr Morimont, actuellement médecin adjoint au gîte d'étapes de Loon-Plage»*.

3. Condamnation

Cour d'appel de Liège, pour diffamation, 700 Fr ou 15 jours. Faits commis à Seraing le 17 juillet 1931. NB: n'appartient plus aux cadres de réserve.



Archives Institut Emile Vandervelde.

en attendant la faucille

elsa rayet

«Dur comme son nom, massif, trapu, taillé pour la lutte. Avec son visage tourmenté qu'adoucit miraculeusement l'éclat de ses yeux où se réfugient la bonté et la joie de vivre, Marteaux n'a pas cessé depuis sa prime jeunesse de vivre près du peuple, de ses misères, de ses espoirs, de sa foi. Il a la langue verte, imagée, qui ne recule point devant les mots rocailleux. Il dit ce qu'il pense, et il le dit sans périphrase, dût-il parfois froisser les bégueules et les pisse-vinaigre»

*La Voix du Peuple, 28.1.46 Tovaritch
«Quand il s'en prend à qui ne pense pas comme lui, M. Marteaux ne crie pas, n'attaque pas. Il 'explose'. S'il vous dit, parlant de l'adversaire du moment : 'Ce sinistre crétin vous tient des raisonnements qui ne valent pas de la raclure de pelle à m...', dites-vous bien que cela signifie que sur un point de détail il n'est pas d'accord avec son honorable contradicteur» Pourquoi Pas, 8.5.36**

Albert Marteaux est né le 26 janvier 1886. D'après Ginette Blondiaux (compagne de Jean-Pierre Marteaux)¹, son père est plutôt doux, sa mère une femme dure et autoritaire, «une garce». D'après Jean-Pierre Marteaux, son père a pourvu lui-même à ses besoins pendant ses études de médecine.

* L'illustration de couverture de ce numéro du *Pourquoi Pas* a été reprise pour la couverture des *CM*, et le commentaire d'alors donne le titre de l'article aujourd'hui : «*Dr Marteaux... en attendant la faucille*».

1. Plusieurs éléments d'ordre personnel nous ont été relatés par témoignage oral. C'est sur accord explicite des personnes que nous rendons compte du contenu de nos rencontres.

En 1915, il a alors vingt-neuf ans, Marteaux épouse à Fongaubaut (en France) Léonie Pinchart, 27 ans, enseignante à Forest, fille d'un architecte et d'une institutrice dans l'enseignement officiel à Ixelles. Le frère de Léonie, Jules Pinchart, médecin, est installé «chez sa mère», au 82 rue Lesbroussart (un des lieux qui vit bien plus tard la création du Front de l'Indépendance). Sa sœur est également médecin, et est attachée comme médecin inspecteur au Ministère des Postes et Télégraphes. Elle est mariée au Dr Morimont (probablement adjoint à Saint-Pierre en 1910), adjoint, en 1915 au gîte d'étapes de Loon-Plage. La mémoire familiale nous raconte que l'élève du cœur de Marteaux n'était pas Léonie mais sa sœur, et que pour cette raison, il aurait demandé au début de la guerre 14-18 une mutation avec son beau-frère pour le soustraire au danger et le maintenir plus près de sa femme. Celle-ci meurt quelques temps après d'une leucémie.

Pendant la guerre, Marteaux sera père de trois enfants – des jumeaux nés en France, et un troisième né en 1919 à Ixelles – qui, suite à une allergie au lait, ne dépasseront pas l'âge d'un an. Jean-Pierre, né «tardivement», le 18 mai 1929, bénéficiera, lui, du lait en poudre². En novembre 29, la famille Marteaux déménage de la rue de la Paille (près de la place du Sablon) à la rue de l'Aurore, n°7 (en contrebas de l'avenue Louise).

Pour nous qui avons cotoyé Albert Marteaux à intervalles irréguliers, mais pendant de longs mois, sa personnalité, «le personnage» commencent à nous être chers.

En manque de documents personnels et abondants sur base desquels nous aurions pu à loisir sélectionner les pièces les plus intéressantes, nous avons dû nous acharner – pour certaines périodes ou facettes de sa vie – à traquer arduement la moindre information qui arrivait à la surface de l'histoire écrite. Dans ce dépouillement minutieux et parfois fort ingrat, les faits personnels ou les éléments de caractère ont aussi leur importance. Plus précisément, le caractère d'Albert Marteaux a souvent fait l'objet de remarques, de témoignages visant à dépasser l'image de l'homme bourru, au langage brutal ... mais d'une telle générosité; plus rarement (mais nous avons

2. Docteur en médecine, Jean-Pierre Marteaux est décédé le 7 mai 1997 alors que nos recherches n'étaient pas achevées. C'est tout naturellement que nous tenons à lui rendre l'hommage d'une publication à laquelle il attachait grand prix.

peu eu l'occasion de consulter la presse de droite) à le condamner. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, le fait est que son franc-parler, ajouté à sa culture politique et à son jugement tranché, dénotait.

Pour apprécier son érudition ou sa clairvoyance, rire ou partager sa verve et son emportement, il nous reste comme témoins principaux les nombreux articles publiés dans les journaux successifs de la gauche socialiste, ou encore ses interventions au Parlement et au conseil communal. Les joutes ne sont pas rares entre ces politiques qui apprécient comme il se doit les bonnes réparties provoquant indignation ou hilarité générale.

En voici un exemple, tout empreint du lexique médical – jeudi 10 février 1938 à la Chambre :

«M. Marteaux.- (...) M. Ballet est médecin. Je vais me permettre de lui donner un timide conseil. Qu'il se garde d'accepter comme vérité établie les divagations du nazisme en matière de science et en matière de biologie. J'en appelle ici au témoignage de M. Bodart qui a dit que le fascisme, le rexisme en étant la forme belge, n'a aucune conception ni aucune idée.

M. Horward.- Vous les avez toutes !

M. Marteaux.- Les conceptions en matière médicale du nazisme n'ont pas plus de valeur scientifique que les divagations du nazisme en matière racique.

M. Philippart.- Très bien !

M. Marteaux.- Ce sont des foutaises, tout cela ! (Hilarités) Il faut être un acéphaloïde total pour donner à cela la moindre valeur».

D'autres documents montrent quelques fois aussi un Marteaux indiscipliné, révolté ou indigné – on l'imagine – devant des règlements, des situations qu'il juge d'une inutilité imbécile. De ces déboires, de ses coups de gueule, il est étonnamment presque possible de jalonner l'histoire de sa vie.

Notre but n'est certainement pas d'en dresser le tableau complet. Par contre il nous semble intéressant de partager avec le lecteur quelques extraits de témoignages. Même si le caractère du personnage est *a priori* secondaire par rapport à sa pensée politique et à son action, il reste néanmoins que, au-delà du plaisir de découvrir certains traits de comportement ou de langage, voire des éléments de la vie privée, cet aspect

plus personnel nous permet d'humaniser, de comprendre peut-être mieux certains choix du militant; il peut apporter un autre angle de vue à l'histoire des domaines – très étendus – que Marteaux traverse.

Les éloges prononcés, suite à son décès, par des personnes proches ou qui l'ont été, sont touchants et révélateurs des liens qui les unissaient. Ainsi pouvons-nous lire à la séance du conseil communal de Bruxelles du 23 mai 1949, le discours de Fernand Brunfaut qui témoigne de sa première rencontre avec lui, en novembre 1918, ...et de sa dernière, à l'Institut Bordet, quelques semaines avant sa mort. Sa description n'en est que plus imposante : *«Marteaux, au visage tourmenté, à la voix sourde, bourrue mais puissante; au geste brusque et d'une énergie peu commune, au sourire en biais et cette lippe narquoise, ces yeux aussi ironiques que scrutateurs et intelligents (...)*».

Un mois après dans *Voici l'U.R.S.S.*, Isabelle Blume explique avec force détails l'engagement de Marteaux vis-à-vis de l'URSS. Elle se souvient, elle aussi, des premiers échanges politiques avec Marteaux à la Fédération bruxelloise du POB: *«Lorsque nous n'avions pas tout compris, il nous retenait autour d'une table du café et avec une patience infinie il nous expliquait, reprenait pour la deuxième fois ses démonstrations. (...) 'A toi (ndlr: Isabelle Blume) je veux l'expliquer'. L'explication dura cinq ou six heures. Je vous jure qu'après cela je savais au fond pourquoi il ne fallait pas confondre le régime de l'URSS et le Capitalisme d'Etat (...) L'URSS, par le Docteur Marteaux, pénétra dans nos universités. (...) Et alors le Docteur Marteaux était fier, heureux, triomphant. Il se sentait fortifié dans sa conviction par le témoignage d'hommes qui n'étaient pas de son parti et ne partageaient pas ses idées politiques. Il était heureux, aussi simplement qu'un enfant, d'avoir pu gagner à l'URSS des amis de cette qualité».*

Paul-Henri Spaak n'a pas oublié les quelques années de collaboration au sein de *L'Action Socialiste*. A la séance de la Chambre du 17 mai 1949, il tient lui aussi à témoigner de sa *«très profonde émotion»*: *«Je ne puis pas oublier qu'à l'aube de ma vie politique, il y a maintenant trente ans, nous avons été deux grands amis, luttant pour le même idéal, partageant les mêmes sentiments et les mêmes admirations. Par la suite, la vie nous a quelque peu séparés et les discussions politiques*

nous ont opposés (...) Aujourd'hui, alors qu'il n'est plus, tout ceux qui l'ont connu à travers l'ardeur des polémiques et des discussions, et moi-même, nous nous souviendrons seulement d'un homme qui fut vraiment généreux et qui mérite ce rare qualificatif d'avoir été vraiment bon.

La Grande guerre fut déterminante pour l'antimilitarisme de Marteaux comme pour celui d'une bonne part de sa génération. De son dossier militaire sagement conservé, nous avons extirpé entre autres la fiche «anthropométrique» (publiée dans ce numéro), ainsi que la «fiche biographique», dont la seconde version nous donne dans un style télégraphique le degré d'aptitude pour chaque qualité requise chez un militaire : *«intelligence : vive; jugement : ordinaire; caractère : assez difficile; manière d'être avec supérieurs/inférieurs : peu discipliné; instruction (militaire ndlr) générale : celle d'un médecin; (...)*».

Si caractère peu discipliné il y a, il n'est certainement pas né de la guerre. Son premier rappel à l'ordre lui est adressé, en 1914, par le Dr Depage. Marteaux est alors interne à l'hôpital Saint-Jean, le règlement est strict et les jeunes médecins découchent plusieurs fois sans autorisation. Plaintes du Dr Depage, directeur de l'hôpital, au Conseil des Hospices : *«M. Marteaux estime que la dignité d'un médecin ne lui permet pas de se soumettre à une réglementation»* que *«cela lui arriverait encore et que même, il partirait parfois le samedi pour ne rentrer que le lundi matin»*.

De la même période, le Dr Collard rapporte dans ses *Souvenirs du Vieux Saint-Pierre* l'engagement politique déjà bien présent également : *«Et j'entends encore Marteaux, futur Ministre de la Santé Publique, bon diable au cœur fraternel, renflant et sacrant, nous prêcher l'évangile socialiste, faire appel à notre esprit de solidarité et nous convaincre de sacrifier notre traitement mensuel (25 francs or) pour le soutien des revendications ouvrières et de la grève générale»*.

En 1923, alors que Marteaux demande le renouvellement de son mandat comme adjoint au service du Dr Leclerc-Dandoy, le président de la Faculté de Médecine – Antoine Depage toujours – se dit *«défavorablement impressionné»* par le peu de régularité et l'absence de publication, contrairement à l'avis – qui prévaudra – du chef de service et du directeur de l'hôpital, très contents des services du médecin, remplis *«avec zèle*

et conscience». Marteaux promet, en cas de renouvellement, de se conformer strictement au règlement.

Après la guerre, Marteaux devient membre actif du POB, comme conseiller communal mais aussi comme médecin à la clinique mutuelliste de Bruxelles et membre des Anciens combattants socialistes. En juillet 1924, la section bruxelloise des ACS organise un meeting contre la guerre annonçant la présence de Barbusse et de Karl Tiedt. Sans permis de séjour, ce dernier est interpellé par les forces de l'ordre. Marteaux et Seminck, secrétaire provincial des ACS du Brabant, s'interposent et sont poursuivis en correctionnelle pour coups portés à un policier. L'avocat de Marteaux n'est autre que Paul-Henri Spaak.

Marteaux reste éloigné de la scission communiste, mais cela ne l'empêche pas de paraître comme témoin à décharge lors du procès des communistes en 1924, ou de défendre devant la Fédération bruxelloise du POB Fernand Brunfaut, signataire du texte des «Amis de l'Exploité» (détonnateur de la scission en 1921) et approuvant l'invasion de la Géorgie. Malgré des parcours quelque peu différents³, les deux compères seront souvent très proches par la pensée politique, au conseil communal et au Parlement. Pour l'anecdote, il nous reste trace des deux conseillers, s'épaulant, aux prises avec des membres de la majorité communale, risquant énergiquement aux insultes proférées sans pouvoir s'empêcher d'en lancer en retour : *«Brunfaut et Marteaux, suivant Romanus, se placent au milieu de la salle, entre les bancs et demandent à plusieurs reprises : 'Qui a dit que nous étions des voyous ?' Mais nulle réponse. Et M. Max tente une diversion en tapant à nouveau le maillet. Brunfaut et Marteaux répètent leur question. Soudain M. Coelst se lève, comme s'il allait s'expliquer. Marteaux au comble de l'indignation, se précipite vers lui, la main levée. Mais M. Max l'arrête»*.

3. Tous deux responsables de *La Lutte des Classes* en 1924, ils militent côte à côte notamment, en 1935 et 1936, au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et au Comité d'études marxistes. Fernand Brunfaut n'apparaît par contre pas dans les comités organisateurs des journaux *La Bataille Socialiste*, *L'Action socialiste* et *Combat*.

Dans l'entre-deux-guerres, on ne compte plus, au sein du POB, les rappels à l'ordre, les mesures de redressement, les congrès sur la discipline. Lors de ceux-ci, il est rare que Marteaux ne soit pas cité. Il maintient en effet, tout comme les principaux socialistes d'extrême-gauche, une parfaite attitude d'indifférence relative, de surdité apparente, devant les mises en garde des instances dirigeantes du parti. De ces communisants, il importe de citer Célestin Demblon, décédé en 1924, quelque temps après son exclusion du POB et probablement un premier contact avec Jacquemotte en vue de rejoindre les rangs du PCB. Marteaux, qui selon *Le Peuple* était son médecin traitant, sera présent aux derniers moments de sa vie.

- Marteaux entreprend plusieurs voyages en URSS, au sujet desquels il est, à l'occasion, critiqué par le POB mais surtout par ses adversaires politiques. A la Chambre par exemple, le mardi 22 mars 1927:

«M. Marteaux.- Oui, j'appartiens à la catégorie de gens, qui, après avoir été faire une enquête en Russie, ont commis le grand crime d'en revenir avec des impressions favorables.

M. de Gérardon.- Savez-vous le russe ?

M. Marteaux.- Il est entendu que tous ceux qui vont faire une enquête là-bas et en reviennent avec des impressions favorables doivent connaître le russe et offrir toute une série de garanties. Mais les insulteurs de la révolution russe, ces ignares qui ne comprennent rien du passé de la Russie, sans aucune culture historique générale, incapables, parce que réactionnaires, de comprendre quoi que ce soit à la révolution russe, peuvent tout ignorer. Pour insulter point n'est besoin d'offrir des garanties d'ordre moral, intellectuel.

M. Brunfaut.- M. Pierre Daye a émis récemment sur la Russie soviétique un avis très favorable, et je ne sache pas qu'il connaisse le russe. (Interruptions à droite)

M. Marteaux.- Je ne sais pas si vous connaissez le flamand, je ne le pense pas. Malgré cela, vous vous occupez des affaires de la Flandre. Je suis persuadé que vos connaissances en fait de flamand sont tellement restreintes que vous ferez bien à l'avenir de ne pas prendre position dans cette Chambre lorsqu'il s'agira de questions concernant la Flandre».

Ou encore le jeudi 12 juillet 1928:

«M. Bouchery.- Le projet que nous discutons est très modeste. (Interruption de M. Huysmans)

M. Huysmans.- C'est de la farce !

M. Marteaux.- C'est du sabotage !

M. Fieullien.- La sabotage est un domaine où M. Marteaux excelle. Il est partisan d'un régime où le sabotage est de règle. L'interrupteur prend rarement part aux débats de la Chambre, mais si c'est pour dire des choses comme celles-là, il ferait mieux de s'abstenir.

M. Marteaux.- Quant à vous, vous ferez bien de vous taire et de ne pas débiter les sottises que vous proférez : il serait préférable, dans bien des cas, que vous gardiez un silence prudent.

M. Fieullien.- Vous n'êtes guerre exposé à dire des bêtises, comme vous le dites si élégamment, parce que vous ne dites jamais rien. Le silence est d'or pour vous.

M. Marteaux.- Surtout pour vous M. Fieullien. Vous feriez mieux de ne pas vous occuper de cette question des anormaux : vous êtes juge et partie. (Rires sur les bancs socialistes)

M. Fieullien.- Vous faites erreur, ce n'est pas moi qui suis Marteaux (...).

A notre connaissance, le POB ne reprochera pas à Marteaux son franc-parler (même si celui-ci a pu mettre son groupe parlementaire quelque peu dans l'embarras), mais bien les oppositions à sa ligne adressées publiquement, et lors de votes contradictoires au Parlement – bien souvent en chœur avec les élus communistes, ou lors de ses attaques virulentes dans les journaux de tendance. Il serait évidemment bien plus parlant d'établir la liste détaillée de tous les votes émis en opposition avec son groupe, malheureusement nous n'avons pu l'établir.

De ces désaccords, qui tout imprégnés du caractère de Marteaux, appartiennent bien plus à l'histoire politique, notons cependant quelques faits d'importance parfois trop minime que pour être cités ailleurs. Par exemple, l'article publié dans *L'Unité* intitulé «Destrée La Frousse», signé AMAR, dont les épreuves disparaissent après effraction, et dont Marteaux refuse la paternité tout comme le désaveu. Les faits se passent en janvier 1926. La séance du Bureau du Conseil général du 14 janvier clôt l'incident sur la décision d'inviter Marteaux à venir s'expliquer, mais également sur la décision d'écrire à Louis Bertrand pour lui demander de mettre fin à son mandat de député (dont Marteaux est suppléant).

En 1927, c'est l'affaire de la Maison des Tramwaymen, pour la construction de laquelle Marteaux et le syndicaliste Liebaers négocient une aide financière importante auprès des syndicats russes. Devant la récupération évidente des activités organisées dans la Maison par les communistes, Marteaux décide de s'en retirer.

Les années 1933 et 1934 seront centrées – d'un point de vue disciplinaire – sur le journal *L'action Socialiste*, très critique vis-à-vis du POB, et qui prône, entre autres, l'unité avec les communistes. Pour Marteaux, un article au moins créera beaucoup de remous, celui du 21 avril 1934, intitulé «L'impossible réhabilitation» (du social-démocrate allemand Sévering). L'intransigeance des dénonciations de Marteaux semble préoccuper le Bureau à un moment où il pense peut-être déjà «récupérer» Paul-Henri Spaak : *«les intentions de Spaak sont bonnes mais ce sont les herbes folles qui poussent autour de lui qui lui dictent la loi, (...) le gros obstacle c'est Marteaux, caractère malveillant. Spaak est là en mauvaise compagnie»*.

Les affrontements entre Marteaux et Spaak vont éclater, parfois violemment, à partir de la nomination de Paul-Henri Spaak à un poste ministériel. Ils se font dorénavant face. Le ressentiment que Marteaux a pu éprouver vis-à-vis du ministre socialiste des Affaires étrangères, futur premier, s'est certainement amplifié au gré du processus de la reconnaissance de Burgos (voir déclaration de Marteaux reproduite dans l'article sur Onteniente). On peut en trouver trace dans les comptes-rendus du Bureau du POB ou dans les interventions à la Chambre.

Le 6 juillet 1937, à la séance du Bureau du Parti et de la Commission syndicale, Mertens rapporte, non sans une probable exagération : *«à Linkebeek, Marteaux donna une conférence il y a quelques semaines; si les auditeurs, camarades du Parti, avaient rencontré Spaak après la séance, ils l'auraient tué»*.

Le mercredi 23 mars 1938, à propos de l'affaire de Borchgrave, et suite à l'interpellation d'un député rexiste à la Chambre, Marteaux donne lecture de la version espagnole des faits, *«attaque la mémoire du défunt»*, et affronte directement le Ministre des Affaires étrangères qui dénie la véracité de ses déclarations. Cet épisode sera porté à l'ordre du jour au Bureau du POB. Dans la discussion, les échanges sont à couteaux tirés :

«Marteaux (à Spaak).- Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Spaak.- Je vous en donne une tout de même.

Marteaux.- A aucun point de vue ni de courage, ni de moralité.

Spaak.- Elle est donnée. Vous pouvez ne pas l'accepter.

Marteaux.- Je vous conseille de ne pas récidiver.

Spaak.- Je récidive.

Marteaux.- Et bien, nous verrons».

Lorsque Marteaux passe au PC en avril 1939, le POB tente de faire signer par les mandataires de la Fédération bruxelloise un texte condamnant l'attitude de Marteaux en des termes assez durs. Blume et Brunfaut refusent de signer le texte, ils refusent même de le discuter (Fernand Brunfaut, au bord de l'exclusion pour diverses raisons, finit par signer l'ordre du jour, tout en écrivant au secrétaire fédéral : «*J'ai fait violence à mes sentiments intimes, ma pensée et ma volonté*»⁴).

Après guerre, la tenacité de Marteaux, comme en témoigne son travail ministériel, reste la même. Malgré la nouvelle fonction exercée, ses discours sont à peine empreints d'un peu plus de diplomatie. Confronté, après l'incarcération et l'exil, aux problèmes considérables de l'après-guerre, la volonté de Marteaux d'agir au-delà des luttes partisans s'est encore renforcée. Pour exemple, le 16 octobre 1946, Marteaux déclare : «*Osons reconnaître ici entre nous, nous qui avons le souci de la chose publique, que nous n'avons pas le droit de régler une question de pareille envergure (la réforme de la bienfaisance publique – ndlr) en y associant de mesquines préoccupations de clocher et de nous comporter comme de médiocres politiciens de carrefour, dominés par des considérations électoralistes partisanses*». Le 20 janvier 1949, une petite anicroche avec Spaak, alors Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, témoigne encore de ses priorités :

«Spaak.- Il n'est pas des plus méchants !

Marteaux.- Je ne suis pas méchant; parfois un peu nerveux, c'est tout ! (...)

Marteaux.- Les uns disent que je ne suis pas méchant et que c'est dans cette mesure-là que je suis plus dangereux. (Rires) Je n'en crois rien; je pense que nous nous mettons tous sur le même plan et que nous faisons toujours, quand il y a lieu d'agir, cette unanimité à laquelle vous ne semblez pas encore comprendre grand'chose, mon cher monsieur Spaak (...)».

4. Voir à ce propos Julie Poncin, *Fernand Brunfaut, un itinéraire politique 1886-1972*, mémoire de licence en histoire, ULB, 1993-94.

L'unanimité, il en a besoin pour réaliser son projet d'intercommunalisation des commissions d'assistance publique. Il s'efforcera de l'obtenir, en vain. Dans son éloge funèbre du 18 mai 1949, le Bourgmestre de Bruxelles, M. Van de Meulebroeck dit notamment ceci : *«il faillit réussir à imposer une réforme profondément utile et dont les conséquences eussent été particulièrement fécondes; mais il négligea – ce qui était un peu dans sa nature – de ménager certaines susceptibilités et traditions, qui furent les prétextes, sinon les raisons dont on se servit pour faire échouer ses projets, qui depuis longtemps étaient souhaités par un certain nombre d'hommes».*

Revenons du côté de la vie privée. Marteaux termina sa vie aux côtés de sa deuxième femme, Renée Lambeau-Leten, qui était la veuve d'un riche industriel du textile et à la tête d'une fortune estimable. Il l'épouse en décembre 1946. Son fils, Jacques Leten, avait été un militant des Etudiants socialistes unifiés (ESU) de l'ULB, un résistant, et était mort en déportation. Elle-même s'était engagée dans le soutien aux étudiants de gauche. Elle possédait une villa à Sainte-Maxime, où Marteaux séjourna plusieurs mois en 1948 et 1949, et un vaste appartement, rue de la Madeleine où ils s'installèrent à partir de janvier 1947, au lendemain de leur voyage de noce au Congo, et où Marteaux décèdera d'un infarctus. Des souvenirs nous parviennent encore de mémorables rencontres, dans ces deux demeures, entre étudiants communistes et Mme Lambeau.

Marteaux avait perdu sa première femme après son retour de Londres, en 1944.

Son second mariage, le 27 décembre 1946, a dû en étonner plus d'un, et les témoins de l'époque gardent souvenir de certains sarcasmes.

Marteaux et les femmes ? Cela prête parfois à sourire. Urologue, en contact constant avec des milieux féminins et leurs conditions particulières (que ce soit la santé des prostituées ou les conditions de travail des infirmières), mais aussi très bon vivant, les raccourcis se font souvent trop courts. Un grand cœur, certainement; mais aussi, romantique et idéaliste, comme se plaît à le définir Mme Blondiaux. Pour preuve, cette petite photo adressée à Renée Lambeau au dos de laquelle Marteaux, âgé de plus de 60 ans, écrit *«A ma Renée chérie, à ma femme adorée, Albert».*

Des aventures, il en a eu. Quelques unes resteront en mémoire. A Londres notamment. Peut-être plus intéressant d'un point de vue historique, il est à peu près certain que Marteaux et Louise Brunfaut – «une femme de tempérament» dira-t-on – ensemble pendant toute l'entre-deux-guerres à la Commission d'assistance publique, aient entretenu une relation intime. Pour reprendre les termes de Maximilienne Brunfaut, «*Marteaux-Brunfaut (Louise): oui; Brunfaut (Fernand)-Blume: non*». A y regarder d'un peu plus près, et sachant que cette relation extraconjugale probable peut éclairer les relations entre Fernand Brunfaut et Albert Marteaux, le milieu politiquement engagé à gauche dont ils faisaient partie avait des préoccupations bien trop humanitaires que pour se soucier outre mesure de ce genre d'accidents. La pensée et la lutte politique prenaient le pas sur les soucis d'ordre personnel. D'après Maximilienne, Marteaux a toujours été considéré par sa mère, Emilienne (belle-fille, amie et collaboratrice très proche de Fernand Brunfaut) comme un ami intime de la famille⁵.

Ce qui importe bien plus, c'est la qualité de ces relations amicales et intellectuelles que Marteaux a entretenues avec ces femmes intelligentes et combatives. A leur tête, bien entendu, Isabelle Blume qui atteste de son amitié profonde dans l'article précité, mais également dans ses *Entretiens* (recueillis par José Gotovitch) «*le seul dans lequel j'eus confiance*» (en 1933, avec *L'Action Socialiste*). Le combat de Marthe Huysmans (fille de Camille Huysmans) et de Mme Brachet en faveur de l'Espagne républicaine a certainement contribué à tisser des liens d'amitié avec Marteaux. Nous pouvons encore citer Eugénie Kersten, fille de Peniakoff, infirmière dans les hôpitaux en 14-18, membre du Comité directeur de l'Union belge pour la SDN, affiliée à la Ligue ouvrière d'Ixelles, et présente à Onteniente. Elle accompagne A.M. en voiture en France, et y décède en 1939 des suites d'un accident.

La nature des relations personnelles et professionnelles avec les membres du Parti communiste belge gardent pour nous une couleur énigmatique. Il semble que Marteaux ne se soit jamais vraiment «adapté». C'est du moins ce que suggèrent

5. Cette vision des choses est d'ailleurs confirmée par ce qu'en dit Julie Poncin qui a eu l'occasion d'interroger Maxime Brunfaut, père de Maximilienne.

Jacques Lemaître⁶ et José Gotovitch dans son répertoire : *«Une fois sorti du gouvernement, le député Marteaux, membre du Bureau Politique, paraît ne plus être partie prenante de la vie du PC. Il est fréquemment absent du BP. Dès 1948 se pose un 'cas Marteaux' à la direction du PC. Beaucoup murmurent que sa mort, le 15 mai 1949, interrompt un processus de distanciation qu'il avait entamé»*. Nous n'avons malheureusement pu trouver de témoignage direct, ni trace expresse dans les archives.

Il ne nous reste à nouveau que la presse de l'époque, dont les quelques lignes du *Pourquoi Pas* du 20 mai 1949 sur lesquelles nous voulons conclure : *«Le bourru Bienfaisant. C'est ainsi qu'un de ses collègues socialistes avait baptisé le Docteur Marteaux, qui vient de mourir et qui, tout communiste qu'il était (ou se croyait l'être) avait des sympathies dans tous les milieux et tous les groupes. (...) Mais il avait conservé un langage de carabin, plein de verdeur et de drôlerie. C'est lui qui avait baptisé Henri de Man 'le penseur en tout genre' et 'le scientifique zieverer' (...). Le Comité central du Parti communiste de Belgique était obligé de ménager Marteaux qui avait des coups de boutoir terrible et qui ne se laissait pas mettre le carcan de la terrible discipline stalinienne - 'Perinde ac cadaver'. Quelques fois il avait des sorties, des boutades, qui prouvaient que cet homme, franc du collier, ne ferait pas longtemps bon ménage avec ses nouveaux amis. Quand on voulait lui imposer certaines choses qui lui répugnaient, le mot de Cambronne fleurissait sur ses lèvres»*.

6. Voir son article dans ce numéro des *CM*.

Habitations à bon marché et coopératives de locataires

Marteaux fut d'abord membre du Comité de patronage des habitations ouvrières de Bruxelles du 15 septembre 1920 au 1^{er} mars 1922.

Les Comités de patronage avaient été mis en place par la loi du 9 août 1889. Première loi significative qui ait tenté d'encourager le logement ouvrier, la loi de 1889 visait surtout à encourager l'accès à la propriété pour les ouvriers les plus méritants (les artisans et petits employés sont exclus du bénéfice de la loi). Les acteurs en sont la CGER, des associations (sociétés anonymes ou sociétés coopératives), les administrations publiques, et les Comités de patronage, «*mis en place dans chaque arrondissement, et chargés d'une mission permanente d'enquête en matière d'insalubrité, d'animation et d'avis sur toutes les initiatives prises en matière d'habitation ouvrière*»¹.

Le logement social au sens moderne (et encore actuel) du terme est organisé après la première guerre mondiale, avec comme principal outil la Société Nationale des Habitations à Bon Marché, future Société Nationale du Logement, instituée par la loi du 11 octobre 1919 et mise sur pied par arrêté royal du 21 avril 1920.

Avant tout organisme financier, la SNHBM unifie sous une même tutelle, nationale, les différentes sociétés existantes et favorise la création de nouvelles.

C'est dans le cadre de cette nouvelle structure que seront créés «Les Foyers Collectifs», première société coopérative de locataires de Belgique, à la périphérie de la commune d'Anderlecht, au lieu-dit de Moortebeek. Président de son conseil d'administration depuis sa création le 7 septembre 1921, Albert Marteaux remplit cette charge «*avec assiduité pendant plusieurs années*»² jusqu'en 1942. Il assume la même fonction au sein de la Société Coopérative «L'Effort», constituée le 9 mai 1930 à Moortebeek, à l'initiative des Foyers Collectifs et avec l'appui massif de la société coopérative La Maison du Peuple (L'Effort sera absorbée par Les Foyers Collectifs en 1971).

Comme la majorité des sociétés coopératives de locataires, Les Foyers Collectifs sont constitués sur base corporative ou professionnelle. Dans ce cas-ci, «*le noyau initial* (ndlr: 134 coopérateurs) *se forme parmi les fonctionnaires syndicaux et les personnes employées par la coopérative la Maison du Peuple*»³, auquel viennent s'ajouter ouvriers qualifiés et artisans. L'appartenance - des initiateurs du projet pour le moins - aux Anciens Combattants Socialistes vient doubler la composante socio-professionnelle de la cité. Jean Lombaerts, «*véritable créateur et cheville ouvrière de la cité*», illustre bien cette double appartenance: ferblantier, ancien combattant et socialiste, il est dès avant-

guerre secrétaire du syndicat des métallurgistes. Spécialisé plus tard dans les problèmes relatifs aux accidents de travail, il tient des consultations à la Maison du Peuple où il est appelé «l'avocat du peuple».

Que ce soit au conseil communal de Bruxelles ou au Parlement, Marteaux intervient peu sur les questions de logement proprement dites. Il n'en fait certainement pas sa spécialité. Ses deux interventions sur le sujet, au conseil communal le 20 février 1922 et le 23 mars 1931, traitent particulièrement des taudis, de leur impact sur la santé de leurs habitants (lors d'accouchement à domicile également), et de l'urgente nécessité de les remplacer par des habitations nombreuses, salubres et bon marché. Comme en témoigne son livret *Pour la santé de notre peuple* publié en novembre 1946, le problème des taudis est - dans l'esprit du temps - indissociable de la politique de santé publique.

Après-guerre, la nouvelle direction donnée à la politique sociale du logement, est postérieure à Marteaux. Elle se traduit par la loi «De Taeye» qui donne l'impulsion, grâce à un système de primes, à l'accès à la propriété. Pendant ce temps, la Société nationale des habitations à bon marché est au point mort. En 1948, au Parlement, les discussions sont déjà en cours. Marteaux y intervient pour déplorer le peu de subsides octroyés à la Société nationale et pour défendre le principe de la location: *«Je pense qu'on ferait beaucoup mieux de mettre l'accent, tout en ne rejetant pas l'aide à l'initiative privée, sur la construction par le truchement des organismes placés sous le contrôle de la Société nationale: les so-*

ciétés locales et régionales, les CAP, les administrations communales et surtout des sociétés coopératives de locataires, qui, à mon sens, présentent de larges possibilités», c'est-à-dire «construire en grand nombre, de façon à diminuer le prix unitaire, faire d'abord des locataires, des candidats propriétaires et leur faciliter l'acquisition d'une maison lorsque la période économique sera stabilisée. Ainsi ils ne se prépareront pas une vie de privations, une vie médiocre pesant sur leur développement intellectuel et psychologique».

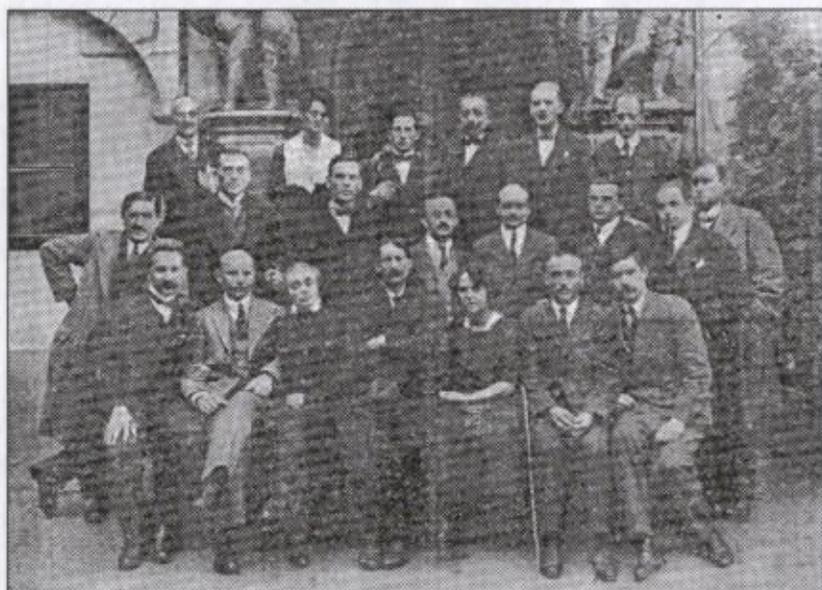
Par ailleurs, c'est encore comme ministre de la Santé publique qu'il a soutenu les préparatifs de la création de la société coopérative Germinal à Evere, mais sans en voir la naissance en avril 1949, peu avant sa mort.

Quant aux sociétés coopératives, Marteaux aborde deux fois le sujet assez brièvement: au conseil communal à la séance du 20 février 1922, et à la Chambre le 26 mai 1939. S'adressant au conseil communal de Bruxelles, *«Vous vous êtes même laissés dépasser par l'initiative privée (...) Devant votre inertie, des coopératives se sont formées, elles ont été constituées par de modestes ouvriers des tramways, des métallurgistes, etc., et malgré leur peu de moyens intellectuels, ces gens sont parvenus à réaliser ce que vous, avec toute une administration à votre disposition, n'êtes pas parvenus à faire».*

Dix sept ans plus tard, à la Chambre, Marteaux pose le problème déjà préoccupant de la vente du patrimoine social: *«Quand l'Etat apporte les 9/10 des capitaux nécessaires pour créer une cité-jardin, il*

faut que le jour où on liquide cette cité-jardin, l'Etat récupère les 9/10 du produit de la vente et non pas la somme plus modeste versée antérieurement. Je pourrais vous citer l'exemple de cités-jardins dont les terrains, en dix ou quinze ans, ont augmenté de quinze fois leur valeur primitive.

1. Michel Hoebane, *Inventaire des archives de la SNL*, La Fonderie, 1997.
2. Voir la brochure *Vivre à Moortbeek* éditée à l'occasion du 60^e anniversaire de la société coopérative de locataires «Les Foyers Collectifs», Bruxelles, 1981.
3. Voir aussi Rysman, Joëlle, *La cité-jardin et la coopérative de locataires comme remèdes au problème du logement populaire*, mémoire de licence, Bruxelles - ULB, 1990/1991. *Le Peuple* du 8 juin 1926 (p.1) parle également de «fonctionnaires du parti», et précise le rôle des ACS de Bruxelles.



Deuxième congrès de l'Internationale des anciens combattants, Vienne, 1^{er} et 2 octobre 1921. On reconnaît sur la photo Henri Barbusse (assis au centre), Albert Marteaux (debout à gauche) derrière Karl Tiedt. Sont nommés au comité exécutif : les allemands Auguet Flacher et Duderstadt, l'italien Pagella, les autrichiens Schmid et Brandesz, l'anglais Hensby, le français Mauny, l'américain Hedenberg; ainsi que deux veuves de guerre (Marianne Rauze et Anna Sturmer) et deux secrétaires archivistes (Brousse et Tiedt). *L'Antimilitariste*, 1^{er} février 1922.

ancien combattant 14-18

rosine lewin

Parmi les engagements politiques d'Albert Marteaux, le premier qui ait laissé des traces est son activité aux Anciens combattants socialistes (ACS), dissidence de la Fédération nationale des combattants. Cette activité se situe entre le 18 octobre 1919, date de naissance des ACS, et le 1^{er} mars 1923.

Rapporteur au congrès de fondation, Marteaux a été le trésorier des ACS pendant deux ans. Ses interventions ont été fréquentes, tant dans le cadre des réunions des ACS que sur le plan des relations entre cette association et le POB et au sein même du POB. S'il demande à être déchargé de ses fonctions de trésorier lors du congrès des 24 et 25 décembre 1922, il continuera cependant à s'intéresser aux anciens combattants, notamment au plan international, et surtout au désarmement¹. Pour brève qu'elle ait été, cette activité de Marteaux est très significative à la fois du climat de l'époque et des options fondamentales du jeune médecin – déjà ancien combattant.

1. C'est ainsi qu'en mars 1927, Marteaux est un des orateurs belges (avec Georges Eekhoud et Charles Plisnier) au grand meeting anti-fasciste de Bruxelles aux côtés de Einstein, Barbusse, Romain Rolland et d'autres. Les contacts Marteaux-Barbusse mériteraient une recherche complémentaire.

fantasmes nationalistes

Le climat de l'immédiat après-guerre est plombé par le souvenir encore physique des carnages – il est vrai plus meurtriers en France qu'en Belgique – des destructions, des privations. Dans les pays alliés et vainqueurs se manifeste un élan patriotique aux relents nationalistes. S'y ajoutent en Belgique la conscience du viol de la neutralité de l'Etat et l'aura héroïque du Roi-Soldat. On sait que cette situation de victime et martyr entraînera un quasi unanimité de l'opinion francophone et l'illusion entretenue que tous les Belges étaient égaux dans le malheur. Jean Stengers évoque le «*nationalisme belge*» d'après 1918, qu'il voit comme un mélange de différents rêves : rêve d'une Belgique plus grande, rêve d'une Belgique patriotique «*débarrassée une fois pour toutes de tous les mouvements séparatistes, spécialement les flamands*», rêve enfin d'un pays victorieux «*tenant l'Allemagne dans la soumission et lui faisant payer ses dettes*»². Dans certains milieux, la fin victorieuse de la guerre s'est traduite par l'exaltation de la monarchie belge et du génie français – ce dernier opposé à la barbarie teutonne – par la glorification de l'*establishment* militaire, auquel revient le mérite d'avoir vaincu «le Boche abhorré», mais aussi de l'*establishment* clérical, via la figure du cardinal Mercier. Le drapeau tricolore est sacralisé. L'heure est aux solennels hommages aux morts – ce qui serait parfaitement honorable s'ils ne s'accompagnaient trop souvent de discours chauvins, voire militaristes.

Un événement de l'automne 1921, à La Louvière, donnera la mesure des affrontements que suscite «la symbolique du drapeau» trois ans à peine après l'armistice. Il s'agit de ce qu'on a appelé l'affaire du fusil brisé. Commencée par une manifestation d'anciens combattants, elle se clôturera par la démission des ministres socialistes.

quels liens avec le pob ?

Mais avant d'en venir là, tentons de suivre de plus près la vie des ACS, dès octobre 1919, et de repérer la part qu'y prend Marteaux.

2. Jean Stengers, in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°468-469.

Nous l'avons indiqué: la Fédération nationale des combattants a préexisté à l'association des anciens combattants socialistes; elle restera majoritaire. Le refus de certains anciens combattants socialistes de rester affiliés à la FNC se produit cependant fort tôt, quand il apparaît que la section bruxelloise de la Fédération, réputée neutre, prépare la présentation de candidats aux élections législatives de novembre 1919.

Déjà le congrès du POB, tenu en mars 1919, avait fait largement écho au mécontentement des soldats démobilisés dont on vantait l'héroïsme sans que justice leur fût faite. «*C'est le moment pour le Parti Ouvrier, a déclaré un délégué, de prendre la tête d'un mouvement en faveur du redressement de tous les griefs des soldats*». Dans la foulée, le Conseil général du POB avait annoncé son appui aux revendications des anciens combattants. *Le Peuple* du 19 octobre signale que les anciens combattants socialistes du Grand-Bruxelles ont décidé à l'unanimité de créer un organisme «*qui adhèrera au POB, dont ils acceptent le programme*». Albert Marteaux est un des initiateurs de la rupture avec la FNC. Deux mois plus tard, une assemblée générale entérine cette décision de rupture. Une «*Association nationale des anciens combattants socialistes et assimilés*» est créée l'année suivante (l'appellation variera).

Les congrès des Anciens combattants socialistes vont se succéder à un rythme frénétique: trois pour la seule année 20. Le premier, en date du 25 janvier 1920, formule diverses revendications matérielles, notamment en matière de logement; il proteste par ailleurs contre «*l'intervention belge dans le blocus de la Russie*».

Supporté par les sections hennuyères, à partir de juillet 22 un bimensuel, *L'Antimilitariste – organe d'action et de défense des victimes de la guerre et du militarisme*, sera publié de février 1921 jusqu'en 1926³ au moins. Son titre indique bien

3. Le dernier numéro conservé à l'IEV date de mai 1924. Ensuite, nous n'avons que des traces indirectes.

Il y a eu d'autres publications émanant des anciens combattants antimilitaristes, et notamment *Le Feu*, bulletin mensuel de la Fédération bruxelloise de l'Association internationale des anciens combattants et victimes de la guerre. Par contre *Le Jass* est l'organe officiel des sections bruxelloises de la FNC.

les deux pôles d'intérêt des anciens combattants socialistes : d'une part, la défense des revendications matérielles des démobilisés, des invalides, des familles, ... d'autre part, la lutte pour le désarmement.

Le vieux slogan «*Plus jamais de guerre*» a refait surface («*Nooit meer oorlog*»). Il avait fièrement résonné avec la solennité d'un serment à Stuttgart en 1907, lors d'un congrès de l'Internationale socialiste. Il avait été réitéré de congrès en congrès. Le 4 août 1914, il s'éteint soudain, chaque pays engagé dans le conflit qualifiant «sa» guerre de légitime. Il est significatif qu'Henri Barbusse, qui allait devenir le porte-parole français le plus flamboyant de l'antimilitarisme, ait écrit le 9 août 14 à *L'Humanité* une lettre où il se définit comme un socialiste antimilitariste, engagé volontairement pour la présente guerre. Barbusse ajoutait : «*Cette guerre est une guerre sociale qui fera faire un grand pas – peut-être le pas décisif à notre cause*».

En 1920, les ACS affichent 12.000 adhérents. D'après l'historien Robert Demoulin, la FNC en compte plus de 200.000 en octobre 1921. Il est certain que tous les anciens combattants proches du POB n'ont pas quitté la FNC. Et les tensions internes ne vont manquer ni ici ni là-bas. Notons, quitte à y revenir plus tard, qu'en 1919 s'est aussi constitué un *Verbond der Vlaamsche Oudstrijders*, Fédération des anciens combattants flamands qui, un an plus tard, affiche 95.000 affiliés.

adhérer ou ne pas adhérer ?

C'est d'abord le type d'articulation à établir entre l'association des anciens combattants et le Parti ouvrier qui focalise les débats du côté socialiste. Le congrès de Pâques 1919 avait vibré à l'unisson des griefs des soldats, nous l'avons vu. Très normalement, les ACS demandent l'appui du POB. Celui-ci l'accorde d'abord sous la forme d'un ordre du jour très général, voté à l'unanimité par le congrès extraordinaire du POB le 30 novembre 1919, et dont voici la teneur :

«Le Parti Ouvrier Belge réuni en congrès extraordinaire à Bruxelles, considérant que l'armée belge d'hier a délivré le pays du joug impérialiste allemand, prend l'engagement :

1° d'appuyer les justes revendications des militaires démobilisés et celles des mutilés et des invalides de la guerre, surtout en ce qui concerne la rééducation professionnelle et l'admission aux emplois publics;

2° d'agir vigoureusement au Parlement, afin de faire améliorer, dans le plus bref délai possible, la situation pénible des orphelins, des veuves et des ascendants, victimes directes de la guerre».

Le texte est clair : pas un mot sur l'antimilitarisme. Un soutien est promis aux revendications des anciens combattants, sans qu'il soit question explicitement d'une association socialiste, ni d'adhésion au POB.

Au delà de cet engagement congressuel de principe, on discutera longtemps du point de savoir si les ACS doivent et peuvent adhérer au parti. Statutairement cette adhésion n'est possible que via un groupe déjà affilié soit au parti, soit à la Commission syndicale. Dans l'hypothèse où l'adhésion aurait lieu, l'action des ACS devrait être menée sous les auspices des organisations d'arrondissement et se conformer «aux décisions, à la tactique, au programme et aux principes du parti».

Albert Marteaux sera parmi ceux qui plaideront pour l'autonomie des ACS dans le respect des statuts du POB, c'est-à-dire pour la non-adhésion mais en faveur d'une action parallèle et si possible coordonnée. Ce souci d'autonomie se manifeste sous d'autres formes. Ainsi, avec notamment Pierre Schlosser, Marteaux avait-il en juin 1920 proposé que les représentants des ACS qui siégeaient à la Commission militaire du POB s'en retirent. Motif : le Conseil général du parti a donné mandat aux députés socialistes de voter le budget général, et donc aussi le budget de la guerre. Sans donner son appui aux contestataires de l'ACS, Louis de Brouckère tint à dégager sa responsabilité vis-à-vis du groupe parlementaire qui avait voté le budget. Sans doute se souvenait-il qu'avant 1914 le POB votait systématiquement contre le budget de l'armée. *Le Peuple* du 24 juillet 1920 fait état du remplacement des citoyens Schlosser et Marteaux, démissionnaires, par les citoyens Nèves et Van Lancker, comme membres de la Commission permanente militaire du POB. On notera que la démission de Marteaux et Schlosser avait été approuvée par le Comité national, puis par un congrès des ACS.

dotation en retard

L'été 1920 est marqué par des manifestations du mécontentement des anciens combattants. En effet, malgré les hommages réitérés à la vaillance de nos soldats, le gouvernement n'a pas pris de décision en matière de financement des indemnités dues aux démobilisés et ayant-droit. L'idée d'une souscription publique, qui ne pèserait pas sur le budget de l'Etat ayant été rejetée comme indigne, on discute dotation, mais quelle dotation ? Tous les anciens combattants y auraient-ils droit ? Sinon, sur quelle base opérer la sélection ?

En juin 1920, un projet du ministre Paul-Emile Janson est déposé et mis en discussion; la question figure à l'ordre du jour de la Chambre le 29 juillet. C'est ce jour que les associations d'anciens combattants (pour l'essentiel FNC et VOS – *Vlaamsche OudStrijders*) mobilisent leurs troupes pour faire pression sur le gouvernement. Pendant qu'une délégation est reçue par le président de la Chambre, le climat s'échauffe au Parc royal, malgré les appels au calme du bourgmestre Max. La police est débordée. Des manifestants forcent les barrages protecteurs du Palais de la Nation et parviennent à bousculer quelques députés. Ils réclament la démission du ministre Janson. Cette «invasion» du Parlement aura finalement duré moins d'une heure. On devine qu'elle aura suscité des commentaires en sens très divers dans la presse. Le lendemain, les dirigeants de la FNC et des VOS annoncent le retrait du projet Janson et un accord de principe sur un système d'indemnisation. La «Dotation du Combattant» permettra d'attribuer, sur demande individuelle introduite auprès d'une organisation d'anciens combattants, une indemnité de 75 F par mois de front et de 50 F par mois d'arrière. En 1932 le gouvernement allait rogner sur ces indemnités.

exit marteaux

Pour autant, les relations entre le POB et «ses» anciens combattants n'ont pas été clarifiées. Fin 1922, la confusion persiste. Une rubrique intitulée «Polémiques» est ouverte dans *L'Antimilitariste*. Le Bureau du parti se montre très attentif aux déclarations de certains membres des ACS contre le budget militaire. Il y décèle des idées et des méthodes commu-

nistes qui pourraient, à son avis, saper la confiance dans le POB.

La question est abordée à trois réunions du Bureau du parti, les 31 mai, 7 et 21 juillet 1922. Le secrétaire général, J. Van Roosbroeck rencontre une délégation des ACS, dont Albert Marteaux. A la suite de cet échange de vues, il adresse une lettre aux membres de la délégation. Il y développe notamment des arguments pour le verrouillage de l'association, qui ne peut – selon lui – regrouper que des hommes qui ont combattu entre 14 et 18 et non pas recruter de jeunes antimilitaristes.

Les 24 et 25 décembre 1922, un congrès national des ACS soulève deux importantes questions.

Primo, celle de l'affiliation au POB. Cette affiliation est approuvée par 28 voix contre 15 et une abstention. «*Tous les groupes d'ACS doivent être affiliés au POB au même titre que les JGS et avoir avec lui les mêmes relations*». *Secundo*, le retrait de l'Association internationale des combattants. Ce retrait est rejeté par 24 voix contre 20 (il sera effectif en 1930).

Marteaux est battu, présente sa démission et Van Roosbroeck est content qu'il soit mis fin à une équivoque : les communistes (et ceux qui passent pour l'être) n'ont plus leur place aux ACS.

«L'incident» sera définitivement clos au congrès des ACS de juillet 1923, qui confirme la décision du congrès précédent (par 120 voix contre 1 et 24 abstentions) – on allait «*collaborer loyalement et honnêtement avec le POB*».

La démission de Marteaux est actée au 1^{er} mars 1923, mais il restera trésorier au niveau international, au sein de l'IAC.

un débat capital : la «question militaire»

A propos de la très grave et très épineuse «question militaire», qui porte à cette époque sur la durée du service encore fixée à dix mois, Marteaux, lors du 4^e congrès des ACS en mai 1921, appuie le projet de service de six mois, qui figure au programme du POB, estimant qu'il constitue «*une grande amélioration en faveur de nos soldats et de notre idéal*». Sou-

cieux de clarté, le même congrès adopte – à l’unanimité moins deux voix et sept abstentions – le texte suivant : *«Le congrès des ACS, conformément aux vues du congrès international de Genève, estime qu’il y a lieu, en attendant la suppression complète et radicale du militarisme, d’arracher à la bourgeoisie toutes les améliorations qui peuvent alléger le sort des prolétaires soldats. C’est dans cet esprit que nous nous rallions à une réduction du temps de service à six mois ainsi qu’aux amendements émis par le camarade Braeckmans. Afin d’éviter toute équivoque, nous tenons à marquer une nouvelle fois que ces réformes ne sont, à nos yeux, que des étapes et non des fins»*. La dotation des anciens combattants a fait à ce congrès l’objet d’un long débat : s’opposant à l’idée d’une souscription publique pour financer cette dotation, le congrès a réclamé la levée d’un impôt sur le capital et la reprise totale des bénéfices de guerre. Enfin, en même temps qu’il constate qu’il est impossible de prêcher l’insoumission, le congrès décide de *«lutter contre la guerre, conséquence du régime capitaliste, par la grève générale révolutionnaire en cas de mobilisation. Le Comité national se mettra immédiatement en rapport avec toutes les organisations ouvrières pour préparer le mouvement»*.

Deux mois auparavant, la question avait été au centre du congrès du POB, où le débat avait été animé.

Des congressistes, pour qui le danger allemand n’était qu’un épouvantail, ayant manifesté la volonté *«d’ébranler le régime militaire actuel»*, au nom de la fédération anversoise (dont la tradition antimilitariste est notoire), le député W. Eeckelers défend le maintien de l’armée à titre provisoire, revendique une réforme démocratique de l’armée (en ce compris l’installation de conseils de soldats), proclame que seul le désarmement peut sauver l’humanité et prêche un puissant esprit antimilitariste. Au terme de la discussion, le congrès se rallie à la résolution anversoise amendée. Le texte du POB vaut d’être cité.

«Considérant que l’autonomie des peuples doit être respectée et que ce respect peut nécessiter une défense nationale, le Congrès insiste énergiquement pour que la démocratisation complète de l’armée s’effectue avec un temps de service défini, qui en aucun cas ne peut dépasser six mois;

Considérant qu’une course aux armements mène les pays à la banqueroute financière et prépare avec certitude de nouvelles guerres,

Estime que nous devons activement agir pour la limitation des armements afin d'arriver aussi rapidement que possible à la disparition complète des armées;

Insiste sur le renforcement de la Société des Nations, sous la tutelle de laquelle pourrait être placée, si c'était nécessaire, une armée internationale pour maintenir la paix;

Le Parti ouvrier aide de toutes ses forces au développement de la solidarité entre les travailleurs de tous les pays par l'organisation des conférences internationales et en collaborant activement à la consolidation des Internationales syndicale et politique, qui doivent être rendues suffisamment puissantes pour que, dans l'avenir, elles puissent empêcher toute guerre;

Le Parti ouvrier s'opposera énergiquement à l'éducation de la jeunesse dans un esprit nationaliste ou militariste⁴. Il mènera, d'autre part, sa propagande antimilitariste plus activement que jamais et emploiera tous les moyens pour empêcher de nouvelles guerres;

Il affirme sa volonté d'empêcher que l'armée intervienne de façon quelconque dans le conflit entre le capital et le travail».

Le même congrès du POB décide, à l'unanimité, de mener en faveur des six mois de service militaire la même campagne que jadis pour le suffrage universel.

Le thème de la défense nationale continuera à être controversé et Marteaux participe à la discussion. Ainsi *Le Peuple* fait-il état d'un débat sur la question militaire qui a opposé Albert Marteaux à Emile Vandervelde le 18 octobre 1922, à la fédération bruxelloise du POB. Marteaux se déclare d'emblée d'accord avec «le Patron» pour préconiser une action internationale afin

4. Cette profession de foi n'est sans doute pas étrangère aux remous causés fin 1920 – début 1921 par une initiative de Jules Destrée, ministre socialiste des Sciences et des arts. Très attaché aux missions morales et civiques de l'école, Destrée avait fait envoyer aux inspecteurs de l'enseignement officiel des instructions visant à instituer le salut au drapeau dans les écoles. Parce que la fille d'un ministre socialiste avait refusé de participer à cette cérémonie hebdomadaire, qu'elle jugeait ridicule, Woeste eut l'occasion de développer le 15 février 1921 à la Chambre une interpellation sur l'amour de la patrie, jugée outreucidante par *Le Peuple*. Finalement, le ministre des Sciences et des arts admit que le salut au drapeau ne pouvait être imposé aux élèves, et Woeste eut la satisfaction de voir son ordre du jour («*parfaitement vide*», selon Camille Huysmans) adopté à l'unanimité.

de promouvoir le désarmement général. Mais il lui reproche d'avoir signé le Traité de Versailles et il affiche son scepticisme à propos de la légitimité des guerres dites défensives. «*En 1914, rappelait Marteaux, les populations de tous les pays belligérants croyaient faire une guerre défensive (...) Nous ne nions pas la défense nationale. Elle existe chez nous pour la bourgeoisie. Elle existera pour nous quand nous aurons instauré une société socialiste*», devait encore déclarer Marteaux. A une occasion antérieure, notre homme, tenant une réunion des ACS à Molenbeek, avait été interrompu et contredit par des membres de la FNC. Il leur répondit en substance, note *Le Peuple* du 14 avril 1920 : nous sommes d'accord sur les revendications immédiates des anciens combattants et de leurs familles, mais nous voulons pour le surplus abolir ces fléaux que sont la misère et la guerre.

On relève encore dans *Le Peuple* du 30 novembre 1922 la relation d'une réunion de la fédération bruxelloise du POB, au cours de laquelle Albert Marteaux se dit d'accord avec Vandervelde pour lutter afin que la milice défensive se substitue à l'armée de caserne, mais cette lutte, ajoute-t-il, n'est pas incompatible avec la négation de la défense nationale qui est le principe qu'il défend.

Après la deuxième participation gouvernementale du POB (1925-1926), il y aura en 1927 encore des manifs pour les six mois; en 1928 on s'inquiète des «*néfastes projets militaires du gouvernement*». Mais on n'avait pas voté les six mois...

vellités internationalistes

De la défense nationale aux relations internationales il n'y a qu'un pas.

Les ACS, dès leur fondation, adhèrent à l'Association internationale des combattants qui vient d'être créée, à Lyon, en septembre 1919. Il s'agissait pour cette internationale de témoigner et de confirmer une volonté de progresser dans le désarmement et de combattre militarisme et chauvinisme, sans craindre des échanges et discussions avec des anciens combattants allemands.

L'influence de l'Association républicaine (française) des anciens combattants, animée par Barbusse, y était notoire.

Faut-il rappeler le prestige et le rayonnement militant de l'auteur de *Le Feu*? Ce récit en direct des horreurs de la guerre, publié d'abord en feuilleton, rompait violemment avec le ronron des communiqués officiels d'une guerre vue des états-majors. Le tirage avait été massif. *Le Feu* se vit décerner le prix Goncourt en 1916.

Barbusse n'était cependant pas le seul intellectuel français à s'activer pour la paix : il faut au moins citer trois autres écrivains engagés dans ce combat. Exilé en Suisse, Romain Rolland reste le symbole de l'intransigeance morale; le vénérable Anatole France, parfois hésitant, prête cependant au pacifisme un précieux appui; le jeune Georges Duhamel, humaniste marqué par la guerre, dont *Civilisations* (venant après *La Vie des martyrs*) s'était vu décerner le Goncourt en 1918, est très lié aux milieux littéraires belges. Au demeurant la France n'est pas le seul pays présent dans ce qui s'essayait au début des années 20 à devenir une «Internationale de la pensée»: en Allemagne Albert Einstein, Stefan Zweig, Rilke, George Grosz, Käthe Kollwitz; en Russie soviétique Maxime Gorki, Ilya Ehrenbourg; en Belgique Charles Plisnier, Roger Avermaete et sa revue *Lumière*, Jean Tousseul, Paul Colin font alors – parmi d'autres et à des titres divers – partie de ce que Paul Aron désignera comme «*courants internationalistes, pacifistes, révolutionnaires en art et en politique, qui entrecroisent infiniment leurs réseaux sans que ne s'impose une ligne dominante*». La bibliographie est abondante à ce sujet. Sans tenter d'analyser ici ces mouvements complexes et fragiles, on peut indiquer sans se monter le cou que la Belgique n'y a pas été perméable.

Lors de la fondation des ACS, Marteaux comme rapporteur avait indiqué, parmi les revendications des anciens combattants socialistes, l'arrêt de l'intervention belge dans le blocus de la Russie. Si ce problème n'occupe pas une place centrale dans les rapports de l'association, Marteaux ne défendait pas un point de vue personnel. L'affaire était en effet liée à l'accord militaire franco-belge qui avait été conclu le 7 septembre 1920 et exprimait l'orientation nettement pro-française de la politique belge. Alors que l'accord ne l'y obligeait pas, le gouvernement belge suivit l'exemple du grand allié et envoya des troupes occuper la Ruhr, ce qui n'entraîna pas une ferveur unanime. Au cours de l'été 1920, la découverte d'un trafic clandestin d'armes françaises à travers la Belgique avait

provoqué une grève des dockers au port d'Anvers : ces armes étaient destinées aux armées contre-révolutionnaires antisoviétiques en Pologne, et l'envoi était réputé conforme à une disposition secrète de l'accord.

Par ailleurs, la famine faisant des ravages en Russie, Maxime Gorki en avait appelé à la solidarité internationale. Les témoignages d'August Vermeylen et d'Arthur Wauters, retour de la Russie soviétique, avaient eu un certain retentissement. En tout état de cause, l'attitude envers le jeune pouvoir soviétique allait devenir de plus en plus nettement un facteur de clivage au sein de la gauche et du mouvement pour la paix. Des débats, il y en eut aussi à l'ACS sur la plate-forme de l'association, selon que l'accent fût mis sur des revendications matérielles urgentes – telles que les ressources des démobilisés, leur logement, le paiement de loyers arriérés, leur remise au travail, etc. – qui restaient sans solution, ou qu'il fût mis sur la lutte contre le militarisme, la guerre ... le capitalisme. Accessoirement, il y eut aussi discussion sur l'attitude des ACS à l'égard des décorations et autres « breloques ». Enfin, des mesures furent prises au POB pour éviter que les plus radicaux des ACS ne soient attirés par les communistes, dont le parti s'est constitué le 21 octobre 1921⁵.

le fusil brisé

Nous avons souligné dans les premières lignes de cet article que des affrontements autour du drapeau rouge portant l'effigie d'un fusil brisé avaient entraîné, en 1921, la démission des quatre ministres, dirigeants du POB et partenaires de l'Union sacrée. Robert Demoulin a signé en 1978 une étude sur cet événement. Nous y puiserons la plupart des données, sans pour autant partager toutes les appréciations de l'auteur⁶.

5. Marteaux a été un des témoins à décharge lors du procès dit du grand complot, monté en Assises contre les communistes, en juillet 1923. Ce fut l'occasion pour lui de justifier la non-défense nationale en régime bourgeois et de condamner le système du remplacement, tant aimé des bourgeois, qui *«préfèrent voir défendre leur patrie par les fils des autres»*.
6. Robert Demoulin, «Militarisme et antimilitarisme en Belgique après la Première guerre mondiale – L'affaire du fusil brisé», *Actes du 103^e Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1979.

C'est une semaine d'études à La Louvière de la Centrale d'éducation ouvrière du POB, organisme présidé par Henri de Man, qui est à l'origine des affrontements. En effet un syndicaliste allemand, Johann Sassenbach y est invité et on annonce sa participation à un meeting. Cette initiative du POB fut reçue par les milieux «patriotards» – au premier chef la FNC – comme un défi. On notera à cet égard que l'association des anciens combattants socialistes avait, la même année, établi des échanges (notamment de délégués lors des congrès respectifs) avec les anciens combattants d'Autriche et d'Allemagne.

La semaine d'études s'ouvre le 5 septembre. Le 7, le meeting annoncé a lieu. Sassenbach s'y exprime en français pour opposer l'Allemagne nouvelle à l'Allemagne impériale. De Man lui emboîte le pas en félicitant le prolétariat belge d'avoir «*retrouvé complètement la saine notion d'internationalisme*». Mais déjà des heurts se sont produits entre les anciens combattants et invalides brandissant le drapeau tricolore, et militants socialistes se rendant au meeting. Faute d'archives on ne saura jamais si des drapeaux belges ont véritablement été lacérés dans la bagarre. C'était en tous cas la conviction proclamée des porteurs d'étendards qui, sans désespérer, organisent une manifestation patriotique le 9 septembre à Morlanwelz et exigent l'expulsion du syndicaliste allemand. Cela ne suffit pas : dans un climat fébrilement anti-allemand et anti-socialiste, se prépare une solennelle cérémonie de réparation, avec à la clé souscriptions pour l'achat de nouveaux drapeaux.

A Bruxelles, l'Union nationale des associations patriotiques de Belgique fait écho aux protestations hennuyères. Tout cela débouche le 17 septembre sur un grand meeting où furent exposés «*la hampe et le lion du drapeau profané*». Le ministre libéral de la Défense, Albert Devèze, s'y fait représenter par un sous-chef de cabinet et envoie une fanfare. Célébré comme un brillant succès par *L'Etoile belge* et *La Dernière Heure*, le meeting ne fit pas l'unanimité dans les milieux d'anciens combattants. En effet, il s'est trouvé à l'amicale des officiers de la campagne 14-18 (considérée comme élitaire) un lieutenant solidaire des socialistes de La Louvière et de Johann Sassenbach. Son nom : Arthur Wauters, jeune frère et chef de cabinet du ministre Joseph Wauters. Son intervention suscita de vifs remous⁷.

7. Arthur Wauters aura aussi été un des premiers Belges à porter témoignage sur la famine qui sévissait en Russie. Il sera ministre plus tard, et enfin, ambassadeur de Belgique à Moscou.

Le 16 octobre allait se dérouler à La Louvière une grande manifestation «*Pour la paix, pour le service de six mois*», riposte aux «*patriotards*». Le POB mobilise mères et fiancées des anciens combattants, en appelle à la jeunesse et s'adresse au «*peuple ouvrier*» qu'il invite à crier : «*A bas la guerre ! Vive l'Internationale ouvrière*». La présence du ministre Anseele est annoncée ainsi que l'inauguration du Drapeau des Combattants socialistes. Ils furent 30.000, si on en croit *Le Peuple*, à répondre à l'appel.

Un drapeau tricolore cravaté de rouge précédait les quelque quatre cents drapeaux rouges des sections du POB. Et couronnant ce festival de drapeaux, le député Jules Mathieu, volontaire en 14 et devenu officier au fil des combats, remit aux combattants socialistes de La Louvière «leur» étendard : un drapeau rouge sur lequel avait été brodée l'effigie d'un soldat belge en tenue de campagne, brisant son fusil. Les discours furent marqués par l'antimilitarisme, la volonté de rétablir l'Internationale socialiste, la volonté d'un avenir pacifique. Le ministre Edouard Anseele posa la question «*Peut-on être à la fois patriote et internationaliste ?*», pour répondre aussitôt par un vibrant «*Oui*», ajoutant «*Vive la Belgique ! Vive l'Internationale !*». Il vivait ses dernières heures de ministre. En effet, le jour même, le ministre de la Défense nationale mettait le chef du gouvernement en demeure de choisir entre la démission d'Anseele ou la sienne. Si Anseele tint à rappeler à Carton de Wiart que le fusil brisé était «*l'image qui, dès avant la guerre, a été comprise chez nous comme le symbole du désarmement général*», les jeux étaient faits. Le 19 octobre 1921, les quatre ministres socialistes – Anseele, Vandervelde, Wauters et Destrée – remettaient leur démission. C'en était fini de l'Union sacrée. A cause du fusil brisé ? Ou la symbolique des drapeaux avait-elle plutôt servi de spectaculaire prétexte aux catholiques et aux libéraux pour se débarrasser des socialistes ? C'était, *grosso modo*, l'avis exprimé par Emile Vandervelde lors de l'important débat parlementaire qui suivit «l'affaire»⁸.

8. Signe des temps, en 1925, l'ANCF – Association nationale des combattants du front – adopta un drapeau représentant un soldat s'écriant «*Moi, quand je briserai mon fusil, ce sera sur la gueule des Boches*». Relevé par François Aurélien dans son mémoire de licence en histoire intitulé : *La mentalité de l'ancien combattant de la grande guerre en Belgique francophone*, 1998, p.53.

Que retenir de ce débat des 19 et 20 octobre 1921?

L'ambivalence du drapeau fut abondamment soulignée. Même Devèze et Carton de Wiart admirent que l'emblème du fusil brisé peut représenter un idéal de désarmement. Même Woeste déclarait désirer le désarmement. Mais ces messieurs eurent tout loisir de souligner que le geste de briser un fusil n'est pas vraiment symbole de discipline militaire. Précisant leur pensée, Devèze parla d'«*appel à la désertion*», Woeste d'un «*emblème antinational*», et le chef du gouvernement d'une «*invite à l'insubordination*». Très normalement, Jules Mathieu et Edouard Anseele entreprirent de défendre les citoyens qui s'étaient vaillamment battus entre 14 et 18 et qui, en raison des horreurs vécues, élevaient la voix pour le désarmement. Mathieu revendiqua «*la part de gloire*» de la classe ouvrière – une part trop souvent gommée au profit de l'*establishment* militaire et religieux. Quant à Vandervelde, il dénonça avec véhémence les mensonges dont se servait la droite pour discréditer le parti ouvrier.

Dans un meeting à Montigny-sur-Sambre, Joseph Jacquemotte précisa le point de vue des communistes sur le drapeau tant décrié. Pour lui, il s'agit bel et bien «*d'inviter les combattants socialistes à briser leurs armes, à faire de la propagande antimilitariste et à rendre les baïonnettes de nos soldats plus intelligentes, pour qu'elles cessent de servir contre le prolétariat et pour qu'elles se retournent contre la bourgeoisie*».

et les *vossen*?

Question ouverte : quels rapports Marteaux a-t-il eus avec l'association des anciens combattants flamands, les *Vossen*, c'est-à-dire les membres de la *Verbond der Vlaamsche Oudstrijders*, elle aussi née en 1919 et dont nous avons mentionné l'existence ?

Alors que la Fédération nationale des combattants se proclamait bilingue mais était surtout perçue en Flandre comme belge, l'association flamande comptait selon Jan Craeybeckx près de 100.000 membres en 1920. C'est beaucoup et c'est peu. Le succès s'explique par la spécificité des revendications des soldats et ex-soldats flamands en matière d'emploi des langues, surtout dans l'armée, mais aussi dans l'enseignement, la justice et l'administration. Le succès limité

s'explique par l'opprobre qui frappait à la fin de la guerre les fondateurs de l'université flamandisée de Gand (université dite Von Bissing, fondée le 24 octobre 1916), les protagonistes du *Raad van Vlaanderen* (créé le 11 février 1917), les «activistes» partisans de la séparation administrative du pays, bref ceux qui avaient cru pouvoir se servir de la *Flamenpolitik* de l'occupant. Cet opprobre avait eu un effet de contagion sur le Mouvement frontiste (*Frontbeweging*), qu'on peut considérer comme la matrice des *Vossen*.

Les discriminations linguistiques subies par les soldats flamands ne sont guère contestables⁹.

On sait que la loi du 2 juillet 1913 sur l'emploi des langues à l'armée n'était pas appliquée dans les faits quand la guerre éclata. L'historien Alain Collignon se demande si ces discriminations étaient «humiliantes». Certes il n'existe pas d'instrument de mesure de l'humiliation, mais la question peut surprendre, car les signes du malaise ne manquent pas. Dès le début 1916, le député catholique A. van de Perre s'en inquiète en haut lieu. Sans doute, A. van de Perre se définit-il comme flamingant, mais il importe de resituer ce qualificatif dans son temps. Connoté très négativement hors de Flandre, le mot «flamingant» était, surtout vers le troisième tiers du XIX^e siècle, reçu comme un hommage par ceux qu'il visait. *Grosso modo*, le flamingant se voulait le défenseur des revendications du mouvement flamand, quel que soit le parti dont il se réclamait. Parenthèse refermée, que fait van de Perre ? Il demande au ministre Helleputte de faire intervenir le roi Albert pour éviter une aggravation du mécontentement au front ; parallèlement, un autre député catholique et flamingant, Frans

9. Comment ne pas rappeler, à propos de l'emploi des langues à l'armée, la sombre polémique longtemps entretenue sur le pourcentage de victimes flamandes de la première guerre mondiale ? Christine Van Everbroeck y a consacré un chapitre dans le recueil d'Anne Morelli *Les grands mythes de Belgique, de Wallonie et de Flandre*. L'armée du front était-elle vraiment composée de 85 à 90% de Flamands, qui n'étaient pas traités comme des Belges à part entière ? Cela a été dit et répété. Le mythe a sa longévité propre, mais un certain nombre d'historiens – dont des historiens flamands – ont étudié l'affaire de plus près depuis les années 70-80. Leur avis : quelque 67% de Flamands et 33% de Wallons ont été tués au front. Van Everbroeck ajoute : «*Le mythe des soldats envoyés inutilement à la mort à cause d'ordres donnés en français est totalement battu en brèche par les études historiques*».

Van Cauwelaert, alerte le ministre Poulet. En septembre 1916, Albert I^{er} s'entretient de la question avec F. Van Cauwelaert : des manifestations-surprise sont organisées avec le concours de prêtres-brancardiens, d'instituteurs et d'écrivains. Des cercles d'étude sont mis sur pied parmi les soldats; ils seront bientôt interdits. C'est le mouvement frontiste (*Frontbeweging*) qui est l'initiateur de ces actions. Il s'agit d'un mouvement pacifiste et flamingant, de culture catholique, aux options radicales en matière linguistique et culturelle mais distinct de l'activisme. Xavier Mabille a trouvé une formule adéquate pour évoquer les rapports entre frontisme et activisme : mouvements distincts, «*même s'il y eut parfois capillarité entre eux*». Une capillarité nocive au mouvement frontiste, que «la fureur fransquillonne» a amalgamé aux activistes.

Il semble bien qu'Albert I^{er}, ainsi que le gouvernement De Broqueville exilé au Havre, aient été attentifs à ces avertissements, mais il n'était pas question de donner suite à des revendications telles que la création de régiments flamands distincts ou l'obligation de fait pour les officiers de connaître le néerlandais. Jusqu'au début de la guerre, Albert I^{er} avait bénéficié d'une réelle popularité dans les milieux flamands : il s'était à diverses reprises exprimé publiquement en néerlandais, et surtout il avait, le 5 août 1914, fait explicitement référence à la date mythique de 1302: «*Souvenez-vous, Flamands, de la bataille des Eperons d'or, et vous, Wallons de Liège, des 600 Franchimontois*». Malgré cette évocation prometteuse, le roi n'allait avoir pour les combattants flamands que des bonnes paroles. Il se devait de dénoncer les initiatives encouragées et soutenues par l'occupant et qui relevaient de l'activisme. Le 8 février 1916, un arrêté royal condamnait la flamandisation de l'université de Gand et prévoyait des mesures contre les professeurs qui y enseignaient.

La crise s'aggrava en 1917 et 1918. Deux lettres ouvertes au roi furent envoyées par des soldats flamands; ceux-ci demandaient notamment qu'on n'engage pas de poursuites contre les activistes. Nous allons retrouver de manière récurrente le problème ainsi soulevé et qu'on appellera bientôt le problème de l'amnistie. Dans ses *Carnets de guerre*, Albert I^{er} note le 20 mars 1918 que «*la question à l'ordre du jour est le flamand à l'armée*» et il souligne «*la nécessité de donner aux Flamands une preuve de la bonne volonté du pouvoir, et la possibilité de le faire*». La Commission sur la question fla-

mande créée en 1918 devait déboucher sur trois décisions importantes, dont l'application fut remise à l'après-armistice : flamandisation complète de l'université de Gand, réformes radicales dans l'administration et la justice, recrutement régionalisé pour l'armée.

L'armistice finit par être signé. Dix jours plus tard, en passant par Lophem, un gouvernement tripartite était constitué. Sa politique fut annoncée dans le discours du trône du 22 novembre : promesse était faite que «*l'égalité la plus stricte et la justice la plus absolue*» seraient instituées dans le domaine linguistique. Plus concrètement, le gouvernement s'engageait à créer les assises d'une université flamande à Gand. On sait qu'il s'engageait surtout – et de manière ferme – à instaurer rapidement le suffrage universel pur et simple pour les hommes de plus de vingt et un ans.

De fait, il fallut attendre 1930 pour que l'université de Gand soit flamandisée. Mais les premières élections au suffrage universel en 1919 bouleversèrent le paysage politique, non seulement par la puissante percée du POB, mais aussi par un transfert de 46 des 80 élus catholiques vers la fraction flamande du parti. De plus, le parti frontiste recueillait cinq sièges.

convergences ponctuelles et fortuites

Voilà un bien long détour pour revenir aux *Vossen*.

Divers éléments rendent invraisemblable à nos yeux que Marteaux ait ignoré l'action des *Vlaamse oudstrijders*.

D'abord, parce que la mobilisation qui avait débouché sur «l'invasion» du Parlement le 29 juillet 1920 avait été organisée conjointement par la FNC et la VVOs. A l'époque, la tentation avait été grande – et souvent irrésistible – de faire endosser la responsabilité exclusive de l'incident par les *Vossen*, désignés souvent dans *Le Soir* comme activistes. A notre connaissance, Marteaux n'a joué aucun rôle dans l'événement, mais il ne pouvait pas l'ignorer.

Par ailleurs, on peut épinglez certaines convergences ponctuelles sur le fond entre l'activité politique de Marteaux et le programme des *Vossen*. Premier exemple, au cours de sa campagne électorale en mars 1921, Marteaux plaide pour le désarmement, pour le développement des hôpitaux et des

logements, ce qui n'est pas surprenant; il déplore que le français soit imposé aux enfants flamands dans les écoles, ce qui nous paraît signaler une attention aux revendications flammingantes. Deuxième exemple, au conseil communal de Bruxelles, le 19 mai 1924, avec Fernand Brunfaut, il refuse de s'associer aux félicitations adressées au cardinal Mercier à l'occasion de son jubilé sacerdotal. «*La réputation surfaite de certains, dit-il, est le fruit usurpé du sacrifice des autres*». Et de proclamer «*toute son admiration aux humbles paysans des Flandres, aux ouvriers de Wallonie qui se sont faits les modestes défenseurs d'un grand idéal aujourd'hui oublié*». Le primat de Belgique, un des chefs de file du conservatisme franquillon, était la bête noire des flamingants. Dernier exemple, le 15 février 1926, toujours au conseil communal de Bruxelles, à propos d'une réforme de l'enseignement des langues proposée par le ministre de l'instruction publique Camille Huysmans, Marteaux prend la défense véhémement de ce dernier : «*je sais fort bien que C. Huysmans n'a pas vos sympathies, parce qu'il est flamand, parce qu'il est socialiste, parce qu'il a été l'homme de Stockholm (...)* Et c'est pour son action de Stockholm qu'il a notre sympathie et nous avons le droit de vous parler à ce sujet la tête haute».

Mais au delà de ces rapprochements ponctuels, se profile le dossier de l'amnistie.

qui revendique l'amnistie ?

La confusion a souvent régné après 1918 autour de la revendication de l'amnistie. En effet, dans leur programme de novembre 1919, les *Vossen* réclament «*une amnistie pour les peines militaires prononcées à l'égard de délits non criminels*», et ils demandent à tous les partis de soutenir cette revendication. Or, déjà au congrès de Pâques 1919 du POB, avaient retenti des voix aussi diverses que celles de Jules Destrée et de Joseph Jacquemotte pour réclamer une «*amnistie générale*». Au demeurant, la même année (le 31 octobre), *Le Moniteur belge* publiait sous l'égide du ministère de la Guerre, une «*loi d'amnistie de certaines infractions punies par les lois militaires*»: elle concerne un nombre très délimité d'infractions (certaines désertions, certaines «*violences envers un supérieur*») sanctionnées par des lois pénales militaires. Étroitement circonscrite, cette amnistie militaire ne pouvait mettre

fin aux controverses. Parmi d'autres, les ACS de Bruxelles demandent son élargissement (note *Le Peuple* du 23/1/21), revendication qu'ils réitéreront en février 22 et en mai 26. Le congrès de mai 21 des ACS a regretté que «certains députés socialistes eussent accepté que les soldats amnistiés soient privés de la dotation» due aux anciens combattants.

Il y avait donc convergence objective des ACS et des *Vossen* sur la revendication (peu précise, il est vrai) d'une amnistie. Nous allons voir que le POB lui-même s'est engagé (et fort engagé) dans cette voie. Mais il n'est pas possible de ne pas citer l'effet produit dans ces années par le procès en Assises des barons Coppée, père et fils, qui avaient fourni à l'occupant pendant la guerre des quantités très importantes de benzol et de goudron, et qui en avaient été quittes avec un non-lieu. Ce déni de justice stimula la demande d'amnistie. Et pas seulement pour délits militaires.

pour la clémence

«L'année 1921 peut être considérée comme le véritable point de départ du mouvement en faveur de l'amnistie», écrit Christine Van Everbroeck dans sa thèse de doctorat en histoire consacrée à l'amnistie¹⁰.

Les députés socialistes Huysmans et Doms développent, le 18 janvier 1921, une interpellation «sur la situation de certains civils qui ont été l'objet de mesures disciplinaires administratives ou condamnés par des tribunaux, et sur l'opportunité de mesures de clémence».

Huysmans admet d'entrée de jeu qu'il fallait châtier dans certains cas, mais il acte que des punitions ont été trop sévères et qu'elles ont frappé des innocents. A propos des activistes, il précise : je ne m'intéresse qu'à ceux qui ont commis une faute politique, pour une idée. «Il y a eu séparatisme en Flandre, ajoute-t-il, le jour où il y a eu des gens qui n'espéraient plus rien du Parlement et depuis le jour où ils ont lu dans leur journal qu'après la guerre il n'y aurait plus de mouvement flamand». Et de citer en particulier deux cas. Celui de

10. Christine Van Everbroeck, *L'activisme entre condamnation et réhabilitation – Influence de l'activisme et des activistes sur le développement du nationalisme flamand dans l'entre-deux-guerres*, ULB, 1997-98.

Rosa De Guchtenaere, institutrice et féministe, condamnée à quinze ans de travaux forcés pour avoir pris la parole au cours d'un meeting en faveur de la flamandisation de l'université de Gand (elle avait aussi accepté le poste de directrice d'école normale dans l'enseignement flamandisé). Celui de Jef Van Extergem «*un gamin qui a écrit des sottises*» mais qui ne méritait pas vingt ans de travaux forcés¹¹.

Au terme de son interpellation, Huysmans demande l'amnistie complète pour les étudiants. Quant à Doms, il réclame le réexamen de tous les dossiers de punitions administratives infligées à des fonctionnaires et des enseignants.

A la Chambre quand, le 25 janvier 1921, le débat s'ouvre sur les amendements à porter à la loi de 19, «*le scandale Coppée*» est déjà évoqué, alors que le procès ne commencera que trois ans plus tard. Emile Vandervelde, ministre de la Justice, s'en tient fermement à une ligne simple : «*Amnistie, non – grâces, oui*», tout en proclamant qu'il refuse de confondre Flamands et activistes. Ce qu'au nom du gouvernement, il refuse de couvrir, ce sont «*les crimes commis contre la sûreté de l'Etat au cours d'une guerre où se jouait notre indépendance*». Frans Van Cauwelaert pour sa part, qui a soin de se désolidariser des activistes, plaide pour la clémence envers les jeunes condamnés par la justice militaire, et met en garde contre le mécontentement croissant de l'opinion flamande. Quant à Camille Huysmans, il se déclare heureux que sonne l'heure de la clémence car, dit-il, la paix doit renaître en Belgique aussi, et l'arrière-faix de la guerre doit disparaître pour toujours.

Le mécontentement évoqué par Frans Van Cauwelaert n'était pas imaginaire. La répression contre les activistes est marquée par la passion et l'arbitraire. Elle provoque très rapidement l'indignation puis la colère d'une très large part de l'opinion flamande parce que, comme l'observe C. Van Everbroeck, «*tout ce qui est flamand devient suspect*».

11. S'il est vrai que Jef Van Extergem n'avait que seize ans en 1914, son comportement ne relève pas du genre gamineries. Il a assumé un double choix : lutte des classes et cause flamande. Il a bien été activiste, et de ce chef condamné en 1920 à vingt ans de travaux forcés. Il a aussi milité à l'extrême-gauche du POB et a ensuite adhéré au parti communiste. Déporté par les Nazis à Sachsenhausen, il est mort en 1945. A lire : Mieke Sertijn, *Het socialistisch activisme tijdens de eerste wereldoorlog*, 1976; et Jef Van Extergem, *medestanders ? tegenstanders ?*, IMAVO, 1998.

Lors de son congrès annuel de mars 1921 (à Anvers), le POB adopte à l'unanimité un ordre du jour rappelant que *«la justice militaire a souvent condamné de manière impitoyable de malheureux soldats coupables d'un instant de faiblesse et des jeunes gens fanatiques mais désintéressés»*. L'ordre du jour se termine cependant par une recommandation très prudente : *«Il est temps de donner satisfaction à l'opinion publique qui exige que toute la lumière soit faite»*.

A propos du volet militaire du dossier, signalons qu'une extension de la frileuse loi de 19 fut votée le 28 juin 1921. Extension dont sont explicitement exclus les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat (*«à moins que la peine appliquée ne dépasse pas deux ans d'emprisonnement»*), les désertions à l'ennemi, les mutilations volontaires (sauf s'il s'agit d'une condamnation conditionnelle), les récalcitrants et réfractaires faisant partie des contingents appelés pendant l'état de guerre. Mais il reste bien des problèmes.

de coppée à borms

Après un meeting de masse à Anvers le 24 juillet 1924, un meeting pour l'amnistie fait salle comble le 7 août à la Maison du Peuple de Bruxelles, à l'initiative de la fédération bruxelloise du POB, de l'Union des Syndicats et de la section bruxelloise des ACS. Des orateurs de marque se succèdent à la tribune : l'avocat Gérard des ACS, les députés Denis et de Brouckère, le syndicaliste Frans Liebaers. Parmi d'autres, De Brouckère évoque le procès Coppée. Il rappelle qu'une légion d'experts et de témoins ont été convoqués à la barre. *«On comprend qu'à la cinquantième audience, lorsqu'on a demandé aux jurés de juger, ceux-ci aient répondu qu'ils ne savaient rien»*, dit-il. Et d'affirmer que l'issue du procès a donné une impulsion nouvelle au mouvement pour l'amnistie. Car on commence à l'admettre, la répression a été extrêmement sélective. Au terme du meeting, l'assemblée adopte par acclamations un ordre du jour adjurant les membres de la Chambre des Représentants de voter, dans le plus bref délai possible, *«l'amnistie ou tout au moins la révision (des dossiers) des crimes et délits commis par suite de l'état de guerre»*.

De fait, les socialistes Georges Hubin (wallon) et Camille Huysmans (flamand) déposent en juillet 1924 une proposition de loi en faveur de l'amnistie, appuyée par un important meeting à Anvers. Selon l'historienne Gita Deneckere, le cheminement parlementaire de la proposition fut néanmoins arrêté sous la pression du gouvernement Theunis¹².

Un mois avant l'initiative socialiste, le 16 juin 1924, un congrès des ACS du Brabant adopte à l'unanimité une motion rejetant toute collaboration avec les *Vossen*. Ce vote indique qu'à tout le moins, il y a eu contacts et tentative de collaboration entre les deux associations d'anciens combattants.

Il n'empêchera pas le congrès national des ACS, en mai 1926, de revendiquer la réforme des Conseils de guerre et de la Cour militaire. L'avocat, conseiller communal et député William Van Remoortel, alors secrétaire provincial des ACS du Brabant, dénonce avec énergie l'arbitraire de certaines condamnations prononcées par des Conseils de guerre tout-puissants; il réaffirme que des soldats ont été fusillés, certains sur base d'un règlement militaire plus que centenaire...

Décembre 1926: la nouvelle proposition de loi est soumise à la Chambre, et signée notamment par Frans Van Cauwelaert, devenu bourgmestre d'Anvers et Eugène Soudan. L'objectif cette fois est bien d'amnistier les, ou au moins des activistes. Vingt et un mois s'écoulèrent avant que le texte atterrisse en séance plénière de la Chambre: le temps d'élaborer un compromis qui prit la forme d'un projet de loi, déposé par le ministre P-E. Janson le 19 septembre 1928.

Mais déjà le débat a franchi nos frontières: une pétition internationale pour l'amnistie, signée notamment par Romain Rolland, Georges Duhamel, H-G.Wells et l'Irlandais Yeats, fait du bruit. En guise de réplique, les historiens Charles Terlinden et Henri Pirenne rendent publiques les archives du *Raad van Vlaanderen*.

Devenu, le 19 janvier 1929, la «*loi sur l'extinction des poursuites répressives et des peines relatives à certains crimes et délits commis entre le 4 août 1914 et le 4 août 1919*» (*uitdovingswet*), le compromis élaboré par la Chambre n'équivaut pas à une amnistie pure. En effet, les peines prononcées res-

12. Gita Deneckere, «Oudstrijders op de vuist in Brussel – het amnestieconflict tijdens het interbellum», *B.T.N.G.*, n°94-95.

tent irrévocables, mais les condamnés sortent de prison; des réhabilitations sont envisageables au cas par cas, via des commissions *ad hoc*. Les titres, grades, fonctions, emplois et offices publics ne sont pas restitués aux condamnés. Les droits civils et politiques ne sont pas restitués. Bref, si la percée est significative, il ne s'agit pas d'une réintégration pure et simple des activistes condamnés. Un facteur isolé, mais fortement symbolique, a pesé sur le dossier. C'est l'élection législative partielle qui a eu lieu à Anvers le 9 décembre 1928, à la suite du décès d'un élu libéral: August Borms, activiste anversoïis condamné à mort et emprisonné, l'emporte haut la main sur le candidat libéral.

La saga de l'amnistie n'est pas terminée pour autant. En 1937 encore, une nouvelle loi sera votée, provoquant de la part de certains milieux d'anciens combattants des protestations spectaculaires face à la Colonne du Congrès, dans la capitale.

Ce qu'il nous a paru utile d'éclairer, dans le cadre d'une brève recherche sur Albert Marteaux, animateur de 1919 à 1923 de l'association des anciens combattants socialistes, c'est une polarisation (modifiée au fil des ans, cela va de soi) entre superpatriotes francolâtres d'une part et d'autre part flamingants confondus avec activistes. La revendication d'une amnistie, après 1918, si elle a été longtemps ambigüe, n'a pas été portée seulement par les flamingants.

Au conseil communal

En dehors des questions de politique de santé, qui représentent le principal de ses interventions au conseil communal (voir notice concernant son travail à la CAP), Albert Marteaux participe principalement à des discussions se rapportant à l'actualité politique, aux droits des travailleurs, et aux questions d'enseignement. A propos de ses quelques interventions au sujet des logements sociaux nous vous renvoyons à la notice *ad hoc*.

A diverses occasions, Marteaux - bien souvent de concert avec son collègue Brunfaut - exprimera ses désaccords politiques face au conseil communal. En 1924, ils refusent de s'associer au Jubilé du Cardinal Mercier. Lorsqu'en 1928, la Ville de Bruxelles interdit la projection du film *Le Cuirassé Potemkine* pour cause de sécurité publique (quelques temps auparavant, les Jeunesses nationales avaient saccagé l'exposition soviétique de la rue du Trône), Van Remoortel, Marteaux et Brunfaut s'inquiètent pour cette mesure de censure préventive. En février 1932, dans le cadre des travaux de la conférence de Genève, Marteaux appuie d'un discours «*intéressant et modéré*» le vœu de Van Remoortel prônant un désarmement général. En avril 1934, c'est le même conseiller qui plaide pour la participation de l'URSS à l'exposition universelle de 1935: ce sera l'occasion pour Marteaux de défendre, au conseil communal cette fois, la reconnaissance de l'URSS. Le 13 juin 1938, c'est Marteaux qui soumet aux conseillers l'approbation d'un vœu au sujet des bombardements des villes ouvertes en Chine; il sera approuvé. En

1940, il défend, tout comme il l'a fait au Parlement et dans sa brochure (censurée) consacrée au sujet, l'invasion de la Finlande par l'URSS.

La composante socialiste s'attache plusieurs fois à défendre les droits des fonctionnaires et agents de la ville. En 1921, ils proposent de leur accorder le jour de la fête du travail, le 1^{er} mai (fêté depuis 1889-1890). La proposition sera reformulée en 1922.

En 1923, Marteaux demande au conseil que les instituteurs payés par la Ville soient mis sur le même pied, en ce qui concerne le treizième mois, que ceux payés par l'Etat. En 1928, il appuie la proposition de M. Vermeire d'augmenter le salaire des ouvriers de la Ville de Bruxelles. En 1930, il propose au conseil d'émettre un vœu auprès de la Chambre des Représentants en faveur des vacances scolaires.

Il appuie, en 1931, la proposition de M. Vermeire de création d'un Fonds intercommunal de chômage.

Au conseil communal, Marteaux s'intéresse aussi à l'enseignement. Il défend plus particulièrement la création de l'Université du Travail-Université des arts et métiers, en faveur de laquelle il intervient le 28 décembre 1922, arguant du fait que «*l'installation de certaines écoles (professionnelles) est un défi à l'hygiène*» et de l'importance, au point de vue du développement économique national, de créer «*une armée de techniciens*». Il regrette par ailleurs de ne pas voir le conseil respecter l'engagement pris pour la

*Résultats***Elections communales à Bruxelles**

		PCB	Marteaux	POB	Libéraux	Catho	Total
1921	Bxl. I	-	225	16.141	21.445	21.116	73.675
	Bxl. II	-	-	6.902	4.728	9.529	25.484
	Total	-	225	→23.043	26.173	30.645	99.159
	%	-	-	23.2	26.3	30.9	100
	Sièges	-	élu	13	14	17	50
1926	Bxl	6.844	227	→26.828	30.588	38.158	112.272
	%	6.1	-	23.8	27.2	33.9	100
	Sièges	2	élu	10	12	16	41
1932	Bxl	5.620	435	→28.046	34.780	30.715	109.926
	%	5.1	-	25.5	31.6	27.9	100
	Sièges	1	élu	12	15	13	41
1938	Bxl	8.902	484	→23.642	31.394	28.084	108.981
	%	8.1	-	21.6	28.8	25.7	100
	Sièges	3	élu	9	13	12	41
1946	Bxl	15.218 ←	1.635	24.855	31.681	35.932	107.922
	%	14.1	-	23.0	29.3	33.2	100
	Sièges	5	élu	9	13	14	41

Elections législatives à Bruxelles-canton et arrondissement

		PCB	Marteaux	POB	Libéraux	Catho	Total
1919	Canton	-	-	14.242	13.891	8.621	47.102
	%	-	-	30.2	29.5	18.3	100
	Arrond.	-	-	69.499	58.393	45.401	239.602
	%	-	-	29.0	24.3	19.0	100
	Sièges	-	-	8	6	5	26
1921	Canton	-	-	14.531	14.908	12.842	49.952
	%	-	-	29.1	29.8	25.7	100
	Arrond.	-	-	72.562	67.005	89.408	265.858
	%	-	-	27.3	25.2	33.6	100
	Sièges	-	-	9	7	7	26
1925	Canton	2.655	-	21.501	11.829	16.560	54.242
	%	4.9	-	39.6	21.8	30.5	100
	Arrond.	10.332	-	104.785	56.409	105.036	290.534
	%	3.6	-	36.0	19.4	36.1	100
	Sièges	1	suppl.	10	5	9	26
1929	Canton	2.643	-	19.158	14.214	16.501	54.668
	%	4.8	-	35.0	26.0	30.2	100
	Arrond.	10.437	221	96.519	74.305	117.043	318.396
	%	3.3	-	30.3	23.3	36.7	100
	Sièges	1	suppl.-	8	7	9	26
1932	Canton	3.015	-	18.858	15.130	13.814	53.147
	%	5.7	-	35.5	28.5	26.0	100
	Arrond.	12.601	353	107.624	79.192	114.553	333.885
	%	3.8	-	32.2	23.8	34.3	100
	Sièges	1	suppl.-	8	7	9	26
1936	Canton	7.088	-	13.202	9.031	8.827	50.787
	%	13.9	-	26.0	17.8	17.4	100
	Arrond.	34.789	413	85.474	55.151	78.800	339.711
	%	10.2	-	25.2	16.2	23.2	100
	Sièges	3	élu	8	5	7	30
1939	Canton	6.088	-	10.739	15.189	8.327	49.671
	%	12.2	-	21.6	30.6	16.8	100
	Arrond.	26.568	← 4.337	78.404	89.388	58.615	342.067
	%	7,8	-	23.0	26.1	17.1	100
	Sièges	2	élu	7	8	5	30
1946	Canton	9.871	-	15.557	6.691	13.866	47.911
	%	20.4	-	32.5	14.0	28.9	100
	Arrond.	55.683	← 1.258	114.581	42.737	125.010	352.684
	%	15.8	-	33.4	12.1	35.5	100
	Sièges	5	élu	10	4	11	30

construction d'une université destinée à la classe ouvrière, alors que des subsides sont trouvés et approuvés (par la composante socialiste également) pour la construction d'un athénée pour jeunes filles (de la bourgeoisie) et pour l'ULB «surtout fréquentée par les fils de la classe aisée». Il sera d'ailleurs désigné en 1949 comme délégué du Conseil Communal au sein de la commission administrative de l'Office d'orientation de l'Institut des Arts et Métiers, créé finalement en 1933. En 1934, Marteaux intervient encore, brièvement, à propos de la qualité des cours dispensés dans les écoles professionnelles, en particulier Funck et Bischoffsheim. En matière d'enseignement moyen, Marteaux défend la «spécialisation des professeurs» de l'Athénée de Bruxelles (conséquence de la mesure prise par le Ministre - socialiste, Camille Huysmans - des Sciences et des Arts) le 15 février 1926 et le 2 juillet 1928. En 1928, il propose la création de bibliothèques scolaires dans le secteur primaire et appuie, en 1932, la proposition de Lalemand d'y distribuer des repas gratuits aux plus nécessiteux.

Il donne son avis sur des sujets les plus divers comme l'adjudication du Vaux-Hall (19.5.24), le placement de chaises et de bancs sur la voie publique (12.12.27), le tarif du gaz (24.3.30), le carnaval et le port du masque et des déguisements (en période de recrudescence inquiétante des

maladies vénériennes - 26.1.31), la modernisation des tramways bruxellois (30.11.36), l'organisation des services d'incendie, ou encore l'interdiction du parquage sur la Grand'Place,...

Un localiste ?

D'aucuns ont été tenté de faire de Marteaux un «notable local», étiquette également mise à Fernand Brunfaut.

La présentation des résultats électoraux de Marteaux, dans les deux tableaux ci-avant, oblige au moins à nuancer ce propos.

Il est vrai qu'à l'époque, et en particulier au POB, la personnalisation du vote, et la marchandisation des politiciens n'ont encore guère cours.

Avec quelques centaines de voix, les résultats de Marteaux ne paraissent en tout cas pas signaler une notabilité particulière, et aucun document ne laisse supposer qu'il ait cherché à la cultiver. Seul le score lors de son passage au PC, en 1939, semble avoir une valeur symbolique un peu plus grande.

A titre de comparaison, Fernand Brunfaut assied sa popularité à Laeken alias Bruxelles II: successivement, 411, 1079, 1768 et 1743 voix aux quatre scrutins communaux de l'entre-deux guerres.

le combat antimilitariste et pour la paix

france marage

Parce que l'expérience de la Première guerre mondiale a sans aucun doute profondément motivé le docteur Marteaux dans son engagement politique, on ne peut évoquer sa carrière sans s'attarder sur l'un des fondements essentiels de cet engagement : le combat pacifiste et antimilitariste.

Depuis sa participation active aux Anciens combattants socialistes au lendemain de la Première Guerre, c'est en effet dans le cadre d'une lutte résolue et constante en faveur de la paix et de la démocratie que Marteaux va inscrire son combat politique jusqu'à l'éclatement de la Seconde guerre mondiale. Mais la situation internationale de plus en plus tendue, qui pose avec une acuité croissante la question de la défense de la paix, l'amènera à évoluer dans ses conceptions et à revoir sa stratégie pacifiste.

Notre objet n'est pas de retracer l'histoire du mouvement pour la paix pendant l'entre-deux-guerres, mais plutôt de suivre Albert Marteaux dans son combat, qui l'inscrira rapidement dans une position originale au sein du POB et l'engagera de plus en plus aux côtés des communistes.

On peut distinguer deux périodes dans la pensée de Marteaux sur la question de la paix. Jusqu'en décembre 1934 – à considérer l'entretien Marteaux-Spaak-Berei-Togliatti publié dans ce même numéro des *CM* – voire jusqu'au traité d'alliance entre la France et l'URSS en 35 – qui amènera les com-

munistes à accepter la logique de la défense patriotique – Marteaux considère la guerre comme une conséquence fatale du régime capitaliste, menée par la bourgeoisie pour ses seuls intérêts. Son discours est dominé par un antimilitarisme radical : il faut détruire l'élément militaire car il ne sert que les intérêts capitalistes, et lutter pour que le peuple refuse de prendre part à un conflit dirigé par la bourgeoisie. A partir de 1935 cependant, la présence de l'URSS sur la scène politique internationale et l'éclatement successif des guerres italo-éthiopienne et espagnole vont amener Marteaux – et le mouvement communiste – à définir de nouvelles positions sur la guerre. Avec la montée de l'impérialisme fasciste, il convient d'opérer désormais une distinction entre les guerres «injustes», déclenchées pour défendre les intérêts bourgeois, et les guerres «justes», garanties par l'appui de l'URSS et destinées à abattre le fascisme. Ainsi voit-on Marteaux introduire dans son discours sur la paix, jusque là strictement antimilitariste, la nécessité de défendre la démocratie contre l'agression fasciste, tout en soulignant le rôle de l'URSS.

La question de la transition entre ces deux analyses reste de plus ouverte, notamment sur la dynamique antifascisme / fronts populaires qui est impulsée en France à partir de 1934, et où se retrouvent nombre de partisans unitaires de la paix (Amsterdam-Pleyel, août 33; unité d'action des jeunesses, août 34, en Belgique). Marteaux est typique de ce milieu, mais nous n'avons pas trouvé trace de la place personnelle qu'il aurait expressément prise dans le débat sur la paix entre décembre 33 et mai 35.

l'engagement antimilitariste de marteaux à l'issue de la première guerre mondiale

L'expérience de la guerre de 1914-1918 a marqué profondément ceux qui y ont participé et, après celle de 1870, a inscrit dans le mouvement ouvrier l'idée que la guerre est le résultat inéluctable du système capitaliste. Au lendemain de l'armistice, le mouvement socialiste international proclame la guerre «hors la loi». L'antimilitarisme radical, élevé en profession de foi, anime de nombreux militants socialistes la démilitarisation de la société est mise au rang des revendications politiques, selon des nuances un peu différentes selon les pays. En Belgique, Mar-

teaux s'engage avec ardeur dans ce combat axé autour de deux questions majeures : la lutte contre le principe de la défense nationale et la diminution de la durée du service militaire à six mois.

les acs et l'engagement antimilitariste de marteaux

Dès le lendemain de la guerre, le double engagement d'Albert Marteaux comme socialiste et comme antimilitariste se concrétise dans sa participation active à l'association des Anciens combattants socialistes. De cette période et de ces combats datent également les premières manifestations de sa sympathie à l'égard des communistes.

Les Anciens combattants socialistes sont nés d'une scission de la Fédération nationale des combattants (FNC), créée au sortir de la guerre¹. Bien que «*les statuts interdisent à la Fédération de prendre part aux luttes politiques*»², sa section bruxelloise décide de se présenter aux élections législatives de 1919. Les socialistes, redoutant que de nombreuses voix ouvrières se portent sur cette liste, protestent et s'indignent³, et le 18 octobre 1919 «*les Anciens combattants socialistes décident de se retirer de la section bruxelloise de la FNC, de créer un organisme d'ACS qui adhèrera au POB, dont ils acceptent le programme, dénoncent ceux qui pour satisfaire leur ambition et dans un but purement personnel, ont brisé la force et l'unité de la FNC*»⁴. De fait, en août 1920, des membres de la FNC envahirent la Chambre⁵, et leurs dirigeants seront accusés plus tard de pactiser avec les groupes fascistes⁶.

1. Voir dans ce numéro des *CM* l'article de Rosine Lewin plus spécialement consacré à l'analyse des mouvements d'anciens combattants.
2. «Les Combattants ne lutteront pas contre les socialistes», *Le Peuple*, 06/10/19.
3. COLIGNON A., *Les Anciens Combattants en Belgique francophone. 1918-1940*, Bruxelles, p.59,
4. «Chez les Combattants socialistes», *Le Peuple*, 19/10/19, p.3.
5. *Bulletin mensuel du POB*, 10/08/20.
6. Le XXV^e Congrès annuel du POB, tenu les 19 et 20 avril 1924, adopte la motion suivante : «*Le Congrès, considérant que le premier point à son programme de législature est la défense des libertés politiques; que celles-ci sont l'objet d'attaques sournoises*

Le programme des Anciens combattants socialistes est nettement marqué par l'engagement en faveur de la paix et par l'engagement social : propagande contre la guerre et le militarisme, affirmation du principe de la lutte des classes, lutte pour l'obtention de lois sociales et d'assurances contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse⁷. Lors d'une assemblée générale des ACS qui se tient en décembre 1919, Albert Marceaux, rapporteur, rappelle les revendications immédiates du mouvement, parmi lesquelles la question du logement, la propagande contre la guerre et le militarisme, et la protestation contre l'intervention belge dans le blocus de la Russie⁸.

Dès leur constitution, les ACS s'affilient également à l'Association internationale des combattants⁹ (AIC) créée par l'écrivain français Henri Barbusse, dont l'engagement antimilitariste et internationaliste, favorable à la défense de l'URSS, est bien connu. L'AIC, proche des communistes, avait été créée à l'initiative française de l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC), dont le premier acte public avait été l'appel lancé par Barbusse dans *L'œuvre* en juillet 1917. L'orientation révolutionnaire et antimilitariste de l'AIC se mani-

(suite de la note 6) *de la part des groupes fascistes; que la Fédération nationale des Combattants s'est associée à ces tentatives. Regrette la présence de nombreux socialistes au sein de la FNC, organisme qui se prépare à trahir les libertés ouvrières (...)*, (Compte-Rendu officiel du Congrès, 1924, p.59).

7. «Les Anciens Combattants. Le point de vue social», *Le peuple bruxellois*, Organe de la Fédération bruxelloise du POB, 1-2/11/19. Parmi les revendications des ACS figureront aussi la revendication de l'abandon des arriérés de loyers pour les anciens combattants (voir *Le Peuple*, 09/05/20), l'amnistie pour les déserteurs (voir *Le Peuple*, 23/01/21) et le paiement de la dotation des combattants. A ce propos, les ACS s'opposent à une souscription publique, et «*préconisent comme moyen de récupération de fonds l'impôt sur le capital et la reprise totale des bénéfices de guerre*» (*Le Peuple*, 18/05/21).
8. *Le Peuple*, 26/01/20.
9. La plate-forme de l'Association Internationale des Combattants est définie à la Conférence de Genève en avril-mai 1920: «*la guerre est une conséquence fatale du régime capitaliste; aucune guerre offensive ou défensive ne se justifie en régime capitaliste; la lutte efficace contre la guerre doit atteindre sa cause même : le régime capitaliste*», cité dans COLIGNON A., *op. cit.*, p.84.

festera clairement dès son congrès tenu à Lyon les 6, 7 et 8 septembre 1919¹⁰.

Albert Marteaux, qui se trouve parmi les initiateurs de la rupture avec la FNC¹¹, continuera à jouer un rôle important dans les ACS. Ainsi, le 1^{er} février 1921, alors que l'association compte quelque 42 000 membres¹², il sera nommé trésorier¹³, fonction qu'il conservera jusqu'au Congrès du 1^{er} mars 1923. Il fera régulièrement rapport sur la situation financière du mouvement dans le bimensuel *L'Antimilitariste*, dont le premier numéro paraît le 1^{er} février 1921, et qui propagera le programme des ACS. Selon la plate-forme que publie *L'Antimilitariste*, dont le titre lui-même annonce l'essentiel du programme, le but ultime des ACS est de «propager et entretenir dans le pays la haine sainte de la guerre et du militarisme» et de «diffuser l'idéal socialiste, supprimer l'armée, la guerre et le capitalisme»¹⁴.

En fait, l'engagement antimilitariste des ACS ne va pas sans conflits avec le POB, qui participe au gouvernement Delacroix d'Union nationale. Ainsi, le 19 juin 1920, «considérant que le Conseil Général (du POB) a donné mandat aux députés socialistes de voter le budget général dans lequel est compris le budget de la guerre», une assemblée plénière des ACS décide de retirer ses délégués de la Commission militaire du Conseil général¹⁵. Cependant, les ACS se retrouvent aux côtés du POB dans la lutte pour la réduction de la durée du service militaire à six mois. Au congrès des 26, 27 et 28 mars 1921, le Parti avait reconnu que «le respect de l'autonomie des peuples (...) peut nécessiter une défense nationale», mais il «insistait énergiquement pour que la démocratisation complète de l'armée s'effectue avec un temps de service défini,

10. RELINGER J., *Henri Barbusse. Ecrivain combattant*, PUF, Paris, 1994, pp.97-98.

11. «Chez les Combattants socialistes», *op. cit.*

12. «Le Congrès des Anciens Combattants socialistes», *Bulletin mensuel du POB*, 10/06/21, p.42.

13. *L'Antimilitariste*, 1/2/21, p.1.

14. *L'Antimilitariste*, 15/5/21, p.1.

15. «Les ACS et le budget de la guerre», *L'Exploité*, 04/07/20, p.2.

qui en aucun cas ne peut dépasser les six mois»¹⁶. Au IV^e Congrès des ACS, les 15 et 16 mai 1921, Marteaux se prononçait dans le même sens : «C'est une grande amélioration en faveur de nos soldats et de notre idéal»¹⁷. Le Congrès le suivit, estimant «qu'il y a lieu, en attendant la suppression radicale et complète du militarisme, d'arracher à la bourgeoisie toutes les améliorations qui peuvent alléger le sort des prolétaires soldats», tout en marquant «une nouvelle fois que ces réformes ne sont, à nos yeux, que des étapes et non des fins»¹⁸. Si les ACS s'éloignaient ainsi des antimilitaristes les plus résolus¹⁹, ils ne maintenaient pas moins leurs positions pacifistes et révolutionnaires : «Le Congrès des ACS décide de lutter contre la guerre, conséquence du régime capitaliste, par la grève générale révolutionnaire en cas de mobilisation»²⁰.

la question de l'affiliation des acs au pob et la lutte contre l'influence communiste

Cependant, un grand débat va bientôt s'engager au sein des ACS sur la question de leur affiliation au POB. Par ses prises de position dans ce débat, Marteaux, tout en restant fidèle au POB, manifesterait cet attachement à l'unité des révolutionnaires et son refus des divisions qui devait marquer toute sa politique. On se rappellera que, à leur création, les ACS se proposaient d'adhérer collectivement au POB. Or la chose n'est, en principe, pas possible, car le POB est organisé sur base de fédérations territoriales (les fédérations d'arrondissement), et n'accepte pas l'affiliation directe de groupes constitués²¹. En avril 1920, le Bureau du Parti rencontre donc une

16. *Compte-Rendu officiel du II^e Congrès annuel du POB* (mars 1921), p.62. Le Congrès décida encore que «d'ici aux élections prochaines, le Parti ouvrier mènera la même campagne pour les six mois que jadis pour le suffrage universel» (*ibidem*, p.63).
17. «IV^e Congrès des ACS», *Le Peuple*, 17/05/21.
18. «Le Congrès des Anciens Combattants socialistes», *op.cit.*
19. Lors de la préparation du Congrès du POB, une motion présentée par le syndicat des employés, où l'on connaît l'influence de Jacquemotte, l'avait emporté de peu à Bruxelles, proclamant : «Pas un sou, pas un homme, pas un canon» («Le Congrès de la Fédération bruxelloise», *Le Peuple*, 21/03/21, p.1).
20. «Le Congrès des Anciens Combattants socialistes», *op. cit.*
21. *Compte-Rendu du Congrès extraordinaire des 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre 1919*, p.43.

délégation des ACS, parmi laquelle figure Marteaux, et il indique «*que les ACS ne peuvent être affiliés au Parti comme groupe*»²². Cependant, peu de temps après, une résolution autorise les associations d'anciens combattants socialistes à s'affilier, avec un statut semblable à celui accordé aux Jeunes Gardes, c'est-à-dire sous les auspices des organisations d'arrondissement²³.

Mais bientôt, avec la scission des «Amis de l'Exploité» et la fondation du parti communiste en 1921, la question de l'appartenance au POB prend une tout autre dimension. En effet, la lutte d'influence est vive entre socialistes et communistes dans les organisations de masse, comme les association d'anciens combattants ou les syndicats²⁴. L'enjeu de l'adhésion des ACS au POB recouvre donc désormais celui de l'exclusion des communistes. Au congrès des ACS du 12 février 1922, Marteaux intervient habilement pour éluder l'adhésion : «*Marteaux expose et défend les raisons qui militent en faveur du maintien des statuts du POB qui s'opposent à l'affiliation des ACS. Pour le surplus, la grande majorité des membres sont affiliés au POB et notre action est en somme parallèle avec celle du Parti. Des reproches nous furent même faits à ce propos par les dirigeants de l'Internationale (...) Ce n'est pas au moment où l'union internationale se rétablit qu'il faut diviser les ACS*»²⁵. Une lettre de Barbusse allant dans le même sens est lue : «*les ACS doivent rester en-dehors et au-dessus des partis politiques*»²⁶. Vu la confusion qui règne, les ACS décident «*de porter à l'étude des sections et à l'ordre du jour du prochain congrès national, la question de l'affiliation au POB. Dans L'Antimilitariste, une rubrique intitulée 'Polémique', a été ouverte aux militants*»²⁷.

22. Compte-Rendu du Bureau du Parti, 14/09/20.

23. Rapport du Bureau au Congrès de mars 1921, p.21.

24. En 1924, la motion Mertens exclura les communistes des fonctions dirigeantes au sein des organisations syndicales du POB.

25. «Un Congrès des ACS», *Le Peuple*, 13/02/22.

26. *Ibidem*.

27. «AIAC, section de Belgique, Rapport présenté par le Camarade Dr. Marteaux au nom du Comité exécutif de l'Internationale», *Le Feu*, Bulletin mensuel de la Fédération bruxelloise de l'Association Internationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 11/1922, p.1.

Cependant, au Bureau du POB, le ton monte. Les ACS sont accusés de mener leur propre politique, en contradiction avec celle du Parti. *«Il est dit qu'à la dernière séance de la Fédération bruxelloise, les délégués des ACS ont déclaré qu'il ne s'agit plus de pensions ni de revendications des anciens combattants de la guerre 1914-18, mais d'un organisme faisant de l'antimilitarisme. Ils veulent une nouvelle orientation, et leur journal s'adresse directement aux syndicats. Ils sont contre la Défense nationale alors que le Parti est pour»*²⁸. Le *Peuple* avait déjà annoncé la couleur avant le Congrès des ACS: *«Décidément, il y a parmi les ACS des camarades qui s'inspirent uniquement des idées et des méthodes communistes»*²⁹. La question des ACS est discutée au Bureau du POB le 31 mai et les 7 et 21 juillet 1922,

Au Congrès du POB d'avril 1923, Van Roosbroeck, secrétaire général, décrira la situation telle qu'elle se présentait au congrès des ACS de février 1922: *«Bien que l'affiliation fût proposée par certaines sections, la question ne se posait pas, puisque les statuts du parti s'y opposent. Certains délégués (...) proposaient malgré tout l'affiliation au Parti (...) A côté d'elle, des éléments communistes combattaient énergiquement l'affiliation, en s'appuyant sur le fait que le Parti Ouvrier reconnaît la nécessité de la défense nationale (...) Ce Congrès ne faisait pas sortir de sa position intermédiaire la Fédération Nationale des Anciens Combattants Socialistes. Depuis sa constitution, elle s'était servie constamment de l'autorité morale et de la puissance matérielle du Parti, tout en s'ingéniant à saper la confiance de ses adhérents dans ce dernier, sans lequel elle n'aurait eu aucune importance»*³⁰.

Le rapport indique encore que, le 16 octobre 1922, Van Roosbroeck a rencontré une délégation des ACS, dont fait partie Albert Marteaux, et que suite à cette entrevue, le Bureau du Conseil Général a adressé le 17 novembre aux ACS une lettre les mettant en garde contre toute tentative d'élargir leur recrutement ou leur influence: *«Les anciens combattants socialistes seraient tenus de faire partie d'un groupe affilié à la Commission Syndicale ou au POB, mais ne pourraient en*

28. Comptes-Rendus des séances du Bureau, 10/05/22.

29. «Congrès national des ACS», *Le Peuple*, 25/01/22, p.1.

30. «Rapport du Conseil Général: l'activité dans le Parti», *Rapport du Congrès du POB d'avril 1923*, p.73.

aucun cas adhérer à un autre parti politique (...) Les ACS doivent être un groupe de camarades socialistes ayant pris part à la guerre 1914-1918, et ce serait aller à l'encontre du principe même de ce groupement que de faire appel aux jeunes gens ayant accompli leur service militaire après l'armistice (faute de quoi les ACS) deviendraient rapidement un groupe de tendance dont le nombre de membres s'accroîtrait chaque année et qui s'occuperait nécessairement de politique dans la communauté socialiste belge, mais en-dehors des organismes régulièrement constitués au sein du POB (...) ce que le Parti ne peut admettre»³¹.

Les 24 et 25 décembre 1922 se tient un congrès national des ACS, où sont posées deux questions liées : l'affiliation au POB et le retrait de l'Association internationale des combattants³². Le retrait de l'AIC est rejeté par 24 voix contre 20³³ mais, malgré les efforts de Marteaux qui proclame une fois encore la nécessité de «l'autonomie absolue de pensée et d'action vis-à-vis du POB»³⁴, le congrès adopte, par 28 voix contre 15 et 1 abstention, la motion suivante : «Tous les groupes d'ACS doivent être affiliés au POB au même titre que les JGS, et avoir avec lui les mêmes relations»³⁵. Comme l'indique encore Van Roosbroeck dans son rapport, «en mettant les affiliés à un autre Parti que le POB en demeure de quitter les ACS, il (le vote) met fin à une situation équivoque qui avait provoqué de nombreux malentendus»³⁶. Marteaux démissionne de son poste de trésorier³⁷. Il n'y a pas d'indication qu'il soit resté par la suite très actif dans l'association, mais il sera cependant élu trésorier de l'Internationale des anciens combattants (IAC)³⁸. On peut très probablement lier sa démission à son

31. *Ibidem*, p.74; souligné par Van Roosbroeck.

32. *L'Antimilitariste*, 01/01/23.

33. WILLAM J.-J., «La lutte anti-guerrière et l'action des Anciens Combattants Socialistes», *L'Eglantine*, n°11, 1931, p. 12.

34. *L'Antimilitariste*, 01/01/23.

35. Cité dans : «Rapport du Conseil Général : l'activité dans le Parti», *op. cit.*

36. *Ibidem*, p.75.

37. Démission présentée au congrès, et effective en mars 23, *L'Antimilitariste*, 1/3/23.

38. *L'Antimilitariste*, 5/1/24.

échec face à la motion qui vient d'être adoptée, car l'affiliation désormais entérinée des ACS au POB implique l'exclusion des communistes de l'organisation.

Au Congrès des ACS du 13 juillet 1923, toute ambiguïté a disparu : «*On sait que ce groupement contient de nombreux extrémistes qui ont souvent mis en danger sa collaboration avec les organismes du Parti Ouvrier. Le dernier congrès eut à prendre, une fois de plus, attitude au sujet de la question suivante, posée par un rapporteur : 'Va-t-on collaborer loyalement et honnêtement avec le POB?' L'assemblée se prononça affirmativement par 120 voix contre une et 24 abstentions. Le vote eut lieu par appel nominal, chaque section ayant une voix*»³⁹.

Les ACS sont donc désormais affiliés au POB. En 1927, l'activité de l'IAC, divisée par des courants politiques contradictoires et le noyautage communiste, perd toute réalité, et les ACS s'en désaffilient au Congrès de Gand en 1930⁴⁰.

continuité de l'engagement antimilitariste de marteaux

Malgré son distanciellement des ACS, Marteaux continue de défendre ses positions antimilitaristes dans les journaux de tendance de la gauche du POB : *La Bataille Socialiste* (1926-1928) et *L'Action Socialiste* (1933-1935), ainsi qu'à la tribune parlementaire.

Pour les six mois. Durant les années 20, la lutte pour la réduction du service militaire à six mois, traduite systématiquement en enjeu électoral, est l'une des revendications majeures du POB. En novembre 1927, c'est parce qu'il n'a pas pu obtenir la réduction de la durée du service que le POB est amené à quitter le gouvernement tripartite dirigé par le catholique Jaspar. Sur cette question, Marteaux se retrouve aux côtés de son parti. Un mois plus tôt, il écrivait dans *La Bataille Socialiste* : «*En Belgique, comme ailleurs, le militarisme sait qu'il a derrière lui toutes les forces de réaction sociale; c'est pourquoi en leur nom, il a signifié à de Brocqueville et à Jaspar, qu'il mettrait son veto à toute réduction du temps de service (...) Ce ne sont pas les nécessités d'ordre technique, ce ne sont*

39. «Un congrès des ACS», *Bulletin mensuel du POB*, 21/07/24, p.55.

40. WILLAM J-J., *op. cit.*, p. 12.

pas des arguments de logique qui ont fait rejeter momentanément la réforme (des 6 mois) (...) C'est l'esprit rétrograde qui tient momentanément en échec les forces de progrès social (...) Il dépend de nous que la réforme se réalise bientôt, malgré tous les obstacles qui seront semés sur notre route»⁴¹.

Contre la défense nationale. Mais sur la question de la défense nationale, Marteaux s'en tient fermement à ses positions du temps des ACS, alors que le POB en a accepté l'idée dès 1921.

Ainsi, en avril 1927, Marteaux dénonce-t-il la notion de guerre défensive comme une duperie : *«La guerre défensive est une invention diabolique que tous les gouvernements indistinctement ont exploitée aux différentes périodes de l'histoire pour tromper les peuples»⁴².*

En novembre, il accuse l'avidité capitaliste d'être responsable des guerres : *«Parce que le travailleur ne désire pas voir revenir les horreurs de l'invasion, (...) certains entendent lui faire un devoir d'accepter la défense nationale dans le régime social actuel (...) Mais qui oserait affirmer qu'en 1914, les peuples belliqueux se sont rués les uns contre les autres pour défendre leurs propres intérêts matériels et moraux. La vérité historique est autre (...) Ils se sont sacrifiés pour assouvir les appétits des magnats de la métallurgie. Demain, s'ils ne prennent garde, ce seront ceux des pétroliers (...) Hier, les convoitises des capitalistes ont déclenché la guerre pour la conquête du marché de l'acier. Demain, ce sera pour la suprématie du pétrole qu'ils s'affronteront (...) Nous estimons qu'il n'y a pas de défense nationale pour les honnêtes gens dans un régime où les puissances occultes d'argent sont rois et où toutes les guerres sont leur oeuvre»⁴³.*

Au début des années 30, la question de la défense nationale se pose à nouveau au sein du POB.

L'antimilitarisme gagne du terrain, et la notion de défense nationale est remise en cause par une frange importante des

41. MARTEAUX A., «Pour les six mois», *La Bataille Socialiste*, 02/10/27, p. 1.

42. MARTEAUX A., «Le citoyen Boncour fera-t-il école chez nous?», *La Bataille Socialiste*, 3/4/27, p.2.

43. MARTEAUX A., «La lutte pour les six mois», *La Bataille Socialiste*, 27/11/27, p. 1.

militants. Une fois encore, le POB parviendra à contenir ses oppositions internes en adoptant un texte modéré et consensuel au congrès de 1931, plaidant pour la diminution progressive, concomitante et contrôlée des armements, qui doit conduire à un désarmement total.

Marteaux quant à lui maintient des positions cohérentes sur cette question. En 1933, bien que lucide quant au danger de guerre que représente Hitler, il refuse que le prolétariat se laisse entraîner dans des aventures militaires prétendument destinées à défendre la démocratie, alors qu'elles ne profiteraient en fin de compte qu'à la bourgeoisie. Ainsi, à propos d'une résolution votée par les ACS du Hainaut et conforme, selon *Le Peuple*, à la ligne du POB sur la Défense nationale, exprime-t-il ses réserves en décembre 1933: «*En 1914, on a trompé les Peuples avec les mensonges de la guerre du droit. Aujourd'hui, on prépare une duperie semblable au nom de la Défense de la Démocratie contre le fascisme. Ah ! naïveté que de croire à l'éventualité, à la possibilité de défendre un jour la Démocratie contre Hitler en collaboration avec des philofascistes avérés. Et quelle confusion on jette dans l'esprit des travailleurs. Chaque jour on leur donne De Broqueville, Jaspar et leurs maîtres de la Société Générale comme des ennemis de la Démocratie (...) Et c'est avec ces ennemis de nos libertés politiques, de nos lois sociales que certains patriotes à retardement, toujours pleins de fougue avant et après la guerre, rêvent d'aller sur le Rhin pour y défendre la démocratie contre l'hitlérisme. Si la démocratie nous tient tant à coeur, c'est qu'ici en Belgique nous avons mission de la défendre avant tout (...) Aujourd'hui, certains d'un coeur presque joyeux, voudraient nous pousser dans un conflit armé avec Hitler (...) Nous qui savons, et c'est un enseignement de la dernière, que la guerre est le sang des autres, nous ferons tout pour empêcher que certains refassent la guerre de la Démocratie avec la peau des autres*»⁴⁴.

En décembre 1936 encore, alors qu'il est engagé de toutes ses forces dans la défense de l'Espagne républicaine, il persévère dans son combat sur la durée du service militaire et refuse l'idée de participer à une guerre dirigée par la bourgeoisie. Avec Blume, Brunfaut, Sainte et Delbrouck, il vote à

44. MARTEAUX A., «Un bulletin de victoire ... à la Pyrrhus», *L'Action Socialiste*, 9/12/33, p. 1.

la Chambre contre le projet de loi déposé par le ministre de la Défense A. Devèze, qui vise à augmenter le temps de service afin de pouvoir parer à une éventuelle attaque extérieure. Ce vote constitue une indiscipline notoire car, par crainte de division au sein de la coalition tripartite, le POB – sous l'impulsion de Spaak – avait accepté de soutenir le projet⁴⁵. Cette indiscipline donnera lieu à de vives discussions au Conseil général du parti. Le 12 décembre 1936, Gailly propose contre les rebelles un blâme public et ajoute : «*Vous êtes socialistes ou communistes, mais il faut être l'un des deux !*». Cependant, Isabelle Blume justifiera leur position en dénonçant les compromissions et l'absence d'une politique offensive contre le fascisme⁴⁶. La sanction prise sera finalement un rappel à l'ordre motivé, la sanction la plus légère prévue dans les statuts du Conseil général pour un acte d'indiscipline.

la présence de l'urss change les données stratégiques

l'antimilitarisme de principe cède le pas à une lutte résolue pour la défense de la paix internationale, menacée par la progression de l'impérialisme fasciste

Animé par le souvenir de la Première guerre et l'analyse de ses causes, Marteaux tient donc sur la paix un discours résolument antimilitariste. Mais au milieu des années 30, ses positions évoluent considérablement. Deux éléments y contribuent : d'une part la place que tient désormais l'URSS sur la scène internationale, d'autre part la montée du danger fasciste. Le lien entre les deux s'opère après que l'IC a sensiblement modifié sa conception du «front unique» (en mars 33, après l'échec pour elle que constitue la victoire d'Hitler), et après que les stratégies de front populaire ont réussi une percée, notamment en France en juillet 34.

45. SAELENS C., *Le POB et la guerre d'Espagne. Etude des contradictions politiques et idéologiques d'un parti social-démocrate sur une question d'internationalisme*, mémoire de licence, Sciences politiques, ULB, 1986, p.48.

46. Comptes-Rendus du Conseil Général, 16/12/36.

l'urss et la défense nationale : vers de nouvelles positions

En mai 1935, un pacte est signé entre Staline et Laval : en contrepartie d'une alliance de défense avec l'URSS, Laval obtient de Staline une déclaration en faveur de la défense nationale de la France. Aussitôt, les directives de l'Internationale amènent les communistes à s'inscrire dans une logique de défense patriotique⁴⁷. Pour sa part, Marteaux, qui a toujours manifesté une grande sympathie pour l'URSS et lutté activement pour sa défense contre les agressions impérialistes, se rallie à la nouvelle interprétation de la situation.

En revoyant ainsi sa position sur la question de la défense nationale, Marteaux opère donc un tournant capital, qui implique que la guerre puisse avoir des natures différentes selon les circonstances : à côté des guerres injustes, dirigées par la bourgeoisie, apparaît l'idée de guerres « justes », menées aux côtés de l'URSS pour défendre la démocratie. Cette question provoquera la rupture avec Dauge au sein de *l'Action Socialiste*⁴⁸. C'est au demeurant la doctrine léniniste, qui a toujours eu droit de cité chez les communistes.

la lutte pour la paix et la lutte antifasciste

Au cours des années 30, le fascisme est devenu un élément essentiel du tableau en Europe et l'une des principales composantes du système des forces. Impérialiste par nature, il représente une menace pour la paix internationale et pour la démocratie. La lutte pour le maintien de la paix apparaît désormais comme la seule réponse à son expansion diabolique. A partir de 1935, le combat pacifiste de Marteaux devient l'expression de la résistance de la démocratie contre le fascisme, pour laquelle il plaidait séparément auparavant.

De plus, comme le pacte d'alliance entre la France et l'URSS et l'entrée de celle-ci à la Société des Nations confirment la place que tient désormais l'Union Soviétique sur la scène internationale, Marteaux veut croire que la SDN poursuivra honnêtement une action tendant au maintien de la paix.

47. WOLIKOW S., *Le Front Populaire en France*, éd. Complexe, Bruxelles, 1996, p.85.

48. STASZEWSKI, *Une tendance de gauche dans le POB. L'Action Socialiste, 1933-1935*, mémoire de licence, Histoire, ULB, 1975.

la guerre italo-éthiopienne

Quand éclatent la guerre italo-éthiopienne en septembre 1935 et, plus tard, en juillet 1936, la guerre d'Espagne, Marteaux proclame que la défense de la démocratie doit passer par la sanction de l'agression guerrière des impérialismes fascistes, sous la houlette de la SDN: le pacifisme de Marteaux n'est pas du neutralisme.

«En portant la guerre en Ethiopie, Etat de la SDN, Mussolini viole ses propres engagements fixés par le Covenant, mais compromet également la sécurité générale, la paix du monde. Dans cette lutte contre la guerre qui menace, le prolétariat international a un rôle essentiel à jouer (...) La classe ouvrière doit exiger le respect scrupuleux du Pacte de la SDN et éventuellement l'application rigoureuse des sanctions contre l'Etat agresseur (...) Il est évident que si demain le Duce se heurte à la volonté concertée, irréductible, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'URSS, de la Petite Entente, des pays scandinaves, ... d'appliquer les sanctions, l'Italie fasciste reculera et tout rentrera dans l'ordre (...) Grâce aussi au front unique les démonstrations populaires en Europe occidentale prendront une force irrésistible et exerceront sur certains hommes d'Etat, sur certains gouvernements une pression salutaire et les amèneront à adopter des attitudes moins énigmatiques, moins équivoques»⁴⁹.

Marteaux dénonce encore le laxisme ou, comme il dit, *«le pacifisme bëlant»* des puissances qui, parce qu'elles craignent une conflagration européenne, sont prêtes à laisser faire Mussolini en Ethiopie. *«A les écouter, à les croire, si demain, contre la volonté, contre les sentiments des quelque cinquante pays qui veulent rester fidèles à la SDN, l'Italie fasciste déclenche la guerre en Afrique orientale, une seule attitude est admissible pour ces nations respectueuses de leurs engagements, de leur vigilance: élever une protestation contre la violation du Pacte par le Duce, et puis renoncer à l'application des sanctions. Ne se rendent-ils pas compte, ces pacifistes, qu'en conseillant semblable attitude, qu'en prônant ces méthodes purement platoniques, ils encouragent Mussolini dans la voie criminelle où il s'est engagé?»* Car si on laisse faire Mussolini, la guerre peut s'étendre: *«Si le Duce peut*

49. MARTEAUX A., «Assurons la Paix», *L'Action Socialiste*, 14/9/35, pp. 1-2.

impunément conquérir l'Éthiopie, si cet acte de brigandage n'a d'autre réaction à Genève et dans le monde qu'une protestation platonique contre une nouvelle violation du Pacte, (...) pourquoi le Führer n'aurait-il pas le droit de s'attaquer aux Etats baltes, voire même à la Russie? (...) Nous nous trouvons donc devant un dilemme formel: l'application des sanctions à l'égard de l'impérialisme italien agresseur, ou la conflagration générale surgissant de la guerre italo-éthiopienne ou du conflit lithuano-germanique que le Führer ne manquerait pas d'envenimer»⁵⁰.

la guerre d'Espagne

Dès l'été 1936, au déclenchement de la guerre d'Espagne, Marteaux s'engage de toutes ses forces. Avec toute l'aile gauche du POB, il va poser le problème de l'Espagne en termes de défense de la paix internationale, dénonçant la guerre qui s'installe si l'on ne fait pas pièce aux agressions perpétrées par Hitler et Mussolini. Le soutien à l'Espagne républicaine doit faire partie d'une résistance de tous les Etats démocratiques au «bloc fasciste». Bloc contre bloc, il importe de défendre toutes les composantes démocratiques contre l'impérialisme fasciste⁵¹.

Dès lors, la politique dite de «non-intervention» des gouvernements démocratiques paraît inacceptable à Marteaux. Cette politique, proposée et défendue par le gouvernement britannique dès août 1936, implique l'arrêt de toute livraison d'armes à l'Espagne républicaine. Même si dans les rangs socialistes la guerre d'Espagne avait suscité immédiatement un élan de sympathie pour les Républicains, le POB au gouvernement se rallie bien vite à la politique de non-intervention acceptée par vingt-quatre autres puissances, qui vont constituer le «Comité de Londres»⁵². L'argument sur lequel s'appuie cette politique est simple: l'intervention étrangère pourrait non seulement déséquilibrer le rapport des forces sur le terrain, mais aussi faire dégénérer le conflit en une véritable conflagration européenne, voire en une seconde guerre mon-

50. MARTEAUX A., «Le Pacifisme bêlant ou Danger pour la Paix», *L'Action Socialiste*, 28/9/35, pp. 1-2.

51. SAELENS C., «Le POB et la reconnaissance de Burgos: rupture ou continuité?», *RBHC*, XVIII, 1987, pp.293 et 299.

52. *Ibidem*, p.293.

diale. En somme, l'intervention, même sous la forme limitée d'une simple livraison d'armes, c'est la guerre⁵³.

Tout au long du conflit espagnol, Marteaux va dénoncer cette hypocrisie. Mais ses discours, pas plus que ceux de nombreux autres antifascistes, n'auront guère d'influence sur la politique gouvernementale. Au congrès du POB qui se tient le 25 octobre 1936, Marteaux est cosignataire avec Blume, Balthazar et Rolin d'une motion sur l'Espagne qui réclame la levée de l'embargo sur toutes les fournitures nécessaires à la défense du gouvernement légal : «*Considérant que le pacte de non-intervention a été violé systématiquement et unilatéralement au profit des rebelles par les cosignataires fascistes de cet accord, que la dénonciation par la Russie du pacte devenu caduc met fin à une équivoque mortelle pour la République espagnole, le Congrès réclame le retour à la légalité internationale en faveur du gouvernement régulier de l'Espagne, membre de la SDN, confirme la décision unanime du Conseil général réclamant la levée du blocus sur toutes les fournitures nécessaires à la défense du gouvernement légal*»⁵⁴. La motion est votée à l'unanimité moins trois voix. Cependant, la motion publiée le lendemain dans *Le Peuple* est beaucoup plus «modérée» : «*Le Congrès émet le vœu que les gouvernements des peuples libres suspendent l'application de toutes les restrictions au commerce des armes jusqu'à ce que le Comité de Londres ait organisé un contrôle efficace*»⁵⁵!

En décembre 1936, dans *Combat*, l'organe du Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes⁵⁶, Marteaux dénonce encore la non-intervention : «*C'est la manière la plus hypocrite et la plus meurtrière d'intervenir contre la République espagnole. Refuser des armes à un gouvernement en proie à l'in-*

53. TEMIME E., 1936: *La guerre d'Espagne commence*, éd. Complexe, Bruxelles, 1986, pp.84-85.

54. «La 3^e journée du Congrès. Une motion sur les événements d'Espagne. Rolin, Blume, Balthazar et Marteaux présentent une motion», *Le Peuple*, 27/10/36, p.2.

55. «Le Congrès du POB. Les événements d'Espagne», *Le Peuple*, 28/10/36, p.3.

56. Ce comité, prenant l'exemple de celui qui existait déjà en France, se constitue en août 1935, à l'initiative d'intellectuels liégeois et bruxellois. Il prône la lutte pour la paix et le maintien des libertés démocratiques.

surrection militaire, c'est pousser le peuple sous les balles de ses assassins»⁵⁷.

On se rappelle également qu'en décembre 1936, Marteaux et ses compagnons de la gauche du POB avaient refusé de voter le projet de loi d'augmentation de la durée du service militaire, et avaient encouru un blâme du Parti. Ils avaient argumenté au nom des nécessités d'une lutte conséquente contre le fascisme. Isabelle Blume avait déclaré: «*Nous avons une formule gouvernementale qui ne nous défend aucunement contre le fascisme, car nous allons de concession en concession (...) La lutte contre le fascisme sera bientôt un désastre car nous faisons une politique de concessions et non d'offensive*»⁵⁸.

En mars 1938, Marteaux monte à la tribune de la Chambre pour dénoncer une nouvelle fois les conséquences désastreuses de la non-intervention. «*La non-intervention n'a pas été une victoire de la paix, mais bien une défaite de la démocratie. Cette politique devait écarter la guerre. Eh bien voyez le spectacle de l'Europe !*»⁵⁹.

Le 9 avril 1938, il écrit encore: «*Il n'y a pas de guerre civile en Espagne. Dès le 18 juillet 1936, il est apparu clairement aux esprits quelque peu perspicaces que la révolte des généraux félon de Franco, avait été inspirée et préparée par Mussolini et Hitler (...) Mais la non-intervention n'a guère causé à l'Espagne moins de mal que l'aide matérielle italo-allemande à Franco. L'auteur de cette formule l'a appelée un jour au cours d'un congrès: 'une hypocrisie nécessaire'. Rejetons cet euphémisme et donnons lui son nom: une lâcheté criminelle. Elle a accéléré la décomposition morale et politique de l'Europe (...) Ce pacte a mené au bord de l'abîme l'Espagne républicaine, désarmée, étranglée par ceux qui se réclament de la SDN ou de la démocratie (...) Il y a un devoir capital à remplir pour les mandataires socialistes tout particulièrement, les ministres compris: c'est de réclamer sans cesse l'abrogation du pacte dit 'de non-intervention' et le rétablissement de l'Espagne légale dans ses droits souverains*»⁶⁰.

57. *Combat*, 26/12/36, p. 1. .

58. Comptes-Rendus du Conseil Général, 16/12/36.

59. *Annales Parlementaires* – Chambre des Représentants, 23/3/38, p. 1118.

60. MARTEAUX A., «Notre devoir envers l'Espagne», *Combat*, 9/4/38, p. 1.

Ainsi, le pacifisme de Marteaux évolue à mesure que s'opère dans sa pensée la distinction entre guerres justes et guerres injustes. Tant qu'il ne conçoit la guerre que comme forcément injuste, le pacifisme est synonyme d'antimilitarisme radical, la lutte se réduit au cadre national, et le maintien de la paix est l'objectif absolu. Mais lorsque lui apparaît la possibilité de guerres justes, le pacifisme de Marteaux s'élargit : il s'inscrit alors dans une logique de paix internationale qui suppose une résistance sans concession contre les agresseurs bellicistes. Le maintien à tout prix de la paix n'est plus une finalité, mais le moyen de sauver la démocratie (et les réalisations du socialisme en URSS!). Ainsi, la stratégie pacifiste de Marteaux est antimilitariste et neutraliste quand il s'agit de guerres entre bourgeoisies, mais accepte le recours à la guerre défensive contre le fascisme dès lors que la participation de l'URSS modifie fondamentalement la nature des conflits, et que la direction peut en être prise par le parti ouvrier (du moins en première hypothèse).

le 3 septembre 1939, la guerre mondiale éclate

le maintien de la paix est un échec

**marteaux défend les positions du parti
communiste sur la stratégie à adopter
face au conflit**

Les tensions entre Marteaux et le POB sont de plus en plus vives : front populaire, guerre d'Espagne, question militaire, ... En 1939, c'est la reconnaissance du gouvernement franquiste de Burgos sous la responsabilité de Spaak qui provoquera le départ de Marteaux du POB, mais cette reconnaissance n'apparaît à ses yeux que comme l'ultime (et impardonnable !) illustration d'une politique de trahison et de reniement à l'œuvre depuis de nombreuses années déjà, et révélée encore en décembre 1936 par l'adoption de la loi sur la durée du service militaire, qui allait à l'encontre des revendications dont le POB s'était fait le chantre au cours des années 20...

En mars 1939, Marteaux rejoint donc le Parti communiste. Placé à Bruxelles en deuxième position sur les listes électorales, il est brillamment élu à la Chambre le 2 avril. Ayant enfin

rejoint le parti dont la stratégie se confond depuis des années avec la sienne, il sera désormais l'interprète fidèle et discipliné de ses décisions.

la guerre déclarée, les positions du pc sont changeantes et contradictoires

En septembre 1939, l'ordre mondial bascule : l'Europe est passée de l'état de paix à celui de guerre généralisée. La déclaration de guerre clôt définitivement le chapitre pacifiste, puisque la paix internationale n'a pu être sauvegardée.

Face aux belligérants, le Parti communiste va élaborer une stratégie de combat. Très rapidement néanmoins, il doit s'aligner sur Moscou dont les directives vont déterminer désormais les orientations politiques de tous les partis communistes. Ainsi, au cours des premiers mois du conflit, on assiste à une évolution radicale des positions du Parti communiste : les directives de l'IC sont brutalement modifiées après la signature du pacte germano-soviétique, et la ligne défendue aujourd'hui est en contradiction avec celle d'hier.

Août – septembre 1939: Hitler, ennemi numéro un. Contre lui, le Parti est prêt à prendre les armes et dénonce la politique de neutralité. Le 3 septembre 1939, la Belgique se déclare neutre dans le conflit armé qui vient d'éclater. Cette politique d'indépendance avait été formellement garantie par Londres, Paris et Berlin depuis 1937⁶¹.

En août, les communistes belges avaient affirmé leurs positions patriotiques : *«Si Hitler attaquait la Belgique, les communistes seront au premier rang pour défendre par les armes son indépendance et la liberté de ses peuples»*⁶².

A la Chambre, le 5 septembre, en réponse à la déclaration gouvernementale, Xavier Relecom dénonce la neutralité, qui n'évitera pas la guerre à la Belgique. Pour lui, c'est seulement la défaite rapide de l'Allemagne qui lui évitera la guerre. Rejetant cette *«fausse unité nationale, faite de tolérance envers*

61. GERARD-LIBOIS J., GOTOVITCH J., *L'an 40. La Belgique occupée*, CRISP, Bruxelles, 1971, pp. 15-16.

62. Procès-Verbaux du Bureau politique, 27/8/39, cité par GOTOVITCH J., *Du Rouge au Tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944*, éd. Labor, Bruxelles, 1992, p.58.

les agents d'Hitler», les communistes refusent la confiance au gouvernement⁶³.

A ce moment, et malgré le Pacte de non-agression signé en août entre l'Allemagne nazie et l'Union soviétique, Hitler reste pour les communistes belges l'ennemi «numéro un». Ceux-ci expriment l'espoir d'arriver à une entente entre les «démocraties bourgeoises» et l'URSS, pour combattre l'Allemagne⁶⁴,

Le 10 septembre 1939, «Ni Londres, ni Berlin». Il faut rechercher la paix à tout prix.

Le 10 septembre 1939, c'est le tournant stratégique. De nouvelles directives émanent du secrétariat de l'Internationale communiste, dénonçant le caractère impérialiste de la guerre et donnant pour tâche aux communistes de lutter pour la paix à tout prix.

Pour l'IC, il n'y a plus de différence entre les Etats fascistes et les Etats démocratiques; les deux impérialismes rivaux sont mis sur le même pied. Les socialistes et les démocrates bourgeois sont considérés comme faisant cause commune avec les impérialismes. Le mot d'ordre des communistes devient «Ni Londres, ni Berlin». Les PC français, anglais, belge, notamment, doivent brutalement rectifier leur ligne. La nouvelle politique est officialisée par le texte de Dimitrov, «La guerre et la classe ouvrière des pays capitalistes», qui guidera la politique des communistes belges jusqu'à l'occupation⁶⁵.

C'est désormais la ligne que défendra Albert Marteaux. Le 1^{er} octobre 1939, il écrit dans *La Voix du Peuple* : «*Pour obtenir une solution par les armes, il faudrait sacrifier des millions de vies humaines (...) Dès à présent, plutôt que d'envisager des opérations longues et stériles, songeons plutôt à liquider rapidement la guerre par une paix juste, acceptable pour tous les peuples, ramenant ainsi un équilibre harmonieux dans notre malheureuse Europe*»⁶⁶.

63. *Annales Parlementaires* – Chambre des Représentants, 5/9/39.

64. GOTOVITCH J., *Du Rouge ... op. cit.*, p.58.

65. GOTOVITCH J., *ibidem*, pp.59-60.

66. MARTEAUX A., «Quelques rappels désagréables pour les Fossoyeurs de la Paix», *La Voix du Peuple*, 01/10/39, p.1.

Le 25 octobre 1939, Marteaux écrit encore : «*Pourquoi Daladier et Chamberlain éludent-ils ce désir (de paix) auquel sont attachés les peuples d'Angleterre et de France au même titre que les autres ? (...) Parce qu'ils craignent de préciser leurs buts de guerre. Ils nous disent bien qu'ils veulent liquider Hitler et son régime naziste. Mais par quoi le remplaceraient-ils ? Par un homme qui sera peut-être plus obéissant aux ordres de la City. Quant au régime qu'ils voudraient substituer à celui qui existe aujourd'hui dans le Reich, il y a peu de chance qu'il soit très différent de celui instauré par le Führer (...) Les deux sinistres compères ont fait perdre à l'Europe l'occasion de conserver la Paix. Il ne faut pas s'en étonner : ils ne sont pas à leur poste pour défendre les intérêts de leurs peuples, mais bien pour y défendre les puissances de l'argent*»⁶⁷.

Moins de trois mois après avoir dénoncé à la Chambre la politique de neutralité, Marteaux la revendique et la défend en novembre : évoquant la rumeur de l'invasion imminente des Pays-Bas et de la Belgique qui a couru, il désigne les responsables de cette campagne d'affolement : ce sont «*les impérialismes franco-anglais (qui) espéraient que la Belgique envouûtée appellerait elle-même l'aide étrangère pour parer un danger imaginaire inventé par ceux-là même qui auraient voulu, parce qu'ils y ont intérêt, nous voir abandonner notre neutralité*»⁶⁸.

En mai 1940, la Belgique est envahie. Après avoir cru un temps à l'utilité d'établir avec l'occupant un *modus vivendi* – ce qui mènera à quelques initiatives douteuses – les communistes seront parmi les plus ardents combattants de la Résistance. Entré dans la clandestinité, Marteaux sera chargé en 1941 par le Parti de fonder le Front de l'Indépendance, puis rejoindra Londres pour y représenter le FI.

67. MARTEAUX A., «Occasions perdues», *La Voix du Peuple*, 25/10/39, p. 1.

68. MARTEAUX A., «Du sang-froid. Plus que jamais», *La Voix du Peuple*, 28/11/39, p.1.

Notes sur le travail parlementaire

Elu suppléant aux législatives de mai 1925, Marreaux est appelé à siéger comme député au Parlement en janvier 1926, en remplacement de Louis Bertrand, invité à démissionner par le Bureau du POB.

Après avoir siégé quatre ans dans l'opposition, les socialistes avaient enregistré aux élections législatives de 1925 près de 40% des suffrages. Le gouvernement Pouillet-Vandervelde (unique coalition catholique-socialiste de l'entre-deux-guerres) est constitué le 17 juin 1925, mais chute le 19 mai 1926 sur des questions de finances publiques et de stabilisation du franc. Le lendemain, sous la pression des syndicalistes essentiellement, le Conseil général du POB approuve la participation au nouveau gouvernement tripartite - catholique, socialiste, libéral - dirigé par Jaspar. Ce gouvernement nettement plus orienté à droite, tombe sur la question de la durée du service militaire le 21 novembre 1927.

Les socialistes ne feront plus partie de la majorité gouvernementale avant 1935.

Lors des élections de 1929, le POB accuse un recul de 3%; aux élections de 1932, le parti n'améliore que légèrement son score: les deux fois, Marreaux est élu suppléant.

Les socialistes participent à nouveau au gouvernement à partir de mars 1935 (premier gouvernement Van Zeeland, tripartite avec Spaak aux Communications), «sans obtenir l'application du Plan de

Travail dans son intégralité, alors qu'ils avaient fait campagne sur le slogan 'Le Plan, rien que le Plan, tout le Plan'» (Marreaux est démissionnaire du 4.3 au 14.4.35 suite à une élection partielle à Bruxelles).

Avec les élections législatives de mai 1936, qui furent marquées par un net recul des partis traditionnels et la victoire de Rex (quatrième parti en ordre d'importance), Marreaux siège à nouveau au Parlement. Il reste député socialiste sous les gouvernements Van Zeeland II, Janson, Spaak, et Pierlot I, et devient député communiste (deuxième sur la liste et 4.337 voix de préférence) en avril 1939, jusqu'à l'entrée en Belgique des troupes allemandes, sous les gouvernements Pierlot II et III.

Marraux député de 1926 à 1929

Au cours de son premier mandat, Marreaux intervient peu en séance publique: six discours partagés pour moitié entre les questions de santé publique et celles de politique nationale et internationale.

Santé publique

Sa première intervention en matière de santé a lieu le 18 mai 1927, à l'occasion de la discussion générale du budget de la Justice pour 1927. C'est en effet du ministère de la Justice que dépend alors la gestion des asiles et des aliénés. Marreaux y défend un projet de création de centres



Archives Jean-Pierre Marteaux.

intercommunaux de psychiatrie où il serait possible de poser un meilleur diagnostic et d'essayer de guérir et donc de réinsérer une bonne part des aliénés internés de manière inappropriée (la moitié, selon Marteaux). Il y défend déjà l'idée d'une intercommunalisation «obligée» entre les centres de santé des dix-huit communes bruxelloises (d'alors), en constatant le peu d'améliorations que la Loi Visart de Bocarmé (réorganisant la bienfaisance publique) de 1925 a pu apporter à la situation existante. Il réclame en outre de nouveaux subsides pour la création d'un nouvel hôpital universitaire, en remplacement de l'hôpital Saint-Pierre; et défend l'idée de créer un ministère de la Santé publique.

Le 30 juin 1927, c'est Marteaux qui est rapporteur du projet de loi portant approbation de la convention relative aux stupéfiants, adoptée à Genève le 19 février 1925, par la deuxième conférence «de l'opium».

Le 9 août 1928, lors de la discussion de la proposition de loi portant création d'un office et d'un fonds spécial en faveur des estropiés et des mutilés, Marteaux plaide le rattachement du fonds et de l'assistance au ministère du Travail «où existent déjà à l'état embryonnaire tous les services qui constitueront demain le ministère de l'hygiène, de la médecine sociale et des assurances sociales», plutôt qu'à celui de la Justice.

Marteaux interviendra brièvement encore deux fois, en mai 1928 et en mars 1929, lors des discussions relatives au projet de loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens uni-

versitaires, afin de garantir aux dentistes, non dépositaires de diplôme, un statut transitoire.

Politique nationale et internationale

La première intervention de Marteaux à la Chambre, le 22 mars 1927, porte sur la reconnaissance de la République des Soviétiques. Dans son plaidoyer, il suit deux axes: économique et social. Dans son analyse sur les rapports économiques que la Belgique pourrait développer avec l'URSS, il met en garde l'assistance sur la non-fiabilité des sources d'informations auxquelles certains députés ont recours. Il y oppose son propre témoignage fondé sur le voyage d'étude qu'il a effectué en 1922, et qui lui a permis d'observer plus particulièrement l'organisation des assurances sociales et de la médecine publique.

Le 22 août 1928, Marteaux défend un amendement relatif à l'exemption militaire. Face au nombre anormal d'exemptions et à leur disproportion numérique suivant qu'elles se produisent en région industrielle ou en provinces de Brabant ou d'Anvers, Marteaux propose que, mis à part les cas non discutables d'exemption, les décisions soient prises *in fine* par le Conseil de milice.

Marteaux député de 1936 à 1940

Au cours de cette deuxième période d'activité parlementaire, Marteaux sera nettement plus prolix. Bien avant son adhésion au PCB (le 12 mars 1939), Marteaux se trouve plusieurs fois en opposition

avec la majorité de son groupe, et n'hésite pas à affirmer haut et fort son opposition à la politique gouvernementale. La montée du fascisme, symbolisée par les événements d'Espagne, a pour Marteaux une importance incontournable, et elle fera l'objet de plusieurs interventions parlementaires. Son investissement personnel aux côtés des républicains, ainsi que ses absences répétées, freinent quelque peu son travail parlementaire pour l'année 1937. En 1938, il reprend avec beaucoup d'énergie son travail de député, particulièrement en matière de santé publique, domaine dans lequel son professionnalisme gagne plus facilement l'écoute, de ses amis comme de ses opposants politiques.

Santé publique

Le 9 juillet 1936, deux mois après la rentrée parlementaire, Marteaux dépose une proposition de loi concernant la création d'un parc de culture physique. Projet symbolique s'il en est, Marteaux ne propose pas autre chose que de transformer l'hippodrome de Boitsfort en un centre de jeux et de sports de plein air. Représenté régulièrement par le monde socialiste, le projet ne sera jamais adopté.

Ce n'est qu'à partir de janvier 1938 que Marteaux reprend son activité parlementaire publique en matière de santé et de salubrité, comme co-signataire d'une proposition de loi organisant le contrôle et la rationalisation de la production et la distribution de l'énergie électrique. Plus essentiel, Marteaux est désigné comme rapporteur du premier budget du nouveau ministère de la Santé publique pour l'exercice 1938. Marteaux y présente ses thèmes favoris, à savoir le développement

de l'éducation physique, des plaines de jeux et de sports, le problème de l'assistance publique et de la réforme de la loi de 1925. Dans le courant du mois de février 38, il aura à défendre le budget et la volonté du groupe socialiste de réformer et de rationaliser les subsides à l'ONE ainsi que d'y assurer un meilleur contrôle du pouvoir subsidiant. Il défend également l'accouchement à l'hôpital, la lutte contre les taudis, l'inspection médicale scolaire; il dénonce la petitesse d'esprit des CAP, le problème des patients payants; et met en garde contre la cléricatisation de la médecine en faisant part du rôle que doit remplir, selon lui, le ministère de la Santé publique.

Pour l'année 1938, Marteaux sera encore co-signataire de deux propositions de loi concernant l'une, la suppression du diplôme de droguiste (reproposée en juin 1939); l'autre, la situation des officiers dits «réformés pour blessures».

Le 26 mai 1939, alors qu'il vient de passer au PC, Marteaux tient un long discours à l'occasion du dépôt du budget de l'Intérieur et de la Santé publique pour l'exercice 1939. Comme le groupe communiste, il s'abstiendra lors du vote du budget fusionné des deux ministères. Dans son intervention, il reprend les thèmes déjà discutés en 1938 sous l'angle des événements récents. En matière de plaines de sports (insuffisantes), il entrevoit la possibilité d'obliger les CAP à créer des plaines sur des terrains d'un rapport médiocre, remet en cause la politique des subsides à des groupes privés. Il dénonce une fois de plus le manque de contrôle dans la consultation pré- et post-natale et défend les centres de consulta-

tion organisés par les CAP. Il fait également part de l'importance des centres anti-cancéreux (dépendants des hôpitaux de la Ville), beaucoup plus efficaces selon lui que la Ligue nationale contre le cancer; il rappelle les promesses faites de subsidier le centre antilupique de l'hôpital Saint-Pierre et l'Institut Eastman. En prévision de la guerre, dont il n'a cessé de souligner le risque, Marteaux essaye de faire prendre conscience à l'auditoire du besoin urgent qu'éprouve l'organisation sanitaire en temps de guerre d'être pensée en collaboration étroite entre le ministère de la Santé publique et de l'Intérieur, la défense contre les attaques aériennes ne pouvant se faire au niveau communal ni reposer sur la Croix-Rouge.

Politique extérieure

Durant ce deuxième mandat de député Marteaux intervient à plusieurs reprises. Lors des votes de confiance, il s'abstient plusieurs fois, tout comme les membres de la gauche socialiste, principalement en raison de leur opposition à l'attitude gouvernementale dans la question espagnole.

Deux longs discours sont particulièrement intéressants: ceux du 21 octobre 1937 et du 23 mars 1938.

Dans son intervention du 21 octobre 1937, Marteaux met en cause le Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur, Paul-Henri Spaak, et la satisfaction du gouvernement à propos de la notification de la déclaration allemande visant l'inviolabilité du territoire de la Belgique. Il y dénonce les agressions répétées de l'Allemagne et de l'Italie en Espagne, en Tchécoslovaquie, et celle du

Japon en Chine, les persécutions et les cruautés d'Hitler dans son propre pays, pour conclure sur le cynisme sémantique du pacte dit de non-ingérence. Assurant que la déclaration est loin d'être garante de la paix européenne, Marteaux insiste «sur la valeur des déclarations de M. Roosevelt» et de la politique étrangère pratiquée à ce moment en Angleterre.

Le 23 mars 1938, Marteaux donne d'abord son avis sur deux thèmes discutés à la Chambre, l'affaire des Cagoulards et le refus par les chantiers navals d'Hoboken d'accepter une commande soviétique de deux cargos. Son intervention porte d'abord sur la question de la reconnaissance de la conquête de l'Ethiopie (11 mars), et sur l'attitude gouvernementale à l'égard de l'Espagne. A cette occasion, Marteaux relève l'ambiguïté des positions du gouvernement, celui-ci invoquant tour à tour la politique d'indépendance (aucune vassalité quelconque de la Belgique à l'égard de l'étranger) ou celle de non-ingérence ou de neutralité (vu la très faible influence de la Belgique sur le plan international, «l'inéluctable nécessité de suivre les grandes nations»). Il poursuit en donnant un bref tableau historique de l'*Anschluss*, aborde à nouveau le problème de la neutralité et de la sécurité collective, pose la question de savoir ce que fera la Belgique si Hitler réclame le Congo, et met en garde sur l'inclinaison que peut prendre la politique d'indépendance vers une politique de capitulation, de complaisance et de complicité avec le fascisme. Marteaux termine son discours sur l'affaire de Borchgrave; il se fait le défenseur de «la version espagnole» et s'oppose personnellement au Ministre des Affaires étrangères.

Le fait est important, car cet «agent commercial» de l'ambassade belge avait été tué au début de la guerre d'Espagne, et la déclaration de Marteaux (suite à l'évocation du personnage par un député rexiste) provoque à nouveau des remous, plus d'un an après, tant au sein du Parlement que du POB.

En décembre 1939, après une nouvelle in-

tervention sur le problème de la neutralité et de sa définition, il défend son point de vue sur le conflit russo-finlandais. Ce point de vue - position officielle du PCB de l'époque - donne lieu à une publication de Marteaux, *La vérité sur la Finlande*, en janvier 1940.

Le 6 mars 1940, lors du projet de loi relatif à la défense des institutions nationales, il intervient à propos de l'interdiction de son opuscule et de la presse communiste.

Après mai 1940, Marteaux reste en poste à la CAP de Bruxelles, et ne reprendra - au ralenti - une activité parlementaire qu'après son arrivée à Londres, en janvier 1943.



La Voix du Peuple, 30 janvier 1939.

les rapports avec l'internationale communiste

josé gotovitch

Le texte que nous présentons dans ces pages était partiellement connu, Ernesto Ragioneri en ayant publié un extrait dans sa copieuse introduction au Tome III des Œuvres de Togliatti¹. Il est inédit en français, sa langue originale et dans sa totalité. Sur le plan de la politique générale de l'Internationale communiste, souligne Ragioneri, ce texte marque un tournant dans le processus de compréhension par l'IC du monde socialiste. Nous pensons qu'il est important et révélateur des modes de fonctionnement de l'Internationale communiste d'abord, de sa perception des socialistes ensuite, dans la période de transition qui mène à la politique du Front Populaire. En troisième lieu, ce qui explique sa présence dans ce numéro des *Cahiers Marxistes*, il nous apporte des éléments intéressants sur Albert Marteaux et son allié d'alors, Paul-Henri Spaak. Situer l'événement qu'il relate dans son contexte, c'est revoir cette partie de la vie d'Albert Marteaux en fonction d'une interrogation.

Le mystère Marteaux, ou du moins l'une des questions que pose sa biographie est la frontière – jamais franchie avant 1939 – entre l'admiration jamais démentie pour l'Union soviétique depuis Octobre 1917, son engagement sans faille dans

1. Palmiro Togliatti, *Opere*, III, 1., 1929-1935, a cura di Ernesto Ragioneri, Roma, Editori Riuniti, 1973, pp.CXCV-CXCVII.

tous les combats à la gauche du POB, et la fidélité maintenue envers ce dernier. Poser la question revient à s'interroger, au delà du cas Marteaux, sur la nature des oppositions de gauche au sein du POB avant 1940.

Sans pouvoir éclairer définitivement cette problématique, suivre Marteaux à travers quelques moments-clés de ses rapports ambigus avec les communistes et la Troisième Internationale permet d'avancer au moins des éléments de réflexion. En l'absence de toute archive Marteaux, ce qui nous rend impossible de le connaître «de l'intérieur», l'ouverture des archives du Comintern² offre une approche directe de ses rapports avec les communistes, du moins de la vision que les communistes s'en étaient faite.

les suites de 1921

De son admiration immédiate pour la révolution d'Octobre, nous n'avons qu'une tradition indirecte que confirme sa présence officielle au sein du Comité de secours aux enfants russes. Il paraît certain, les contemporains l'auraient mentionné, que Marteaux ne figure pas parmi les «Amis de l'Exploité» aux côtés de Jacquemotte. Son élection comme conseiller communal socialiste en 1921 indique une identité socialiste bien affirmée et reconnue, son rôle dirigeant au sein des ACS également. De tout cela nous n'avons guère de traces, ni de son appartenance aux Etudiants socialistes bien avant-guerre.

La guerre, comme France Marage³ l'a bien souligné, joue un rôle déterminant dans les engagements de Marteaux. Or il se fait qu'en Belgique les communistes, tant ceux qui entouraient Jacquemotte que le groupe de Van Overstraeten, échappent

2. Les archives mentionnées ci-après se présentent sous deux formes : «CARCOB, microfilms IML» désigne les archives sélectionnées à Moscou par l'IML et moi-même, et offertes sans références aux archives du PCB, devenues CARCOB; les autres références résultent de la consultation directe des nouvelles archives ouvertes à partir de 1991, et sont signalées par leur référence au Centre russe de conservation des archives contemporaines.
3. France MARAGE, *Entre deux lignes : Albert Marteaux 1886-1949 – Antifasciste, médecin, ministre*, Mémoire de licence en histoire, ULB, 1996-1997.

à cette imprégnation « anciens combattants » qui constitua le socle du PCF. Marteaux peut développer les options antimilitaristes et révolutionnaires des ACS au sein du POB, même s'il défend personnellement dans une optique unitaire de gauche – mais il est battu sur ce point – l'idée que les ACS doivent, comme organisation, demeurer en dehors de tout parti. Significativement, son échec dans cette question entraîne son éloignement des ACS, pas du parti, dont il est déjà un mandataire communal. Cette sensibilité 14-18 étrangère à la culture communiste en Belgique n'est évidemment qu'une hypothèse invérifiée à ce jour.

Dès 1923 cependant, sa collaboration avec les communistes est mise en cause au Bureau du POB. Son nom est associé à celui de Célestin Demblon⁴ et de Fernand Brunfaut⁵. Or ces trois noms se retrouvent au sein du « Comité pour l'Aide aux Orphelins de la Famine en Russie »⁶, dont Marteaux assure le secrétariat, mais aussi à *La Lutte des Classes, organe unitaire marxiste*, qui œuvre à contre-courant de la tendance qui a obtenu le vote de la motion Mertens⁷.

Animé par Fernand Brunfaut, cet organe bi-mensuel appuie la dictature du prolétariat et appelle à son unité. Il paraît de septembre 1924 à mai 1925. Ses mots d'ordre sont : Pour le front unique, contre la guerre qui se prépare, contre le fascisme, pour la révolution russe, pour le maintien de l'unité syndicale⁸. Marteaux y collabore sous pseudonyme (AMAR). Or en sa séance du 30 septembre 1924⁹, le secrétariat de l'In-

4. Célestin Demblon, 1859-1924, député socialiste de Liège depuis 1894, leader de la gauche, fréquemment en opposition avec la direction du POB. Voir Maurice KUNEL, *Un tribun, Célestin Demblon*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1964.
5. Fernand Brunfaut, 1886-1972, député socialiste bruxellois à partir de 1925. Voir Julie PONCIN, *Fernand Brunfaut, un itinéraire politique 1886-1972*, mémoire de licence en histoire, ULB, 1993-1994.
6. Sous le patronage de Gorki, Barbusse, Clara Zetkin et Anatole France, et en Belgique, de Jean Tousseul.
7. Motion qui interdisait aux responsables syndicaux l'appartenance au PCB.
8. Voir Julie PONCIN, *Fernand Brunfaut ... op.cit.*
9. Séance du secrétariat du CEIC, 30 septembre, et Orgbüro, 9 octobre 1924. CARCOB, microfilms IML.

ternationale communiste décide d'appuyer le «groupe Demblon» pour la sortie du journal, et confie au PCF et à son propre délégué en France la tâche de développer des contacts réguliers avec le groupe.

L'IC est-elle intervenue pour financer le journal ? Aucun document ne permet de l'affirmer, mais la présence annoncée de Demblon, mort en décembre 1924, sur les listes communistes pour les élections de 1925, indique bien le sens des négociations qui eurent manifestement lieu. Rien ne dit cependant que Marteaux avait fait le même choix. Au contraire, il est élu suppléant sur les listes du POB, ce qui lui vaudra de remplacer Louis Bertrand dès 1926 à la Chambre, où il retrouve d'ailleurs Brunfaut, élu direct en 1925. L'IC-connection avec notre homme n'est absolument pas établie. Si des frictions expliquent la fin du journal¹⁰, elles pourraient relever tant de rivalités personnelles, voire électorales, que de différends tactiques, notamment sur la nature de la coopération avec les communistes.

le front unique

En décembre 1926, Marteaux lance, cette fois en collaboration avec Paul-Henri Spaak, *La Bataille Socialiste*. Hostile à la participation gouvernementale, *La Bataille socialiste* s'aligne sur des positions de classe intransigeantes et Marteaux y plaide pour la reconnaissance de l'URSS et l'unité avec les communistes.

Dans ce contexte nouveau, la pratique de l'IC s'avère quelque peu contradictoire. Elle prend acte du développement d'une gauche socialiste et le Secrétariat latin¹¹ en délibère en décembre 1926 avec une forte délégation du PCB, dont Jacquemotte fait partie. Le Secrétariat se déclare «*en principe*» d'accord avec les Belges «*sur l'utilité de favoriser le développement d'une gauche au sein du POB et d'entrer en contact avec elle pour en faire une gauche communiste et non un moyen de rattacher au POB et de tromper au profit des réfor-*

10. Julie PONCIN, *op.cit.*

11. Le Secrétariat latin, appelé également romain, est alors l'organe de l'IC qui traite des pays de l'Europe de l'Ouest de langue latine.

mistes, les ouvriers du POB qui évoluent à gauche»¹². Il s'agit donc d'appuyer son développement à l'intérieur du POB, de renforcer en son sein l'aile qui se veut marxiste et unitaire.

Cette tendance semble être prise au sérieux par l'IC. Le Secrétariat latin y revient en 1927 dans le cadre de sa politique de front unique. C'est qu'en Belgique, l'initiative syndicale unitaire développée principalement autour de Frans Liebaers, du Syndicat du Vêtement, et du journal *L'Unité* depuis 1926 retient toute l'attention de l'IC. Il peut donc lui sembler que des conditions favorables se préparent dans ce pays. «Auxiliaire fidèle de la réaction», la social-démocratie n'est pas encore rejetée et combattue en bloc comme elle le sera un an plus tard. Marteaux et son journal présentent de l'intérêt non seulement sur le plan de la stratégie politique, mais aussi pour ce qu'il n'est pas possible d'appeler autrement que «noyautage». Qu'on en juge.

«Nos rapports avec la direction de la Bataille socialiste et du Socialistische Strijder doivent devenir plus suivis, nous permettant de l'influencer plus profondément. Elle-même se prononce en faveur d'un contact plus régulier.

Notre contrôle peut et doit être renforcé, mais nous devons user de discrétion. Nous devons nous efforcer de donner aux journaux une orientation plus nette. Nous devons y faire défendre le plus nettement possible les mots d'ordre de front unique sans que le rôle du Parti Communiste comme tel soit mis en doute.

Mais nous devons d'autre part comprendre que la Bataille socialiste et de Socialistische strijder ne peuvent prendre un caractère nettement communiste.

Leur tâche essentielle est de rallier les ouvriers socialistes à un programme et une action de lutte de classe, sans que ceux-ci puissent déjà être identifiés entièrement avec les directives et les mots d'ordre communistes. Trop de précipitation de notre part n'aboutirait qu'à une rupture entre l'opposition ou à un isolement de l'opposition des masses mêmes»¹³.

12. PV du Secrétariat des pays latins, 14 décembre 1926, CARCOB, microfilms IML. La délégation belge est composée en outre de Henri De Boeck, Willems et Clostermann, et elle s'entretient notamment avec Humbert-Droz et Togliatti.

13. Secrétariat latin, séance du 12 mai 1927, Rapport adopté le 2 mai 1927, CARCOB, microfilms IML.

Indiquant très clairement qu'il s'agit de travailler à la base de l'opposition afin de regrouper les travailleurs socialistes autour des dirigeants de cette opposition et d'affermir ses structures, l'IC et le PC mettent en place une stratégie de gauchissement du POB de l'intérieur, qu'ils entendent bien contrôler.

Quel est le rôle exact de Marteaux dans ce jeu ? Cette fois, il mène le combat à découvert, affiche ses amitiés communistes. Nous ignorons cependant s'il est alors le vecteur direct de la politique du PCB. C'est du domaine du possible. Plus plausible que pour Spaak dont il se différencie sur ce point dans le journal. Manque cette fois l'homme de *La Lutte de Classes*. Comme il le soulignera lui-même à plusieurs reprises ultérieurement, Fernand Brunfaut n'est pas dans l'équipe, comme il ne sera pas de *L'Action Socialiste* par la suite. Le texte de 1927 le relève : aligné sur les positions de classe, «son hostilité (celle de Brunfaut) à l'égard des communistes s'est accentuée au cours des derniers mois». L'IC y décèle «de l'électoratisme opportuniste». C'est sans doute un peu court. En revanche, le très actif dirigeant fédéral JGS, secrétaire de la Ligue Ouvrière de Schaerbeek, Xavier Relecom est aux côtés de Brunfaut en 1924 et s'engage avec Marteaux, alors même qu'il est un «sous-marin» depuis 1925. L'amitié entre les deux hommes ne se démentira jamais, même si leurs parcours officiels, parallèles, seront quelque peu décalés dans le temps : le premier ralliant le PC en 1928, l'autre dix ans plus tard.

Il n'est pas sans signification qu'Albert Vassart, ancien dirigeant du PCF et membre de l'appareil de l'IC, ait retenu le nom de Marteaux en évoquant l'aide financière apportée par le PCF à un hebdomadaire d'opposition au sein de la SFIO (en 1926-27). «A la même époque, écrit-il, il y avait en Belgique une combinaison du même genre qui passait par le Dr Marteaux»¹⁴. La période est correcte. L'opération correspond. Délégué du PCF au Comintern en 1934-1935, Vassart a au moins entendu parler de Marteaux dont l'IC se préoccupe alors. Téléscope-t-il deux souvenirs ? On ne peut rejeter *a priori* l'hypothèse, on peut également la retenir.

Quoi qu'il en soit, si l'on attribue généralement la disparition de la *Bataille Socialiste* en février 1928 au rejet du POB dans

14. Albert Vassart, *Mémoires inédites*, Archives Maitron.

l'opposition, force est de constater qu'elle coïncide exactement avec l'adoption par le IX^e Plénum de l'IC de la ligne «classe contre classe» qui cesse de faire la moindre différence entre socialistes de gauche et droitiers, la social-démocratie étant considérée comme totalement «social-fasciste». Dans cette optique, et coïncidant avec le triple mouvement du tournant de l'IC, de la scission trotskiste et de l'accession à la direction du PCB d'une équipe communément appelée, pour simplifier, sectaire, les contacts avec la gauche social-démocrate, même les éléments les mieux disposés comme Marteaux, sont rendus impossibles. Tant à Bruxelles qu'à Moscou, les discussions ignorent désormais la gauche socialiste, ou alors comme en 1929 à Anvers, les communistes font la différence entre, d'une part, des ouvriers qui seraient «*en route vers le communisme*» et qui justifieraient dès lors des offres d'alliance et, par ailleurs, les «*intellectuels de gauche*» qui sont clairement rejetés. Toute opposition au sein du POB est qualifiée de démagogique et manœuvrière. La nécessité de raidir la position est résumée en une belle formule par le responsable du Secrétariat latin, le Suisse Humbert-Droz : le PCB doit «*cesser d'être l'opposition du POB et (... doit) obliger la social-démocratie à devenir l'opposition du Parti Communiste*». La tension sociale et politique des années de la crise, en particulier les grèves de 1932, paraissent fonder cette ligne d'opposition dure à la social-démocratie. Pour Marteaux, ce sont d'ailleurs des années sans relief particulier. France Marage souligne son absence des débats au sein du POB, sa faible activité parlementaire.

vers le front populaire

Tout repart en 1933, cette fois sur une plus grande échelle, avec *L'Action Socialiste*. Une équipe brillante, un fort courant à la base qui se détourne des pratiques réformistes du sommet, les JGS comme force de frappe, une situation internationale menaçante : tous ces éléments donnent d'emblée une dimension nouvelle à l'expérience. En face, la défaite du *KPD* devant Hitler, qui est celle de l'IC, lance un processus, lent et contradictoire, de réévaluation de la stratégie communiste. Marteaux se retrouve ainsi à nouveau dans la trajectoire communiste.

Les pièces nous manquent qui permettraient de connaître toutes les étapes du cheminement. Le processus est suffisamment avancé quand, en septembre 1934, la question belge est mise à l'ordre du jour d'une série de réunions du Secrétariat latin. La Belgique retient l'attention de l'IC à plusieurs titres : le « danger trotskiste », jugé très sérieux en raison de l'influence au sein des Jeunesses et dans certaines régions de Wallonie; le Plan De Man; et la gauche qui s'est profilée au sein du POB. Ces trois éléments sont d'ailleurs liés dans les discussions. Rappelons qu'un pacte d'unité d'action lie déjà le PCF et la SFIO (depuis juillet 34), et qu'en octobre 1934 à Bruxelles, se tiendra la rencontre entre la II^e et de la III^e Internationales sous la forme d'un entretien d'Adler et Vandervelde avec Cachin et Thorez.

La première évocation de *L'Action Socialiste* à Moscou indique qu'elle occupe la place essentielle dans l'appréciation des courants de gauche qui se sont développés au sein du POB¹⁵. L'analyse présentée par le PCB (Van den Boom) conserve la raideur du passé. Elle décèle deux tendances. L'une, incarnée par Spaak et Godefroid (des JGS) est tout ensemble radicale par les mots, chèvre-choutiste dans l'action, favorable au Plan De Man et anticommuniste, tout cela parce que trotskiste. Van den Boom lui oppose une tendance ouvrière, implantée dans certaines centrales syndicales, décidée aux luttes immédiates et à plus de fermeté envers la direction socialiste. Reproche est fait à Spaak et Godefroid de se « concentrer sur le fascisme et sur la guerre », alors que la « bonne gauche » elle, donne priorité aux luttes pour les revendications immédiates. L'autocritique, appuyée par l'IC, se limite à regretter l'amalgame fait entre toutes les tendances et l'utilisation de l'insulte comme argument. Mais les perspectives tracées sont claires : il faut pousser des membres du parti à l'adhésion aux organisations de base du POB pour les conquérir de l'intérieur. Il faut par ailleurs collaborer à *L'Action Socialiste* en lui envoyant des articles. Raisonner ainsi, c'est prendre ses désirs pour des réalités lui rétorque Berei, qui va devenir le délégué de l'IC en Belgique. *L'Action Socialiste* présente des aspects bien plus positifs que ceux décrits, mais les différenciations ne sont pas aussi nettes que le dit Van den Boom. Dans des cas très concrets, *l'AS* a pris des positions justes. Aussi l'IC préconise-t-elle plus de souplesse, mais elle

15. Secrétariat romain, séance du 3 septembre 1934, CARCOB microfilms IML.

marque son accord avec «*la pénétration dans l'AS*». Ce qui ressort des discussions, c'est que la gauche socialiste est prise très au sérieux à Moscou, avec plus d'ouverture d'esprit en tous cas que de la part de certains dirigeants belges.

La question est jugée suffisamment importante pour que Berei, envoyé en octobre 1934 à Bruxelles pour intervenir dans la question des Jeunesses, s'informe à propos de l'AS. Le congrès de discipline du POB dirigé essentiellement contre les militants appuyant le journal, en a découragé beaucoup. Pour Berei, le ralliement du journal au Plan et dès lors la protection accordée par De Man a sauvé l'AS, ce qui constitue à ses yeux un pas en arrière. Mais rien n'est joué. Berei projette en tous les cas de faire des propositions assez importantes : créer un quotidien antifasciste commun et une maison d'édition révolutionnaire¹⁶.

Le poisson semble assez gros pour que débarque également à Bruxelles Ercoli, Togliatti en personne. Le 7 décembre 1934 Togliatti et Berei font état de leur première rencontre avec Marteaux et Spaak. D'emblée, Marteaux s'accorde sur la ligne politique générale, mais «*veut éviter à tout prix des difficultés avec la direction du POB*». Il propose des pactes locaux d'unité d'action, par exemple à Bruxelles. Spaak au contraire marque de très fortes réticences à l'unité d'action, mais n'est pas opposé à un appui communiste à un éventuel gouvernement socialiste. Les deux bloquent tout contact avec d'autres militants de l'AS, interdit que Berei contournera sans hésitation¹⁷. Le 9 décembre un rapport complet est adressé par Togliatti à Moscou.

Cette rencontre avec Spaak et Marteaux est un événement en soi : des dirigeants sociaux-démocrates à peine sortis de «l'enfer social-fasciste» acceptent de rencontrer les dirigeants de l'IC pour discuter avec eux d'un programme de gouvernement, car il s'agit bien de cela. Cela indique un changement essentiel du paysage politique, nous aurions parlé d'un saut qualitatif. Le lecteur belge y cueillera des éléments savoureux : la volonté de Spaak de rompre tout de suite avec le POB, la prudence de Marteaux. Mais il constatera très vite que les enjeux vont loin au delà¹⁸.

16. Note de Michael et Denis (Berei), octobre 1934; Archives IC, 495-93-232.

17. Télégramme de Berei et Ercoli, 7 décembre 1934, arrivé le 13, Archives IC, 495-10a-146.

18. Archives IC, 495-93-236.

*Restitution du texte dactylographié avec
les tabulations et les fautes d'orthographe.
En italique, nos ajouts.*

14070 "9" (3ex)

19/12/34 R/JO

4503 19 DEZ 1934

Confidentiel

Lettre sur la Belgique

.... Avant j'ai discuté tous les problèmes avec B... (Berei) et les membres du secrétariat du Parti. Le travail avait été préparé par une série de contact entre Deb... (De Boeck) et Mart. (Marteaux) et par quelques contacts avec quelques éléments de base de l'Action Socialiste. Les dirigeants de l'A.S. avaient du reste exprimé eux-mêmes, au cours de ce contact, le désir de lier des rapports avec les communistes d'une façon plus étroite et suivie.

Au cours des conversations avec B... (Berei) De Boock (De Boeck) et Jacquemotte, nous fixâmes, sur la base de vos instructions, le point que nous devons présenter comme plateforme pour une coordination de travail entre l'A.S. et l'I.C.

Voici les points principaux de cette plateforme (pour une coordination de travail entre l'A.S. et l'I.C.) qui, en partie, étaient aussi un plan de travail commun :

I.- Lutte contre le réformisme, à l'échelle nationale et internationale, ce qui signifie :

Repousser et combattre toute politique de collaboration de classes, et en particulier toute politique d'Union Nationale,

Lutter contre l'illusion de la prise du pouvoir sans briser la légalité, opposer à cette concession réformiste l'idée de la prise du pouvoir par la voie de l'insurrection, pour l'instauration d'un gouvernement révolutionnaire qui exerce la dictature des travailleurs (cette formule est tirée de l'A.S.),

Contre la défense de la patrie,

Pour les luttes revendicatives des masses ouvrières des paysans, propagande et agitation pour la grève générale,

Défense de l'URSS comme Etat prolétarien construisant le socialisme,

Lutte contre le fascisme et défense de libertés démocratiques par le moyen de l'action de masse, en particulier par la formation d'une large organisation d'auto-défense de masse,

Défense active de la démocratie syndicale, lutte contre les expulsions des éléments révolutionnaires des syndicats, pour la suppression de la résolution Maertens (*sic*);

II.- Lutte pour la réalisation du front unique à l'échelle nationale et internationale, ce qui signifie :

Conclusion de pacte d'unité d'action dans toutes les localités où les partisans de l'A.S. sont en majorité au sein de l'organisation du P.O.B.,

Lutter pour la conclusion d'un pacte d'unité d'action à l'échelle nationale,

Lutter contre le sabotage du front unique par la IIIe Internationale, appuyer toutes les initiatives internationales pour la réalisation de l'unité d'action à l'échelle internationale.

Constitution immédiate d'un Comité populaire de front unique pour l'aide à la révolution espagnole,

Organisation d'une campagne de meetings avec orateurs socialistes et communistes pour populariser les expériences internationales de front unique (France, Sarre, Espagne, etc..) :

III.- Activité commune :

Etudier la possibilité d'éditer un journal quotidien de masse, antifasciste, sans parti, qui mènera une lutte contre le réformisme et pour le front unique sur la base de la plateforme indiquée, avec une tribune de discussion à laquelle doivent être attirés des cadres de gauche du POB;

Organisation d'éditions révolutionnaires,

Organisation d'une université populaire pour

diffuser les conceptions révolutionnaires du marxisme,

Envoi d'une délégation de l'A.S. en URSS pour étudier l'expérience de la dictature du prolétariat et prendre contact avec la direction de l'I.C.,

Edition d'un bulletin pour la défense de la démocratie syndicale,

Coordination des efforts pour la création d'une organisation d'auto-défense de masse,

Soutien du pacte de l'I.C. et de l'"A.S." par la popularisation de la lutte contre le réformisme, contact systématique entre le P.C. et l'"A.S." pour échange de vue sur les questions essentielles de politique et de tactique, ce contact devant s'établir non seulement au centre mais dans les fédérations et localement.

Ces différents points ont été présentés comme base de discussion, en soulignant, en ce qui concerne les points de "programme" que nous avons cherché de nous tenir aux positions développées et défendues par l'"A.S." au cours de sa lutte dans le POB. En même temps nous indiquions les raisons pour lesquelles l'I.C. pensait nécessaire de réaliser une collaboration avec l'AS et soulignons le fait que nous ne demandons pas que l'AS sorte du POB, qu'au contraire, elle a une tâche à accomplir au sein du P.O.B. et que c'est de la coordination de ses efforts au sein du POB et de l'action du P.C. que doit sortir la défaite du réformisme, condition pour la défaite du fascisme, etc..., etc...

Une première conversation eut lieu entre B. (Berei), moi, et Mart... (Marteaux), ce dernier ayant sollicité une telle rencontre. Ayant écouté nos propositions, Mart... (Marteaux) se déclara d'accord, en général, en faisant seulement quelques réserves sur des points particuliers. Il se félicita que nous ne demandions pas leur sortie du POB; sembla enchanté de la proposition relative au journal, tout en voyant les difficultés pratiques; d'accord pour établir des contacts constants entre le P.C. et l'AS. A

ce propos, il manifesta son mécontentement de l'action menée par le P.C. vers les Jeunes Gardes libérales et affirma qu'aussi la proposition faite par le P.C. au P.O.B. avait été faite dans un mauvais moment. Tout en se déclarant d'accord avec nos propositions, Mart... (Marteaux) eut soin de nous dire que dans l'A.S. commencent à se manifester certaines hésitations, dues à l'influence trotskiste. Il fit aussi des réserves au sujet de Spaak..., qui subissait aussi d'autres influences qui aurait grand besoin d'aller en U.S. prendre contact avec la révolution, etc..., etc...

Dans l'ensemble, l'impression faite sur nous par Mart. (Marteaux) ne fut pas très bonne. Manque d'énergie. Crainte exagérée de se heurter avec le P.O.B. Dans le reproche au P.C. pour l'action envers les J.G. libérales apparait une influence évidente bourgeoise et fran-maçonne (sic!) (le type donne en général l'impression d'être un f-maçon par ses façons onctueuses, etc.). En plus, le souci évident d'éviter que nous prenions contact avec d'autres dirigeants de l'A.S. en dehors de lui et de Spaak... Déclarations répétées : "l'A.S. c'est nous deux, inutile de faire une réunion plus large". En outre il repousse l'action commune sur le terrain syndical. En un mot : un socialiste de gauche qui n'a d'autre intention, pour le moment, que de continuer une paisible action de critique au sein du POB. Un point d'appui, quand même, s'il maintient son accord sur les propositions contenues dans notre offre.

Deuxième conversation à quatre : B... (Berei), moi, Mart... (Marteaux), Spaak... Je développe nos propositions. Mar... (Marteaux) provoqué par une demande de Sp... (Spaak) à dire ce qu'il nous a répondu dans la précédente conversation avec nous, répète que rien dans nos propositions ne le heurte, d'accord pour journal, a des doutes pour le bulletin syndical, croit la délégation en U.S. "indispensable", craint seulement que des difficultés ne surgissent dans la modalité d'application d'un accord tel que nous le proposons.

Spaak : Avant d'entrer dans la discussion des modalités d'un accord, désire connaître à fond quelle

est dans ce moment notre politique de front unique, parce que, dit-il, il commence à ne plus rien y comprendre. Et ici se lance dans une critique et des propositions faites par le P.C. au POB et des propositions du PCF à la SFIO. Cette critique est à peu près la même que celle qui est contenue dans l'article de Vandervelde (Voyez le Peuple du 2-XII). Les revendications que nous présentons sont réformistes, n'ont plus aucune capacité de mobiliser les masses, "il faut du nouveau", etc... Comment expliquons-nous notre attitude vis-à-vis des couches moyennes, qui est quelquefois pis que du réformisme. Comment conciliions-nous notre défense des libertés démocratiques avec le mot d'ordre de dictature du prolétariat. D'autre part, il est absurde de penser qu'on peut appeler les masses à l'insurrection pour la semaine des 40 heures, etc..., etc...

Nous répliquons, expliquons, et, pour le pousser à s'expliquer à fond, soulignons que, tout en étant disposés à discuter avec lui de toute notre politique, de nos offres de front unique en France, Belgique, et ailleurs, nous étions quand même venus avec l'intention de discuter avec un socialiste représentant un mouvement qui est déjà sur un terrain révolutionnaire, avec lequel il nous semblait possible d'établir une liaison plus étroite, sur des bases de doctrine et politiques plus avancées, etc..., etc...

Sp. (*Spaak*) nous dit alors, d'une façon assez nette, ce qu'il pense aujourd'hui. La situation économique de la Belgique est tragique. Chute verticale. Dans six mois la catastrophe. Dans trois semaines, probablement, une grave crise politique. Impossible de mobiliser, pour l'insurrection, dans un espace si court (*sic*), les masses ouvrières belges, corrompues par le réformisme. Quand vous communistes parlez d'insurrection on s'éloigne de vous. D'autre part, il existe la possibilité de faire autre chose. On peut arriver à prendre le pouvoir par les voies légales. Il suffit, et ce n'est pas impossible, d'avoir une majorité parlementaire qui nous octroie les pleins pouvoirs "pendant six semaines (!) Au cours de ces six semaines, nous prendrons des mesures économiques

radicales (nationalisation, etc..) et aussi des mesures politiques (ici il ne sait rien préciser !). Voilà le "nouveau" qu'il faut pour les masses et devant quoi vos revendications immédiates sont "réformistes", tandis que votre appel à l'insurrection est un épouvantail. Vous, communistes, vous n'avez rien comme programme concret et immédiat de gouvernement, votre programme soviétique est un mirage lointain, etc..., etc...

Pour bien réaliser ce que pense effectivement Spaak... (et qu'il nous a pas dit, évidemment), considérez la position qu'il a prise après le congrès du P.O.B., son activité parlementaire, ses discours, etc... Il est entré dans la direction du POB, il est aujourd'hui le plus populaire des chefs du POB. Avec De Man, il forme une nouvelle équipe dirigeante, qui est en train de prendre la place Danvervelde (*sic*). Le jour avant notre conversation, il avait fait au parlement un grand discours politique sur le projet gouvernemental de subventions soi-disant à la petite épargne (Boerenbund, etc..., etc...). Dans ce discours, il développait la thèse que dans l'actuel parlement belge existe une majorité "de gauche" qui ne réussit pas encore à se dégager, etc..., etc... Ce projet, de former un gouvernement de coalition des socialistes avec l'appui de quelques petits groupes issus de la décomposition des grands partis bourgeois, semble constituer, du reste, aujourd'hui, une plateforme de "gauche" (!) dans le POB, étant donné qu'une partie assez grande des dirigeants du P.O.B. s'oriente ouvertement vers un gouvernement d'Union Nationale. (Voyez article de Dewinne dans le Peuple du 4/XII). Il est bien probable que Spaak lui-même soit déjà acquis, par l'intermédiaire de De Man, qui a sur lui une grande influence, à l'idée de l'Union Nationale. Dans la conversation, il nous est apparu complètement dominé par l'idée du plan, etc..., etc...

Sur le terrain du front unique, il se dérobe aussi. Reconnait que la réalisation de l'unité d'action en France a été très utile, mais, à la demande de lutter pour réaliser l'unité d'action en Belgique, répond qu'en Belgique la situation est différente, le

P.C. ne comptant rien, etc... Répond négativement même à la demande beaucoup plus modeste de réalisation de l'unité d'action à l'échelle locale, là où les partisans de l'Action Socialiste sont en majorité. Ne voit pas la nécessité d'une délégation en U.S. Repousse avec scepticisme tous les arguments tirés de l'expérience soviétique, de la leçon allemande, des derniers événements d'Espagne, etc... S'indigne pour la politique faite par le P.C. avec les J.G. libérales (lui qui veut faire un gouvernement avec les libéraux !)

En même temps il continue à dire qu'il est favorable à un accord avec les communistes, qui devrait permettre de coordonner la politique du P.C. avec celle de l'A.S., et ne repousse pas l'idée du journal.

Au cours de la conversation, Mart... (*Marteaux*) intervient à plusieurs reprises et marque son désaccord de Spaak, se maintenant à peu près dans la ligne qu'il nous avait précisée le jour avant, protestant contre l'illusion de la conquête du pouvoir par les voies légales et se déclarant ouvertement disposé à favoriser la conclusion de pactes locaux de front unique, en commençant par Bruxelles.

A la fin, nous avons été d'accord de nous rencontrer encore une fois. La chose nous a paru utile : a) pour pousser Sp... (*Spaak*) à préciser sa position devant nous et devant Mart... (*Marteaux*); b) pour pousser la différenciation entre eux; c) pour conclure, si possible, sur quelques points secondaires (délégation en U.S., pactes locaux de front unique) qui nous consentent de développer les contacts avec les éléments de base de l'A.S. Quels que puissent être les résultats de la nouvelle conversation avec M. (*Marteaux*) et Sp. (*Spaak*), j'ai arrangé pour que je puisse rencontrer, le jour après, quelques éléments de base de l'A.S.

Maintenant quelques considérations. Les choses qui nous ont été dites par Sp. (*Spaak*) sont caractéristiques d'un déplacement vers la droite de certains éléments social-démocrates qui avaient commencé, sur la base des expériences allemandes et autrichiennes à

se déplacer vers la gauche. Il faut que le problème soit étudié par nous avec attention. Les symptômes du même mouvement se remarquent déjà en France. Et c'est à peu près partout la même histoire qu'on raconte : plan, offices, nationalisation du crédit, etc..., etc... Toutes ces gens sont profondément influencés par l'expérience Roosevelt. Il est nécessaire et d'urgence que nous fassions une critique populaire du rooseveltisme, en chargeant un camarade d'écrire sur ce thème une brochure simple, mais documentée et sérieusement fondée, à répandre en France, en Belgique, en Angleterre, etc...

Un deuxième point sur lequel, en accord avec B... (Berei), j'attire votre attention, concerne la façon dont nous présentons notre programme de gouvernement. Un peu trop loin de la réalité de chaque pays et en laissant complètement dans l'ombre le problème des premières mesures révolutionnaires urgentes, économiques et politiques que nous proposons pour faire face à la situation. Il nous semble que ce défaut, c'est à dire le caractère trop abstrait de tout ce que nous disons à ce sujet, nous est nuisible. Il me semble que même la lettre de réponse du PCF à la SFIO que je vois sur l'Huma d'aujourd'hui, tombe dans ce défaut. Il y a là une question qu'il serait utile d'examiner à fond (Trop de discussions de principe, trop peu de politique concrète).

En outre, le problème prend un aspect particulier dans les pays comme la Belgique (et comme l'Angleterre) dans lesquels le problème de l'accès au pouvoir du parti socialiste qui organise la presque totalité de la classe ouvrière, se pose d'une façon très concrète, comme une possibilité de demain. Que proposons-nous à ces partis ? Le front unique pour les revendications immédiates. C'est très bien. Mais est-ce que c'est suffisant ? Que proposons-nous comme programme d'un gouvernement ouvrier révolutionnaire, j'ai (sic) d'un gouvernement qui ne pourra pas encore être, dès le début, un gouvernement soviétique pur ? Est-ce qu'il n'y a pas là une lacune, qui empêche aux ouvriers socialistes de nous comprendre et de nous suivre, et qui les repousse,

indirectement, vers les "plans" réactionnaires à la De Man, etc., etc. ? Nous essaierons de poser concrètement le problème pour la Belgique, en élaborant quelque chose de précis. Le point de départ devrait être la double proposition que le mouvement de front unique soit développé largement dans la forme de comités élus et qu'en même temps soit amplement développé un mouvement d'auto-défense de masse. C'est ce que le PCF oublie toujours et c'est la clef de tout développement révolutionnaire de notre politique de front unique, de front populaire, etc... En venant aux mesures politiques, je pense que, pour la Belgique, on devrait mettre au premier plan le problème de la monarchie et celui de l'armée (république, épuration de l'armée de tous les éléments réactionnaires, formation de conseils de soldats, etc., etc...), la dissolution des ligues fascistes, etc., etc... Après les mesures économiques dans un esprit radical, mais très concret. La question est, évidemment, très compliquée. Il faut être très prudent, etc., etc..., mais le problème existe et on ne peut pas y échapper, on (*sic*) l'éviter avec de la simple propagande.

.....

9/12-34

La rencontre de Bruxelles va donc faire mûrir la pensée politique de Togliatti pour l'amener à la plate-forme du VII^e Congrès. Sur le plan belge, la question de l'AS devient le point central des discussions qui s'engagent à Moscou en janvier 1935 au Secrétariat romain, en présence de Manouïlski¹⁹ et de Berei. Ce dernier a maintenant pris toute la mesure de la situation belge et développe longuement, un peu comme un instituteur, les forces et les faiblesses des socialistes de gauche. Il relate notamment qu'il a fait la leçon à Marteaux sur la position de l'AS à propos des mesures prises après l'assassinat de Kirov, en clair la répression contre les trotskistes. Marteaux «*très embarrassé*» aurait expliqué qu'il avait écrit

19. Secrétaire de l'Internationale, considéré comme l'œil et le bras de Staline au Comintern, particulièrement féru des questions françaises car il a vécu l'exil dans ce pays.

lui-même l'article *«pour empêcher un article pire. Il a reconnu non sans résistance qu'au fond nous avons raison et il a promis de corriger ses fautes»*²⁰. Et de fait Marteaux se prononcera vivement contre toutes les campagnes anti-communistes. Globalement, l'IC le rejoint sur le point essentiel : *«Nous devons développer notre liaison avec les socialistes de gauche, empêcher la formation d'un parti intermédiaire, d'un troisième parti ouvrier en Belgique, retenir les masses dans les syndicats»*.

Renforcement de l'AS considéré désormais comme une force de gauche au sein des masses socialistes, preuve de l'accroissement d'audience du PC : la perspective de l'alliance est au cœur de la conférence nationale d'avril 1935 du PCB, qui change officiellement cette fois le cours de la politique communiste.

L'entrée de Spaak dans le gouvernement Van Zeeland, en mars 1935, va briser toutes les perspectives échafaudées. On en revient dès lors à une politique de pur noyautage à laquelle semble se prêter Marteaux. Dans une note manuscrite de Berei qui fait le point de la conférence d'avril, on lit en effet : *«4. Action Socialiste. Elle est actuellement un champ de bataille entre nous, les trotskystes et les éléments qui traduisent l'influence directe du réformisme. En s'appuyant sur Marteaux, nous avons introduit toute une équipe d'intellectuels sous contrôle du Parti dans la rédaction où les différents courants se heurtent d'une façon très aiguë»*²¹.

Berei semble par ailleurs fonder de très grands espoirs sur Dauge, *«le militant le plus connu devant les masses»*, et demande à l'IC de l'approcher directement car Marteaux fait barrage pour empêcher les contacts avec lui. Là aussi, la suite est connue...

Marteaux va incarner avec Brunfaut l'option en faveur du Front Populaire au sein du POB. Jacquemotte se réjouit d'ailleurs *«d'avoir pu faire collaborer ces derniers (Brunfaut et Marteaux) ensemble, ce qui avait été très difficile jusqu'à présent»*²². Ceci semble indiquer au moins une certaine incom-

20. Secrétariat romain, séance du 31 janvier 1935.

21. Note de Denis à l'IC, sd, Archives IC, 495-93-232.

22. Jacquemotte à l'IC, 21 janvier 1936, CARCOB archives IML, B 24.

patibilité personnelle entre les deux hommes, ce qui expliquerait l'absence de Brunfaut et de *La Bataille* et de *l'Action Socialiste*. Brunfaut est même intervenu au Bureau du parti pour dénoncer l'indiscipline de Marteaux ! Et de fait en 1936 et 1937, des rencontres régulières ont lieu entre la direction du PC, toujours flanquée de Berei, et Marteaux, considéré comme le dirigeant de l'aile gauche du POB. Les archives sont malheureusement lacunaires sur la période du passage de Marteaux au PCB pour les élections de 1939. Dans le contexte d'alors, il ne peut faire doute que le PC et l'IC espéraient à ce moment un passage plus massif, voire la réalisation éventuelle de ce troisième parti qu'ils voulaient empêcher à tout prix en 1934-1935, afin de briser un POB qui a retrouvé à leurs yeux tous les vices d'antan. Mais si Marteaux emmène avec lui une partie de ses électeurs, il sort seul du parti. Un peu plus tard, Brunfaut, solidaire du pacte germano-sovétique est exclu seul, et ne rejoint pas le PC.

Peut-on dès lors répondre avec clarté aux questions posées au début de ces pages ? Les archives nous livrent des éléments qui nous éclairent tout au plus sur la fascination qu'exercèrent le communisme et l'URSS sur une frange importante du monde socialiste et auprès de certains intellectuels. Elles nous indiquent les complaisances manifestes que cette fascination engendra. Mais elles renforcent, à nos yeux, la perception de la solidité extrême des liens qui liaient les militants du POB à leur maison, malgré toutes les carences dénoncées. Dans le cas de Marteaux, il aura fallu la reconnaissance de Burgos, ressentie comme un crime irrémédiable par le médecin d'Onteniente pour lui faire franchir le pas. Marteaux rejoint ainsi un parti où, malgré les honneurs ministériels qui lui seront ensuite accordés, il ne se sentira manifestement jamais tout à fait chez lui.

Les missions de Marteaux à Ontentie

Albert Marteaux effectue son premier voyage en Espagne en **décembre 1936**. Appelé par «l'Armée régulière», il est présent à Valence le 9 décembre 1936. Son retour est escompté pour le 18 décembre (certainement à Bruxelles le 26, il ne repasse éventuellement pas par Bruxelles pour se rendre directement à Paris, le 19, à la conférence franco-britannique organisée par le Comité de Coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine).

Parallèlement au développement du Service de Santé des Brigades Internationales, par l'intermédiaire, notamment, du service de santé du Comité de coordination pré-cité, c'est entre janvier et février 1937 que se décide l'installation, dans un couvent désaffecté, d'un hôpital financé par l'IOS et la FSI, via le Fonds International de solidarité (FIS). Les premiers travaux d'adaptation du bâtiment, situé à Ontentie, entre Valence et Alicante, débutent à la mi-février¹. Au même moment, le POB procède à un appel d'aide aux grandes centrales syndicales (le 9 mars: il est confirmé que la Centrale des métallurgistes offrira la première salle d'opération, la Prévoyance sociale une installation radiographique, la Fédération du Borinage ainsi que les JGS une ambulance, la Fédération des syndicats de Charleroi 100 lits, la Centrale des travailleurs du textile 1500 draps, etc.)

Les 10 et 11 mars 1937, lors de la réunion de l'IOS et de la FSI à Londres, la prise en charge financière par le FIS est officialisée.

En mars 1937, malgré l'absence quasi totale de matériel médical, l'hôpital fonctionne de manière précaire (100 à 300 lits sont occupés)

En **avril 1937** (départ le 11, après les élections; retour le 18 au plus tard), Albert Marteaux accompagne une partie du personnel médical et infirmier qui va travailler à l'hôpital d'Onteniente. Il s'agit principalement de la majorité des infirmières juives anversoises dont les noms sont connus grâce aux travaux de Rudi Van Doorslaere².

Sont déjà présents ou arrivent à cette période: Jean Delvigne (sur place depuis début février 1937), une infirmière communiste - Yvonne Van de Keukelaere³, la Doctoresse Löwenthal (ancienne assistante libre à Brugmann)⁴, le Docteur Crespi⁵, quelques infirmières hollandaises qui passent ensuite au service de santé des BI⁶, ainsi que Eugénie Kersten. Pierre Clajot, trésorier de la Fédération des Syndicats de la Province de Liège⁷, est probablement sur place assez tôt également.

Plusieurs personnalités du POB participent de près ou de loin à la réalisation de l'hôpital, et principalement Isabelle Blume, que l'on sait sur place début février, et en contact régulier avec Marteaux pour l'organisation pratique de l'hôpital (matériel à acheter en Espagne ou en Belgique, choix du système de chauffage à l'approche de l'hiver, etc.).

En Espagne, Marteaux s'occupe de l'ins-

tallation de la première salle d'opération arrivée avec le premier convoi de matériel médical, attendu le 16 avril à la frontière franco-espagnole, et qui comprend en outre 10 ambulances et 6 à 10 camions (la plupart des véhicules ne semble que transiter par Onteniente, c'est ainsi que 2 camions seulement sont destinés à servir l'hôpital; le reste étant envoyé sur le front de Madrid).

Le 19 avril un convoi ferroviaire part pour Onteniente. Il comprend 8 ambulances et 7 wagons de matériel et de vivres.

Marteaux consacre ensuite plus de deux mois, en **avril, mai et juin 1937**, à organiser le fonctionnement de l'hôpital, vers lequel sont acheminés, en mai, 52 tonnes de matériel - dont la deuxième salle d'opération - ainsi que 9 ambulances et 11 camions, apparemment tous destinés à Onteniente. En juin 1937, 450 lits sont occupés. Le Dr Neuman⁸ part fort probablement en même temps que Marteaux pour s'occuper de l'organisation hospitalière et opérer une quinzaine de grands blessés. «*Affilié à aucun parti et ne s'occupant pas de politique*», il est cependant en contact avec le Bureau du POB et est mentionné (en alternance avec Marteaux) comme premier responsable médical.

Le Peuple du 15 juin 1937 rapporte qu'«*il y a dix infirmières diplômées, de nationalité belge, hollandaise, russe, tchécoslovaque ou espagnole. Il y a en plus une vingtaine d'auxiliaires, infirmières non diplômées dont deux bactériologistes*». Pour le mois de juin est encore mentionnée la présence de deux médecins: «*un certain Acker, camarade de Mar-*

teaux (et 'communiste') et le Dr Léon Leva(t), socialiste, vice-président provincial liégeois du Sersano (Service sanitaire ouvrier)».

Le 21 juin, Marteaux quitte Onteniente et délègue, avec l'accord du Dr Neuman, la gestion médicale de l'hôpital au Dr Crespi.

Début juillet, c'est Delvigne qui s'en va: il sera remplacé dans sa tâche administrative, à partir d'août 1937, par Antoon Spinoy, conseiller provincial d'Anvers, futur député à Malines (en mars 1938, le camarade français Dupperiez lui succède).

Marteaux entreprend encore un ou plusieurs voyages, toujours à Onteniente, dans le courant des mois d'**août et septembre 1937**⁹. C'est également au mois d'août que le Dr Neuman entreprend son deuxième voyage, cette-fois-ci essentiellement en tant que chirurgien (il réalise une centaine d'opérations en dix-sept jours).

A cette date, 750 à 800 blessés sont hospitalisés, bien que l'aménagement de l'hôpital ne soit pas encore achevé. A la fin de l'année, l'hôpital, avec ses trois salles d'opération, semble terminé. Sur chacune d'elles travaillent un opérateur, un aide et un anesthésiste. *Le Peuple* et la *Voix du Peuple* du mois d'août annoncent d'autres noms de médecins: les Dr Chardeaux, Al-lard (belge), Gondsmit (belge), et Mangada. Le Bureau du POB du 16 juillet 1937 précise que «*44 personnes (sont) à notre service et payées par nous*». Du côté des infirmières, le journal *Combat* du 18 décembre 1937, signale trente diplômées et une trentaine de non-diplômées mais bien

au courant de leur tâche, ainsi que des auxiliaires de la région.

Par la suite, le fonctionnement de l'hôpital est peu détaillé, que ce soit dans les archives consultées ou dans la presse de gauche de l'époque. Quelques noms apparaissent encore: les camarades Groot de Malines (chef infirmière en mai 38) et Durllet de Wallonie, «une des 4 infirmières belges à Onténiente» (responsable en mai 38 du service de chirurgie, revient aux alentours du 28 novembre 1938); celui de Peeters de Malines - chauffeur - qui fait office de mécanicien à Onténiente.

La FSI, dans son rapport pour l'année 1937-1938 (clôturé en février et publié dans *Le mouvement syndical international*) fait état de 4 salles d'opération, de 860 lits occupés, de 6 chirurgiens internationaux et de 9 espagnols, 26 infirmières

internationales et 55 infirmières espagnoles, ainsi que de deux écoles d'infirmières (formation et perfectionnement)¹¹.

Fin février 1938, le FIS a dépensé plus de trois millions et demi de francs français pour la transformation, l'équipement et le personnel de l'hôpital (sur une somme totale destinée à l'Espagne d'environ vingt-neuf millions et demi).

Il apparaît également que, lors de la bataille de l'Ebre, une partie du personnel fut envoyé en renfort sur ce front. C'est le cas du Dr Herman Clemens¹², qui relate d'ailleurs l'événement. L'hôpital a cependant continué à fonctionner jusqu'à la fin de la guerre (il se trouve dans la dernière zone prise par les rebelles). Après la défaite, il n'a rapidement plus été utilisé comme tel par les franquistes.

1. Il semble que ce soit un français, un certain Vons ou Roque Pons, architecte, qui «embellit l'installation» en transformant le collège en hôpital. Ingénieur, il aurait été capitaine dans l'aviation française avant de venir à Onténiente.
2. Altman Sarah, Berger Syma Leja, Blitzer Sara, Buchalter Paja, Friedman Luiza, Gelibter Gitla, Goldfinger Rajza, Gross Genia, Harmat Olga, Hass Hernia, Kinzclewska Gitla, Korn Adèla, Korn Anna, Leibovic Rosita, Luftig Feigla, Luftig Golda, Osnos Stunea, Ovljanetsky Rachel, Wacsman Rachel, Wajnstejn Hinda Gitel.
3. Présente à Onténiente, début 1937, «avec Delvigne». En décembre 38 on a perdu sa trace: elle n'est plus à l'hôpital mais n'est pas encore rentrée d'Espagne (CARCOB).
4. Ou Dr Lowenfeld, d'origine russe, à Onténiente «dès le 1^{er} jour» (SAIG/2763G/52 - et confirmation de Mme Trudel Van Reemst-De Vries - *Le Peuple et Combat*).
5. Dr Robert Crespy-Ducleau (ou Crispi), d'origine italienne, exilé par le fascisme, il a longtemps travaillé en Suisse (SA2763I/14) et parle parfaitement espagnol (VP). Le 18.12.37, il est encore le directeur effectif de l'hôpital (*Combat*). Engagé «lors du premier voyage de *Marteaux à Valence*», responsable ou directeur médical à partir du 21 juin 1937, il disparaît deux jours avant «el corte de Vinaroz que dividio la zona republicana en dos partes», voir: Sanchis Alventosa J., El Colegio de la Concepción de Onténiente, Valencia, 1945.
6. Trudel De Vries (hollandaise) arrive avec sept infirmières et un infirmier diplômés, peu

avant les juives polonaises d'Anvers. Part rejoindre le service des BI peu de temps après.

7. Lettre du 18.02.37 qui annonce son arrivée (SAI2763E/109).
8. Il part le 26 ou le 28 avril, pour quelques semaines (Marteaux est excusé à la CAP du 30 avril au 2 juillet). Il est présent en Espagne le 25 mai (télégramme conservé aux archives de la Fondation Pablo Iglesias) et quitte probablement l'Espagne le 21 juin 1937 (SAI 2763I/14).
9. Il obtient 15 jours de congé sans solde du 27 avril au 10 juin (archives du CPAS de la Ville de Bruxelles).
10. Il est absent à la CAP du 13 août au 3 septembre, (présent à la Commission le 6 août et le 10 septembre) et obtient un congé sans solde à l'hôpital de Schaerbeek du 1^{er} juin au 10 septembre 1937. Le 5 septembre, «*Marteaux s'y trouve maintenant*» (*Voix du Peuple*); le 1^{er} octobre, dans *Le Peuple*, Albert Marteaux «*revient des centres sanitaires d'Espagne*».
11. Ces chiffres connaissent quelque fluctuation suivant la presse: «*une vingtaine de médecins dont 4 internationaux et une quinzaine d'espagnols*» (février/mars 1938), et «*38 infirmières internationales d'une dizaine de nationalité (belges, cubaines, suédoises, polonaises) et 50 espagnoles*» (février 1938).
12. Belge, prisonnier le 26.03.38 sur le front de l'Ebre; évadé des prisons de France, il revient en Belgique en avril 39.

onteniente et la guerre d'Espagne

elsa rayet

Lorsque nous avons décidé d'étudier le personnage Albert Marteaux, son engagement aux côtés de la République espagnole était un des éléments notables et connus de son parcours personnel. Toutefois, la courte biographie de José Gotovitch et un article de Rudi Van Doorslaere¹ ne contenaient que de brèves mentions – «*d'avril à juillet il est médecin à l'hôpital d'Onteniente*», «*arrivé en avril, il y reste pendant un mois*» – et ces auteurs ne disposaient pas d'informations plus précises.

Il leur semblait même que l'aide apportée par Marteaux en Espagne pouvait avoir été grossie *a posteriori* par un effet de propagande du Parti communiste de Belgique, tandis que le Parti ouvrier belge n'avait pas insisté outre mesure sur l'engagement espagnol de cet «élément» très populaire à Bruxelles, mais perturbateur et finalement dissident. La réputation de Marteaux comme médecin engagé en Espagne, pour peu que l'on se souvienne du personnage, nous était en tout cas parvenue². Elle méritait, à peine d'entretenir une légende,

1. José Gotovitch, *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944*, Editions Labor, Bruxelles 1992; et Rudi Van Doorslaere, «Tussen wereldrevolutie en joodse identiteit – Joden uit België», in *Cahiers du GREHSGM*, n°17, 1995.
2. Par exemple, l'Amicale des anciens volontaires des Brigades Internationales rend un hommage au monument Albert Marteaux à Moortebeek, en décembre 1971, et y invite son fils Jean-Pierre.

un examen historique reconstituant le trajet de Marteaux en Espagne, ainsi que les évènements relatifs à l'hôpital d'Onteniente³. La présente contribution, loin d'être définitive, fait l'état de la question.

C'était également l'occasion de donner un aperçu des positions de Marteaux comme représentant de «la gauche du POB» pendant la guerre d'Espagne, et de resituer sa démission du POB et son adhésion au PCB, en 1939, suite à la reconnaissance de Burgos. Enfin, tout aussi oublié, un bref tableau de l'action de l'Internationale Ouvrière Socialiste – IOS, ancêtre d'avant-guerre de l'Internationale socialiste – pendant le conflit espagnol s'imposait également, puisque c'est sous son égide et avec un financement particulier que l'hôpital d'Onteniente a été réalisé. De ces deux aspects du contexte proprement politique, qui a déjà été beaucoup décrit et analysé, nous nous limiterons à retracer les grandes lignes en guise d'introduction⁴.

l'ios à la veille de la 2^e guerre mondiale

A la veille de la deuxième guerre mondiale, «*en tant que force politique, l'IOS est morte*», elle n'a plus que «*l'apparence d'une internationale*». Ces mots sont extraits des mémoires et de la déclaration que Friedrich Adler, secrétaire de l'IOS depuis sa création en 1923, adresse à la classe ouvrière en août 1939⁵. Nous ne pourrions effectivement mieux décrire la

3. La ville, située en zone d'influence linguistique catalane, s'appelle aujourd'hui Ontinyent. Dans le cadre de cet article, nous continuerons cependant à mentionner Onteniente puisque c'est ainsi que le lieu est cité dans les archives et la presse de l'époque.
4. Nous avons consulté les archives de l'IOS à l'IHIS d'Amsterdam en cherchant tout ce qui concernait l'hôpital d'Onteniente. Pour le reste, nous nous appuyons essentiellement sur Michel Dreyfus, *L'Europe des socialistes*, Editions Complexe, 1991; du même auteur, «L'Internationale ouvrière socialiste, le Bureau de Londres et la guerre d'Espagne», dans *Internationalism in the Labour movement, 1830-1940*, ed. by F. Van Holthoon and M. Van Der Linden, Leiden, Brill, 1988; *L'Internazionale operaia e socialista tra le due guerre*, a cura di E. Colloti, Annali della Fondazione G. Feltrinelli, Milano, Feltrinelli, 1985.
5. Les citations sont extraites de trois documents de Friedrich Adler publiés dans *Le Mouvement social*, n°58, 1967, sous le titre «L'In-

situation dramatique de l'IOS qu'en soulignant la dureté du constat établi par un membre essentiel de l'organisation internationale.

«Depuis des années, l'évènement le plus important de bien des sessions de l'Exécutif, c'est l'enregistrement, sous forme de protestation ou de témoignage de sympathie, d'une nouvelle défaite, de l'anéantissement d'un autre parti par la progression du fascisme». La guerre d'Espagne et à la fin de celle-ci, l'anéantissement du PSOE furent l'une de ces défaites.

La déclaration d'Adler en juillet 39 intervient immédiatement après que le représentant travailliste ait déclaré ne plus considérer comme obligatoire les statuts de l'Internationale. Ceux-ci prescrivaient en effet, notamment, l'unité d'action des partis adhérents, une limitation volontaire de l'autonomie de ces partis, et le rôle de l'Internationale comme instance suprême en temps de paix comme en temps de guerre. Au regard des statuts de l'IOS, la décision du représentant travailliste ne vient qu'entériner un état de fait. Depuis les premières victoires du fascisme, ou du moins le début des années 30, l'IOS est engagée dans une régression non pas uniforme mais constante de son statut et de son rôle d'internationale.

Cette régression s'explique par différentes évolutions que l'on peut essayer de résumer ou de classer comme suit : la participation croissante de partis affiliés aux gouvernements et la volonté d'y rester à tout prix; la non-prise de conscience initiale – phénomène généralisé – du danger fasciste; et, une fois que le danger est reconnu et que les dirigeants des pays touchés entrent successivement dans l'illégalité ou sont exilés, la peur paralysante de la guerre et la méfiance parfois exacerbée vis-à-vis des communistes. Ces grands traits ne sont bien entendu que la résultante de courants et d'idées opposés au sein de l'IOS, continuellement divisée non seulement par les divergences entre partis «nationaux» affiliés mais également par celles des différentes tendances au sein de ces partis.

(suite de la note 5) internationale socialiste à la veille de la Seconde Guerre mondiale, juillet-août 1939», et introduits par Herbert Steiner. Le premier, intitulé «La situation de l'IOS. Mémoire de Friedrich Adler, secrétaire de l'IOS» a été publié aux Etats-Unis en 1943. Le deuxième date de juin 1939, le dernier d'août de la même année. L'IOS sera dissoute définitivement en mars 1940.

L'analyse détaillée du rôle de l'Internationale pendant les années 30 – qui déborde notre propos – ramènerait pour une bonne part à celle des évolutions nationales et internationales des différents partis qui la composent.

Nous nous bornerons à citer ici quelques faits importants des années 30, qui seront déterminants pour l'attitude que l'IOS adoptera par la suite, et particulièrement vis-à-vis du conflit espagnol.

En 1939, Adler rappelle que l'Internationale n'a plus connu de congrès ou de conférence internationale depuis 1933, *«la tentative, entreprise il y a bien des années déjà, d'amener l'IOS à discuter sa position vis-à-vis des problèmes de la guerre, fut jusqu'à présent toujours catégoriquement rejetée par la majorité de l'Exécutif»*.

Il est en effet révélateur que la dernière conférence internationale, à Paris en août 1933 (dernier congrès en 1931), constitue également la première véritable prise de conscience des dangers du fascisme. Réunie en vue de discuter de *«la tactique et (de) la stratégie du mouvement ouvrier pendant la période de l'offensive fasciste»*⁶, elle n'arrive pas à faire adopter une stratégie d'ensemble par ses différents courants. Six mois avant, en février 33, l'IOS, dans une brève période d'ouverture, a pourtant appelé l'IC à *«suspendre sa lutte fratricide»*. Cette question mettra en évidence, lors de la conférence, des stratégies diamétralement opposées. La droite de l'IOS, analysant la défaite allemande, défend l'idée qu'une unité d'action avec l'IC ne peut qu'augmenter les craintes des classes moyennes et donc renforcer la fascisme. Une partie de cette droite est fortement influencée par ce que d'aucuns appellent le deuxième révisionnisme, élaboré depuis la deuxième moitié des années 20 et incarné par de Man et Déat : en privilégiant des solutions avant tout économiques à la crise, elle gagne la faveur des syndicats. Le courant de gauche considère que *«la classe ouvrière unie doit prendre les fascistes de vitesse sans craindre le bloc de la réaction»*; et le centre, *«révolutionnaire bien sûr mais distinct du bolchévis-*

6. Dreyfuss, *L'Europe...op.cit.*

me», n'exclut pas certaines formes d'action avec les communistes?

Après la signature, en juillet 1934, entre les «sections françaises» de l'IOS et de l'IC, de l'accord officialisant le Front populaire, les représentants socialistes français demandent une discussion internationale sur le sujet, ... elle leur sera refusée.

L'Exécutif de l'IOS se réunit à Paris du 11 au 16 novembre, en vue de faire le point à propos d'une rencontre qui a réuni Cachin, Thorez, Adler et Vandervelde⁸, et de l'expérience française. L'aggravation des divergences entre la gauche et la droite de l'IOS, poussera l'Exécutif – entérinant un état de fait – à rendre leur liberté aux sections nationales. *«Dès lors ses sections vont de plus en plus agir en fonction de leurs intérêts nationaux en prenant leur distance vis-à-vis de tout engagement international. Pour l'IOS, l'exécutif de novembre 1934 met un point final au chapitre de l'unité d'action au moment même où se créent dans plusieurs pays européens les conditions nécessaires à sa réalisation. Ni le VII^e congrès de l'IC ni la guerre d'Ethiopie n'inverseront cette tendance. Ils ne feront plutôt que la renforcer»*⁹.

L'avancée du fascisme¹⁰ détruit nombre de partis adhérents de l'IOS, et force leurs dirigeants à l'exil. Adler – socialiste

7. Suivant l'analyse de Dreyfus, (*ibidem*), la gauche se rassemble sur une motion présentée par un des dirigeants du *Bund* polonais, V. Alter. Elle est incarnée par l'italien Pietro Nenni, le suisse Robert Grimm, J. Ziromsky qui anime une tendance de gauche au sein de la SFIO, le belge Paul-Henri Spaak qui publie avec Albert Marteaux et Xavier Relecom *La Bataille socialiste*. La droite comprend les partis socialistes de l'Europe du Nord, de la Belgique, de la Hollande, sous la houlette du *Labour Party*, les socialistes tchèques et polonais. Le centre est représentée par Léon Blum, et les autrichiens Friedrich Adler et Otto Bauer.
8. Cachin et Thorez pour l'IC et le PCF, Adler présenté ci-dessus, et Emile Vandervelde voir *infra*.
9. Dreyfus, *L'Europe...op.cit.* Le VII^e congrès de l'IC, le 25 juillet 35, préconise les alliances larges et fait de l'antifascisme la stratégie principale.
10. Pour rappel, l'histoire des des années 30 en Europe se ponctue comme suit. Janvier 1933: arrivée de Hitler au pouvoir et élimination des opposants; février 1934: journées de Vienne et écrasement du prolétariat autrichien; septembre 1935: début de la

autrichien exilé lui aussi – en fait le bilan comme suit (toujours en 1939): «*les défaites de l'Internationale, c'est-à-dire la destruction des partis de l'IOS, autrefois importants et influents, affaiblissent sa puissance d'action, restreignent son influence sur la politique internationale et peuvent pour un temps amoindrir considérablement sa puissance; comme ni la plupart des dirigeants des partis vaincus qui y demeurent encore, ni les sommets des partis légaux que compte encore l'IOS (d'ailleurs politiquement et idéologiquement apparentés aux premiers), n'ont appris quelque chose de ces défaites, l'autorité morale et politique de l'IOS auprès des masses ouvrières ne cesse de décroître*». Les désaccords des «*représentants politiquement pétrifiés de certains partis illégaux*» empêchent ceux-ci de maintenir l'IOS en vie; «*mais l'accroissement du nombre des partis illégaux n'est nullement la cause du dépérissement de l'Internationale*».

Les menaces inéquivoques d'Hitler ont accru «*la crainte de la guerre et fait se manifester, au sein du mouvement ouvrier des grands pays démocratiques deux tendances opposées*» mais qui toutes deux inclinent à se libérer des obligations de l'Internationale: la tendance autonomiste, de défense, illustrée par le parti travailliste, qui tend à placer l'intérêt du *Commonwealth* britannique au-dessus de ceux de la classe ouvrière; et la tendance isolationniste, de «neutralité», adoptée par les petits pays qui entretiennent «*l'illusion que le fascisme pourrait être gagné à une paix durable par des concessions*».

Si son ressentiment vis-à-vis de la Grande-Bretagne et du *Labour* paraît considérable quoique réfreiné, Adler est beaucoup plus indulgent lorsqu'il analyse le cas français: «*le parti français, que le pacifisme empêche d'appliquer une politique internationale forte, n'accepte qu'à contre-cœur la liquidation politique de l'IOS*».

Ayant vécu l'éclatement final de la II^e Internationale en 1914, Adler ajoute: «*Aujourd'hui, comme alors, le social-patriotisme se dresse à nouveau contre tout lien et toute obligation de la classe ouvrière en dehors de la nation à laquelle elle appartient; aujourd'hui encore, il se dresse contre l'idée de l'Inter-*

(suite de la note 10) conquête italienne de l'Ethiopie; 1936: remilitarisation et réoccupation de la Rhénanie; juillet 1936: début de la guerre d'Espagne; mars 1938: annexion de l'Autriche; septembre 1938: accords de Munich et début de la conquête de la Tchécoslovaquie.

nationale». Ce qui l'amène à condamner le réformisme lui-même : «*Chaque fois, dans une situation critique pour les classes dominantes, les partis réformistes, au lieu de monter à l'assaut, se sont laissés séduire par des concessions sociales, abandonnant le terrain du pouvoir politique. Parvenus au pouvoir, ils n'ont pas utilisé leur position pour décomposer les classes ennemies et leur enlever leur pouvoir, mais ils sont toujours vis-à-vis d'elles dans une 'objectivité' malade et imaginaire, dont le résultat inévitable fut leur propre destitution, la méfiance des masses et la victoire de l'ennemi de classe. Ainsi à plusieurs reprises, la classe ouvrière dut assister à ce spectacle que ses plus grandes victoires furent en même temps le début de ses défaites, parce que ce fut toujours précisément lorsqu'ils parvinrent au pouvoir que les partis réformistes se révélèrent impuissants*».

l'ios et la non-intervention en espagne

Au déclenchement de la guerre d'Espagne, la défaite politique de l'IOS est donc déjà largement engagée. Mais elle doit encore affronter un problème majeur de l'époque : celui de la non-intervention au secours d'un gouvernement démocratique et légal. Les dissensions entre la droite et la gauche de l'IOS (et de la Fédération Syndicale Internationale – FSI) lors du conflit espagnol se manifesteront cette fois encore avec beaucoup d'acuité au sein des différents partis. L'appui progressif des personnalités du centre de l'IOS aux positions de gauche ne suffira pas à faire adopter par l'IOS une condamnation nette et précise de la non-intervention, moins encore à la faire agir en conséquence.

La politique de non-intervention – élaborée essentiellement par la Grande-Bretagne et la France dès la fin du mois de juillet 36 – sera, dès le début du mois d'août, proclamée et rapidement suivie par la plupart des gouvernements d'Europe, avec quand il y en a une, l'approbation de la composante gouvernementale socialiste¹¹; ainsi que par l'URSS dans un premier

11. En juillet 1936, les partis socialistes sont impliqués dans l'action gouvernementale dans les pays suivants : Belgique, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Norvège, Espagne et Suède; puis Finlande en 1937. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse, les socialistes sont présents au Parlement et en constante progression.

temps. Selon les deux grandes puissances européennes, la France et la Grande-Bretagne, une politique de neutralité unanimement suivie laissera toutes ses chances à la République de vaincre ce qui, au départ, n'est qu'une tentative de soulèvement manquée, tout en préservant la paix européenne. Voilà la théorie.

En Belgique, dès le 4 août 1936, en accord avec la politique française, un arrêté royal soumet l'exportation d'armes à l'autorisation du Ministère des Affaires économiques (en outre, le 21 août, la Belgique déclare sa neutralité), voilà la pratique.

Le 28 juillet 1936, les bureaux de l'IOS et de la FSI se réunissent à Bruxelles *«pour examiner les possibilités de secours à la classe ouvrière espagnole en lutte contre l'agression fasciste»*. La résolution des deux internationales dénonce l'agression fasciste, déclare le soutien aux ouvriers et paysans espagnols, appelle la classe ouvrière internationale à donner son appui *«matériel et moral»*. A cette date, un embargo sur les armes, inaugurant la politique internationale à suivre, est déjà décrété par le gouvernement français. Il influencera le dernier paragraphe de la résolution : *«Exiger de tous les Etats démocratiques que, conformément aux règles constantes du droit international, le gouvernement régulier de l'Espagne puisse obtenir les moyens nécessaires à sa défense»*.

Le 21 août, les délégations de la SFIO et du *Labour party*, réunies afin de trouver *«une alternative praticable à la non-intervention, pour le monde socialiste»*, n'arrivent pas à sortir du problème des responsabilités – français et anglais se renvoyant la balle – et choisissent définitivement de suivre les positions nationales de non-opposition à leurs gouvernements respectifs : la non-intervention représente une solution honorable si cette neutralité est effective.

Dès fin août 36, début septembre, l'appui militaire de l'Italie et de l'Allemagne à Franco ne peut plus être ignoré (l'intervention allemande et italienne est dénoncée à la SDN par le Ministre des Affaires étrangères d'Espagne). La France et la Grande-Bretagne, nullement prêtes à risquer une guerre avec l'Allemagne pour la défense d'une démocratie, décident de mettre sur pied, avec l'Italie, l'Allemagne et le Portugal, un système de contrôle de la non-intervention. Les mesures de contrôle tardent d'ailleurs à être définies et mises en place (jusqu'en avril 37!) et ne donneront pas de résultats tangibles pour le gouvernement légal d'Espagne.

Le Comité (de surveillance) de la non-intervention, dont la première réunion aura lieu le 9 septembre 1936, aura d'abord comme but d'homogénéiser les textes de lois des différents pays adhérant au pacte, et l'examen de l'évolution de la situation.

Parallèlement, le 4 septembre 1936, le nouveau gouvernement espagnol, celui de Largo Caballero, comprend pour la première fois dans l'histoire occidentale deux communistes. Cela ne sera pas sans effet dans le jeu diplomatique du Comité, dès sa première réunion. Le représentant belge dira notamment ceci : *«Enfin, il m'a paru également que le gouvernement espagnol, en passant ces jours-ci la main aux éléments extrémistes représentés par M. Caballero, avait perdu assez bien de son autorité dans les milieux internationaux et que la cause des rebelles, ennemis avant tout de l'anarchie intérieure et du communisme, s'en était imposée d'autant plus aux sympathies de l'étranger»*¹².

Le 28 septembre, à Paris, les Exécutifs de l'IOS et de la FSI, à nouveau réunis afin de considérer l'évolution de la situation, confirment la déclaration du 28 juillet et s'en remettent pour le reste au *«devoir»* des gouvernements – et particulièrement ceux de France et d'Angleterre – de tenir compte immédiatement des graves accusations formulées par les Espagnols. Ils ajoutent : *«Dans cette lutte le mouvement ouvrier international n'est pas et ne sera jamais neutre»*. Comme l'écrit Dreyfus, il y a *«une contradiction dans l'affirmation conjointe de la politique de non-intervention et de la 'non-neutralité du mouvement ouvrier international vis-à-vis des républicains espagnols'»*.

En octobre 1936, les premières défaites devant Madrid – qui remettent en cause l'hypothèse d'une victoire républicaine «allant de soi» – et l'impuissance déjà évidente du Comité de Londres accentuent le mécontentement et l'indignation des peuples européens. Parallèlement, l'URSS se désengage du pacte de non-ingérence et apporte une aide ouverte à la République.

12. Denuit-Somerhausen C., «La Belgique au Comité de non-intervention en Espagne», *La Belgique et la guerre civile d'Espagne, BTNG-RBHC*, numéro spécial, XVIII, 1987, 2 tomes.

Le 26 octobre 1936, les bureaux de l'IOS et de de la FSI se réunissent. Poussés par leurs bases (*cf.* congrès du *Labour* du 5 au 9 octobre, et celui du POB le 24), les représentants français et anglais, appuyés par Nenni et Bauer, parviennent à faire voter une résolution à l'unanimité. Celle-ci acte l'échec de la non-intervention, et préconise que les classes ouvrières agissent sur l'opinion publique et sur leurs gouvernements pour que, par un accord international, la liberté commerciale complète soit rendue à l'Espagne républicaine. Dans la réalité, le compromis sera sans effet : les *Trade Unions* menacent de se dissocier publiquement si le *Labour* soutient une action de grève, et la Chambre des Communes refuse la proposition; en France, les socialistes considèrent qu'il n'existe pas d'autre voie de sortie que celle de la non-intervention (c'est à nouveau la politique du «moindre mal»).

Pour l'année 1937, la rencontre la plus importante sera celle des 10 et 11 mars à Londres. Malgré les fortes oppositions des Espagnols Del Vayo (PSOE) et Pascual Tomas (UGT), appuyés notamment par Jouhaux (CGT «unifiée»), les conclusions de la rencontre, qui atteste également d'une entente complète entre la SFIO (séparée de sa gauche politique et syndicale) et le *Labour Party*, adoptent ni plus ni moins le plan de contrôle naval et terrestre préparé par le Comité de surveillance et entré en vigueur quatre jours avant. L'importante délégation espagnole du PSOE, qui demande la mise en question de la non-intervention, l'envoi d'armes et le soutien à des actions de grèves, se retire en signe de protestation de la commission de préparation du document final.

Par la suite, l'IOS et la FSI se limiteront à préconiser un renforcement du système de contrôle, et à partir de juin 1937, elles revendiqueront principalement – à l'instar de la SFIO et du *Labour* – la reconnaissance de l'agression des puissances fascistes par la SDN, et l'application des mesures prévues par la Convention. L'état «dépressif» de la SDN rendra ces projets vains, les propositions inoffensives; s'en remettre à elle coupera toutes perspectives d'activer un mouvement d'opinion publique.

Dreyfus résume bien la situation : *«la non-intervention de l'IOS en Espagne illustre de façon claire les rapports de force qui existent dans ses rangs et cette manifestation 'd'internationalisme manqué' est une étape supplémentaire – et de taille – vers sa disparition de la scène politique».*

l'ios et les communistes

Parallèlement s'est posée la question de l'unité d'action avec les communistes, qui sur le terrain de l'engagement sont très actifs (dès octobre, l'URSS envoie des cadres et des armes et prend ses distances vis-à-vis du Comité de non-intervention; en novembre 1936 arrivent les Brigades internationales). La participation croissante et massive de l'Union soviétique au soutien concret à l'Espagne républicaine apparaît aux opposants de gauche socialistes, qui n'admettent pas la passivité des sociaux-démocrates face à la montée du fascisme, comme un modèle à suivre. Pour eux, il s'agit de s'unir dans l'action. Les centristes de l'IOS seront enclins, tout en maintenant une certaine méfiance, à favoriser le contact.

Revenant sur les échecs des contacts antérieurs de 1933-34, la première proposition d'unité d'action de l'IC n'est pas immédiate (en juillet 36, l'IOS a lourdement condamné les procès de Moscou, et notons en passant que Marteaux n'est pas sur cette ligne): c'est à partir de septembre 1936 que l'IC demande, sans résultat, une réunion commune avec des représentants de l'Internationale socialiste.

En janvier 37 (voir *infra*), sur un vœu de l'UGT, l'idée d'une conférence internationale de «toutes les forces démocratiques» reçoit le soutien de la SFIO, la CGT, Louis De Brouckère et Otto Bauer. Le refus des Anglais, principalement, excluera les communistes de la conférence de Londres des 10 et 11 mars 1937. Ce refus, ainsi que l'indifférence témoignée à l'encontre des demandes de la délégation du PSOE, feront beaucoup de bruit en Espagne.

La réunion de divers PC à Paris le 24 avril 1937 confirme la position de l'IC, celle d'une action conjointe coûte que coûte. Devant l'irritation de leurs sections, l'IOS et la FSI concéderont l'envoi de Schevenels (secrétaire de la FSI) et Adler à Valence où, devant la 14^e Brigade, ils tiendront des propos fort engagés sur l'unité d'action et l'armement de la République¹³. En juin 1937, le bombardement d'Almeria (31 mai, après Guernica, 26 avril) et la sortie d'Hitler du pacte de non-intervention, provoqueront beaucoup de manifestations populaires.

13. D'après G. Soria, *Guerre et révolution en Espagne, 1936-1939*, Robert Laffont, 1976.

Le contexte est donc propice à la reprise du dialogue entre l'IC et l'IOS. Par la voix de Dimitrov, l'IC réitère ses propositions d'actions communes. Louis De Brouckère finit par accepter une réunion conjointe «*sur base d'un programme politique à actualiser*» pour fixer d'éventuelles positions communes, tout en indiquant que ni lui, ni le secrétaire n'ont les pleins pouvoirs (l'opposition est menée en particulier par Citrine, les Hollandais et les scandinaves). Le 8 juin, il propose comme lieu de rendez-vous Genève ou ses environs. Une semaine plus tard, après une réunion des représentants français, anglais et espagnols de l'Exécutif de la FSI et du Bureau de l'IOS, et faute d'un mandat convenable, Louis De Brouckère, Adler et Van Roosbroeck, respectivement président, secrétaire et trésorier de l'IOS, présentent leurs démissions.

Celles-ci influencent probablement le déroulement de la rencontre à Annemasse, qui a lieu le 21 juin 1937 (deux jours après la chute de Bilbao), et dont la résolution mentionne la complète identité de vue entre les deux Internationales et accepte des actions communes là où c'est possible. Le vote de la résolution apparaît en tout cas assez prometteur aux démissionnaires pour qu'ils acceptent de réintégrer leurs postes. Cependant, les conclusions de la rencontre resteront lettre morte, malgré les nombreux appels de l'IC.

Par la suite, l'IOS changera complètement de tactique : elle ne refusera plus de rencontrer les délégués de l'IC, mais refusera par avance les actions conjointes pour privilégier les actions parallèles.

Adler écrira lui-même à ce propos : «*dans son rejet principal de l'action commune et dans la motivation qu'en ont donné les partis réformistes, elle (l'IOS) n'a bien souvent pas dépassé un vulgaire bolchévisme bourgeois*».

Le Fonds International de Solidarité, créé dès juillet 36 par l'IOS et la FSI, dans le but de centraliser toute l'aide socialiste¹⁴, s'occupera essentiellement – dans le respect du droit

14. Toujours guidé par ce même refus des actions conjointes, et en arguant de l'infiltration communiste (qui est loin d'être inexistante), le FIS ne collaborera pas au Comité de Coordination et d'Information pour l'Espagne républicaine ni au Comité International d'Aide au Peuple espagnol.

international – d'envoyer des convois «humanitaires». Là aussi, le FIS ne dispose pas de beaucoup de moyens : la destruction des grands partis autrichien et allemand a constitué une grande perte de potentiel financier; la confusion induite par la multiplication des comités souvent «mixtes» d'aide à l'Espagne, et probablement aussi le choix délibéré de certains militants, ne favoriseront pas nécessairement la filière voulue. C'est dans le cadre du FIS que sera créé l'hôpital d'Onteniente.

albert marteaux, la gauche du pob et la guerre d'espagne¹⁵

Parmi les voix qui s'élèvent à l'IOS contre la politique de non-intervention et pour un rapprochement prudent avec les communistes afin de combattre le fascisme, il en est deux au moins qui sont très importantes dans l'histoire du Parti ouvrier belge : celle d'Emile Vandervelde, «*le Patron*» du POB, président de l'Internationale de 1929 à 1936; et celle de De Brouckère, qui assume la présidence de 1936 à 1939. Symbolisant la vieille garde du parti socialiste, ses idéaux (le POB n'a que quarante ans), son internationalisme, ils ont vécu douloureusement la chute de la deuxième Internationale, la scission du monde ouvrier avec la création de l'IC, la constitution de l'Internationale Ouvrière Socialiste, les espoirs qu'elle a portés et son lent dépérissement. Les enjeux internationaux du conflit espagnol feront prendre à ces leaders du socialisme européen, généralement considérés comme «centristes» tant à l'IOS qu'au POB, des positions moins conciliantes, et donner leur appui à la gauche du POB.

Cette gauche du POB, qui éprouve parfois certaines difficultés à se comporter en «soldat fidèle et discipliné», est représentée à Liège par les députés Sainte et Delbrouck, à Bruxelles par Blume, Brunfaut, et Marteaux. Antifascistes convaincus, ils ont soutenu l'appel du Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes (CVIA de juin 1935), qui tente d'unifier dans un

15. Sur le POB, la Belgique et la Guerre d'Espagne, voir principalement «La Belgique et la guerre civile d'Espagne», numéro spécial de la *Revue belge d'histoire contemporaine (RBHC)*, op.cit., 1987; et aussi, José Gotovitch, «La Belgique et la guerre civile espagnole : un état des questions», dans *RBHC*, XIV, 1983, 3-4.



«Sur la terrasse ensoleillée de l'hôpital», au centre le Dr. Marteaux, à sa gauche l'attaché de l'air des Etats-Unis et le Colonel Chiros, à l'extrême-droite sur la photo, Jean Delvigne. *La Voix du Peuple*, 26 avril 1937.

front unique tous les démocrates contre l'extrémisme de droite (1^{er} congrès de Front Populaire en octobre 1935). Une fois que la tentative de front unique eut été brisée par l'abandon des libéraux et des catholiques (entre juillet et octobre 1936), certains militants ou fédérations socialistes – et Bruxelles sera la plus tenace – essayeront de maintenir des actions communes avec le PCB, y compris dans l'aide à l'Espagne. La collaboration la plus aboutie et la plus longue sera celle des JGS, unies aux JC en 1934 et qui formeront plus tard, en décembre 1936, les JGSU¹⁶. Ce sont ces minoritaires, qui, lors de la guerre d'Espagne, vont porter les revendications les plus fermes, comme la condamnation sans appel de la non-intervention, l'approvisionnement en armes pour la République, l'unité avec les communistes, la non-reconnaissance de Burgos; et si nécessaire le retrait du gouvernement. Outre par Vandervelde et De Brouckère déjà cités, leurs voix seront également amplifiées par Huysmans, occasionnellement, et Rolin, constamment.

La droite du POB, pourvue de deux jeunes leaders – Paul-Henri Spaak, qui quitte la minorité oppositionnelle en mars 1935 pour se voir offrir un poste de ministre, et de Man, théoricien révisionniste du socialisme – est largement l'expression de la composante syndicale du POB (l'affiliation au parti se fait soit par une adhésion au mouvement politique lui-même, soit par le biais des coopératives ou des syndicats), pour qui la participation gouvernementale et l'obtention de réformes économico-sociales passent avant tout.

Entre «antifascistes-unitaires-internationalistes» et «économistes-nationaux», l'opposition dans le parti ne s'exprime bien entendu pas toujours avec autant de netteté et d'intensité. Même si la distinction gauche/droite ne relève pas seulement d'une analyse *a posteriori* des événements – les journaux de l'époque en attestent – les avis ont fluctué, des revirements se sont opérés, et pour certains, diverses limites ne pouvaient être dépassées. D'aucuns pouvaient combattre la non-intervention et faire le voyage en Espagne tout en soutenant le «pragmatisme libéral prudent» du gouvernement ou en reje-

16. Les communistes seront crossés par «Moscou» en octobre 1934, à cause de la présence des trotskystes.

Les derniers membres socialistes seront exclus du POB en 1939. Le label «JGS» sera encore repris-revendiqué par les JGSU communistes pendant la guerre, suite à la dissolution du POB.

tant catégoriquement une action quelconque avec des communistes... Mais il est clair qu'avec les événements d'Espagne, et du fait de la symbolique qu'ils ont portée, les deux tendances, incarnées par Spaak et Vandervelde, ont atteint, lors des moments de crise, des positions extrêmes.

Pour reprendre l'analyse de José Gotovitch, *«les moments les plus marquants, en termes belges, de la question espagnole se situent aux charnières des années 1936-1937; puis, deux ans plus tard, au tournant de 1938 à 1939»*. Avec successivement le scandale d'un trafic d'armes inopinément découvert en septembre 1936; l'affaire dite de Borchgraeve, dès le 29 décembre 1936, qui provoque la démission de Vandervelde le 28 janvier 1937¹⁷, et qui rebondit dans l'actualité en mars 1938; enfin, la reconnaissance de Burgos.

La scène politique belge entre juillet 1936 et avril 1939 est marquée par la succession de trois gouvernements regroupant catholiques, libéraux et socialistes.

Le POB donnera tout son appui à ces gouvernements «d'union nationale» et d'opposition au rexisme (les élections de juin 1936 avaient vu une forte poussée de l'extrême-droite en Belgique). Parallèlement, bien que la question de la neutralité vis-à-vis de l'Espagne divisât le parti, *«désormais le soutien au gouvernement devenant la loi et bénéficiant à chaque fois de majorités décidées dans les congrès, la difficulté va consister pour les socialistes à affirmer leur appui à la République – et il sera net, total, enthousiaste – sans s'associer à la critique de gouvernement qui mène la politique de non-intervention»* (pour rappel, le POB est sorti de l'opposition en 1935 et a accepté d'entrer au gouvernement avec comme programme «le Plan» de Man; mais très vite, le Plan a du plomb dans l'aile).

C'est ainsi que les socialistes belges mettront un point final au chapitre du «front commun» avec les communistes lors du congrès d'octobre 1936, qui condamne par ailleurs – grâce, notamment, à un amendement Rolin contresigné par Blume, Marteaux et Balthazar – la politique de neutralité vis-à-vis de l'Espagne.

17. La démission de Vandervelde est à analyser comme un aboutissement du mécontentement qu'il provoquait au sein du gouvernement de Van Zeeland, suite à ses nombreuses déclarations publiques désapprouvant la non-intervention et donc la politique menée par le ministre des Affaires étrangères.

Le congrès d'octobre 1937 durcit la position socialiste vis-à-vis de la neutralité, mais interdit définitivement toute action commune avec les communistes.

Les interventions publiques de Marteaux à propos de l'Espagne ne semblent pas particulièrement nombreuses. Ses discours s'inscrivent en général dans une condamnation plus large de la politique gouvernementale de neutralité et d'abandon de la sécurité collective, dont l'épisode espagnol est un exemple parmi d'autres. Il met également en relation presque systématiquement l'avancée du fascisme au niveau international et celle du rexisme belge.

Nous relevons d'abord quelques interventions à la Chambre. Le 21 octobre 1937, suite la déclaration allemande sur l'inviolabilité de la Belgique; et le 23 mars 1938, après l'*Anschluss* et la reconnaissance de l'invasion italienne en Ethiopie, séance au cours de laquelle Marteaux *«attaque la mémoire du défunt»* de Borchgrave. Son opposition à la politique et à la participation gouvernementale s'illustrera plus fortement encore par plusieurs abstentions, aux côtés de la minorité socialiste, en juin, novembre (le 26, premier vote spécifiquement «espagnol») et décembre 1936. Marteaux interviendra encore lors des congrès de la fédération bruxelloise du POB ainsi que lors des congrès nationaux. Quelques compte-rendus de meetings ont été conservés par la presse. Enfin, plusieurs interviews parus dans la presse socialiste ou communiste et concernant principalement l'aide sanitaire à l'Espagne, attestent aussi de ses positions politiques.

Deux exemples, pour ne pas en perdre le sens.

Le 26 décembre 1936, le journaliste de *Combat* rapporte les propos de Marteaux : *«c'est la manière la plus hypocrite et la plus meurtrière d'intervenir contre la République espagnole. Refuser des armes à un gouvernement en proie à l'insurrection militaire, c'est pousser le peuple sous les balles de ses assassins. Et je suppose, conclut le Député Marteaux, que personne n'a plus de doute maintenant sur la provenance de ces balles. Ce sont les mêmes qui nous sont destinées à nous».*

Et le 21 octobre 1937, Marteaux intervient à la Chambre : *«Le gouvernement a eu tort à mon sens, de marquer que c'était avec une grande satisfaction qu'il avait pris notification de*

cette déclaration (...) C'est elle (l'Allemagne) avec l'Italie qui a préparé le coup du 18 juillet 1936 en Espagne (...) Songeons aussi à la politique qu'elle fait mener actuellement par ses agents en Tchéco-Slovaquie. Aujourd'hui le pays est fortement troublé par la campagne des nazistes. Rappelons aussi pour mémoire son attitude à l'égard de la malheureuse Chine (...) On ne peut compter l'Allemagne parmi les Etats pacifiques. Je ne souffre pas d'hallucination auditive, symptôme grave accompagnant généralement les troubles psychiques profonds (...) Et puis, songeons tout de même aux hommes qui sont à l'origine de tromperie. Ne serait-ce plus pour nous la bande de sadiques qui ont rétabli en Allemagne la décapitation à la hache pour leurs adversaires politiques ? Ne sont-ce plus ces hommes qui ont introduit dans ce pays cette politique odieuse contre les Juifs ? (...) Quels sont les efforts tentés dans ce pays par certaines fractions de l'opinion publique ? N'est-ce pas nous détacher de nos amitiés sûres et éprouvées pour nous rejeter de l'autre côté, pour nous entraîner dans le sillage d'Hitler et de Mussolini. Voilà l'objectif réel de la politique étrangère pratiquée actuellement. Il n'y en a pas d'autre.

(...) Je crois, quant à moi, à la contagiosité de la guerre et je pense par conséquent, que l'isolement auquel certains rêvent est une utopie et une impossibilité absolue. J'aurais préféré voir notre gouvernement donner plus de retentissement au discours de M. Roosevelt (...) J'aurais voulu qu'il montrât une volonté plus agissante de collaboration avec les hommes qui veulent la paix et le voir écarter avec toute la prudence, bien entendu, qu'il faut mettre en matière de rapports internationaux, une déclaration qui est un leurre, une duperie, un mensonge».

la reconnaissance de burgos le passage au pcb

Depuis le début de la guerre, Marteaux, résolument, est convaincu que «*la non-intervention n'a pas été une victoire de la paix*», mais «*au contraire une défaite de la démocratie et, par conséquent une marche vers la guerre*». Il ne quitte pas son parti pour autant, mais le fera par contre en mai 1939, suite au processus d'acceptation de la reconnaissance de Burgos mis en œuvre par le POB et suite à la désignation

en tête de liste électorale – sans le recours au traditionnel *poll* – du maître d'œuvre de cette reconnaissance, Paul-Henri Spaak.

La reconnaissance de Burgos provoquera en effet encore plus de remous au sein de la classe ouvrière que la politique de non-intervention. A l'agenda dès octobre 1938, la reconnaissance *de jure* ne sera officialisée qu'en mars 1939. La situation n'est pas facile dans les rangs du POB, puisque c'est le socialiste Paul-Henri Spaak qui détient le portefeuille des Affaires étrangères. D'aucuns voient dans ses manœuvres la volonté de retarder l'inexorable reconnaissance (la France et la Grande-Bretagne ont en effet déjà reconnu Burgos le 27 février), mais aux yeux de la gauche socialiste, la reconnaissance du gouvernement franquiste est un crime quels que soient les enjeux en présence.

La possible résistance de Spaak au sein du gouvernement lui sera en tout cas fortement imposée par la masse des membres du POB: il ne faudra effectivement pas moins de trois congrès pour les convaincre de la primauté de la participation au gouvernement sur la condamnation de la victoire fasciste en Espagne. Le troisième et décisif congrès du 15 janvier 1939 – convoqué trois jours seulement avant sa tenue, et encore sous le choc de la mort du Patron (27 décembre 1938) – annule l'opposition de principe à l'envoi d'un représentant à Burgos en votant une motion de confiance à Spaak.

Marteaux ne reconnaîtra pas la décision de ce dernier congrès, considérant *«qu'il faut s'en tenir aux décisions des deux congrès précédents»*. Plus virulent et révélateur de l'animosité qu'il doit certainement ressentir à l'encontre de Spaak, il ajoute dans un article publié dans la *Voix du Peuple*: *«Ceux qui poussent l'odieuse jusqu'à parler encore de la 'Non-Intervention' et y prennent la responsabilité de s'y conformer encore, ne peuvent plus être considérés ni comme des hommes qui se trompent, ni comme des dupes. Il faut les flétrir comme de misérables complices d'Hitler et de Mussolini»*. Un mois plus tard, le 10 mars, en vue des prochaines élections, Spaak est placé en tête de liste du POB. Le 12, la *Voix du Peuple*, en grand format et en première page, publie la lettre de démission de Marteaux. Il s'explique notamment comme ceci: *«Les événements vécus au cours de ces derniers jours m'ont définitivement placé devant un cas de conscience»*.

En renonçant au poll et en plaçant le citoyen Spaak comme premier candidat, le comité fédéral, approuvé par une majorité sans mandat, a méconnu gravement les saines traditions de jadis et cela au mépris du sentiment des affiliés.

Comme le rapelle si exactement l'ordre du jour du Comité directeur des ligues ouvrières de Bruxelles I et II: En maintes circonstances le citoyen Spaak a nié les principes fondamentaux de notre doctrine et violé les décisions les plus solennelles de nos Congrès.

A l'égard de l'Espagne républicaine, il eut toujours une attitude d'hostilité et d'équivoque.

Malgré les décisions formelles de deux congrès, il a méconnu la volonté clairement exprimée du parti en reconnaissant Burgos.

Il serait d'ailleurs trop long d'énumérer ici tous les reniements. Aujourd'hui vous voulez faire de lui votre chef de file.

Je me refuse d'être son partenaire, car je pense que ni la moralité publique, ni les intérêts de la classe ouvrière n'y trouveraient leur compte».

Cinq mois plus tard, lors du VII^e congrès du PC, et selon le compte-rendu de *la Voix du Peuple*, Marteaux abandonne définitivement tout espoir en «*la politique socialiste réformiste (qui) mène fatalement, inéluctablement à la défaite de la classe ouvrière, plus à l'avènement du fascisme*». De manière très révélatrice de l'esprit du temps, mais aussi de son propre itinéraire depuis les années 20 et par la suite, il souligne l'importance que revêt la survie du POB, qui ne pourra remplir pleinement sa fonction qu'aiguillé par un parti communiste fort : «*L'effondrement du POB aurait des conséquences tragiques non seulement pour ses affiliés, mais pour toute la classe ouvrière, pour nos institutions parlementaires et démocratiques. Le redressement de notre parti (sic) offre donc un intérêt capital. De mon expérience j'ai conclu que les ouvriers socialistes ne pourront opérer ce redressement sans le concours d'un parti communiste puissant. Voulant me consacrer à cette tâche, ponctue notre camarade Marteaux, je suis venu au Parti communiste.*

C'est vers le renforcement de ce parti que nous devons marcher tous ensemble avec par dessus tout et toujours, la volonté de réaliser l'unité agissante des travailleurs socialistes et communistes».

Outre la défense publique d'un discours finalement minorisé au sein du POB, le domaine où Marteaux fut le plus à même d'apporter une aide efficace et active à la République espagnole fut celui «où la politique de la non-intervention ne pourra pas l'entraver», le domaine de la santé. Malgré son total engagement à l'hôpital d'Onteniente (voir *infra*), il nous paraît intéressant de rapporter encore un passage d'une intervention à la Chambre, le 23 mars 1938. Remettant en cause l'importance de l'aide sanitaire, ce texte est révélateur de la manière de Marteaux de concevoir les priorités : «*permettez-moi de vous dire que je n'apprécie pas beaucoup le pathos romantique qui consiste à se lamenter sur le sort des femmes et des enfants qui meurent là-bas, sur les innocentes victimes. Si nous avons fait, démocrates d'ici et d'ailleurs, tout notre devoir, ou si nous avons eu le courage de défendre une autre politique, il y a longtemps déjà qu'il n'y aurait plus eu de victimes en Espagne. Ce qui importe aux Espagnols, ce n'est pas tant l'envoi de quelques aliments ou de quelques objets de pansements, non, ce qu'ils veulent, c'est que nous pratiquions une politique qui mît fin au massacre*»¹⁸.

l'hôpital d'onteniente : entre militantisme et propagande¹⁹

L'histoire de l'hôpital d'Onteniente est à traiter comme un cas particulier. N'appartenant pas au Service Sanitaire International (c.à.d. le service sanitaire des BI) et totalement indépendant de l'aide de la Commission Sanitaire Internationale, l'hôpital d'Onteniente s'inscrit dans le cadre de l'armée régulière espagnole et est financé exclusivement et exceptionnellement par le FIS, le Fonds International de Solidarité créé par l'IOS et la FSI. Dans les livres, il apparaît en général comme un ajout

18. A ce moment-là, suite à la défaite des Pays Basques, un grand mouvement d'aide «humanitaire» et partiellement catholique se développe en Belgique. En particulier se créent toute une série de comités d'aide aux enfants d'Espagne.
19. Comme annoncé en début d'article, nous avons dépouillé les archives de l'IHS concernant l'aide sanitaire à l'Espagne et l'hôpital d'Onteniente. Vient s'ajouter principalement à cette recherche, le travail de dépouillement du *Peuple, La Voix du Peuple, Combat* ainsi que les *Comptes-rendu du Bureau du POB* (sauf, manquants de septembre à novembre 1936).

de fin de chapitre, incontournable pour être complet, ou avec la mention des personnalités qui y ont travaillé.

Ces références bibliographiques révèlent bien la situation d'alors : le rôle limité de l'aide internationale socialiste par rapport à la solidarité mondiale en Espagne républicaine; l'importance de l'hôpital; et, l'attention pour les deux médecins engagés, à savoir Fernand Neuman et Albert Marteaux. Un seul nom de médecin belge en Espagne rivalise en notoriété avec ceux de Marteaux et de Neuman : celui de René Dumont, actif dans le service de santé des Brigades Internationales et médecin-fondateur de l'hôpital de Benicassin.

«Décidé» en janvier 37 (même si l'idée d'un hôpital de l'IOS fait son apparition dans les archives dès septembre 36), Onteniente ne sera opérationnel qu'à partir de mars/avril. Il n'est dès lors pas étonnant de trouver trace de l'engagement préalable de Marteaux aux côtés d'autres socialistes et de médecins belges dans ce qui constitue la mise sur pied d'un service de santé international.

Le premier voyage de Marteaux en Espagne, début décembre 1936, a précisément pour but la coordination technique du service de santé de Valence; à son retour, il participe à la conférence franco-britannique du Comité de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (créé en août 1936), à Paris le 19 décembre. A cette occasion Marteaux est désigné responsable, représentant de la Belgique, de la «Commission sanitaire internationale permanente», qui deviendra la Centrale sanitaire internationale, créée officiellement, par le même comité et toujours à Paris, les 16 et 17 janvier 1937. Marteaux y participera également, et en devient secrétaire aux côtés de Camille Huysmans et de Louis De Brouckère.

Parallèlement se tient à Bruxelles, le 15 janvier 1937, une conférence nationale organisée par le Comité d'aide à l'Espagne, sur la situation sanitaire en Espagne. Cette conférence – à laquelle participent la doctoresse Jeanne Vandervelde, les docteurs Govaerts, Marteaux et Neuman – semble avoir eu un certain retentissement et préfigure la composition et l'option politique du Comité belge d'aide sanitaire (section belge de la CSI: président C. Hennebert, secrétaire R. Dumont, trésorier, H. Tagnon) qui se présente comme «*un comité de*

sommités médicales de tout le pays, en dehors de toute préoccupation politique ou partisane»²⁰.

Depuis son voyage à Valence, Marteaux est certainement un de ceux qui ont poussé à la réalisation d'un hôpital voir d'un réseau sanitaire, financé par la grande famille socialiste. Il semble en tout cas qu'il a la confiance de l'IOS.

Marteaux se trouve, il est vrai, idéalement placé pour remplir les tâches qui lui seront confiées. Fervent militant même si peu discipliné, il est médecin (et médecin militaire de la campagne de 14-18), et surtout membre du Bureau permanent de la Commission d'assistance publique et chargé à ce titre de nombreuses tâches de gestion depuis 1925 (*voir notice*): l'hôpital profitera au mieux de ses contacts et ses capacités.

Mais la création de l'hôpital ne peut être comprise que dans le cadre plus large du mouvement socialiste, où une vague de fond monte de la base et est illustrée de manières diverses par de nombreuses personnalités. C'est en effet une délégation parlementaire belge et socialiste qui force presque la décision de l'IOS et de la FSI de réaliser l'hôpital en Espagne. Partie en janvier 1937, la délégation composée de Camille Huysmans, Isabelle Blume, Max Buset, Edward Anseele, rejoints plus tard par Paul Finet, annonce, dès avant son retour en Belgique, en conclusion au voyage, l'intention de créer «*un hôpital moderne avec tous les services auxiliaires, y compris une école d'infirmières; d'organiser des postes de secours dans les premières lignes*». Dans cette deuxième partie des conclusions – la première appelle plus largement à la coordination de l'aide à l'Espagne²¹ – l'hôpital et les services auxiliaires ne

20. Pour Marteaux en particulier, on retrouve ce souci «d'apolitisme» en matière de politique de santé en Belgique: «*vous voulez créer dans ce pays une médecine ayant un caractère philosophique et religieux, ce qui aboutirait fatalement à nous donner, à côté d'une médecine jaune, une médecine bleue et une médecine rouge. Nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain. Nous ne voulons que d'une seule médecine et d'une seule catégorie d'institutions: une médecine bonne, excellente, scientifique, acceptable et accessible par tous*» (*Ann.Parl.* 1938, p.698). Voir l'article de Madeleine Moulin dans ce même numéro des *CM*.
21. La délégation pousse tout autant l'IOS à prendre des positions plus tranchées: elle répercute l'appel de l'UGT à réunir «*à Londres toutes les forces démocratiques et antifascistes*» et à «*créer, développer et coordonner dans tous les pays démocratiques des comités d'aide à l'Espagne républicaine*».

sont qu'un élément d'un projet beaucoup plus vaste et ambitieux qui est celui de renforcer voir d'implanter une présence socialiste en Espagne²²: il s'agit aussi de désigner un délégué des deux Internationales, de créer à Valence une «Maison de l'Internationale», d'obtenir que des commissaires politiques socialistes soient affectés aux Brigades Internationales.

La promesse publique faite par la délégation ne rendra pas la situation de l'IOS et de la FSI aisée²³: sensibles à la portée, en matière de représentation politique, d'une telle opération, elles voient difficilement comment la financer. La souscription particulière à partir de mars 1937, et, à notre connaissance unique en son genre, «pour l'hôpital des deux internationales», s'efforce d'allier propagande ciblée et financement efficace.

Le PCB, dans une phase d'ouverture au monde social-démocrate, saluera avec enthousiasme les conclusions de la délégation parlementaire, et plus particulièrement la demande de la conférence internationale réunissant toutes les forces démocratiques (conférence demandée par l'UGT, syndicat affilié à la FSI, mais qui se tiendra finalement les 10 et 11 mars sans les communistes, voir *supra*), tout en regrettant – c'est leur seule objection – que l'hôpital soit dû «à l'activité PARTICULIERE des socialistes».

-
22. La délégation parlementaire part plus ou moins au même moment qu'un convoi de vivres accompagné par W. Schevenels. La présence en Espagne du secrétaire de la FSI, du 21 au 29 janvier, répond à la demande urgente de Pietro Nenni de voir un délégué du FIS présent en Espagne. Le convoi arriva à Valence le 24 janvier et permit de «mieux faire connaître les efforts de solidarité accomplis par les deux Internationales, socialiste et syndicale». Il ne fait aucun doute que la délégation parlementaire part dans un même but politique, au nom de l'IOS et de la FSI (SAI 2763E/18 à 23).
23. Les discussions entamées entre W. Schevenels et Largo Caballero d'une part et Enrique Santiago d'autre part, sur l'opportunité de créer «un hôpital modèle comme l'avait proposé le camarade Marteaux» – envisagée pourtant lors d'une réunion commune des deux Internationales à Paris le 14 janvier – se compliquent encore «par certaines déclarations faites publiquement par la délégation belge indiquant que l'érection d'un hôpital par le parti ouvrier belge est déjà chose décidée» (SAI *ibidem*).

Mais pour l'heure, l'urgence est dans l'envoi d'un « responsable politique » à Valence, ou du moins d'une personne de confiance qui assurerait le maintien du contrôle du FIS²⁴ sur la réception et la répartition des convois alimentaires et sanitaires. Jean Delvigne, secrétaire wallon du POB, sera délégué le 12 février 1937 comme représentant des deux Internationales. Il pourra prendre toutes décisions sur place pour autant qu'elles soient conformes aux décisions générales prises par les secrétaires de l'IOS et de la FSI; c'est lui également qui sera le premier responsable administratif de l'hôpital.

A partir de ce moment et jusqu'à l'arrivée du personnel médical accompagné par Marteaux et du premier convoi de matériel (accompagné par Blume, Buset et Anseele), deux mois plus tard, à la mi-avril, Delvigne ne cessera de pousser l'IOS et le POB afin d'activer l'équipement de l'hôpital. Face aux pressions qu'exercent les Espagnols pour l'ouverture de l'hôpital, il se trouve dans une situation fort inconfortable, comme l'atteste une lettre datée du 18 février 1937: *«Tous les jours les autorités militaires me demandent quand je compte mettre l'hôpital en activité (...) Depuis que notre ami Camille Huysmans est passé par ici, tout le monde est convaincu que c'est chose entendue (...) J'insiste donc pour recevoir l'ordre de commencer. Comment arriverais-je à faire comprendre à nos camarades que nos deux Internationales n'ont plus assez de vigueur, ni assez d'influence pour réunir les fonds nécessaires non pas même à l'érection, mais à l'aménagement d'un hôpital ?»*²⁵

A côté des soucis financiers, dans le cadre exclusif de l'hôpital pas plus qu'ailleurs, l'IOS ne sera à l'abri des tensions politiques avec les communistes.

L'idée d'une construction «100% socialiste» est battue en brèche: en Belgique, l'appel de fonds est organisé par les

24. Les responsables principaux du Comité Espagnol du FIS, constitué en sept.-oct. 36, sont Carlos Hernandez (UGT) et Enrique Santiago (PSOE) (SAI 2763F/25 à 29).

25. SAI 2763E/108 et 109.

grandes centrales syndicales et non par le POB²⁶; et la première ambulance est envoyée par les JGSUnifiés; en Espagne, le financement des travaux de gros œuvre est assuré avant qu'un seul centime ne soit versé pour l'hôpital par l'IOS. S'ajoutera le problème du recrutement du personnel médical et infirmier, dont l'orthodoxie s'avère évidemment primordiale pour le soin des patients²⁷.

En février 1937, alors que *«Blume est restée là-bas pour arranger les choses avec les Espagnols»*, et que Delvigne est envoyé à Valence, Marteaux s'occupe de rassembler le matériel sanitaire. C'est probablement Marteaux qui reçoit aussi la responsabilité du recrutement du personnel, mais c'est en tout cas à lui que s'adressent les reproches du Bureau du POB, par la voix de Max Buset le 28 mai 1937: *«Si on ne prend pas attention, l'hôpital deviendra vite un fourneau communiste (...) les infirmières, les médecins sont communistes. J'ai fait à ce propos des observations assez vives à Marteaux. Il m'a dit qu'il comprenait mon émoi, mais qu'il n'avait pas pu faire mieux. Il s'était adressé au Syndicat des Médecins socialiste et au Syndicat des Services Publics mais il n'a pas eu de réponse, mais dans les milieux communistes des concours s'étaient offerts. Pour cela il faudrait sur place un administrateur qui avec un esprit large, veille à tout cela afin de ne pas faire de cet hôpital un centre communiste. Je tiens à dire que Marteaux ne m'a pas laissé l'impression qu'il a fait cela expressément»*²⁸.

26. Le FIS comptait d'abord financer l'œuvre grâce à une grosse participation de la part des «américains», qui sera finalement donnée directement au gouvernement espagnol, et sur demande de celui-ci, pour l'achat d'armes. Il se tournera ensuite vers les syndicats liés au POB. Le PCB appuiera l'appel et soulignera la caractère mixte des dons syndicaux (NB: la résolution Mertens n'avait exclu les communistes que des fonctions dirigeantes des syndicats). Lahaut dira notamment dans une interview à *la Voix du Peuple* en août 1937: *«Souscrire pour Onteniente c'est de l'argent bien placé (...) l'effort financier des travailleurs et des organisations socialistes et communistes de Belgique est unifié en une seule souscription presque essentiellement syndicale»*.

27. Voir l'article de Catherine Jacques dans ce même numéro des *CM*, qui rappelle combien, encore au début du XX^e siècle, «le souci des âmes» animait le débat sur les hôpitaux et les soins aux malades.

28. La question de savoir s'il y a eu recrutement d'infirmières «communistes» par Marteaux pose problème. La majorité des infirmières belges est composée de ce groupe de jeunes femmes juives

Parallèlement à la question du recrutement, il est absolument impératif pour l'IOS, comme pour le POB, de signer l'aide apportée à l'Espagne : il faut que les convois portent le nom des deux internationales, que la répartition sur place se fasse bien au nom du socialisme, ... que quiconque – visiteur ou blessé – entrant à l'hôpital sache grâce à qui les soins sont dispensés²⁹. L'hôpital, entendu dès le début comme contrôlé par l'autorité militaire, aura quelques difficultés à garder son identité socialiste. Il s'agira aussi bien d'obtenir – difficilement – une plaque inaugurale rappelant l'aide des deux Internationales (IOS et FSI), que de déterminer avec précision et en accord avec les autorités espagnoles, les responsabilités de chacun et le degré d'autonomie de l'institution.

Le statut de l'hôpital «*Militar*» d'Onteniente, après bien des remous, sera fixé le 5 août 1937: «*L'hôpital même sera, au point de vue de son organisation sanitaire, complètement et absolument autonome, c'est-à-dire que seuls le ministre de la Défense et le chef des services de santé seront reconnus comme chefs de l'hôpital, mais que la gestion proprement dite, c'est-à-dire toutes les décisions et dispositions à prendre à l'intérieur de l'hôpital demeureront entièrement aux mains du médecin-chef nommé avec l'approbation du gouvernement espagnol, par le FIS (FSI et IOS)*»³⁰.

(suite de la note 28) polonaises et anversoises, effectivement proche des milieux communistes, que Rudi Van Doorslaere a pu identifier dans de sa thèse de doctorat. Selon lui, il est peu probable que ce soit Marteaux le recruteur. Un passage des *Mémoires* de Dov Lieberman, rédigé en 1997 sur les indications de son fils, expliquerait peut-être la filière : «*Le Docteur Marteaux dispose du soutien moral et financier de l'Internationale socialiste et Dov se charge de lui apporter sur un plateau le personnel... non qualifié.*» Et Marteaux lui aurait dit : «*Enfin, c'est toujours ça. On va essayer d'arranger l'affaire. Je vais les prendre comme stagiaires à Saint-Pierre et on leur donnera des cours accélérés.*»

29. Un exemple : Buset (Bureau du POB, 28.05.37): «*Je n'ai pas été étonné de voir sur la façade de l'hôpital 'Hopital Militar', et il n'y a aucune trace des deux internationales. Je crois savoir que c'est un coup monté par la camarade Montseny, ancien ministre de la Santé, pas du département de Prieto, mais du département de la Santé, où se trouve comme ministre le communiste Yernandez. Je peux ajouter que les communistes espagnols ne font rien d'autre que de bouffer les socialistes.*»

30. Lettre de Schevenels au Colonel D.Julio Bejarane, Jefatura de Servicios Sanitarios del Ejercito, du 10 août 1937 (SAI 2763G/16 et 17).

Mais l'affaire ne sera pas terminée. Après l'incorporation des BI dans l'armée régulière en septembre 1937, Isabelle Blume rapporte : *«rien de précis n'est encore paru dans le Diario Officiel au sujet de l'autonomie, et malgré toutes promesses ! D'autre part les hôpitaux des Brigades ont obtenu aussi une autonomie médicale, comme nous, et on pense de faire le fameux groupe des 'autonomes' avec un malheureux mélange... Il faut surtout agir de l'étranger, de Paris ou de Bruxelles, pour éviter des confusions»*³¹.

Si la réputation de l'hôpital est vivace en Belgique, aussi bien dans la presse socialiste que communiste, elle ne semble pas avoir gagné la même faveur en Espagne ou ailleurs. En mars 1938, Jeanne et Emile Vandervelde retour de voyage, après avoir remarqué *«la publicité propagandiste intensive du parti communiste»* en Espagne, et la *«modestie»* de l'Internationale socialiste (entre autres, l'hôpital est pratiquement absent des pages des *Informations Internationales*), rapportent ceci : *«Il a fallu que, sur notre demande expresse, nous passions à Onteniente, pour que notre compagnon de route, le Capitaine Castillo émerveillé de ce qu'il avait vu, nous déclare spontanément sa résolution de faire effort pour que, désormais, la visite de l'hôpital des Internationales soit au programme de toutes les visites de délégations étrangères»*³².

l'hôpital modèle

Si nous reprenons les conclusions de la délégation parlementaire belge en Espagne, de janvier 37, on y trouve, comme déjà mentionné, l'intention de construire *«un hôpital moderne avec tous les services auxiliaires, y compris une école d'infirmières; d'organiser des postes de secours dans les premières lignes»*.

L'intention (partagée par Marteaux) est donc bien d'organiser un réseau sanitaire autour d'un hôpital modèle, suivant le principe – élaboré lors de la Grande guerre – d'une répartition rapide des blessés entre les soins de première nécessité à dis-

31. Rapport sur l'activité de l'hôpital d'Onteniente, datant du début de l'hiver 37 (octobre) (SAI 2763G/45).

32. Emile Vandervelde, *Carnets, 1934-1938*, Paris, 1966, brouillon conservé à l'IIHS.

penser dans des postes mobiles ou ambulances bien équipés, et les soins de réparation à fournir dans des zones intermédiaires et dans des hôpitaux de l'arrière du front.

Notre hôpital répond bien à l'objectif : d'une grande capacité, il bénéficie – de l'avis de tous – d'un équipement et d'un personnel excellent.

Il est intéressant de signaler le rôle complémentaire qu'ont dû jouer les deux premiers responsables médicaux, le Dr Marteaux, qui conçoit Onteniente comme *«le modèle vivant d'un organisme modèle, centre de rayonnement pour les institutions à venir en temps de paix»*, et le Dr Neuman, qui le qualifie comme un hôpital *«de grande chirurgie réparatoire, principalement des os, des nerfs, de la face»*.

Dès fin 1937, l'hôpital est doté de trois salles d'opération (sur les quatre prévues au départ), pourvues de six éclairages scialytiques (il n'y a, à l'époque, que trois de ces lampes à Brugmann), d'un laboratoire, d'une pharmacie. Il a une capacité de soin d'un petit millier de personnes (sur les 1200 lits annoncés), et dispose d'un système de chauffage central, d'ascenseurs et de monte-charge, d'une installation frigorifique et de cuisines. L'hôpital est organisé par type de blessure ou de maladie : le premier étage est réservé aux blessés des membres supérieurs, le deuxième aux blessés des membres inférieurs; un autre quartier est réservé aux maladies vénériennes et un autre aux affections médicales...

Onteniente a, apparemment, pu compter sur une bonne équipe de médecins internationaux, même en sous-effectif et surmenée. Pour la Belgique, Marteaux est un de ceux qui s'occupe du recrutement : *«quand je dis personnel, je puis affirmer qu'un haut souci présidera à son choix. Songez que nous nous sommes assurés la collaboration active et généreuse de tout un groupe de jeunes savants à la tête de laquelle je place le Dr Neuman»*. Le recrutement de celui-ci, ami de Marteaux, est effectivement une aubaine : chirurgien, collaborateur du Dr Depage en 1912 lors de la guerre des Balkans, puis pendant la Grande Guerre, il est chef de service puis professeur de clinique à l'hôpital Brugmann. A l'annonce de son arrivée, *«plusieurs chirurgiens espagnols se promettent de venir le voir travailler»*³³.

33. SAI 2763F/5

Les volontaires infirmiers ne semblent pas avoir manqué en nombre; des cours dispensés à l'école d'infirmières créée au printemps 1937 à Onteniente par une socialiste belge, Eugénie Kersten (que connaissait bien Marteaux), ont permis de combler les formations lacunaires³⁴.

Mais à côté du haut degré de sophistication de l'installation et de l'aide bien réelle qu'elle a apportée, il transparaît des discussions du Bureau du POB, essentiellement, que, selon certains, un tel déploiement aurait dû être situé plus près du front, ou que la priorité aurait dû être donnée à des postes plus avancés. Si cette question relève de l'avis de spécialistes, il est certain que les blessés qui arrivent à Onteniente, situé à plus de 200 km du front en juin 1937, sont en tout état de cause hors de danger. Vu le peu d'outillage³⁵ et de personnel³⁶ dont disposait l'aide médicale en Espagne, les moyens mis en œuvre à Onteniente auraient peut-être sauvé plus de vies s'ils avaient été destinés aux postes d'évacuation et d'urgence.

Ce point de vue est relativisé par Buset lors du Bureau du 28 mai 1937: *«Nous avons visité encore d'autres hôpitaux (...) Les médecins espagnols tiennent plus du charcutier que du médecin (...) Ils ont aussi une triste variété de pseudo-médecins. Onteniente vient à temps pour arranger les opérations qui ont été mal faites».*

A décharge toujours, il faut également noter que le problème de l'évacuation des blessés et du rôle que peut jouer l'hôpital d'Onteniente est évalué dès sa mise en route. Un des pre-

34. Voir sa notice biographique publiée dans *Le Peuple* du 22 avril 1939 et dans *L'Almanach du Peuple*, p.177, 1940.

35. Le 28 mai 1937, Buset rapporte une conversation qu'il a eue avec le Dr Dumont, *«qui depuis des mois travaille au front»*: *«Il paraît que les médecins doivent travailler dans des conditions que nous n'avons pas connues pendant la guerre. Il manque de tables d'opération, on fait cela avec les moyens de fortune. Ils n'ont même pas les bistouris nécessaires».*

36. Pour citer Marteaux: *«En Espagne, les infirmières des rares établissements hospitaliers étaient des religieuses que leurs Congrégations ont rappelées. Le gouvernement espagnol s'est à peu près trouvé, sauf évidemment pour ce qui est de la désertion du personnel médical, dans la même situation que le gouvernement belge, lors de la retraite sur l'Yser»*, *Le Peuple*, 7 mars 1937.

miers rapports (non daté) de la main d'Isabelle Blume, sur les indications du Colonel Serrada, du Colonel Quiros et du Dr Moré³⁷, indique que le chemin de fer passe par Onteniente (à 5 ou 6 km.) et qu'il «*faut prévoir deux ambulances au moins attachées à l'hôpital*».

Afin de remédier au problème de l'éloignement du front, le Bureau du POB entrevoit la possibilité, d'accord avec Schevenels, d'implanter un hôpital intermédiaire démontable (pour lequel le parti hollandais aurait pris un engagement financier), des postes avancés «*suivant les moyens*», et de fournir des camionnettes ou ambulances équipées en salles d'opération. La question des postes de secours est encore évoquée le 5 septembre 1937, lors d'un interview donnée par le Dr Neuman à la *Voix du Peuple*. A cette date il semble que les postes près du front, dont Marteaux avait parlé dans un interview précédent, sont reliés à Onteniente et «*qu'il existe aussi dans la province de Valence des hôpitaux secondaires où on évacue les blessés qui n'ont plus besoin de soins chirurgicaux*».

Il est possible que l'implantation efficace d'Onteniente, comme relais final avant les centres de convalescence, ait été quelque peu freinée par la volonté de l'IOS de contrôler «*politiquement*» tout un secteur³⁸, ce qui, à notre sens, n'a pu être possible vu le manque de moyens et d'influence dont disposait l'Internationale³⁹.

37. Le Dr Julio Serrada est chef du service sanitaire; Le Colonel Quiros a dans ses attributions l'intendance des hôpitaux militaires; le Colonel (ou Dr) Morés (ou Morel) a l'inspection des hôpitaux militaires, et habite Onteniente (SAI 2763E/71 à 73; 2763F/9; Bureau du POB, 15 juin 37).

38. De Block au Bureau du 28 mai 1937: «*Je suis allé voir Schevenels et en principe il est d'accord sur la combinaison suivante: au lieu d'avoir plusieurs hôpitaux, nous nous mettrions d'accord avec le Gouvernement espagnol pour avoir un secteur sanitaire*».

39. Il y a donc une volonté de distinction de la part du FIS vis-à-vis de l'aide internationale en général et du service sanitaire des Brigades en particulier, mais aussi, face au gouvernement espagnol, une volonté d'autonomie qui ira probablement en s'accroissant, suivant l'importance grandissante des communistes dans la vie politique espagnole, et après la fusion des Brigades avec l'armée régulière.

En avril 1937, la presse annonce que Adler, Schevenels et Delvigne avaient vu des représentants des BI: «*au cours de leur entrevue, ils ont étudié les méthodes pour établir la meilleure coordination entre l'hôpital de la II^e Internationale et les unités combattantes*».

En août 1937, Julien Lahaut rapporte, après sa visite aux BI, que quatre volontaires belges des BI sont en traitement à Onteniente.

A côté de collaborations qui nous paraissent inévitables même si difficiles, nous avons pu retrouver la trace d'un hôpital de moindre envergure – un hôpital intermédiaire – qui fut financé par les socialistes scandinaves. Il s'agit de l'hôpital «Sueco Noruego d'Alcoy» – qui passera lui entièrement en propriété du gouvernement espagnol⁴⁰.

Équipement de haute technicité, ravitaillement apparemment pas trop déficient, l'hôpital bénéficie en plus d'une implantation plaisante (nombre de fois rappelée, de manière idyllique, dans les pages du journal *Le Peuple*). Entouré de villas qui hébergent le personnel médical, il est «*situé au milieu d'un cirque de montagnes au dessus d'une petite ville ravissante (...). A présent l'air pur et la lumière entrent à flots dans nos vastes salles, d'où les blessés jouiront du spectacle des champs de vigne, de blé et d'orangers, des jardins fleuris et parfumés, des montagnes grises, vertes, bleues ou violettes selon les heures*». L'hôpital ne provoque effectivement qu'admiration et enthousiasme. Cette réputation qui semble s'être maintenue dans le temps, a, à l'époque, suscité quelques critiques, et désistements. Des témoignages concordent pour critiquer le train de vie d'une partie du personnel médical et infirmier : celui du professeur René Dumont qui refuse d'y travailler, celui d'une infirmière hollandaise, Trudel De Vries⁴¹, partie d'Onteniente rejoindre avec ses compatriotes, le service sanitaire des BI.

Le problème semble se situer autour de la personne de Jean Delvigne – assez difficile à cerner – et de sa femme, auxquels

40. SAI 2763G/17; Informes sobre la CSI, Archivo historico national, Salamanca, n°2777.

41. Voir : Dankaart H., Flinterman J.-J., Groot F., et Vuurmans R., *De oorlog begon in Spanje. Nederlanders in de Spaanse Burgeroorlog. 1936-1939*, Amsterdam, 1986; et Blok E., *Uit de schaduw van de mannen. Vrouwenverzet 1930-1940*, Amsterdam, 1985. Nous avons rencontré Mme De Vries à Amsterdam en juillet 1999.

se seraient associés des médecins et un groupe d'infirmières; sur fond d'inégalités entre bénévoles et salariés, il porte sur des faits effectivement inadmissibles comme la redistribution inégalitaire des ressources, l'occupation à titre personnel de bâtiments et de services d'agrément, un respect outrancié et mal placé du statut hiérarchique du médecin, etc.; et il semble avoir pris fin après la démission de Delvigne et son remplacement par Antoon Spinoy.

Un Comité de gestion de l'hôpital sera vaguement créé, regroupant les représentants des organisations socialistes espagnoles, des médecins espagnols, ainsi que Delvigne et Marteaux. A sa tâche déjà ardue de gérer l'hôpital au sens large tout en le préservant de toute influence communiste – en sont exclus les délégués du Comité de coordination ou le secrétaire de la CSI⁴² – viendra s'ajouter la gestion des conflits personnels entre les deux groupes ligués autour de Delvigne et de Marteaux. Face au manque de comptabilité stricte qui permettrait de contrôler les «dépenses fastueuses», Marteaux plaidera pour une administration et un contrôle plus développés de l'hôpital. Au bureau du POB, les dépenses, nul ne sait d'où elles peuvent provenir : *«il peut (l'argent) venir de sa femme. On dit qu'il continue (Delvigne) à faire le trafic des armes, ... Le fonds de l'affaire c'est que Delvigne et Marteaux ne sont pas d'accord sur la façon de gérer l'hôpital et ils ne le seront jamais»*. Plus loin dans la discussion, après que le Bureau, réuni le 16 juillet 1937, ait réfléchi à l'éventualité de remplacer pour un temps Delvigne par De Block, Schevenels ajoute : *«Je crains devoir abandonner l'hôpital et dire aux Espagnols qu'il est pour eux. – Vandervelde : Ce serait très désastreux. – Schevenels : Oui, parce que l'hôpital n'a pas encore porté ses fruits»*.

Relever ce fait peut paraître fort anecdotique. Il vient pourtant, comme nous venons de le voir, amplifier les problèmes existants, allonger inutilement les discussions. Le problème des responsabilités au sein de l'hôpital n'en sera que plus

42. Nous ne savons pas qui était visé par cette interdiction datée du 27 février 1937, s'il s'agissait de représentants espagnols ou autres. Les documents d'archive concernés semblent indiquer qu'il y a une connivence établie entre Delvigne et Schevenels sur l'identité des personnes (SAI 2763E/112; 2763F/11). Marteaux quant à lui s'est probablement démis de ses fonctions au sein de la CSI pour se consacrer à l'hôpital du FIS.

confus : qui doit gérer l'hôpital (si Delvigne n'est pas capable de le faire), qui est l'interlocuteur privilégié du côté espagnol ? Delvigne s'est fait nommer «Major» pour se faire respecter des Espagnols; en juin 1937, le gouvernement espagnol fait des difficultés pour reconnaître l'hôpital et Neuman comme chef (Marteaux semble privilégié)... Au retour de Marteaux en Belgique, en juin 1937, il lui sera reproché de trop parler à ses patients du comportement de Delvigne. Il faudra envoyer trois vérificateurs de comptes car des bruits circulent parmi les Femmes prévoyantes socialistes. Delvigne démissionne de ses fonctions officiellement pour cause de désaccord politique : on ne sait qu'en faire. Il est question de lui donner la charge de commissaire politique, mais il se préoccupe de savoir «*quel grade il aura*» et la confiance d'une partie du Bureau est perdue.

Plus grave certainement, c'est qu'un médecin comme René Dumont ait refusé d'y opérer. Il est clair que pour lui, comme pour Marteaux, un hôpital loin de l'horreur du front, qui bénéficiait de tels moyens, se devait, à travers une guerre qui mettait à l'épreuve de grands idéaux démocratiques, faire preuve de plus d'austérité et de générosité qu'aucun autre. Il se devait en effet d'être un modèle.

La guerre 1939-45 : le PC, la résistance, le FI

Marteaux ayant adhéré au PC en mai 39, son rôle à partir de ce moment est mieux connu, car l'analyse en a été intégrée aux études sur le PC, dans une période essentielle pour l'histoire de celui-ci. Les travaux de José Gotovitch, notamment *Du rouge au tricolore*, font désormais autorité.

Comme nous n'avions pas découvert de documents nouveaux, il nous a paru seulement nécessaire et suffisant de concevoir la présente notice comme un bref résumé informatif à l'usage du lecteur peu familier de cette histoire.

L'immédiat avant-guerre

Le pacte Laval-Staline de mai 35 n'avait pas eu de suite, que du contraire. Après 1936, c'est la formule «*Plutôt Hitler que le Front populaire*» qui domine à droite et dans les chancelleries ouest-européennes. Ainsi la République espagnole et son gouvernement démocratiquement élu avaient-ils été abandonnés aux généraux fascistes et à leurs soutiens italiens et allemands. Ainsi l'Europe centrale a-t-elle été livrée à Hitler. L'URSS est isolée.

Avec le pacte germano-soviétique, le renversement complet de la donne diplomatique et militaire, en août-septembre 1939, oblige les PC qui mènent campagne sur l'antifascisme depuis plusieurs années à des ajustements acrobatiques, notamment en Belgique, à propos de la neutra-

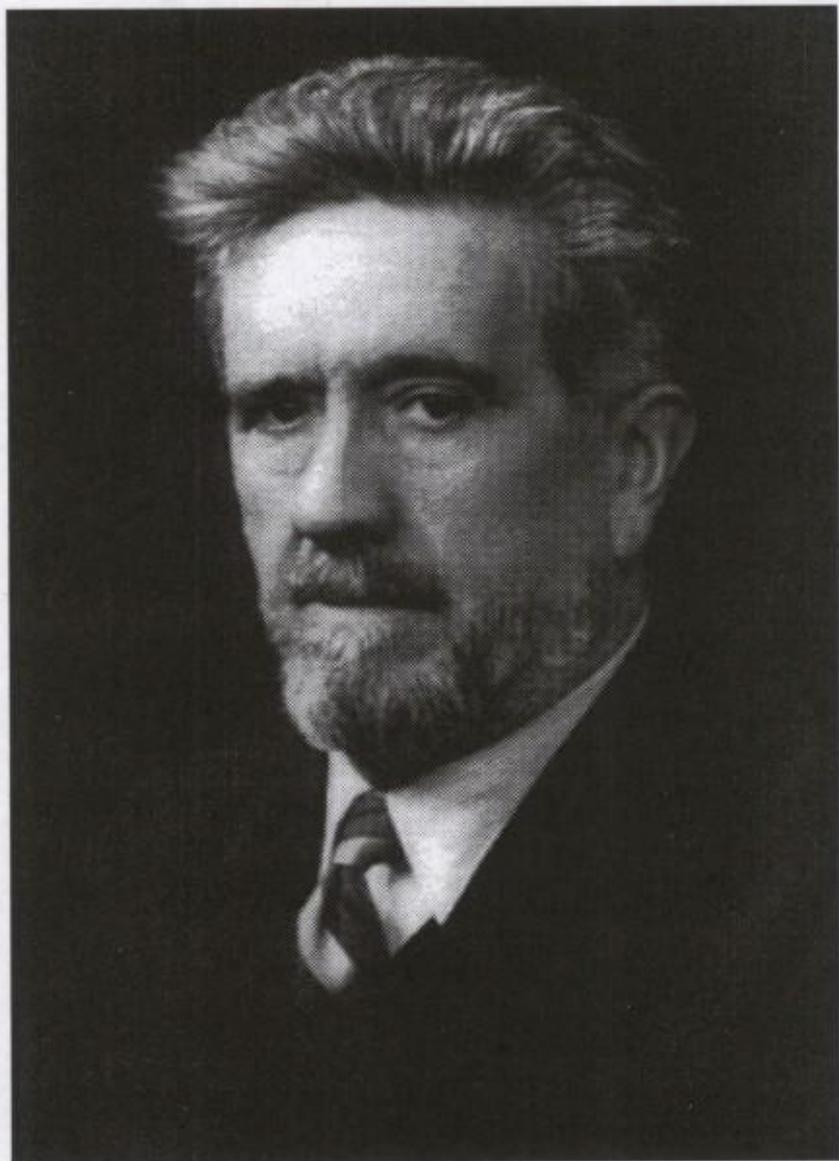
lité et de la recherche de la paix, condamnées jusqu'au 10 septembre 1939, défendues après.

«*Ni Londres, ni Berlin*», le nouveau slogan est mal reçu, mais signifie que la protection de l'URSS devint la mesure de toute action, cette motivation rencontrant des convictions, et limitant les dégâts à l'intérieur des rangs du PC, et à l'extérieur chez les sympathisants les plus proches. Commence alors pour le PC une «*drôle de guerre*» de la publication de ses journaux, interdits de changement de titre en changement de titre. Au début de la guerre à l'Ouest, en mai 40, bon nombre de responsables sont de plus arrêtés, et déportés en France.

La première année de l'occupation

Après la capitulation de Léopold III, la première action des communistes restés en Belgique, et qui comme Marteaux ont des responsabilités locales, est de faire face aux nécessités. Ainsi Marteaux fait-il partie du «*Comité de guerre*» de la CAP de Bruxelles, ou s'adresse-t-il à Romsée – du *VNV* – pour obtenir la libération des prisonniers en France.

Ignorant les intentions des autorités occupantes, ils essaient de faire réparaître leur presse. Le 23 juin 1940, elle est interdite.



1941-1942 : Marteaux, résistant, s'est laissé pousser la barbe pour passer inaperçu. Archives Jean-Pierre Marteaux.

L'hypothèse d'une guerre courte, qui a prévalu d'abord, fait place en août 40 à celle d'une guerre longue, Molotov prévoyant en particulier son développement dans les colonies. Les mots d'ordre du PC sont le passage à l'illégalité, pas de provocation, développer le parti.

La thématique des tracts et journeaux clandestins de l'automne 40 vise «*la libération sociale et nationale*», mais l'action est d'abord sociale et concerne les revendications de ravitaillement et secours: les «grèves pour les patates» sont au menu de l'hiver 40.

Une importante section du PC réunit des infirmières et médecins de l'hôpital Saint-Pierre. Le 11 décembre 1940, Marteaux est coopté au Comité central.

Si la collaboration au «Secours d'hiver» est acceptée pendant les premiers mois, par contre l'opposition à l'UTML, le syndicat créé par l'occupant, est immédiate, dès septembre 40.

L'inflexion stratégique s'opère en janvier 1941: le Comité central, réuni par fractions et clandestinement, articule désormais étroitement lutte sociale et lutte nationale, et à partir d'un manifeste de mai 41, le national passe en premier dans le plaidoyer pour «*un large front de lutte pour l'indépendance*».

La création du Front de l'Indépendance

Il a longtemps été entendu que le FI avait été créé le 15 mars 1941, 82 rue Lesbroussart, c'est-à-dire dans la maison des beaux-parents et du beau-frère de Marteaux.

Après une minutieuse vérification, José Gotovitch a pu montrer que l'impulsion politique du PC datait bien de ce moment, tout comme la création du Front wallon à Liège, mais que la mise en place se réalisa plus tard, à l'automne.

Il a également précisé les rôles: Pierre Joye, responsable effectif pour le PC, Albert Marteaux comme relais, vers Fernand Demany et le libéral Albert Procès, d'une part, vers l'abbé André Bolland et Jean Poncelet, d'autre part.

Il faut relever qu'avec l'abbé Bolland, ce sont les contacts du temps de la guerre japonaise en Chine qui sont mobilisés.

Albert Marteaux passe à la clandestinité, sous le nom de code de «Frédéric», peu avant le 22 juin 1941. Il échappe ainsi aux arrestations déchainées au moment où Hitler relance la guerre à l'Est, contre l'URSS.

De mauvaise santé et âgé alors de cinquante cinq ans, il n'a pas le profil du partisan armé, mais sert principalement, par ses nombreux contacts dans les milieux antifascistes d'avant-guerre, à la construction du FI. Il sera bientôt envoyé à Londres, via la France, grâce au réseau Luc-Marc.

Marteaux part le 1^{er} avril 1942, mais sera arrêté en Espagne, et détenu dans les camps de Figueiras et Miranda. Malade, il est seulement libéré en décembre 42, à l'intervention de l'ambassade du Canada, et arrive à Londres en janvier 1943.

Moisir à Londres

Le gouvernement belge en exil refuse de traiter avec un communiste, et c'est seule-

ment en fin 43 que le FI sera reconnu, sous l'influence des militaires américains et anglais, qui privilégient l'efficacité dans la guerre, tandis que les militaires belges entretiennent plutôt la méfiance politique, et se soucient du «maintien de l'ordre» pour après la guerre. Le «dégel» s'opère seulement en avril-mai 44, avec l'arrivée à Londres de Marcel Grégoire, quelques semaines avant le débarquement en Normandie.

Un incident public a laissé une trace: dans un entretien donné au *Herald Tribune*, le

11 janvier 1944, Marteaux réclame l'abdication de Léopold III.

Par ailleurs, il est membre du Conseil consultatif et de la Section sociale du CEPAG (le Centre d'étude des problèmes de l'après-guerre). Début 44, il apparaît qu'un «secrétariat d'Etat» à la Santé publique lui a été confié, et que des collaborateurs ont été mis à sa disposition pour assumer cette fonction. Mais nous n'avons pas pu élucider le statut exact de cette entreprise.

Le parcours médical

1. Etudes de médecine

A l'Université Libre de Bruxelles, dont les bâtiments sont situés à l'époque rue des Sols.

1905-1906 : deux candidatures en sciences naturelles – à la Faculté des sciences – en une (étape alors obligatoire avant l'entrée en Faculté de médecine).

1906-1907-1908 : 1^{re} et 2^e candidatures en médecine.

1908-1909-1911 : 1^{re}, 2^e et 3^e années de doctorat en médecine; diplômé avec la mention «distinction» en juillet 1911 (il demande en août un mois de repos, sur attestation médicale signée J. Pinchart – son futur beau-frère – pour cause de «*dépression nerveuse accentuée d'état neurasthénique à cause du surmenage*»).

Depuis 1895, les cours théoriques et laboratoires sont donnés dans les Instituts du parc Léopold (transfert de la Faculté de

Hôpital Saint-Jean avant-guerre.
Archives Jean-Pierre Marteaux.



médecine à la Porte de Hal dans les années 20). Les deuxième et troisième doctorats sont accompagnés de cliniques complémentaires obligatoires et dispensées aux hôpitaux de la Ville, Saint-Pierre et Saint-Jean. En 1908-1909, la clinique complémentaire des maladies syphilitiques et cutanées est dispensée par A. Bayet, celle de chirurgie par J. Verhoogen et J. Van Engelen. A ce programme s'ajoutaient de nombreux cours libres. Le cours libre d'urologie est donné à partir de 1913-1914 par le professeur Leclerc-Dandoy, et repris après la guerre. Les cours libres sont fréquentés par les étudiants et les docteurs en médecine.

1911, octobre-novembre, à mars 1912 : aide-suppléant à l'hôpital Saint-Jean.

1912, avril : un mois de «coopération» à l'hôpital maritime de Grimberghes à Middelkerke.

1912-1913 : aide-résident (internat et donc célibat demandé) au service d'urologie du Dr Bayet à l'hôpital Saint-Pierre (demande, préalable, d'obtention d'une place dans le service de chirurgie refusée)

1914 : aide-résident au service d'urologie du Dr Verhoogen à l'hôpital Saint-Jean (première sollicitation de poste, en janvier 1912). Mandat de deux ans interrompu par la guerre (août 14).

1914-1919 : campagne militaire 1914-18 (cf. Fiche) – démobilisé en décembre 1919 (retour à Bruxelles permis en avril 1919).

Il faut noter que la distinction entre urologie et dermato-syphiligraphie est toute récente à l'époque des études de Marteaux (l'autonomie de la dermato-syphiligraphie

vis-à-vis de la chirurgie, date, elle, de 1848). Le fait de choisir l'urologie comme spécialisation peut recouvrir plusieurs raisons. C'est d'abord une science neuve et en pleine expansion, presque aussi «bien vue» que la chirurgie (la première demande de Marteaux était d'entrer au service d'urologie du Dr Verhoogen; il demande ensuite d'occuper, en attendant, la place qui se libère au service de chirurgie du Dr Depage); cette spécialité constitue un atout non négligeable dans la profession (il y a peu d'urologues à l'époque). L'urologue, c'est encore «le plombier de la médecine», confronté aux «gaudioles les plus avancées» mais aussi à la misère humaine la plus atroce.

Le choix par Marteaux de cette discipline pourrait expliquer en partie pourquoi il ne remplit pas la fonction de «médecin des pauvres», alors que la charge de médecin des pauvres – soigner les indigents d'un district quasi bénévolement pendant plusieurs années – était presque une étape obligatoire pour faire carrière dans les hôpitaux de la Ville de Bruxelles. Outre le fait que Marteaux est hapé par la guerre, puis s'engage assez vite dans une carrière de gestionnaire de la CAP et de ses hôpitaux, l'urologie représente à la fois un apostolat et un tremplin dans la profession.

2. Médecin dans les hôpitaux de la Ville de Bruxelles

1919, novembre : aide provisoire et hors cadre (sans traitement ni nomination) au service d'urologie du docteur Verhoogen.

1921-1925 : adjoint externe au service d'urologie du Dr Leclerc-Dandoy à l'hôpital Saint Pierre (première demande

d'adjoint d'abord adressée au service de chirurgie de l'hôpital Saint-Jean). Fonction considérée par la CAP comme «service universitaire» selon la convention du 11 mai 1920 passée entre l'ULB et l'Administration des Hospices et Secours de la Ville de Bruxelles.

En 1925, Marteaux choisit de devenir administrateur de la CAP, fonction incompatible avec celle de médecin des hôpitaux de la Ville de Bruxelles.

3. Médecin des mutualités socialistes

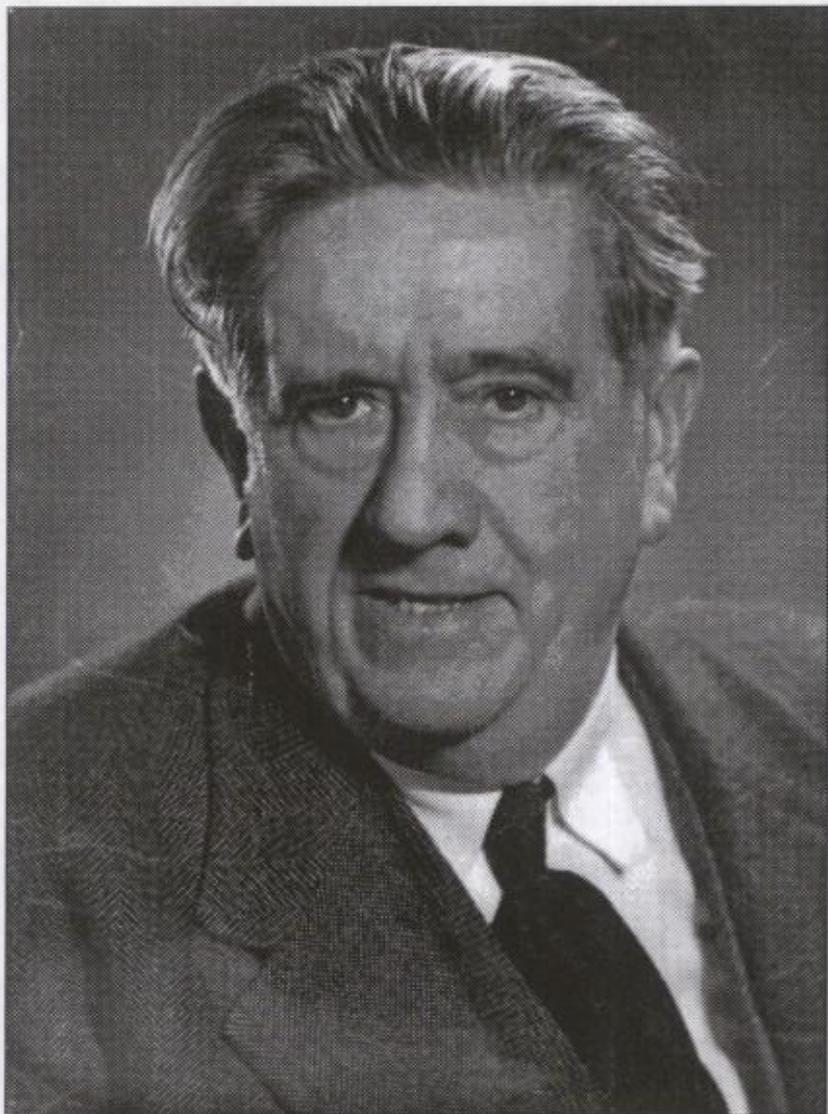
Depuis mai 1921 certainement, médecin spécialisé en urologie au dispensaire des mutualités, rue Joseph Stevens (situé en face de la Maison du Peuple, il est inauguré en 1919), et à la nouvelle clinique César de Paepe, rue de Laeken, n°8, qui, elle, date de 1921. En janvier 1922, il officie rue Stevens, tous les jours de 12H15 à 13H30; et rue de Laeken, les mardi, jeudi et samedi à 17H30. Toujours médecin mutualiste rue de Laeken en janvier 1924 (service antivénérien et maladies des voies urinaires), il semble qu'il soit encore attaché aux «cliniques syndicales et aux dispensaires sociaux» en 1936. Il a ains*i* probablement travaillé à la seconde

clinique César de Paepe, rue Philippe de Champagne, réalisée sur les plans de Fernand Brunfaut et inaugurée en 1924.

Cette activité continue dans les cliniques mutuellistes n'empêche pas Marteaux de privilégier avant tout l'idée d'une seule médecine publique, ou étatique, selon; et de polémiquer à l'occasion par voie de conférences sur «Les limites de la Mutualité». Cette divergence de point de vue est encore visible en février 1938, à la Chambre, lors des discussions sur le budget de la Santé publique, où Marteaux appelle ses amis politiques à témoigner – même au sein des mutualités socialistes – une tendance à la politisation de la médecine, de la prévoyance et de l'assistance.

4. Médecin à l'hôpital de la CAP de Schaerbeek

Nommé chef du service d'urologie en décembre 1934. Le renouvellement de son mandat arrivé à expiration le 30 avril 1940, lui est d'abord refusé au conseil communal en mars 1940, avant d'être approuvé en Comité secret en septembre de la même année. Payé jusqu'en décembre 1941.



Le ministre de la Santé publique et de la Famille.
Centre des archives communistes en Belgique.

**les hôpitaux bruxellois
ou les enjeux sociaux et scientifiques
de la médecine hospitalière
de la première moitié du XX^e siècle**

madeleine moulin*

Lorsqu'en 1911, Albert Marteaux termine ses études de médecine à l'Université Libre de Bruxelles, et qu'il entame sa carrière comme assistant des Hôpitaux de Bruxelles (jusqu'en 1925, après une interruption dûe à la guerre), la plupart des enjeux politiques, sociaux, scientifiques et institutionnels qui infléchiront l'histoire des hôpitaux universitaires bruxellois sont présents. Qui plus est, explicites. A telle enseigne que l'on est tenté de souligner une fois de plus l'oublieuse mémoire des hommes aux prises avec leurs ambivalences à l'égard du poids de l'histoire.

Il n'est pas question ici de faire œuvre biographique, mais bien de contribuer à la compréhension d'un personnage aux multiples facettes, tour à tour isolé et respecté, sur le devant de la scène et silencieux selon, engagé avec ferveur dans le combat du progrès socio-sanitaire, comme dirigeant de la CAP et urologue convaincu de la grandeur de la médecine scientifique. Pour ce faire, il convient de contextualiser sa trajectoi-

* L'auteure tient particulièrement à remercier Anne Herscovici, qui a collaboré à la préparation de cet article, et Claire Dickstein-Bernard, archiviste honoraire du CPAS de Bruxelles, qui a répondu avec bienveillance à ses nombreuses questions.

re comme médecin et responsable hospitalier, et de brosser l'univers médical et institutionnel bruxellois dans lequel il a évolué. Cet univers est extrêmement fertile et protéiforme, à la croisée de deux siècles et de courants de pensée à la fois antinomiques et complémentaires. Et cela même avant les deux guerres mondiales : la médecine scientifique (formation, recherche, soins), la question sociale, la gestion politique des entités que sont les communes,... la plupart des questions traitées du temps d'Albert Marteaux, parfois avec lui ou à son initiative, se retrouveront entre autres dans l'histoire récente des Centres publics d'aide sociale (CPAS), la création de l'Hôpital Erasme, le plan Iris, la très actuelle redéfinition de la vocation des hôpitaux en général.

En somme, avec son profil de médecin engagé pleinement dans son temps et «sur le terrain», là où il se trouve, Albert Marteaux signe et traduit son temps tout à la fois. Il est un produit de son époque, et son action pendant les périodes de son existence où médecine et santé sont ses préoccupations majeures, montre en quelque sorte comment il fut un «buvard» de son temps. En cela, son parcours illustre l'histoire sociale de la Belgique.

le mariage de raison entre hôpital et faculté

Albert Marteaux fera ses études de médecine à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et exercera la majeure partie de sa double carrière de médecin et de gestionnaire au sein des hôpitaux de l'Administration des Hospices et Secours de la Ville de Bruxelles («l'Administration» ci-dessous, la CAP après 1925). Dès l'ouverture de la Faculté de médecine de l'ULB en 1834¹, les deux institutions connaissent des relations solides, souvent difficiles, parfois houleuses, indissociables, marquées au sceau de la particularité de leurs vocations respectives². Au fil du temps, l'influence politique de la Ville de Bruxelles se fera plus nette et sera plus tard chapeautée par celle de l'Etat. La carrière médicale d'Albert Marteaux et sa trajectoi-

1. Année même de la création de l'Université Libre de Bruxelles.
2. L'essentiel du propos portant sur l'ULB, la Faculté de médecine et l'Administration s'inspire largement de l'ouvrage suivant, conçu à partir d'une thèse de doctorat : M. Moulin, *La genèse de l'Hôpital Erasme, un essai de sociologie compréhensive*, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1987, 223 pp.

re politique (plus encore idéologique) s'inscrivent dans les méandres de cette évolution, qui connaît entre les deux guerres une sorte de phase d'équilibre. En effet, au fur et à mesure de la laïcisation de l'institution hospitalière, de sa focalisation sur les soins plus que sur l'assistance aux indigents (qui dominait au XIX^e siècle), de l'allégeance croissante de la médecine à la science, le corps médical universitaire manifeste un désir récurrent, par phases et croissant, d'autonomie d'exercice de la médecine (qui finira par une séparation complète dans les années 1970)³. Ce désir va de pair avec une extension de son champ de compétence.

La médecine de son côté, trouve de plus en plus clairement ses marques et sa légitimité dans les hôpitaux, en raison de l'avènement des démarches clinique et expérimentale⁴. L'hôpital devient le lieu essentiel et unique de la formation. Les médecins y passent de plus en plus de temps, même si ce n'est que pour s'y occuper, gratuitement, des pauvres et des déshérités.

L'Administration quant à elle a une double mission : contrôler l'indigence, perçue comme de plus en plus encombrante, et exercer la charité, dans la continuation de la vocation chrétienne première des hôpitaux du IV^e siècle. En 1834, ailleurs dans le pays, il existe déjà des universités et des facultés de médecine. Ce retard bruxellois incitera la Faculté de médecine à conquérir plus d'indépendance.

Chacun des deux univers institutionnels ainsi rassemblés y trouve son compte, à tout le moins au début⁵. Les membres catholiques du Conseil des hospices ont accepté la fusion avec la Faculté de médecine de l'Université en mesurant les avantages financiers de l'opération. En outre, être partie prenante de la société en marche par le progrès scientifique constitue un enjeu explicite : «*Dans une ville, siège d'une uni-*

3. L'hôpital Erasme ouvre ses portes le 1^{er} octobre 1977.
4. Rappelons que la première édition de *l'Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard date de 1856 et qu'à l'ouverture de la Faculté de Médecine, la médecine clinique ne se développe que depuis quelques décennies. Voir à ce sujet : Michel Foucault, *La naissance de la clinique*, PUF, 1963.
5. Dès avant 1834, l'École de médecine crée à l'Administration des difficultés pécuniaires non négligeables.

versité, le devoir de l'administration charitable ne se borne pas aux soins à donner aux malades recueillis dans les établissements, il comprend nécessairement une coopération active au développement de la science médicale»⁶.

Dès le deuxième tiers du XIX^e siècle, les médecins, habités par des promesses de leurs potentialités accrues, entendent conserver et renforcer leur autonomie. La progression de la science médicale implique désormais une infrastructure hospitalière, inaccessible sans l'aide des deniers publics. Rien d'étonnant à ce que cette volonté tourne principalement ses espoirs vers la médecine universitaire dont l'aura se cristallise.

Il n'en demeure pas moins que ceux qui sont en train de devenir le «corps médical hospitalier»⁷ se glissent dans une institution à vocation d'assistance sociale, aux finalités de maîtrise de l'indigence et de charité. Très rapidement, des conflits éclatent entre l'Administration et l'Université, au fur et à mesure que la Faculté de médecine prend de l'envergure. Les principaux objets de ces conflits sont, d'une part, les questions médicales pour lesquelles la Faculté s'estime seule compétente, et d'autre part, la nomination des chefs de services hospitaliers pour laquelle elle réclame plus de pouvoir de décision. Ces questions demeureront présentes au fil des décennies et on en verra la trace dans l'activité gestionnaire et politique d'Albert Marteaux, en particulier en tant que ministre de la santé après la seconde guerre mondiale. En effet, porté entre autres par les conséquences néfastes de la guerre et par les perspectives de reconstruction, il prendra rapidement et en peu de temps une série de mesures de santé publique au sens strict, et de protection de l'exercice de la médecine⁸.

6. *Rapport de la Faculté de médecine sur l'enseignement clinique à Bruxelles*, s.d. (probablement année académique 1912-1913), 12 pp., p.6 (AAPB).

7. La constitution d'un corps professionnel, au sens moderne du terme est tardive dans le cas de la médecine.

8. Voir à ce sujet l'article de Jacques Lemaître dans ce numéro des *CM*, ainsi que la notice documentaire qui l'accompagne.

les premiers conflits

En 1834, l'Université, toute à la conquête de sa légitimité scientifique, ne voit aucun inconvénient à se conformer aux règles de fonctionnement et aux exigences de l'Administration. L'accès à un «matériel hospitalier» lui suffit alors. Il n'en va plus de même en 1885. La Faculté de médecine souhaite que les professeurs de clinique soient inamovibles, dans l'intérêt de l'enseignement, comme il en va «dans tous les pays qui marchent en tête de la civilisation»⁹. Elle obtient d'ailleurs à cette époque la création de ses propres instituts spécialisés (avec l'aide de la Ville et de mécènes), qui seront installés au Parc Léopold (puis regroupés à l'ouverture du «nouveau Saint-Pierre», incluant la Faculté, en 1935).

Ce premier conflit se résout à l'amiable. Il n'en constitue pas moins les prémisses des affrontements ultérieurs, eux-mêmes annonciateurs de la rupture de plus en plus radicale entre les vocations, scientifique de l'Université, politique et sociale de l'Administration. En revendiquant de faire donner les cliniques médicales, chirurgicales et spéciales par des professeurs de son choix, la Faculté de médecine exprime haut et clair que la science médicale est un fer de lance du progrès scientifique et qu'elle entend bien être un de ses fleurons. A cette fin, elle affirme sa volonté d'être maître de l'outil par la nomination des reproducteurs du savoir, et d'accroître, au nom de la compétence scientifique, son pouvoir de décision. Affirmation qui s'exprime à une époque encore fortement imprégnée de notions de charité et d'humanisme libéral, mais où le besoin d'une infrastructure hospitalière s'impose de plus en plus à la pratique médicale, tant pour permettre la progression de ses compétences que pour la valorisation de ses acquis.

Un deuxième conflit, en 1896, porte sur la proposition du Collège communal de mettre les nominations au concours. Administration et Université rejettent ce projet, chacune en raison de ses enjeux propres, et on peut y voir une résistance globale à l'ingérence du politique dans leurs champs de compétence. Mais plus que l'objet du conflit, les débats qui l'entourent nous éclairent sur l'orientation que prend le champ hospitalier. Une brochure éditée par l'Administration et large-

9. Procès-verbal du Conseil d'administration de l'ULB du 18-1-1885, p.8.

ment inspirée des positions de l'Université justifie son refus par divers arguments.

L'apprentissage clinique d'abord : la formation du médecin d'hôpital s'acquiert de proche en proche, au contact des aînés chevronnés, dans l'intérêt supérieur des malades et de la science, c'est-à-dire par l'imitation directe, garantie de la pureté du savoir et des privilèges qu'elle octroie : *«En effet, les aide-médecins, aide-chirurgiens et aides de clinique sont chargés, ainsi que leur titre l'indique, d'aider le chef de service dans l'accomplissement de ses fonctions; il importe, dans l'intérêt des malades et de la science, qu'ils soient en parfaite communauté d'idées. Le chef de service et son aide doivent vivre l'un à côté de l'autre, il faut que le chef de service ait confiance en son aide, chargé du rôle important de recueillir les matériaux scientifiques, les observations médicales»*¹⁰.

Quant aux manières de faire, elles sont clairement orientées vers les notions de charité et d'altruisme, avec un recouvrement entre les exigences morales et psychologiques. Pour le bien des malades, on tient compte dans les nominations à la fois *«du dévouement»*, *«du zèle soutenu»*, des connaissances scientifiques, de *«l'honorabilité»* et de *«la dignité du caractère»*.

Le zèle dévoué est attendu également à l'endroit de l'hôpital et partant, de l'Administration. Jusqu'à la fin des Comités de charité en 1951, le candidat à une carrière hospitalière doit en fait – il n'y a pas de règle formelle – d'abord avoir rempli pendant deux ans au moins les fonctions d'aide (non rétribué au XIX^e siècle), avant d'être nommé «médecin des pauvres» pour un secteur de la ville (avec une rémunération symbolique); et avoir pratiqué pendant trois ans cette «médecine des pauvres» pour accéder aux échelons supérieurs de la hiérarchie¹¹. Il sera tenu compte de cette qualité de dévouement à ces «ingrètes fonctions» pour arguer que ce sont ces méde-

10. Conseil général des hospices de Bruxelles, *Mode de recrutement du personnel médical des hôpitaux et hospices. Proposition pour la mise au concours des emplois*, Ed. Becquart-Arien, Bruxelles, 1896, 26 pp., p.9 (AAPB).

11. Si Albert Marteaux a bien rempli les fonctions d'aide (non rétribué en son temps), il n'a par contre – en raison sans doute de la guerre – pas exercé en tant que «médecin des pauvres».

cins-là qui méritent de rester dans les hôpitaux. Il y a là l'indice d'une institutionnalisation qui ne fera que s'accroître au fil du temps, et les premières traces d'un développement téléologique de l'hôpital. Remplir son devoir hospitalier constitue un titre de gloire et place le médecin en position privilégiée dans une hiérarchie médicale bien présente dans les imaginations. Dans le cas où le concours serait adopté, *«Quel serait, en effet, le jeune médecin qui accepterait encore la charge si ingrate et souvent si pénible de traitements des indigents à domicile, si, après avoir rempli avec dévouement ces fonctions, il se trouvait dans les mêmes conditions que le premier venu qui n'aurait rendu aucun service à l'Administration ? Ne regretterait-il pas alors le temps qu'il aurait passé à remplir consciencieusement cette mission, temps qu'il aurait pu mettre à profit d'une manière plus lucrative ?»*¹².

La pratique hospitalière est moins lucrative certes, mais largement compensée par l'attachement à une institution, la participation au progrès de la science et de l'enseignement, enfin, la collaboration à une œuvre éminemment sociale¹³. Le traitement des indigents à domicile est considéré comme une tâche ingrate, une espèce d'épreuve initiatique par laquelle il faut passer avant de devenir un médecin apte à donner son plein rendement scientifique.

Le rendement scientifique constitue en fin de compte le critère auquel il est fait référence avec le plus d'insistance : pour que l'hôpital puisse remplir sa mission sociale en tant qu'émanation de l'instance politique communale à l'égard des pauvres, il est clair que c'est à l'hôpital que doivent aboutir les meilleurs éléments de l'Université. La sélection s'opérera au fur et à mesure qu'ils gravissent les échelons hiérarchiques, en fonction de la preuve de leurs talents scientifiques, de leur persévérance dans la recherche et la publication, aiguillonnés qu'ils seront par la comparaison avec des pays voisins (la France et l'Allemagne principalement).

12. *Ibidem* p.13.

13. Les mêmes thèmes se retrouvent aujourd'hui notamment à propos du statut pécuniaire des jeunes candidats spécialistes à l'hôpital, à cette différence près que la notion de charité a disparu de l'argumentation. Elle est éventuellement remplacée, au mieux, par celle de santé publique, au pire par celle de «contraintes budgétaires».

La Faculté de médecine entre à l'hôpital, dorénavant LE lieu où le progrès médical doit s'accomplir, puisqu'il procure l'outil technique indispensable dont on ne peut disposer individuellement. Sortir de l'hôpital, c'est retourner à la solitude, fût-elle lucrative, du travail individuel. Il n'entre pas dans les préoccupations de la Faculté de médecine d'assurer la continuité entre la médecine hospitalière et extra-hospitalière : ce sont déjà deux mondes séparés. Nulle part il n'est fait allusion aux besoins de la population en matière de médecine hospitalière. L'hôpital est un laboratoire d'expérimentations cliniques et un lieu de formation : n'y sont soignés que les pauvres, hors d'état de se payer les services d'un médecin à domicile ou d'un hôpital privé. Cette légitimation est suffisante, elle ne prête pas même à un échange de vues, en tout cas officiellement.

En 1911, à l'occasion d'une mise à la retraite, le Conseil d'Administration de l'Université estime avoir à donner son avis avant toute nomination, et à nommer lui-même parmi les chefs de service «son» professeur de clinique. L'enjeu est celui de la formation, en d'autres termes la reproduction du savoir et du savoir-faire, qui doit être protégée et gérée par la communauté scientifique. Le 26 mai 1911, le Conseil Général de l'Administration réagit violemment et manifeste un dépit certain devant les prétentions de l'Université, auxquelles il met vigoureusement un frein en déclarant la question tranchée une fois pour toutes, après avoir rappelé qu'en 1834, l'Administration a ouvert ses portes à l'Université «*par pure faveur*»¹⁴.

L'Administration fait pourtant globalement siennes les finalités de l'Université. L'incident, une fois encore, est révélateur de l'évolution des états d'esprit. L'Administration se montre fort sensible à la qualité de la science exercée au sein de ses hôpitaux Saint-Pierre et Saint-Jean. Elle bénéficie des retombées de la réputation de l'Université, au prix d'une grande ouverture d'esprit à l'égard de l'enseignement et des contraintes de la pratique médicale. De son côté, l'Université craint de voir les cadres hospitaliers se peupler d'étrangers à l'Université. Dans quelques rares cas, des praticiens sortis d'autres universités furent choisis par l'Administration, ce qui eut l'heur de titiller les premières manifestations d'un «esprit de maison»

14. Lettre du Conseil Général d'Administration des Hospices et Secours de la Ville de Bruxelles à Bruxelles, 26 mai 1911, 6 pp; p.2 (AAPB).

ou d'un sentiment diffus de propriété. Mais, aux prises avec ce qu'elle considère comme la «*pétulance tracassière*» de l'Université, il lui est parfois malaisé de soutenir le développement de l'Université face à l'autorité de la Ville de Bruxelles dont elle dépend. En effet, à cette époque, si certains médecins font de la politique (et ils ne sont pas rares au Conseil communal), c'est individuellement en tant que notables, défendant au sein des institutions politiques leurs intérêts de classe ou les conditions de leur pratique. Ce militantisme s'exerce sous les auspices des partis. On est encore loin du syndicalisme médical ou des regroupements organisés de médecins hospitaliers.

D'un autre côté, l'allégeance de l'outil hospitalier au pouvoir commence à créer un certain remous parmi les médecins universitaires. L'agitation s'amplifie à partir du moment où point la crainte de ne plus être sous le contrôle des seules forces libérales à Bruxelles. Cependant, au delà des couleurs politiques ou philosophiques des protagonistes, c'est clairement l'ingérence «du politique» dans l'organisation de l'exercice de la médecine qui gêne de plus en plus les médecins. La dépendance pour certaines décisions freine les possibilités d'autorégulation de la Faculté de médecine. La situation ne permet cependant à ce moment qu'une réaction minoritaire face au rapport de force traditionnel.

L'action politique et gestionnaire d'Albert Marteaux illustre bien cette évolution. Il revendique que soient conjointement pris en considération les enjeux sociaux et scientifiques de la médecine hospitalière. La tâche humanitaire, qui impose le souci indéfectible du bien-être individuel et collectif, va de pair avec la scientificité croissante de l'activité médicale. A cette fin, il agira dans la perspective de droits et de moyens accrus pour les institutions hospitalières.

l'essor de la médecine universitaire

D'autres conflits, plus anecdotiques, émaillent encore les relations entre l'Université et l'Administration jusqu'à l'année académique 1912-1913, qui marque véritablement un tournant. Albert Marteaux a terminé ses études de médecine et devient en 1912 aide-suppléant puis aide-résident des hôpitaux de Bruxelles (*voir notice*). C'est à ce moment que l'Uni-

versité fait valoir la nécessité – intrinsèque au maintien de la valeur de l'enseignement – de la recherche, et aussi du passage, «*d'une certaine idée de la pratique médicale scientifique, et de ses promesses infinies, de la création d'un hôpital universitaire, rêvé comme un univers propice à cette tranquillité d'esprit, si nécessaire à la production scientifique, cette sérénité que nous trouvons dans nos séminaires et dans nos laboratoires et dont il serait téméraire d'affirmer l'existence dans nos hôpitaux. L'enseignement clinique, affranchi de toute entrave administrative, aurait la liberté d'allures qui lui permettrait de s'adapter avec aisance et rapidité aux progrès quotidiens de la science*»¹⁵.

Il est intéressant de noter la clarté quelque peu naïve avec laquelle sont exprimées, d'une part, la dichotomie entre pratique professionnelle et activité savante, travail impur d'un côté, travail pur de l'autre par vocation sinon par essence, et d'autre part, la nécessaire séparation entre les vocations sociale (*dirty work*) et médicale de l'univers hospitalier. Le ménage science-bienfaisance est décidément impossible. Il convient désormais d'admettre qu'un hôpital universitaire «*diffère essentiellement d'un hôpital civil ordinaire*»¹⁶.

Comme en d'autres occasions, c'est la question de l'autonomie de la Faculté de médecine en matière de nomination qui déclenche le conflit. Cette fois, le projet du Conseil des Hospices de construire un hôpital à Jette (le futur Hôpital Brugmann) nourrit l'espoir de la Faculté de médecine de voir l'Hôpital Saint-Pierre acquérir le statut d'hôpital universitaire. Le projet, en gestation depuis 1901 et 1908-1909, traîne et en attendant des jours meilleurs, un projet de convention prévoit que désormais les chefs de service universitaires seront nommés par le Conseil général des hospices sur présentation d'une liste de trois candidats proposés par l'Université. Une étape importante est ainsi franchie. Elle ne porte pas encore sur le refus d'être dirigé par le Conseil des hospices, réservoir de malades, fournisseur de matériel.

En fait de jours meilleurs, ce fut la guerre. Tous les projets furent mis en veilleuse.

15. L'enseignement clinique à l'Université Libre de Bruxelles, *op. cit.*, pp.1 et 2.

16. *Ibidem.*

En 1914, Albert Marteaux est mobilisé comme sous-lieutenant, médecin de bataillon; en 1916, il est capitaine-médecin en France (*voir notice*). Après sa démobilisation, il est autorisé en 1919 à remplir à titre provisoire les fonctions d'aide dans un service de l'Hôpital Saint-Jean, sans nomination ni traitement. Une première demande de nomination d'adjoint en chirurgie lui y est refusée; il est admis en 1921 comme adjoint dans le service d'urologie de l'Hôpital Saint-Pierre. Son mandat est renouvelé en 1923 pour deux ans, malgré l'appréciation défavorable du Président de la Faculté de médecine qui lui reproche absence de régularité et de publications. Ce président n'est autre que le Docteur Antoine Depage. Enfin, à partir de 1925, il devient membre du Bureau de la CAP de Bruxelles, responsabilité qu'il assumera ensuite en même temps que ses mandats parlementaires.

La dimension événementielle et anecdotique de la trajectoire hospitalière d'Albert Marteaux est amusante car elle est révélatrice une fois de plus, tout à la fois de «l'air du temps» et de la cohérence d'un personnage qui, décidément semble suivre avec une grande fidélité à lui-même une trajectoire intellectuelle d'homme indépendant d'esprit.

Les guerres, c'est bien connu, sont porteuses de progrès technologiques. Dans le domaine médical, celle de 1914-1918 permet principalement le développement de la clinique des traumatismes et de la transfusion sanguine. Il faut dorénavant faire fructifier le capital scientifique acquis et, cela va de pair, envisager le problème universitaire dans son ensemble, sous les contraintes budgétaires dues aux pertes subies et à la dévaluation du franc. Des idées nouvelles affluent; l'exemple américain a apporté la volonté de travailler plus rapidement. Pendant vingt ans, on va construire, reconstruire, légiférer, changer la conception de l'hôpital, passer de la notion de «charité et bienfaisance» à celle «d'assistance» qui se généralisera en 1945. Après les remous de la guerre, l'Université se sent revigorée, consciente de sa position de force dans la capitale. Plus encore que par le passé, elle est imprégnée de sa mission de garante de la liberté de conscience, et désireuse de se maintenir au premier rang de l'activité scientifique. Comme souvent après les années de souffrance, des hommes sont prêts à prendre de nouvelles responsabilités en mettant à profit les enseignements des temps difficiles.

Lorsqu'il fut question de construire un nouvel hôpital sur le plateau de Jette-Saint-Pierre (à la périphérie Nord de Bruxelles) pour remplacer l'Hôpital Saint-Jean, grâce au leg Georges Brugmann, l'Université manifeste vertement sa réprobation, estimant qu'il s'agit d'un « coup fatal » porté à son enseignement. Finalement, le Conseil des hospices accepte de maintenir en ville l'Hôpital Saint-Pierre rénové et pourvu de quatre cents lits, pour faciliter l'enseignement médical. La Faculté de médecine, loin d'avoir renoncé à son rêve d'avoir « son » hôpital, accepte néanmoins de continuer à collaborer avec le Conseil général des hospices qui est disposé à faire les dépenses nécessaires pour moderniser l'Hôpital Saint-Pierre. Dans l'intérêt de la science, ainsi que pour le bien-être des malades hospitalisés¹⁷. La convention stipule que les responsables médicaux seront choisis en accord avec l'Université.

Quelques mois plus tard, il ne sera plus question de rénover l'Hôpital Saint-Pierre mais de le reconstruire, grâce à la Fondation Rockefeller¹⁸ et à l'intervention de la Ville de Bruxelles. Le nouvel Hôpital Saint-Pierre sera inauguré en 1935, avec six cents lits. Cette date est symbolique d'une période de collaboration entre les deux institutions. L'argent de la Fondation Rockefeller ne fut versé que pour autant que la Ville et le Conseil des hospices acceptent de reconstruire l'hôpital. Le Conseil des hospices se trouvait dans une situation financière fragile. Il eut à cœur de poursuivre les projets dont dépendait l'Université en demande.

L'Hôpital Georges Brugmann, bâti sur les plans conçus par Victor Horta, ouvre ses portes en 1923, faisant l'admiration de tous en raison de sa structure architecturale pavillonnaire. Sa conception permettait d'y développer divers services, techniques et autres. Les moyens de transport promettaient de devenir plus aisés. Les relations avec le Conseil des hospices s'étaient assouplies. Les difficultés financières ne tardent pas à se manifester. L'idée germe alors de concevoir l'hôpital universitaire à Jette, plutôt que d'avoir deux hôpitaux incomplets, et donc peu rentables. Les branches de la pratique médi-

17. Convention entre le Conseil général d'administration des hospices et secours de la Ville de Bruxelles et le Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles, 11 mai 1920.

18. Convention entre la Fondation Rockefeller, la Ville de Bruxelles, le Conseil général des hospices et secours de la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles, 30 avril 1921.

cale et de l'enseignement seraient ainsi centralisées, y compris la psychiatrie, un pavillon pour les infectieux et la maternité.

La proposition est menée tambour battant par le Docteur Antoine Depage (voir plus haut), personnage haut en couleur, et sujet à des revirements de position : quelques années plus tôt, en 1919, un peu par bravade sans doute, il préconisait la démolition totale de l'Hôpital Saint-Pierre et la réédification complète de la Faculté de médecine¹⁹. Il est amusant de noter que le Docteur Depage proposait de faire un jardin public à l'emplacement de l'Hôpital Saint-Pierre, en considérant cela comme une mesure salubre, de nature à combattre la tuberculose dans un quartier insalubre. Une mesure d'hygiène publique, en quelque sorte. En 1924, le Docteur Depage va jusqu'à parler de sauvetage de l'Hôpital de Jette par l'Université. Il suggère d'y placer l'hôpital au nombre de lits prévus initialement (mille deux cents lits)²⁰. Cette idée est battue en brèche. L'Hôpital Brugmann ne prendra sa vocation d'hôpital universitaire qu'après la deuxième guerre mondiale.

Les hôpitaux Saint-Pierre et Brugmann demeurent donc des hôpitaux du Conseil des hospices. Le désir d'un hôpital indépendant restait cher à d'aucuns, notamment sous l'influence de l'Amérique, où les hôpitaux modernes privés étaient déjà légion, déliés de toute notion de charité. L'opinion selon laquelle l'Université n'a pas de mission charitable, mais bien des responsabilités sociales, continue de s'affirmer. Pour y répondre, elle doit s'adapter aux courants modernes d'organisation sociale en éclairant «scientifiquement» les domaines de l'activité sociale pour «*le bien de l'humanité*», comme le souligne le Docteur Depage. D'où l'idée de l'industrialisation de l'activité hospitalière vers laquelle il faudra se tourner, comme pour tous les autres rouages de l'activité économique et scientifique. Les notions d'activité scientifique et industrielle se confondent désormais avec celle d'action humanitaire, surtout pour les pauvres : «*Le principe d'industrialisation n'est-il pas (...), plus scientifique, plus vrai, plus fécond,*

19. Docteur A. Depage, «A propos du déplacement de l'Université Libre de Bruxelles», Bruxelles, 21 janvier 1919, 4 colonnes, hommage d'auteur (AAPB).

20. «Où faut-il installer le nouvel hôpital universitaire ? A Jette, dit le docteur Depage», Supplément au *Peuple* du 13 août 1924, 2 colonnes (AAPB).

mieux adapté à notre organisation sociale que celui de l'hospitalisation par charité qui dégrade le pauvre, et l'abaisse à une condition que nous ne pouvons plus admettre aujourd'hui? Et n'est-il pas ainsi plus humanitaire: puisqu'en prévoyant une organisation à rendement maximum, il n'accuse d'autres prétentions que de chercher à guérir un plus grand nombre de malades, à les guérir mieux, à les guérir plus vite ?»²¹.

Il est fait appel à un idéal nouveau, à la modernité, aux sentiments, à l'intelligence, aux aspirations politiques. Bref, les institutions de bienfaisance gérées au nom de la «charité» doivent comprendre que les temps ont changé. Le savoir et la compétence deviennent les garants du sort des pauvres, des malades et de l'hôpital.

Pendant la courte période d'entre-deux-guerres, Albert Marteaux est, comme membre du Bureau de la CAP et de multiples commissions, acteur de la mise en place du cadre qui va permettre l'explosion formidable de la médecine hospitalière pendant près de trente ans. Sont déjà présentes les idées selon lesquelles l'offre médicale doit se développer sans compter, sans référence obligée à une politique globale (que Marteaux revendique en termes de planification, mais il n'est pas suivi). A la veille de la seconde guerre mondiale, l'évidence du besoin d'extension de l'offre hospitalière pour le progrès de l'humanité et le bien-être des individus (non de la population) est inscrite dans les esprits et dans la réalité des institutions, sans que la notion de besoins soit clairement cernée. Il convient cependant de garder à l'esprit – car cela aura une incidence sur la production législative d'Albert Marteaux – que cette effervescence est corrélative à une absence de réelle politique de santé publique émanant de l'État et des Provinces, encore moins de politique hospitalière.

En effet, le Conseil supérieur de l'hygiène est chargé depuis 1849 d'examiner les projets de construction des hôpitaux qui lui sont soumis, mais pas d'induire la politique de construction. L'État et les Provinces n'accordent que peu de subsides dans ce domaine, au hasard des demandes et des appuis. Dès 1935, le Secrétaire général de l'assistance publique, Auguste Merckx, déplore que l'utilité générale soit si rarement prise

21. Docteur A. Depage, «A propos du déplacement de l'Université Libre de Bruxelles», *op.cit.*

en considération, et que les intérêts personnels et les particularismes locaux l'emportent sur une conception rationnelle. Il a beau préconiser une organisation hospitalière qui tienne compte des besoins de la population, des possibilités du personnel médical, des moyens de communication et des nécessités de l'enseignement clinique de tout le pays, sa vision des choses restera une pétition de principe²².

Cet univers, à l'évidence, ne convient pas parfaitement au Docteur Marteaux. Ou plus exactement ne répond pas à ses convictions philosophiques et politiques. Sa trajectoire spécifiquement académique n'est pas l'objet de ses plus fermes investissements, ce qui ne l'empêchera au demeurant pas d'être nommé chef du service d'urologie de l'Hôpital de Schaerbeek en 1934. Il marche avec son temps, au sein des institutions les plus emblématiques de ce temps (hôpital, plus tard CAP, Conseil communal, Parlement et enfin gouvernement). Ses priorités politiques et philosophiques sont cependant clairement orientées vers une dimension bien délimitée de la marche du siècle : la question sociale et l'action publique.

La loi cadre du 10 mars 1925²³ organisant la Commission d'assistance publique (CAP) fixera un des deux axes de son engagement politique, et lui donnera l'occasion d'agir au cœur de ce qu'il ne cessera de considérer comme les priorités : l'aide et le soutien aux plus démunis, par l'instauration d'un accès pour tous aux ressources collectives et aux acquis des sciences et des technologies. Toute son activité de conseiller communal, de mandataire de la CAP et de député en témoigne largement.

la question sociale

Dès 1921, Albert Marteaux est conseiller communal socialiste à Bruxelles (*voir notice*). A ce titre, il participe aux travaux du Conseil des Hospices et prend part à divers débats et initiatives.

22. Auguste Merckx, «Vers la centralisation médicale», *L'assistance hospitalière*, n° supplémentaire, 1935, pp.387-389.

23. Loi organique de l'Assistance publique du 10 mars 1925, *Moniteur belge* du 20 mars 1925.

En 1923, il se retrouve parmi les défenseurs les plus ardents de la construction d'un dispositif hospitalier moderne dans le secteur public, à la place de l'ancien Hôpital Saint-Pierre (voir plus haut). Il plaide à la fois les «conditions d'un enseignement décent» et l'impérative nécessité de pouvoir assurer «des soins aux plus indigents qui n'ont pas les moyens de se soigner dans les cliniques privées»²⁴.

En 1924, à la suite des nombreuses interventions d'Albert Marteaux qui dénonce l'insuffisance des mesures de lutte contre les maladies vénériennes, le Conseil communal décide d'ouvrir un dispensaire de prophylaxie antivénérienne. Ouvert aux questions de santé qui touchent les plus démunis, Albert Marteaux – urologue, rappelons-le – est sensibilisé à l'épidémie de syphilis, particulièrement aiguë depuis la fin de la guerre. Son combat va principalement porter sur le développement d'un contrôle médical des prostituées, vecteur important de ces fléaux. Son plaidoyer vise à remplacer le contrôle sanitaire, organisé par les services de police des prostituées «encartées», par un contrôle médical. Une trop grande proportion de prostituées échappent en effet à un contrôle qu'Albert Marteaux qualifie «d'un autre âge». Il préconise un contrôle dans des «conditions de discrétion acceptables par tous»²⁵ et «l'adoption d'un langage de raison auprès des femmes»²⁶. Sa préoccupation est portée par un souci d'éducation et un refus de paternalisme répressif et obsolète. Sa préoccupation est clairement de santé publique : «La police des mœurs doit être remplacée par un service de contrôle sévère, ayant un champ d'action plus étendu. Ainsi, nous pourrions protéger plus utilement notre jeunesse»²⁷. Il continuera encore longtemps après à se préoccuper de cette question, très concrètement sur le terrain.

24. Marteaux A., in : *Comptes-Rendus du Conseil Communal*, Bulletin de la Ville de Bruxelles, 9/4/23 – 28/4/24 – 4/4/27. Les citations qui concernent cette période sont issues de : Marage France, *Entre deux lignes, Albert Marteaux*. Mémoire présenté sous la direction de José Gotovitch, ULB, 1996-1997.

25. Marteaux A., in : *Comptes-Rendus du Conseil Communal*, Bulletin de la Ville de Bruxelles, 7/4/24.

26. Marteaux A., in : *Comptes-Rendus du Conseil Communal*, Bulletin de la Ville de Bruxelles, 16/3/25.

27. Marteaux A., in : *Comptes-Rendus du Conseil Communal*, Bulletin de la Ville de Bruxelles, 8/12/22.

Mû par ce type de préoccupations sociales et de santé publique, Albert Marteaux trouvera dans la mise en œuvre de la loi de 1925 – ce qui ne l’empêchera pas au demeurant d’en critiquer les lacunes et les limites – un levier approprié à celles de ses préoccupations qui lui tiennent le plus à cœur et pour lesquelles il restera vigilant, y compris lorsqu’il occupera le poste de ministre de la santé publique en 1944, et surtout de 1945 à 1947. En effet, il est élu membre de la CAP dès juin 1925, et devient membre du Bureau permanent. Il demeurera administrateur de la CAP jusqu’à sa mort.

Il importe à présent de comprendre ce que cette loi cadre entérine et amorce comme changement radical dans la prise en considération du secours aux indigents.

Le principe fondamental de la loi est de fournir tout secours sous la forme et dans la mesure qui sont les plus propres à remettre l’indigent en état de pourvoir à son entretien et à celui de sa famille (article 68). La notion de nécessité a varié dans le temps, en fonction des philosophies sociales et politiques. En particulier, la crise de conscience que vit l’Europe à la fin du XVIII^e siècle s’est traduite par de nouvelles préoccupations à l’égard des pauvres. Au XIX^e siècle, le rapport au travail est devenu central et le restera. Un tournant se dessine : d’exclu, le pauvre devient producteur et représente avant tout une force de travail.

A l’aube du XX^e siècle, les pauvres sont classés par rapport à leurs attitudes face au travail, selon qu’ils acceptent ou refusent de travailler. Durant la révolution industrielle, la clientèle de l’assistance publique est la classe ouvrière dans sa totalité. Aux yeux de l’Assistance publique, le travail est un moyen de relever le pauvre de la déchéance et de maintenir chez lui une habitude constante de travail, au bénéfice des fournisseurs d’emploi. La pratique médicale va être inspirée par cette même logique : maintenir la bonne santé ou la rétablir pour que l’individu soit en état de travailler. Comme soigner c’est remettre sur le marché du travail et, plus tard, celui de la consommation, le développement du secteur des soins et des hôpitaux par les Commissions d’assistance publique qui en avaient les moyens n’étonne guère. Soigner les démunis, c’est œuvrer au progrès de la société, en même temps que veiller à l’ordre social. Petit à petit, le modèle de contrôle social par les soins s’étendra des indigents à l’ensemble de la

population. Les hôpitaux publics sont une des voies de pénétration de la médecine dans le corps social, mis en demeure de choisir : être malade et exclu du circuit économique, ou valide et au travail. A cet égard, le développement de la sécurité sociale sera encore plus significatif.

L'assistance se substitue donc en 1925 à la bienfaisance, mais même lorsqu'elle s'exerce avec générosité, c'est pour le plus grand bien de la stabilité sociale et de la productivité. Son intervention se borne aux actions palliatives : les mesures ne s'attaquent jamais aux causes économiques et sociales de la pauvreté, mais s'adressent à leurs victimes. L'assistance est individuelle, que ce soit pour interner, pousser au travail ou secourir. Toutes les mesures de prévention ne se révèlent pas efficaces : il se forme une véritable clientèle d'Assistance publique²⁸. De son côté, la médecine s'adresse également aux individus pris isolément. Mises à part les grandes mesures de santé publique (telles les vaccinations, plus tard les consultations de nourrissons et la médecine scolaire), la prévention destinée à l'ensemble de la population passe au second plan.

Ainsi, la notion d'assistance inscrite dans la loi du 10 mars 1925 entérine une situation ébauchée depuis le siècle précédent, et prônée par des économistes, des médecins et des hommes politiques désireux de voir disparaître les institutions de charité, «*frein à la croissance industrielle et porteuses de maladie et de révolte*».

L'article 2 de la loi crée une seule entité administrative de gestion publique, grâce à la fusion des hospices civils (les hôpitaux) et des bureaux de bienfaisance (les secours à domicile) jusqu'alors distincts par leurs sources de financement et par leurs fonctions. Cette décision répond à une préoccupation de la Commission parlementaire spéciale de réforme de la bienfaisance qui considérait cette dualité comme inappropriée²⁹.

28. Deux enquêtes ultérieures, réalisées dans les années 1960, montrent comment on peut parler d'une «clientèle fidèle», indice de résultats peu satisfaisants en matière de prévention : Paul Schoeter, «Sécurité sociale et assistance publique», *Revue belge de sécurité sociale*, n°5, 1966, pp.481-540.

29. C. Van Overbergh, *Réforme de la bienfaisance en Belgique. Résolutions et rapport général de la commission spéciale*, Imprimerie et lithographie A. Lesigne, Bruxelles, 1900, p.148.

Divers arguments sont invoqués pour préconiser la fusion : les uns administratifs (nombreux frais inutiles), les autres financiers (nombreux conflits pour l'attribution des legs et quant aux catégories d'indigents à secourir). Tous ces arguments soulignent incidemment que les secours dépendent des ressources plus que du niveau d'indigence constaté.

D'autres justifications d'ordre pécuniaire sont révélatrices de l'importance accordée aux questions de santé et hospitalières. La première est l'absence d'hôpitaux dans «*l'immense majorité des communes, au grand détriment des malheureux*»³⁰. On retrouve l'idée qu'assister les pauvres consiste à les prendre en charge au plan médical.

La seconde est que les hospices ne pouvaient transférer leurs revenus excédentaires aux bureaux de bienfaisance. Dans l'esprit du législateur, les secours à domicile devaient prendre petit à petit autant d'importance que les hospices. La suite montre qu'il n'en fut rien. Au contraire, le secteur hospitalier a pris de l'ampleur, jusqu'à constituer le poste principal des déficits. La force de la médecine l'a emporté sur celle de l'assistance au sens strict, bien que les dangers de la fusion des deux fonctions aient été à maintes reprises soulignés. D'aucuns considéraient comme une grave erreur que les revenus du patrimoine des Commissions d'assistance publique, destinés aux seuls indigents, couvrent des frais au bénéfice d'assurés sociaux³¹. Dans la logique de l'Assistance publique, l'un ne va pas sans l'autre : assistance à domicile et soins hospitaliers ouverts à la population sont deux pierres d'un même édifice. La Commission d'assistance publique est un pouvoir subordonné dont la lourdeur administrative est un sujet de récriminations de la part des médecins. Ils estiment que les procédures s'accommodent mal de leurs contraintes et de leurs ambitions technologiques. A cette époque, il existe cependant une convergence de vue entre les deux institutions, perceptible dans les lignes directrices de leurs politiques respectives, et dont Marteaux est un acteur convaincu. Cette convergence de vue – à ne pas confondre avec une entente

30. J. Renson, *La réforme de la bienfaisance publique. Commentaire pratique de la loi organique de l'A.P. du 10 mars 1925*, Ed. Georges Thone, Liège, 1935, p.7.

31. A. Buttgenbach, «La réforme de l'Assistance publique», *Revue de l'administration et du droit administratif de Belgique*, t.XCBII, 1955, pp.101-110 et 125-132, p.106.

pleine et sans nuage – perdure bon an mal an jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Le thème de l'hôpital académique sera remis sur le tapis en 1949, après le pansage des blessures de la guerre, les premières années de reconstruction et la mise en œuvre des lois de sécurité sociale et d'assurance maladie-invalidité de 1944-45.

Il est important de s'arrêter un moment sur ces lignes directrices qui influenceront pleinement les initiatives politiques d'Albert Marteaux pendant la durée de son mandat de député socialiste (suppléant à partir de 1925, effectif de 1926 à 1929, puis de 1936 à 1939 – voir notice).

L'Université cherche son expansion. Les portes s'ouvrent dans les hôpitaux universitaires, mais également dans les autres institutions. Il y a concomitance entre le désir d'accroître les moyens de pratiquer une médecine de plus en plus efficace, et les obligations légales de la Commission d'assistance publique d'accroître les moyens de venir en aide à la population indigente, entre autres au plan médical. L'Université prend de la sorte, bon gré mal gré, sa part de responsabilité sociale. La Commission pourra plus tard s'enorgueillir du fait que, grâce à la compétence et au savoir de son personnel médical, «*l'indigent est soigné dans les hôpitaux de la CAP comme le serait un roi*»³².

Au sujet de la couverture du territoire, également, les visées de l'Assistance publique rencontreront les ambitions universitaires. La Commission entend, à Bruxelles, remplir sa mission sociale de la manière la plus honorable et digne d'une capitale. De son côté, l'Université entend ne pas occuper une première place au seul plan de la concurrence scientifique. Tant pour les malades que pour les étudiants, la perspective de garder une antenne urbaine retient l'attention : «couvrir» le territoire de l'agglomération bruxelloise par la médecine universitaire est une nécessité impérieuse, justifiée par les progrès et motivée par des raisons politico-philosophiques³³.

32. «La CAP de Bruxelles : 21 établissements hospitaliers, 3.600 lits», *Présence de Bruxelles*, février-mars 1962, pp.14-17, p.15.

33. On retrouvera ce même thème à propos du futur Hôpital Erasme, en particulier lors de l'implantation de l'hôpital académique de l'Université Catholique de Louvain à Woluwé-Saint-Lambert (commune située au Sud-est de Bruxelles) en 1964.

La situation géographique du nouvel hôpital constitue une préoccupation largement partagée : Jette, c'est alors la campagne ! L'installation d'un hôpital universitaire aussi éloigné comporte le risque de perdre le contact avec la vie urbaine. On retrouve cette même inquiétude lors du choix du site d'Anderelecht pour l'Hôpital Erasme : on allait exercer la médecine « au milieu des vaches ». Pourtant, l'idée de décentralisation n'était pas neuve. Dès 1852, on en parlait, pour des questions de salubrité. Les propos du Docteur Uytterhoeven (1799-1868), chirurgien, en témoignent : « (...) un grand hôpital est un foyer d'infection qui, en certaines circonstances peut exercer une influence meurtrière sur la population toute entière, et (...) pour cette raison, malgré les inconvénients que cela représente pour le transport des patients, il doit être localisé hors de la ville »³⁴.

L'assistance doit être compétente. Dans ce cas, la similitude des finalités perce. Celle des moyens n'est pas encore totalement transparente. La médecine doit être compétente, c'est-à-dire répondre à des critères de scientificité et d'efficacité. Inutile de s'appesantir sur ce point : il s'impose à l'évidence. Le travail social quant à lui, est en plein développement : professionnalisation et psychologisation vont dessiner les contours de sa déontologie et de sa pratique. Ce processus se déclenche dans les premières décennies du siècle, sous l'influence des Etats-Unis, où le travail social est devenu une profession et acquiert après la crise de 1929 une caution scientifique. En Belgique, la reconnaissance explicite du travail social comme activité scientifique ne sera cependant accordée qu'avec la loi de 1976³⁵, avec laquelle il revêt peu à peu un caractère professionnel qui fonde sa légitimité sur l'exigence de compétences.

Pour les deux institutions, l'individu est au centre des préoccupations. La Commission d'assistance publique doit aider financièrement les pauvres, porter secours et soigner à domicile, héberger les personnes âgées, donner des soins aux

34. Dickstein-Bernard, Claire, « L'histoire des hôpitaux bruxellois au XIX^e siècle, un domaine encore inexploré », dans ASBHH, t.XV, 1977, p.58.

35. Loi organique des Centres publics d'aide sociale du 8 juillet 1976, *Moniteur belge* du 5-8-1976. Cette loi remplace la loi de 1925. Les CPAS remplacent désormais les CAP.

malades et aux hospitalisés, etc. Sa mission est essentiellement palliative : elle n'a pas à combattre les causes sociales et économiques de la pauvreté, mais bien à en atténuer les manifestations chez les individus, pris isolément. De plus, si la loi du 10 mars 1925 fait de la prévention de la misère une obligation légale, le principe d'individualisation de l'action ôte tout avenir à une politique de prévention collective.

La pratique médicale est également centrée sur les individus, pris isolément. Le corps médical – Marteaux et quelques socialistes font exception – n'est guère préoccupé par les questions de santé publique et la politique de constructions hospitalières est du ressort de la Commission d'assistance publique. Il en va de même pour les problèmes d'hygiène et de salubrité. Les médecins des hôpitaux n'interviennent dans ce domaine que lorsqu'il se pose *intra muros* et qu'il risque de porter atteinte aux conditions de l'exercice de la médecine. Seules les grandes maladies sociales font l'objet d'une préoccupation universitaire à partir du moment où elles peuvent faire l'objet de recherches, ou servir de justification à de nouveaux équipements. La pratique médicale hospitalière reste essentiellement curative et symptomatique. L'étiologie sociale n'entre pas dans les paramètres de recherche : elle restera longtemps encore une hypothèse floue, n'aboutissant qu'à des pétitions de principe.

Après la première guerre mondiale, les organisations mutualistes avaient commencé à édifier de petites institutions de traitement qui absorbaient une partie de la clientèle médicale et surtout chirurgicale. L'Assistance publique s'était, nonobstant, ouverte de plus en plus aux malades payants, en réduisant les formalités pour les patients par des conventions avec les mutuelles auprès desquelles elle récupérait les frais de traitement, parfois après de longs délais. Il convient cependant de nuancer. Avant, et encore après la première guerre, les mutualistes, encore peu séparés des syndicalistes (et du POB, côté socialiste) ne touchent encore qu'une petite partie de la classe ouvrière : leur premier objectif est d'assurer un revenu de remplacement en cas de maladie, et de généraliser et financer ce régime d'assurance (ce qui n'aboutira qu'en 1944, après des avancées et des reculs dans l'entre-deux-guerres). Leurs soucis de santé viennent en second, de même que la distribution de soins par leurs propres polycliniques, dont le

développement ne sera concurrentiel à celui des hôpitaux publics que bien plus tard.

Enfin le processus de relégation est toujours de mise. Le principe même d'assistance publique sépare virtuellement la société en deux catégories, ceux qui «peuvent» et ceux qui «ne peuvent pas». Avec l'essor de l'industrialisation, cette catégorisation s'effectue en fonction de la capacité de participer ou non à la société de manière rentable pour celle-ci. L'ancienne administration hébergeait à ses frais pauvres et malades, les reléguant dans des institutions hors de la vue du reste de la société. La loi de 1925 accorde une aide sociale (le plus souvent financière) aux indigents, leur permettant ainsi de rester plus ou moins intégrés, même avec un statut de marginal. Si la stigmatisation axée sur l'institution du travail persiste, on assiste à une pénétration du modèle médical dans l'assistance publique, à une médicalisation partielle de son regard sur les assistés. L'importance des problèmes médicaux à couvrir va croissant, divisant la société secourue en malades et bien portants. De surcroît, une nouvelle dichotomie parmi les malades s'installe : on ne loge plus ensemble n'importe quels malades. La division en services spécialisés s'est opérée depuis longtemps. L'époque de la séparation entre «fiévreux» et «blessés» est loin. Il y a maintenant les malades incurables, relégués vers les hospices : *«La place des malades incurables n'étant pas dans un hôpital universitaire moderne, où ne doivent être traités que les cas aigus, la Commission d'assistance publique de Bruxelles résolut ce problème en dotant son hospice d'un quartier nouveau de 80 lits qui leur sont destinés et vers lesquels ils seront évacués»*³⁶.

Bien entendu intervient l'argument rationnel du coût social qui fait office de politique d'allocation des ressources en matière de soins. Il n'efface pas la signification sous-jacente de cette relégation : retirer de la scène ceux qui ne participent pas activement à la bonne marche de la société. On y reviendra au début des années 80, avec le projet de «Maisons de repos et de soins» du Ministre Dehaene (CVP-1982), destiné à transformer les lits d'hôpitaux trop coûteux pour les personnes à handicap durable ou définitif, ne nécessitant pas de soins médicaux constants.

36. «La CAP de Bruxelles ...», *op.cit.*, p.389.

A nouveau, un parallélisme se dessine avec la hiérarchisation des patients hospitaliers en «bons» et «mauvais» malades. Pour les premiers, la science est mise au défi. Pour les seconds (les vieux, les anciens «indigents», certains malades chroniques incurables,...), la patience est mise à l'épreuve.

les réalisations à la mesure du futur

C'est dans ce contexte qu'Albert Marteaux va faire ses premiers pas dans ce qui ne porte pas encore le nom de politique de santé mais en prépare le développement officiel, entre autres par la création d'un portefeuille de ministre de la santé en 1936³⁷. En 1926, Albert Marteaux devient député socialiste et demeure en même temps membre du Bureau permanent de la CAP. Il sera réélu député en 1936. Les dossiers dans lesquels il va peser et les initiatives qu'il prendra sont à la mesure du dynamisme de l'entre-deux-guerres et de ses convictions personnelles.

Ces dernières ne sont pas monolithiques : au souci primordial et indéfectible de développer une politique sociale (et dès lors aussi immanquablement de santé publique) attachée à améliorer la situation des plus démunis, il allie la préoccupation d'une gestion saine – et «planifiée» – des hôpitaux dans la ligne des idées neuves du moment et des impératifs qui en découlent.

Il est nécessaire également que les hôpitaux soient des entreprises saines, en progression quant aux compétences et à la qualité des soins autant qu'en équilibre budgétaire. Il s'agit d'abord de relever des défis multiples des progrès scientifiques en ce qu'ils sont désormais considérés comme un facteur incontournable de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la population. Dans cette perspective, il va d'une part prendre à bras le corps les questions de recrutement et de formation des infirmières³⁸. Il va également

37. Le premier ministère autonome de la Santé publique est créé en 1936 par le gouvernement Van Zeeland (deuxième du nom) et confié à Vandervelde.

38. Voir à ce sujet dans ce même numéro des *CM*, l'article de Catherine Jacques : «Les infirmières ou l'éternel féminin».

œuvrer, chaque fois qu'il en aura l'occasion, à préserver et garantir la qualité de l'activité médicale dans son ensemble³⁹.

De manière générale, on le sent rallié au chœur des chantres des avancées scientifiques, apanage des hommes de Raison. Il est d'ailleurs membre régulier de la commission mixte CAP/ULB, lieu où se renforcent sans doute l'alchimie de ses appétences rationalistes et humanistes⁴⁰. Dans cette optique, il contribuera à faciliter l'évolution de la conception de l'hôpital public. Ce dernier, en raison des exigences d'une compétition technologique croissante, ne peut plus se contenter de ne soigner que les pauvres et les indigents : nous recroisons ici l'évolution mutuelliste.

Il prendra part également, de manière récurrente, aux débats et projets concernant l'intercommunalisation des CAP. C'est même là un de ses plus anciens engagements puisqu'il préconise déjà une intercommunalisation de la Bienfaisance en 1924. Il considère qu'il y a là un enjeu majeur si on entend gérer les services (santé et aide) de manière optimale et équitable, en raison d'une part de l'accroissement constant des frais et d'autre part de la disparité des charges qui incombent aux communes en fonction du niveau socio-économique de leurs populations.

Bien sûr, entrent en ligne de compte dans ce souci de justice distributive, les intérêts particuliers de Bruxelles, aux prises avec un afflux disproportionné de patients. Il n'empêche qu'il intervient inlassablement dans cette question. A titre d'exemple, en 1933, il s'adresse au Conseil communal : *«notre situation de capitale fait que la moitié des malades hospitalisés dans nos établissements viennent d'autres communes. C'est une trop lourde charge pour Bruxelles»*⁴¹. En 1938, alors que le ministère de la santé est tout jeune d'un an, il prône la rationalisation du nombre de CAP: *«En Belgique, l'immense majorité des communes laisse à quelques grands*

39. Entre autres, il dépose le 15 mars 1938 une proposition de loi concernant la suppression du diplôme de droguiste, métier considéré comme concurrent non compétent de la médecine.

40. Il fut initié en 1913 au Grand Orient de Belgique.

41. Marteaux, A., in : *Comptes-Rendus du Conseil Communal*, Bulletin de la Ville de Bruxelles, 20/6/33, p.580.

centres la charge de construire et d'équiper, à grands frais, des hôpitaux modernes, largement outillés, auxquels elles ont recours quand c'est nécessaire. C'est le cas de Bruxelles sur-tout»⁴².

Il est en fait convaincu qu'il est du devoir du pouvoir central d'intervenir en cette matière, tant et si bien qu'à peine ministre de la santé en 1944, il remettra sur le métier un projet d'intercommunales d'exploitation des établissements hospitaliers. On peut rêver que les initiateurs et les gestionnaires du plan Iris ont pris connaissance de ce projet pour mesurer les avancées et les bégaiements de l'Histoire.

Enfin, il se montre imperturbablement actif dans ses préoccupations de médecine sociale, intimement liées à sa conception générale d'une politique sociale élargie : *«On ne comprendrait pas qu'un gouvernement de rénovation nationale néglige, après une crise dont nous venons de sortir, le facteur santé publique. Il ne suffit pas en effet de restaurer les finances, d'établir une situation économique favorable, de renforcer le pouvoir d'achat des masses : il faut encore et sur-tout veiller à la conservation du capital santé»⁴³.*

Au delà de l'aspect anecdotique de certaines (qui font sourire actuellement, comme son projet incantatoire de créer un parc de culture physique en transformant l'hippodrome de Boitsfort en stade de sport)⁴⁴, toutes ses propositions annoncent une ère d'intervention croissante de l'État dans le domaine médico-sanitaire et de la protection sociale. Il «cueillera» certaines d'entre elles lorsqu'il aura le portefeuille de ministre après la guerre.

En 1938, le rapport de la Commission de la santé publique (présentation du budget pour 1937-1938) est de la plume

42. «Rapport du Budget du Ministère de la Santé Publique pour l'exercice 1938», Chambre des Représentants, n°94, 20/1/38, p.10. Voir aussi l'article sur l'intercommunale hospitalière de 1947 dans ce numéro des *CM*.
43. «L'Œuvre des Ministres socialistes de septembre 1936 à octobre 1937. Département de la santé Publique», in *Rapport au Congrès du POB*, octobre 1937, p.87.
44. «Proposition de loi concernant la création d'un Parc de culture physique», n°57. Session extraordinaire 1936, in : *Annales Parlementaires* – Chambre des Représentants, 9/7/36.

d'Albert Marteaux. Outre son souci de la « chose publique » qui le pousse à vouloir déconfessionnaliser et dépolitiser les institutions et à rationaliser les coûts (notons bien, en 1938!), les priorités sont une fois encore axées sur les conditions de santé des plus pauvres et sur l'aide aux plus démunis.

Au plan préventif, différentes mesures sont proposées, telles l'attribution de subsides à l'éducation physique, aux plaines de jeux et de sports⁴⁵, ainsi qu'aux « *activités particulières susceptibles d'améliorer la vigueur physique de nos enfants, de nos jeunes gens, et de relever la santé générale* ». Les mesures visées sont des plaines de jeux, une amélioration de l'inspection médicale scolaire, le contrôle de la qualité des repas, etc.

D'importantes mesures de santé publique sont également proposées : nouveaux réseaux d'égouts, de distribution d'eau potable, amélioration de l'inspection alimentaire, intensification de la lutte contre les taudis et de l'inspection s'y rapportant. A ce sujet, Marteaux dénonce : « *On peut dire que ce contrôle reste généralement inopérant. Confié à l'autorité communale, celle-ci parvient rarement à se dégager des contingences, des influences locales* ». Il propose deux solutions : « *1° Droit pour le Ministre de la Santé Publique d'intervenir, de décider en cas de carence des bourgmestres; 2° Transfert pur et simple du contrôle sanitaire des maisons d'habitation aux inspecteurs d'hygiène de l'État* »⁴⁶.

Au passage, la gabegie en matière de prévention périnatale de l'Œuvre nationale de l'Enfance est dénoncée. La gabegie est en l'occurrence un problème encore très actuel dans nombre de domaines : la coexistence à quelques pas l'une de l'autre d'une consultation catholique, d'une consultation libérale, est un exemple parmi d'autres. Ici encore l'argument de la nécessaire intervention de l'État pour veiller à un usage raisonnable des ressources collectives est invoqué.

Quant au volet curatif, Marteaux promeut une politique sociale de la santé clairement orientée vers les plus démunis : « *On peut estimer que le Département devrait dans des circons-*

45. Rapport du budget du ministère de la Santé Publique pour l'exercice 1938, *op. cit.*. Cette préoccupation avait déjà été exprimée par une proposition de loi en juillet 1936.

46. *Ibidem*, p.5.

tances actuelles mettre l'accent sur ces préoccupations au bénéfice de l'action curative. (...) L'ouvrier, le paysan modeste n'est certes pas hostile au développement des actions préventives. Il en comprend la valeur et l'importance. Mais trop souvent hélas, il ne peut se préoccuper de la maladie qui pourrait éclore un jour, étant trop douloureusement angoissé par celle qui est déjà installée dans son foyer et devant laquelle il reste impuissant»⁴⁷.

Albert Marteaux a vécu de près, non seulement l'ouverture de l'Hôpital Brugmann, mais également la reconstruction jusqu'en 1935 de l'Hôpital Saint-Pierre, ce qui n'a pas résolu pour autant ses difficultés d'hôpital de CAP en même temps qu'universitaire. Il tentera dans ce même rapport et à diverses reprises d'attirer l'attention sur l'importance de préserver cet outil essentiel du développement conjoint d'une politique de santé à la fois humaine et scientifique.

conclusions

Albert Marteaux est et fut bien un homme de son temps. En fin de compte, au travers de sa foisonnante activité, on retrouve les idées maîtresses de la mise en place d'un modèle d'assistance sociale généralisée, porté par le principe de médicalisation, qu'on peut résumer de la manière suivante.

a. Pénétration des conceptions d'organisation sociale des hôpitaux et influence du modèle scientifique avancé américain porté à une industrialisation de l'exploitation de ces deux activités sociales : c'est en fait la réalisation du modèle industriel présent depuis le XIX^e siècle.

b. Expansion, non encore exponentielle, des champs d'activité et de compétence, légitimés par la mission de responsabilité sociale à l'égard de ceux qui, individuellement, sont décrétés en avoir besoin (les nécessiteux, les malades). L'expansion implique de couvrir au maximum le territoire d'institutions de soins : cela se fait en ordre dispersé. On décentralise la médecine universitaire : Brugmann qui garde une

47. *Ibidem*, pp.8-9.

«antenne urbaine» (St-Pierre), en assurant des circuits obligés pour les patients. Le champ médical s'autonomise.

c. Dichotomie entre malades et bien portants. A la division très sommaire entre riches et pauvres, vient s'ajouter insidieusement, et partant efficacement, une autre dichotomie : entre les malades et les bien portants. Les premiers requièrent une prise en charge (qui se généralisera après la seconde guerre), en tant que personnes placées momentanément (hôpital) ou définitivement (hospice) hors du circuit du travail.

d. Au particularisme local (communal), viendront s'adjoindre de manière tenace le particularisme et l'individualisme médicaux, enracinés dans la tradition de la profession libérale. La conjonction de l'absence de planification dite «rationnelle» et des divers individualismes, confortera la réification de l'hôpital, nécessité en soi et non concrétisation d'une évaluation reconnue rationnelle des besoins.

e. Enfin, la conception de la rationalisation comporte, déjà du temps d'Albert Marteaux, deux dimensions prémonitoires de l'évolution future :

– le centralisation «*pour le plus grand bien des malades, du développement de l'enseignement médical et des finances communales*»⁴⁸.

– la hiérarchisation de l'offre de soins selon un modèle qui comporterait un grand hôpital général, outillé et moderne, par province, des hôpitaux secondaires et enfin des postes de secours.

Bien sûr, la commune de Bruxelles a un avantage évident : ses hôpitaux de CAP (St-Pierre et Brugmann), sont universitaires, donc de prestige, et de surcroît les deux plus grands de la capitale. Ceci ne va pas sans jouer un rôle dans la concurrence entre les CAP.

La fin de la seconde guerre mondiale va radicalement déplacer l'échiquier des enjeux politiques. La mise en place de la sécurité sociale va en décider les orientations et la concrétisation. De ce combat là, Albert Marteaux sera aussi, brièvement, pendant la période où il détiendra le porte-feuille de la Santé publique.

48. Auguste Merckx, *op. cit.*, p.388.



7 octobre 1931, les membres de la CAP visitent le chantier du nouvel hôpital Saint-Pierre. De gauche à droite : MM. Hermaye (entrepreneur), Marteaux, Merckx, X, Losange, X, Bôn, Verhaeghe de Nayer, Goossens-Bara, Steens (échevin), Fonson, X, Verheven, Dewin (architecte), Gailly (ingénieur), Wydooghe (directeur de l'hôpital). Service des Archives du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Au conseil communal et au Bureau de la CAP de Bruxelles-Ville

Installé le 30 mai 1921, Albert Marteaux siège en qualité de conseiller communal jusqu'à son décès.

Membre suppléant du Bureau du Conseil des hospices depuis le 12 décembre 1921, Albert Marteaux devient membre – à sa création – de la Commission d'assistance publique (mère de l'actuel CPAS) le 22 juin 1925, et de son Bureau permanent le 24 juillet de la même année.

Dès son entrée au conseil communal, Marteaux s'occupe prioritairement des questions de politique de santé et de salubrité publique. Bien avant de siéger au Bureau de la CAP, le conseiller communal – déjà bien au fait des problématiques – aborde des questions concernant le futur hôpital Saint-Pierre, les services de secours d'urgence, les maternités, les aliénés, les logements ouvriers, divers aspects de l'intercommunalisation et la prophylaxie antivenérienne. Au lendemain de la guerre, les problèmes liés à la prostitution et aux maladies vénériennes resurgissent en effet dans des proportions dramatiques, et c'est avec difficulté que le conseil communal – la lutte contre la prostitution est alors une compétence de police même au plan médical – bien souvent à l'unanimité, essaye d'y apporter des solutions efficaces. C'est ainsi que l'urologue – rappelons que c'est la spécialité choisie par Marteaux – intervient substantiellement et à six reprises entre le 23 décembre 1921 et le 10 mars 1925.

Avec la loi du 10 mars 1925 sur la réforme de l'assistance publique, les membres de la Commission sont désormais nommés sur une base proportionnelle (représentation plusieurs fois revendiquée par le POB dans les années qui précèdent la nouvelle CAP). Sur les 12 membres de la Commission, 3 appartiennent à la formation socialiste: Mme Brunfaut, MM. Vermeire et Marteaux. En juillet 1925, Marteaux occupe la place dévolue au représentant socialiste au sein du Bureau permanent, aux côtés de deux libéraux (y compris le président M. Goosens-Bara) et de deux catholiques.

A chaque renouvellement du Bureau (la Commission est élue par le conseil Communal, le Bureau permanent par la Commission), la composante socialiste n'aura de cesse de demander la suppression du Bureau permanent, véritable instance de décision et ... de contrôle de l'information.

Quelques jours après son entrée en fonction au Bureau de la CAP, Marteaux demande d'emblée une séance extraordinaire *«en vue d'examiner les questions générales qui l'intéressent particulièrement»*: la politique à l'égard des pupilles et la gestion intercommunale des orphelinats. Ces questions, ainsi que celle – précédente – de la représentation socialiste au sein du Conseil des Hospices, font écho à l'une de ses récentes interventions à la Ville, où il motivait le vote négatif des élus socialistes sur le budget des hospices et de la bienfaisance.

A la CAP, chacun des cinq membres du Bureau se voit attribué des responsabilités particulières. Celles de Marteaux – résumées de manière concise en janvier 1937 – sont dès le départ fort étendues: «(assistance médicale). *Personnel médical et infirmier; personnel subalterne et domestique des hôpitaux (Saint-Pierre, Brugmann, Institut Eastman, hôpital des Convalescents, Sanatorium Brugmann), Hôpitaux en fonctionnement, Pharmacies, Ecoles d'infirmières et accoucheuses; Garage central; Placements à l'hôpital de Convalescents*». Son autorité est soumise uniquement à celle du président de la CAP: «*En général, toutes les questions d'organisation hospitalière et médicale; les questions de principe, l'organisation hospitalière, l'élaboration des règlements et leur modification restant de la compétence de M. le Président*».

Marteaux sera ainsi amené à présider, ou à participer à toute une série de commissions ou comités de gestion temporaires ou permanents suivant leur objet d'étude.

Dès 1925, il est élu responsable du Comité de surveillance de l'école des infirmières et du personnel infirmier de l'administration. Il y siège comme président de septembre 1925 jusqu'à la guerre. La plupart des questions et décisions concernant l'école et le personnel infirmier transiteront nécessairement par lui. Elles traitent aussi bien des divers règlements, statuts et (ré)organisations des écoles, nominations, examens, régime des cours et diplômes que du droit des infirmières et élèves infirmières (syndicalisation, traitement, choix du médecin dans les hôpitaux de la Ville) et de certains problèmes d'ordre individuels

(congé pour mariage, absence non autorisée entre autres)¹.

Toujours à partir de son entrée en fonction au Bureau de la CAP, le Dr Marteaux est l'un de ses trois représentants à la Commission mixte de l'hôpital universitaire, suite au don de la Fondation Rockefeller. La Convention signée le 30 avril 1921 à ce propos entre les représentants de l'Université Libre de Bruxelles et ceux de la future CAP, permet la construction de l'hôpital Brugmann, achevé en 1923, et la reconstruction de l'hôpital Saint-Pierre, inauguré en 1935. Au Bureau de la CAP, Marteaux se fait le rapporteur de problèmes aussi vastes que la transformation des locaux, la localisation des services de spécialisation, l'équipement, le service de pharmacie, les laboratoires d'analyse et le service d'autopsie, la gestion du personnel, ou encore la... «*réduction des postes téléphoniques*». Il est à noter que le «nouvel» hôpital Saint-Jean, situé boulevard du Botanique, et dont Brugmann est censé prendre la place, ne ferme ses portes qu'en 1935, quand la reconstruction de Saint-Pierre s'achève.

En mars 1927, en complément à la Commission mixte, est créée une Commission médico-administrative «*en vue de faire participer le personnel médical des hôpitaux et hospices à l'examen des questions d'ordre médical, d'organisation hospitalière qui se posent journellement. Il ne s'agit évidemment que de questions se rapportant au traitement des malades, à l'organisation intérieure des hôpitaux. Les questions ayant trait à l'enseignement, aux rapports avec l'Université restent de la compétence de la Commission mixte. Par la Commission médico-admi-*

nistrative les médecins ont en quelque sorte un droit d'initiative». A côté de trois autres représentants de la CAP, Marteaux est membre de la commission dès sa création; en 1937, il en est le président.

Son action s'étend encore à certains aspects de la gestion et de la mise en route de plusieurs institutions, dont nous trouvons écho des différentes étapes aux séances du conseil communal.

En 1931, lors de la création (sur le site de Brugmann) de l'Institut intercommunal de psychiatrie, Marteaux est élu administrateur provisoire des aliénés (c'est la terminologie d'usage), et réélu en 1937. Il avait été désigné, dès 1925, comme administrateur provisoire des aliénés séjournant à l'asile-dépôt de l'hôpital Saint-Jean (qui ferme ses portes lors de la mise en activité de l'Institut). En 1928, il fait partie au Parlement de la commission de la Justice qui a cette matière dans ses attributions.

Marteaux collabore également à la création de la clinique dentaire intercommunale Eastman (délégué au comité de patronage, réunions avec le responsable médical – le Dr Watry – sur les questions de traitement, de programme scolaire et de gestion), inaugurée en 1933.

Il intervient également à propos du Centre des Tumeurs dépendant de Brugmann et qui ouvre ses portes le 22 juin 1925 (il propose entre autres au Bureau de la CAP une direction chirurgicale autonome), pour lequel il tente de faire allouer un subside annuel par la Ville de Bruxelles. Plus tard lui fut confié la surveillance de la construction des Instituts Héger-Bordet

qui développent la structure double, déjà en germe au Centre des Tumeurs, de la recherche et de l'hospitalisation. L'Institut Bordet, inauguré le 21 juin 1939, ne devait être mis au service de la population civile qu'à partir du 1^{er} octobre 1945. «Dans l'histoire des institutions publiques de soins bruxelloises, la décision de construire l'institut devait marquer une étape importante. L'institution, en effet, devait comprendre une clinique destinée aux malades payants»: ce sera la clinique Paul Héger (avec entrée séparée).

D'une part, médecin en relation constante avec les médecins des hôpitaux et la Faculté de médecine, Marteaux apporte à la CAP et au conseil communal un point de vue de spécialiste attentif aux besoins pratiques des services de médecine et de bienfaisance (il est d'ailleurs fréquent à l'époque de trouver trois ou quatre médecins au conseil communal, et au minimum un au Conseil des Hospices, puis à la CAP). D'autre part, gestionnaire d'un organisme constamment en déficit, il aura à analyser et donner son avis sur diverses dépenses, à constamment subordonner ses propositions de gestion et d'investissement aux possibilités financières de la CAP. Devant le conseil communal de la Ville de Bruxelles, principal débiteur de fonds, Marteaux n'a de cesse de défendre contre certaines attaques, la saine gestion – selon lui – des hôpitaux publics bruxellois, la mission sociale de la Commission, les droits et les statuts de ses employés. Avec la crise économique, «les appels à la générosité de la Commission augmentent»; Marteaux pourtant refuse de mettre en cause les dépenses de la CAP: «partout on est obligé de tenir compte du progrès technique, scientifique», «nous ne

pouvons subir éternellement ces charges, surtout les augmentations constantes. Mais il n'y a qu'un moyen d'y remédier, c'est en exigeant du pouvoir central qu'il remplisse toutes ses obligations». La question de l'intercommunalisation de la bienfaisance sous ses divers aspects, via la réforme de la loi Visart de Bocarmé de 1925, est récurrente tout au long des débats. Elle constitue le fil conducteur de l'ensemble des interventions et de la pensée d'Albert Marteaux en matière de santé.

Internationaliste, Marteaux n'a de cesse, depuis 1933, d'alarmer le conseil communal et la CAP, sur les risques d'une deuxième guerre mondiale. Tout en plaçant *«la lutte contre la guerre elle-même»*, Marteaux se penche sur les mesures pratiques à mettre en œuvre lors d'un conflit armé incluant la Belgique. En mars 1934, il participe à une commission, instituée à la CAP, d'étude des mesures à prendre en cas d'attaques aériennes. En 1938, Marteaux aborde à la réunion de la CAP les questions du remplacement des médecins rappelés sous les armes et celles de l'évacuation éventuelle d'établissements hospitaliers.

En mai 40, la Commission décide de se réunir tous les jours et de constituer un comité de guerre formé de quelques membres qui siègeront en permanence. Cornet d'Elzius du Chenoy, De Boeck et Marteaux sont désignés. L'occupant allemand a tôt fait de réquisitionner l'hôpital Brugmann, c'est Marteaux qui propose et négocie la défense de Saint-Pierre. La CAP doit évacuer au centre ville les cancéreux et tuberculeux, réorganiser les laboratoires, organiser à Saint-Pierre un

service dentaire, ouvrir une annexe à Anderlecht, organiser un centre pour maladies vénériennes à Saint-Josse, centraliser les aliénés à Fond-Roy; réintégrer des médecins et infirmières, traiter avec l'armée allemande du remboursement des consultations; mettre en culture les terrains disponibles, trouver du charbon, de la farine, du fromage...

En décembre 1940, Marteaux est chargé de réunir les directeurs d'hôpitaux et d'examiner avec eux la question du regroupement des services et la proposition de la Croix-rouge d'hospitaliser des militaires blessés.

«Absent» à partir du 17 juin, il échappe aux arrestations du 22 juin 1941, et passe dans la clandestinité (puis part pour l'Angleterre, via la France et l'Espagne, en mars-avril 1942).

De retour en septembre 44, il annonce, à une réunion du 6 octobre, qu'il n'assistera qu'irrégulièrement aux réunions suivantes, mais qu'il ne quitte pas la CAP². Marteaux-ministre ne siège effectivement plus aux réunions de la Commission. Par contre, la correspondance semble abondante: Marteaux interviendra auprès des autorités militaires pour obtenir la libération de Brugmann, il assurera la gratuité ou les meilleures conditions d'achat pour la CAP de produits ou d'ustensiles. Certaines tensions, que l'on suppose inévitables, sont visibles, particulièrement sur les questions de la suppression des secours civils.

En juin-juillet 1947, lors de la réélection des membres de la CAP et suite à la modi-

fication de sa composition (dont un changement de président voulu par les libéraux), Albert Marteaux refuse de siéger

dorénavant dans les différentes sections, mais tient à rester membre du Bureau permanent, et y réussit.

Notes

1. L'école d'infirmières sera, à partir de 1919, attachée à l'hôpital universitaire Brugmann. En juillet 1926, en exécution de la Convention Rockefeller, une commission d'étude pour le projet d'organisation d'une école d'infirmières à Saint-Pierre est instituée, Marteaux en fait naturellement partie.
En 1930, le Comité de surveillance élargit ses compétences à l'école des infirmières-accoucheuses.
En 1937, il est membre de la section d'agrégation des candidates-infirmières et élèves-infirmières pour les hôpitaux Brugmann, Saint-Pierre et pour l'hospice de l'Infirmierie.
2. Nous ne savons si Marteaux est revenu sur sa décision ou si un bruit courait à propos d'une éventuelle décision, toujours est-il qu'une pétition des membres du personnel de la CAP, datée du 18 octobre 1944, lui a été adressée, afin qu'il continue « *de les soutenir et de les représenter directement au sein de la Commission* ». Elle a été signée par plus de 550 personnes faisant notamment partie des personnels du service de psychiatrie à Alseberg, de l'Hospice des Orphelines, de l'Hospice de l'Infirmierie, de l'École d'infirmières de l'hôpital Brugmann et de l'Hôpital auxiliaire du Sacré-Cœur.

LA GALERIE ROUGE



LE DOCTEUR MARTEAUX

les infirmières ou l'éternel féminin

catherine jacques *

«Les femmes ont toujours soigné, comme s'il était naturel que celles qui donnent la vie en soient les gardiennes et comptables»¹.

La révolution française ne parvint pas à exclure définitivement les sœurs hospitalières des soins de santé. Dès le début du XIX^e, elles sont à nouveau présentes dans les soins à domicile et institutions hospitalières. Peu à peu, la laïcisation croissante de la société et les avancées scientifiques qui transforment en profondeur l'art de guérir limitent l'emprise des sœurs sur le monde des malades. Leur savoir-faire traditionnel ne suffit plus : sous couvert de la science médicale, des médecins réclament des auxiliaires qualifiées. Parallèlement, on assiste à une lutte acharnée entre congrégations religieuses et médecins pour le pouvoir au sein des hôpitaux. Dès lors, se pose le problème du recrutement et de la formation de ces nouvelles auxiliaires médicales. Des réponses sont cherchées

*. Historienne attachée au CARHiF – Centre d'archives pour l'histoire des femmes, Bruxelles.

1. E. Gubin, «Les femmes ont toujours soigné..», dans *Sextant. Revue du Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes*, n°3, Hiver 1994-95, p.5. Pour la plupart des informations, on se reportera à ce numéro de la revue *Sextant* consacré aux femmes et la médecine.

à l'étranger. La première guerre mondiale sera une étape importante pour la profession d'infirmière car elle fera naître une aura autour du métier. Néanmoins, pendant tout l'entre-deux-guerres, on constate des problèmes de recrutement dus aux sous-salaires et à des conditions de travail pénibles; mais c'est aussi l'heure d'avancées significatives qui aboutissent à la reconnaissance et à la protection en 1946 du statut légal de la profession d'infirmière, sous la houlette d'Albert Marreaux, alors ministre de la Santé publique.

le rôle des congrégations religieuses et la place du personnel soignant pendant le XIX^e siècle²

A la fin du XVIII^e siècle, la première tentative de laïcisation du personnel des hôpitaux et hospices échoue en Belgique. Dès 1831, les congrégations religieuses prennent un nouvel essor «*grâce à la liberté d'association garantie par la constitution*»³. Pour prendre la mesure du poids que représentaient les religieuses dans l'administration des soins au XIX^e siècle, il faut avoir à l'esprit que dans un hôpital bruxellois de plus ou moins trois cents malades, se trouvent seulement deux praticiens, un médecin et un chirurgien aidés par trois élèves internes et quatre externes⁴. Au quotidien, l'essentiel des soins est administré par les religieuses «*héritières en ce domaine d'un savoir-faire traditionnel et d'une autorité remontant à plusieurs siècles*»⁵. Les sœurs ne bénéficient d'aucune formation parti-

2. Voir à ce propos V. Piette, «Des 'infirmières' avant les infirmières. Le personnel soignant laïc dans les hôpitaux bruxellois au 19^e siècle», *Sextant, op.cit.*, pp.39-59; M. Cocriamont, «Soigner les corps et les âmes. Les Sœurs Augustines des hôpitaux Saint-Jean et Saint-Pierre à Bruxelles au 19^e siècle», *Sextant...*, pp.19-38.
3. A. Tihon, «Les religieuses en Belgique du XVII au XX^e. Approche statistique», *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 1-2, p.4; K. VELLE, «L'Eglise, médecine et soins de santé au XIX^e-début XX^e», *Caritas et la FIHW. Un demi-siècle de vie hospitalière 1938-1988*, Namur, s.d., pp. 35-38.
4. Voir C. Dikstein-Bernard, «L'histoire des hôpitaux bruxellois au XIX^e. Un domaine encore inexploré», *Annales de la société belge de l'histoire des hôpitaux*, t. XV, 1977.
5. M. Cocriamont, *op. cit.*, p.51.

culière, les nouvelles sont instruites par les aînées. Mais rapidement – dès le début du XIX^e siècle – des conflits surgissent entre les conseils des hospices (qui gèrent les hôpitaux) et les sœurs. Ces heurts se cristallisent autour des heures qu'elles consacrent à la prière, de la question de l'approvisionnement en nourriture et de la pharmacie⁶.

De façon générale, «*la fondation des commissions administratives des hospices civils a inauguré, à peu près partout, une période de vive polémique avec les religieuses hospitalières*»⁷. Mais surtout, avec les progrès constants de la médecine à la fin du XIX^e, et au début XX^e siècle, des besoins à la fois quantitatifs mais surtout qualitatifs sont ressentis. Une véritable campagne anticléricale s'organise, surtout dans les rangs socialistes, contre la présence de religieuses dans les hôpitaux. En effet, tant dans nos contrées que dans les pays anglo-saxons, l'hôpital apparaît comme le lieu privilégié où soigner l'âme : «*A l'hôpital (...). Là, les malades sont dans des salles tranquilles et confortables; leur cœur s'est déjà quelque peu adouci suite à la gentillesse qui leur a été prodiguée et leur esprit est mieux disposé à prêter attention aux grandes affaires de l'éternité. Quelle belle occasion de tourner les âmes vers le sauveur*»⁸! Pour les sœurs hospitalières, la tâche première est moins les soins du corps que ceux de l'âme, la maladie selon la tradition n'étant jamais qu'une épreuve divine «*comme un appel de Dieu pour éveiller l'âme engourdie, comme la circonstance providentielle pour un retournement*»⁹.

Néanmoins, l'ensemble des médecins reconnaissent «*l'esprit d'ordre et d'abnégation*» des sœurs ... «*mais déplorent leur prosélytisme*»¹⁰. C'est ce qui pousse le docteur César De

6. En effet, à partir de 1821, seul un pharmacien est accrédité à préparer les médicaments. Voir à ce propos D. Vasquez Martinez, «A la recherche d'une identité les pharmaciens», *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie avant 1914*, Bruxelles, édit. ULB, 1992, pp.69-72.

7. K. Velle, *op. cit.*, p.51.

8. M. Stanley, *Hospitals and Sisterhoods*, London, John Murray, 1854, p.4.

9. O. Arnold, *Le corps et l'âme. La vie des religieuses au 19^e*, Paris, 1984, pp.201-202.

10. M. Cocriamont, *op. cit.*, p.32.

Paepe¹¹ à créer en 1887 la première école d'infirmières laïques à Bruxelles.

En marge des sœurs hospitalières – que l'on peut considérer du point de vue de la fonction comme les premières infirmières – les servantes ou les servants, personnel sans aucune qualification et sans éducation, font office de personnel soignant¹².

En 1862, André Uytterhoeven, chirurgien de l'hôpital Saint-Jean dépeint de manière terrible ces infirmiers et infirmières qui «*sont de véritables domestiques à gages, originaires de la campagne, trop inaptés pour avoir l'espérance de faire supporter ailleurs leurs services, ou bien des individus qui, après avoir parcouru tous les degrés de l'échelle de la domesticité, repoussés partout, en sont réduits à descendre jusqu'à la condition infime d'infirmier d'hôpital*»¹³. Ces infirmier(e)s domestiques «*nettoient les salles et aident la cuisine. Ils/elles sont chargés de vider les pots de chambre et les latrines, de changer la paille des matelas, de cirer les sols, d'allumer les feux mais aussi de veiller sur les malades, de refaire les bandages, de participer au service de nuit, de conduire à l'amphithéâtre les blessés...*»¹⁴.

Dans la capitale, la majorité des infirmier(e)s viennent de Flandre. Leur présence dans les institutions est de très courte durée, quelques mois en moyenne, elles/ils retournent ensuite dans leur village d'origine ou se placent comme domestiques en ville.¹⁵

Le conflit qui naît à la fin du siècle dernier autour de la laïcisation et de la qualification du personnel infirmier est à repla-

11. César De Paepe (1842-1890), médecin, sociologue, membre fondateur du POB en 1885 (L. Bertrand, *César De Paepe. Sa vie, son œuvre*, Bruxelles, 1909, 236 pp.).
12. Voir V. Piette, «Des infirmières avant les infirmières», *op. cit.*, pp.39-59.
13. A.Uytterhoeven, *Notice sur l'hôpital St. Jean. Etude sur la meilleure manière de construire et d'organiser un hôpital de malades*, Impr. Tircher, 2^e éd., Bruxelles, 1862, pp.268-269. Cité par V. PIETTE, *op.cit.*, p.39.
14. V. Piette, «Les prémisses de la professionnalisation», *Info Nursing – Congrès ACN: Les infirmières en chemin de professionnalisation*, n°55, janv. 1996, p.18.
15. *Ibidem*, p.20.

cer dans le contexte de la guerre scolaire qui s'intensifie et divise de plus en plus catholiques et libéraux. Les religieuses et les infirmier(e)s – servantes laïques d'hôpitaux sont critiqués et caricaturés. Le débat est épineux et soulève plus d'un problème. En effet, si l'on veut éliminer les sœurs hospitalières, il faut les remplacer et remodeler complètement auprès du public l'image de l'infirmière. Le salaire doit aussi être à la hauteur des exigences. Des solutions de fortune sont mises à l'essai, comme l'emploi d'orphelines, mais sans succès¹⁶.

Les milieux laïques qui réclament à hauts cris des «infirmières modernes», dignes d'une médecine scientifique, se voient contraints d'en passer par la création d'écoles et par la revalorisation complète du statut.

En très peu d'années, une véritable révolution des soins hospitaliers s'opère, sans doute accélérée par l'impact de la grande guerre.

En dépit des discours, on est en droit de se demander si la nouvelle fonction d'infirmière ne résulte pas de la fusion des tâches autrefois dévolues aux servant(e)s d'hôpitaux – comme la distribution des repas, la toilette des malades...- et de celles réservées aux sœurs. L'émergence de l'infirmière moderne résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes : l'apparition d'une médecine moderne qui nécessite des auxiliaires qualifiées, l'influence et la présence de plus en plus marquée dans des villes comme Bruxelles d'un milieu laïque au sein du corps médical, mais aussi l'admiration que suscite la nouvelle organisation des soins à l'étranger, en Angleterre avec Florence Nightingale¹⁷ et en Suisse.

Déjà à cette époque, un paradoxe toujours vivace de nos jours émerge : la contradiction entre la volonté des médecins de disposer d'un personnel qualifié et la peur de perdre leur mainmise sur le «savoir» : *«N'y a-t-il pas lieu de craindre qu'elle (l'infirmière) ne se transforme en un personnage prétentieux et suffisant, bien outillé pour contrecarrer l'influence du méde-*

16. Pour plus de détails voir V. Piette, «Des infirmières...», *op. cit.*, pp.54-56.

17. Voir Krebs-Japy, *Florence Nightingale, sa vie et son œuvre et notes sur le soin aux malades*, Paris, 1932.

*cin dans l'hôpital même et pour pratiquer l'exercice illégal de la médecine dès qu'elle en sera sortie ?*¹⁸.

Par conséquent, dans la formation de qualité à suivre par les infirmières, le respect de la hiérarchie médicale est présenté comme un «credo». Il faut en outre replacer la hiérarchie des formations dans son contexte : la guerre scolaire déjà évoquée se fonde sur une question socio-politique qui marque tout le siècle et articule interdiction du travail des enfants – seulement acquise le 13 décembre 1889 pour le travail industriel avant l'âge de 12 ans – et obligation scolaire – seulement établie légalement, jusqu'à quatorze ans, le 19 mai 1914, et respectée après 1918. Première guerre dans la guerre, la scolarisation effective est – pour le principe et/ou pour les financements – l'objet d'une bataille des chiffres continue : en l'absence de cadre légal, les données sur les présences effectives, le niveau de formation et la qualité des maîtres ne sont connues que médiocrement, et seulement du côté de l'enseignement public. Il semblerait qu'en 1875, 89% des enfants de 9-10 ans soient «scolarisés», et seulement 51% des 12-13 ans; qu'en 1897 et 1910, 88 puis 92% des 6-14 ans le soient. La scolarisation au niveau primaire progressant *de facto* de façon importante, une seconde guerre dans la guerre s'ouvre avec la question de l'enseignement moyen pour les filles, qui va opposer diverses conceptions du rôle de la femme : faut-il même que les jeunes filles poursuivent une scolarité? faut-il privilégier l'éducation ménagère ? certaines formations professionnelles,...? Outre que ces questions nous ramènent directement à celles qui concernent la formation des infirmières, on retiendra que c'est dans une phase chaude de la guerre scolaire (1879-1884) qu'une loi du 15 juin 1881 prescrit l'organisation de cinquante écoles moyennes de l'Etat pour filles, ... et de cent pour les garçons (en plus de deux athénées royales par province). L'exigence de niveau que nous verrons formulée quelques dizaines d'années plus tard doit être lue aujourd'hui avec un coefficient correcteur qui tient compte des entraves réelles mises aux études des jeunes filles.

18. «Le service des infirmiers et infirmières dans les hôpitaux civils», *Rapports de la société des chefs de service des hôpitaux civils de Bruxelles*, Bruxelles, mai 1902, p.6. Cité par V.Piette, «Les prémisses ...», p.18.

les modèles venus de l'étranger¹⁹

Chronologiquement, il faut d'abord citer l'initiative du pasteur Fliedner qui rétablit en 1832 en Allemagne l'ordre des Diaconesses, ordre soignant protestant. En 1859, la Comtesse Agenos de Gasparin crée à Lausanne «la Source», école normale évangélique de gardes-malades indépendantes. Mais la véritable transformation du *nursing* vient d'Angleterre avec le modèle proposé par Florence Nightingale, jeune fille de la haute société anglaise. En 1854, à l'occasion de la guerre de Crimée – qui oppose l'Angleterre, la France et l'empire ottoman à la Russie – Florence Nightingale aidée de trente-huit nurses qualifiées fait la preuve de son efficacité. Au lendemain des hostilités, elle est invitée à rédiger un règlement destiné à l'instauration d'un corps permanent d'infirmières. Et elle crée en 1857 la première école de *nursing* au sein de l'hôpital St.-Thomas à Londres. Le succès de son entreprise réside pour l'essentiel dans l'image de respectabilité, de professionnalisme mais aussi de dévouement qu'elle a su donner à ce métier.

les premières écoles d'infirmières en Belgique (1882-1907)

Entre 1882 et 1901, trois écoles sont fondées en Belgique. En 1882, une école publique et gratuite de gardes-malades est fondée par la ville de Liège et disparaît deux ans après suite à l'hostilité des milieux catholiques. En 1887, des cours de garde-malade sont organisés par le docteur César De Paepe dans le but avoué de combattre le monopole des congrégations religieuses. A la mort de celui-ci en 1891, ils sont repris par Octavie Docquier²⁰ qui, malgré les critiques quasi

19. Cette partie de l'article s'inspire largement de J. Arguello del Blanco, «Des origines de la profession et de la vocation d'infirmières en Belgique. 1882-1914», *Congrès ACN. Les infirmières en chemin de professionnalisation*, n°55, janv.1966, p.14; et du même auteur, «L'introduction du nursing laïque en Belgique (1882-1914)», *Sextant*, *op.cit.*, pp.61-82.

20. Octavie Docquier, née Octavie Fauquet (1860-1939), membre du POB, conseillère communale socialiste à Uccle de 1921 à 1926. «Le 40^e anniversaire de l'école Docquier», *Le Peuple*, 5 juin 1928, p.1.

constantes, parvient à les développer et à les transformer en cours du soir. En 1921 ils ont formé quelques 2789 infirmières.

La troisième école voit le jour à Anvers à l'hôpital du Stuyvenberg en 1902, sous le nom d'École communale d'infirmières.

Néanmoins, aucune de ces trois écoles n'est en mesure de modifier radicalement le *nursing* belge. Il faut attendre l'année 1907 et la création de trois nouvelles écoles pour qu'une petite révolution s'amorce : l'École Saint-Jean, en mars 1907²¹; l'École belge d'infirmières diplômées, en octobre, qui sera rebaptisée en 1919 Ecole Edith Cavell – Marie Depage²² en mémoire des deux femmes mortes pendant la guerre; et la troisième en novembre, l'École Saint-Camille²³. Toutes trois situées à Bruxelles, elles recouvrent chacune des buts spécifiques.

L'École Saint-Jean est soutenue par le conseil communal de Bruxelles. Elle s'inspire des modèles anglais et français. Le but de cette institution est de séculariser en douceur le personnel soignant. Elle porte le nom d'École des infirmières de l'Administration des hospices et secours de la Ville de Bruxelles. *«Les postulantes, dont l'âge est fixé entre 18 et 30 ans, sont tenues de présenter un certificat de moralité et de bonne conduite ainsi qu'un certificat d'études moyennes et connaître aussi bien le français que le flamand. La formation gratuite se compose d'une première année théorique et d'une seconde pratique. Tout au long de leur instruction, le port de l'uniforme est obligatoire»*²⁴.

21. Cette école est située dans l'hôpital Saint-Jean jusqu'en 1919, puis elle est annexée au nouvel hôpital Georges Brugman à Jette. Elle existe encore actuellement.

22. Liée à l'hôpital E. Cavell, elle ferme ses portes avec lui en 1987. Marie Depage, née Marie Picard (1873-1915), épouse Antoine Depage en 1893. Elle meurt dans le torpillage du Lusitania (H. Depage, *La vie d'Antoine Depage – 1862-1925*, Bruxelles, 1956, 365 pp.).

23. Cette école existe encore de nos jours mais elle a fusionné avec une autre : elles portent le nom Saint-Pie X-Saint-Camille.

24. J. Arguello, «Des origines de la profession et de la vocation...», *op.cit.*, p.15.

En 1908, la Maison des infirmières annexée à St-Jean est inaugurée. Elle offre à chaque étudiante une chambre individuelle et un lieu d'étude calme mais impose l'obligation de l'internat. Elle connaît dès le début des problèmes de recrutement et se voit contrainte de se tourner vers les classes populaires. Dès lors, elle n'exige plus à l'entrée que le diplôme d'études primaires.

Devant le besoin criant d'auxiliaires qualifiées et se rendant compte que l'Ecole Saint-Jean ne produit que des éléments de piètre qualité, Antoine Depage, professeur et chirurgien de l'Université Libre de Bruxelles, crée l'Ecole belge d'infirmières diplômées annexée à sa clinique (privée) d'Uccle. Très influencé par le modèle anglais, il décide de s'adjoindre l'aide d'Edith Cavell en la désignant comme «*directrice de l'école et responsable de l'instruction pratique des élèves*»²⁵. Malgré les problèmes de recrutement – la première année, l'école n'accueille que quatre élèves – la direction maintient son haut niveau d'exigence : il faut être âgé de 18 à 33 ans, posséder un diplôme d'études moyennes, ainsi qu'un certificat de moralité et de bonne conduite. La formation se poursuit sur trois ans, où alternent pratique et théorie. Grâce à la très bonne réputation de ses élèves, l'école voit croître assez rapidement son nombre de recrues.

Peu après l'ouverture de ces deux écoles, s'ouvre en novembre 1907 la première école catholique : l'Ecole Saint-Camille. Elle recrute surtout parmi les religieuses où elle connaît un réel engouement. «*Elle vise principalement à constituer un corps soignant en quantité et de manière rapide; n'enseigner que le strict nécessaire en une seule année et leur permettre d'obtenir le certificat de capacité mis sur pieds par l'A.R. du 4 avril 1908*», premier du genre à régir la profession.²⁶

25. *Ibidem.*

26. *Ibidem.*, p.16. Pour la suite des réglementations voir *infra* et note 38.

la guerre 1914-1918 : le mythe de l'ange blanc²⁷

Dès le début des hostilités, le Service de santé de l'armée et la Croix-rouge de Belgique sont très rapidement submergés par l'afflux de blessés venant du front.

Rapidement, un grand nombre d'hommes et de femmes se portent volontaires mais le personnel qualifié fait cruellement défaut.

Peu à peu, la guerre que l'on croyait de courte durée se transforme en guerre d'usure «dans la boue des tranchées». Le manque d'infirmières compétentes se fait sentir et «*on envisage d'en former rapidement à l'étranger. Au King Albert's Hospital de Londres, le Dr. Jacobs, médecin-major, fonde l'École belge des nurses, qui instruit dans l'urgence des aides-soignantes. En février 1916, 64 infirmières avaient été envoyées sur le continent; au total 150 candidates seront formées*»²⁸.

Désormais, le pays est coupé en deux : la Belgique occupée c'est-à-dire la majorité des territoires, et une petite portion libre derrière l'Yser. Dans le territoire occupé, les hôpitaux civils accueillent de nombreux patients, en raison des conditions de vie de plus en plus dures et de la misère qui se généralise. Nous ne savons presque rien des conditions de travail de ces infirmières et médecins restés en territoire occupé. L'activité des infirmières du front, pourtant nettement moins nombreuses, occupe par contre le devant de l'actualité. L'Ambulance de l'Océan polarise toutes les attentions : installée à La Panne et dirigée par le docteur Depage²⁹ avec le soutien de la Reine Elisabeth, cet hôpital de terrain soigne depuis décembre 1914 les blessés les plus gravement atteints.

Depage y «applique» sans contrainte ses principes en matière hospitalière : faire du nouvel hôpital une véritable «usine à guérir», où «*les soins à donner aux malades doivent être impeccables. Ce point concerne tout particulièrement les infirmières; elles doivent être soumises à une discipline rigoureu-*

27. Pour en savoir plus, voir E. Gubin et V. Montens, «La symbolique de la souffrance», dans *Sextant, op. cit.*, pp.83-106.

28. E. Gubin, *op. cit.*, p.93.

29. Antoine Depage (1862-1932), chirurgien, professeur à l'université Libre de Bruxelles. Libéral et franc-maçon. Voir H. Depage, *op. cit.*

se, leur tenue doit être irréprochable»³⁰. Il a une préférence nette pour les nurses anglaises et renvoie sans complexe les femmes de bonne volonté sans formation ou trop catholiques à son goût. Aux nurses anglaises qui imposent une discipline de fer viennent s'adjoindre quelques rares infirmières belges comme Cécile Mechelynck³¹, Jane de Launoy³² et des nurses américaines, canadiennes et suisses. Le docteur Depage parvient à faire chuter la mortalité dans son hôpital. Et c'est sans doute cet exemple qui donne ses lettres de noblesse à la profession d'infirmière.

A quelques kilomètres de là, la comtesse van den Steen de Jehay réorganise l'hôpital de Poperinghe. On y applique également la médecine moderne et l'asepsie. Les infirmières sont pour la plupart issues de l'Ecole Saint-Camille. Idéologiquement à l'opposé de l'hôpital de l'Océan, «il symbolise, néanmoins, durant toute la guerre, l'initiative privée basée sur la tradition caritative. (...) Réquisitionné partiellement par le Docteur Mélis³³ dès mars 1915, l'hôpital de Poperinghe fonctionne jusqu'en 1918 sous la direction de la Comtesse van den Steen³⁴, de Valentine Terlinden et avec l'aide de Louise d'Ursel. La 'matron', Julia Van Hemelrijk est à la tête de 11 religieuses et de 30 infirmières, dont 17 infirmières diplômées de Saint-Camille, trois Américaines et deux Anglaises»³⁵.

30. A. Depage, *L'Ambulance de l'Océan à La Panne. Sa fondation, son évolution, son organisation*, Paris, 1917, pp.11-13 (cité par E. GUBIN, *op. cit.*, p. 95).
31. En 1931, Cécile Mechelynck est directrice de l'école des infirmières-visiteuses de Bruxelles. Elle reçoit la médaille Florence Nightingale le 13 juin 1931. *Servir*, 4 a., n°9, juin 1931.
32. Jane de Launoy est fille de médecin. Elle a une formation de régente scientifique. En 1907, elle entreprend une formation à l'Ecole d'infirmières Saint-Camille (*Infirmière en service commandé*, Bruxelles, 1938, Préface, pp.5-6).
33. L. Mélis (1853-1932). Il poursuit ses études de médecine à l'Université de Gand. Médecin militaire en 1913, il devient inspecteur général du Service de Santé de l'Armée (Musée de l'Armée, microfiche n°9729).
34. Née Maria-Charlotte de Villegas de Saint-Pierre (1870-1941), elle épouse le comte Léopold van den Steen de Jehay (1860-1919). Elle est l'une des fondatrices de l'école Saint-Camille (*Etat présent de la noblesse du Royaume de Belgique*, t. XVIII, Bruxelles, 1968, p.193).
35. E. Gubin, *op. cit.*, pp.101 et 103.

Si bien souvent l'exemple de l'Ambulance de l'Océan est mis en exergue par la suite, nous constatons que de multiples réalités se sont côtoyées pendant la durée de la guerre. Mais indéniablement l'influence de Depage est très forte. Il réussit à imposer en Belgique le système anglais de *nursing* et «*dota la profession de trois caractéristiques essentielles : le dévouement, l'uniforme et une discipline stricte, calquée sur le modèle militaire*»³⁶. «*Si ces événements valorisent moralement la profession*», ils ne contribuent en rien à son émancipation. Ce métier sort de la guerre entièrement féminisé et il «*est synonyme de soumission au règlement, de dévouement sans borne, de rémunération médiocre*»³⁷.

des lendemains qui chantent ? les infirmières dans l'entre-deux-guerres

La guerre a néanmoins eu le mérite de montrer l'absolue nécessité de disposer d'un personnel hautement qualifié maîtrisant les progrès récents de la médecine. Elle impose la profession d'infirmière et lève toute ambiguïté. Pourtant les infirmières n'obtiennent durant tout l'entre-deux-guerres ni statut, ni titre protégé. La législation se borne à définir les connaissances requises pour l'exercice de la profession³⁸. Il faut attendre le 15 juin 1937 pour voir les législateurs se préoccuper de leurs conditions de travail et étendre «*la loi sur la*

36. *Ibidem*, p.104.

37. *Ibidem*, p.106.

38. Voici la suite des mesures réglementaires visant la profession d'infirmière :

- 4 avril 1908, A.R. instaurant un certificat de capacité;
- 12 juillet 1913, instauration d'un diplôme de capacité;
- 3 septembre 1921, A.R. réorganisant les examens pour infirmiers et infirmières hospitaliers, infirmières-visiteuses et infirmiers au service des aliénés;
- 1^{er} septembre 1924, A.R. instituant un diplôme d'accoucheuses visiteuses;
- 14 septembre 1926, A.M. concernant l'organisation de cours de soignée en une année;
- 9 février 1931, A.R. coordonnant et révisant les arrêtés relatifs au programme des examens d'infirmiers et infirmières;
- 10 juillet 1933, A.R. organique de l'enseignement technique, industriel, commercial, professionnel et ménager.

journée des huit heures au personnel infirmier des établissements hospitaliers publics et privés ainsi que des cliniques»³⁹.

L'arrêté royal du 3 septembre 1921⁴⁰ avait accru le niveau d'exigence d'obtention du diplôme d'infirmière⁴¹. Les élèves «suivent un tronc commun d'études d'un an. Les infirmières au service des aliénés se spécialisent en deuxième année. Les futures visiteuses et hospitalières poursuivent la deuxième année de concert et se spécialisent en troisième. Les cours théoriques sont dispensés par les médecins sauf ceux d'économie domestique, de pédagogie, de sociologie qui s'ajoutent au programme»⁴². Cette mesure se base sur l'illusion que la guerre a multiplié les vocations et fait fi des réalités : «Pendant la guerre, les vocations d'infirmières naissaient spontanément, dans tous les coins de la Belgique (... les jeunes filles) cherchaient elles-mêmes les moyens de s'instruire dans les écoles d'infirmières existant (...) Il y avait de 20 à 30 élèves pour chaque année d'études dans certaines écoles, aussi croyait-on que ce premier élan d'enthousiasme était une garantie certaine pour la profession dans l'avenir et que le nombre d'infirmières diplômées sortant des différentes écoles du pays aurait largement suffi pour les différents besoins d'infirmières (...) Malheureusement, ces prévisions n'ont été que pures illusions ! L'emballement pour se faire infirmière finissait presque en même temps que la guerre parce que les conditions de travail dans les hôpitaux étaient extrêmement pénibles et exigeaient, outre une santé de fer, des qualités supérieures dont bien peu de jeunes filles se sentaient capables...»⁴³.

39. *Moniteur belge*, 21 juin 1937.

40. *Moniteur belge*, 21 septembre 1921.

41. Cet arrêté consacre le diplôme d'infirmière-visiteuse et réorganise les études d'infirmières et infirmiers hospitaliers et d'infirmiers au service des aliénés. La durée des études est de trois ans pour les deux premières catégories et de deux pour les dernières.

42. R-M. Laurent, *Les infirmières en Belgique au début du XX^e siècle. Naissance d'une profession*, Mém. Lic. Hist. U.L.G., 1988-1989, p.114.

43. Maurissen, Mlle, «Manière d'envisager le recrutement des infirmières hospitalières», *L'Infirmière. Organe de la FNIB*, 5a., n°5, 1926, p.76.

Dès lors, ce n'est plus la formation qui pose problème mais bien le recrutement. De plus, l'infirmière hospitalière est confrontée à l'impossibilité de concilier ses horaires avec une vie de famille et une vie sociale, comme le souligne en 1926 la Fédération Nationale des Infirmières belges (FNIB) qui met le doigt sur les conditions de travail particulièrement pénibles et les contraintes psychologiques : elles «... vivent plus ou moins retirées de la société et de la famille et souffrent d'isolement moral»⁴⁴.

Une véritable relation triangulaire s'installe entre le constat de pénurie, la nécessité de disposer d'un personnel hautement qualifié et les mauvaises conditions de travail, que le discours sur «la vocation» prétend résoudre : «...il est souhaitable que dans les écoles, l'on procède à une sélection rigoureuse des aspirantes, étant tout d'abord admis qu'il y a lieu de réclamer d'elles une certaine culture générale et surtout l'aspiration vers un idéal, un idéal de dévouement et d'abnégation qu'implique bien ce terme dont nous usions tout à l'heure et dont la signification a une telle plénitude : la vocation !»⁴⁵. Devant l'ampleur du problème, la Croix-Rouge de Belgique va jusqu'à présenter, en 1931 à l'Union Coloniale, un film de propagande au titre éloquent *Le Voile sacré*⁴⁶ et elle envoie «*gratuitement aux personnes qui lui en font la demande une brochure La Carrière d'infirmière, qui contient tous les renseignements sur les études et les écoles d'infirmières*»⁴⁷.

Frédéric Denis, journaliste au *Peuple*, propose d'autres solutions pour venir à bout du manque d'infirmières. Si sa conception du métier d'infirmière se fonde complètement dans le discours ambiant – «une mission pour laquelle la femme est toute désignée. Elle peut y déployer ses qualités de cœur»⁴⁸ – les solutions qu'il apporte au problème de recrutement vont à contre-courant : «...La crise des infirmières (...) est due à d'im-

44. Bossier, Mlle, «Manière d'envisager le recrutement des infirmières hospitalières», *L'Infirmière. Organe de la FNIB*, 5a, n°5, 1926, p.77.

45. Gillard, Mlle, «Le recrutement des infirmières hospitalières», *L'infirmière. Organe de la FNIB*, 5a., n°4, 1926, p.53.

46. «Le Voile sacré», *Servir*, 4a., n°9, juin 1931, p.329.

47. «La Belgique a besoin d'Infirmières !», *Servir*, 4a., n°9, juin 1931, p.330.

48. F. Denis, «La crise des infirmières», *Le Peuple*, 16/12/1925, p.1

parfaites (...) conditions de travail. C'est en facilitant l'accès à la profession pour les jeunes filles de la classe ouvrière, en indemnisant mieux les élèves et en payant mieux les diplômées que l'on résoudra ce problème (...)». En effet, «*cette carrière est à peu près fermée aux jeunes filles de la classe ouvrière, celles qui ont besoin de gagner leur vie*»⁴⁹. Ces jeunes femmes, à l'âge où les études d'infirmières débutent, gagnent pour la plupart déjà leur vie et ne peuvent se permettre encore trois années d'études à peine rémunérées et pour n'obtenir au bout du compte qu'un piètre salaire couplé à des conditions de travail déplorables. Le monde socialiste bruxellois semble se faire le relais des doléances des infirmières. La Centrale des travailleurs des services publics a repris à sa charge les revendications salariales et d'organisation du travail, et depuis que «*les socialistes sont rentrés à la Commission d'assistance, la citoyenne Brunfaut a introduit les revendications des infirmières. Le citoyen Marteaux, membre du bureau permanent, met sur pied tout un projet de réformes (...)*»⁵⁰. Marteaux, en tant que président du comité de surveillance de l'école des infirmières et du personnel infirmier propose une revalorisation barémique par assimilation du personnel infirmier au personnel administratif⁵¹.

Pour combler le manque d'infirmières dans les hôpitaux bruxellois, on fait fréquemment appel à des étrangères qui bien souvent ne comprennent pas les demandes des malades⁵². La difficulté réelle du recrutement est encore aggravée par des tensions entre responsables politiques du conseil communal de la ville de Bruxelles. En 1939, l'échevin des finances catholique, sous couvert de restrictions budgétaires, demande la suppression de l'école d'infirmières de l'hôpital Brugmann, ce qui provoque l'indignation dans les rangs laïques car la CAP est «*dans l'impossibilité de recruter un nombre suffisant d'infirmières parmi les élèves*» des écoles

49. *Ibidem*.

50. F. Denis, «Le sort de infirmières», *Le Peuple*, 19/12/1925, p.5.

51. *Ibidem*; Archives du CPAS de la Ville de Bruxelles, Registre de P.V. du Comité de surveillance de l'école des infirmières et du personnel infirmier de l'administration : interventions du 12/11/1925 au 14/01/1926.

52. «A propos de pénuries d'infirmières dans les hôpitaux de Bruxelles», *Le Peuple*, 16/03/1926, p.3.

laïques et «*la CAP est obligée d'accepter un nombre considérable d'infirmières sorties des écoles catholiques*»⁵³.

L'attrait pour la formation d'infirmière-visiteuse semble plus fort car les diplômées jouissent d'une plus grande autonomie et d'une liberté accrue dans leurs activités. Mais surtout ce métier est plus facilement conciliable avec une vie de famille normale : «*La carrière d'infirmière-visiteuse offre l'avantage incontestable d'autoriser le retour journalier au foyer, tout en accomplissant un mandat médico-social reconnu si utile de nos jours*»⁵⁴. L'infirmière-visiteuse se définit comme un intermédiaire entre les médecins et les familles, les individus, les enfants. Théoriquement, son rôle se borne à veiller à la bonne exécution des instructions du médecin. Dans la réalité, elle est souvent amenée à prendre des initiatives qui ne manqueront pas d'être critiquées par le corps médical. On retrouve des infirmières-visiteuses aussi bien à l'ONE, pour ses consultations de nourrissons ou prénatales, qu'à l'inspection médicale scolaire, et dans les usines. Dès avril 1919, elles se regroupent au sein de l'Association des infirmières-visiteuses de Belgique (AIVB) qui adhère à la FNIB en 1922⁵⁵. Mais le déficit d'infirmières-visiteuses comme d'hospitalières reste une réalité. Néanmoins, il ne faut pas uniquement l'attribuer au manque de vocations, mais aussi au besoin toujours croissant d'auxiliaires médicales qualifiées lié au progrès de la médecine moderne, et à la place de plus en plus importante accordée dès l'après-première-guerre par les pouvoirs publics à l'hygiène sociale (lutte contre la syphilis et les maladies vénériennes, l'alcoolisme, les maladies nerveuses, la tuberculose, la protection de la femme enceinte et du nourrisson).

53. «L'infirmière syndiquée», janv.1939, n°1.

54. «Appel aux infirmières», *Revue mensuelle de l'association des infirmières-visiteuses*, 1924, p.615.

55. C. Magnée, *Les infirmières belges dans l'entre-deux-guerres, entre émancipation et mission*, Mém. Lic. Hist. ULB, 1996-1997, pp.55-61.

les premières associations professionnelles

L'une des conséquences de la prise de conscience de leur identité professionnelle est la création, le 11 février 1919, de l'Union professionnelle des infirmières, fondée par une quarantaine d'infirmières, principalement issues des hôpitaux bruxellois. Selon les statuts parus au *Moniteur* le 1^{er} décembre 1919, elle est dirigée par «un comité composé d'infirmières élues par les infirmières elles-mêmes (...) L'Union professionnelle des infirmières belges a pour but la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de l'infirmière»⁵⁶. Dans tout le pays – à Anvers, Tournai, Gand et Malines – apparaissent des Unions semblables entre 1919 et 1922. Dès juillet 1919, elles se dotent d'un organe de presse *L'Infirmière belge*. En août 1921, il change son nom en *Revue de l'Infirmière*. Ce mensuel devient bimestriel et bilingue en 1924. En 1926, une publication française et une néerlandophone voient le jour mais la revue redevient bilingue en 1936 pour des raisons financières⁵⁷.

Le 2 février 1922 (les statuts paraissent au *Moniteur belge* seulement en 1924), la Fédération nationale des infirmières est créée. Elle regroupe six unions régionales⁵⁸ et l'Association des infirmières-visiteuses (créée en 1919). Elle est neutre et apolitique, fonctionne selon le principe de *self government*. Peu à peu y adhèrent également les infirmières coloniales et les infirmières militaires⁵⁹. La Fédération poursuit des

56. «Statuts de l'Union professionnelle des infirmières belges», *Revue de l'infirmière. Organe de l'Union professionnelle des infirmières*, 1a., n°7, févr. 1922, p.4.

57. R-M. Laurent, *op. cit.*, p.121.

58. L'Union professionnelle des infirmières de Bruxelles, de Beroepsvereniging van verpleegsters van Oost-Vlaanderen, de Antwerpse vakvereniging van volgediplomeerd verpleegenden du Stuyvenberg à Anvers, de Vergadering der Volgediplomeerd Verpleegsters d'Anvers, de l'Union professionnelle des infirmières de Tournai, de Vergadering der Verpleegsters de Malines.

59. «La Fédération des Infirmières belges», *Revue de l'Infirmière. Organe de l'Union professionnelle des infirmières*, 1a, mai 1922, pp.164; L. d'Ursel, «L'Union professionnelle d'infirmières en Belgique», *La Croix-rouge de Belgique. Revue Mensuelle*, mars 1923, pp.232-235; Hellemans, «Rapport de l'activité de la fédération», *Revue de l'Infirmière. Organe de l'Union professionnelle des infirmières*, 3a., n°11/12, juin/juill., 1924, pp.6-9; C. Mechelynck, *La Fédération nationale des infirmières a quarante ans*, Ottignies, 1962.

buts concrets comme le maintien des études d'infirmières en trois ans, l'obtention de droits sociaux...mais elle a surtout la volonté de donner à cette «*profession nouvelle qui cherche sa voie (...) un code de profession. L'apprentissage, l'examen, l'exercice n'en sont organisés que provisoirement. Si l'on n'y prend garde, des indignes, des incapables, peuvent la discréditer ou l'amoindrir. Il est nécessaire que toutes les infirmières se groupent et s'organisent en une grande union pour sauvegarder leurs intérêts les plus sacrés; c'est l'unique moyen d'obtenir que la profession d'infirmière soit une profession respectée, estimée qui assure à ses membres des conditions de vie stables et dignes*»⁶⁰.

Malgré un succès rapide (728 membres en 1926 et 1300 en 1937), la Fédération n'échappe pas aux tensions idéologiques et linguistiques. Dès 1924, une section destinée aux infirmières catholiques, la SIC, existe et se transforme en 1933 en l'Association des Infirmières Catholiques. L'aile flamande se sépare en 1936 (*Verbond der Katholieke Verpleegsters Vereenigingen*)⁶¹ et son premier congrès se déroule les 26 et 27 août 1939 à Gand. L'AIC, qui existe encore actuellement, publie dès janvier 1929 le *Bulletin de la section des Infirmières catholiques*⁶².

A l'origine des dissensions linguistiques, se trouve l'impression des infirmières néerlandophones de ne pas être aussi bien représentées que les francophones, ce qui avait amené en 1933 le dédoublement de la vice-présidence⁶³. Mais cela n'évite pas la création d'une section flamande ayant son propre journal en 1938. Néanmoins, la FNIB subsiste avec une présidente et une secrétaire générale, mais deux sections autonomes dirigées chacune par une présidente propre⁶⁴.

60. «L'Union professionnelle», *Revue de l'Infirmière. Organe de l'Union professionnelle des infirmières*, 1a., n°7, févr. 1922, pp.1-2.

61. C. Magnée, *op. cit.*, p.136.

62. Ce bulletin devient, de 1933 à 1940, la revue de l'Association des infirmières catholiques de Belgique.

63. «Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 déc. 1933», *L'Infirmière*, janv./févr. 1934, p.27.

64. C. Magnée, *op. cit.*, p.131.

des solutions pour améliorer le cadre de vie de l'infirmière hospitalière

D'autres associations proposent des aides ponctuelles et matérielles aux infirmières. Parmi celles-ci, La Famille de l'Infirmière qui a vu le jour au Havre en 1918 par la volonté de Thérèse Goldschmidt⁶⁵ – plus connue sous le nom de son époux Paul Hymans – et de la Croix-Rouge américaine dans le but d'apporter une aide matérielle et surtout un appui moral aux infirmières militaires. Après l'armistice, cette association se transforme en Club, situé boulevard de Waterloo, en un home de repos localisé à Rhode-Saint-Genèse (Les Voiles blancs) et en une section de placement gratuit⁶⁶. En 1921, elle se constitue en asbl et «avec le concours de la Société coopérative Le Home des infirmières et de la Société nationale des habitations à bon marché, elle fait construire un nouveau Club au 18 rue de la Source⁶⁷. Ce Club comprend le logement pour 70 infirmières, un restaurant, une salle de lecture, des salons, une salle de conférence, etc.»⁶⁸. La Famille de l'infirmière propose une sorte d'ersatz de foyer, dans la mesure où l'internat est théoriquement obligatoire pour les infirmières hospitalières même lorsqu'elles sont mariées. Dans le même esprit, la FNIB crée en 1933 avec l'aide de la Famille de l'infirmière une Maison de retraite⁶⁹. Grâce aux efforts conjoints

65. Thérèse Goldschmidt est l'une des sept enfants du couple Goldschmidt-Przibam. Elle épouse Paul Hymans le 14 avril 1898. Tous deux sont de religion protestante. Après avoir développé une action caritative importante à Londres depuis 1915, Thérèse Hymans a fondé après la guerre la première école d'infirmières-visiteuses à Bruxelles et s'est consacrée au développement du rôle social des infirmières-visiteuses.

P. Hymans, *Mémoires*, Bruxelles, 1958, t.1, p.4; R. Fenaux, *Paul Hymans, un homme, un temps 1865-1941*, Bruxelles, 1946, p. 53.

66. «L'inauguration du home des infirmières à Bruxelles», *La Croix-Rouge de Belgique*, déc. 1923, p. 1152.

67. Ce «nouveau club» a conservé le nom de Home des infirmières. Cet ensemble un peu particulier de logements sociaux existe encore actuellement, après avoir été agrandi en 1935, et transformé en 48 studios en 1969.

68. «Informations. Famille de l'Infirmière», *Revue de l'infirmière*, 3a., n°6/7, janv./févr., 1924, p.28.

69. «La maison de retraite», *L'infirmière. Organe de la FNIB*, 15 a., n°1, 1937, p.30.

des deux mêmes associations, une Mutualité des infirmières et travailleuses sociales voit le jour au 80, rue de Livourne à Bruxelles dès janvier 1924 (elle prend en charge les frais de maladie, de médecin et de produits pharmaceutiques)⁷⁰. Dans le cadre de la révision de la loi sur les conseils de Prud'hommes, le 12 février 1925, et sous l'influence de déléguées de la FNIB et de représentantes de la Mutualité, les infirmières sont assimilées aux employés et bénéficient enfin des avantages garantis par la loi organique de 1922 et de 1925 qui régit le contrat d'emploi des employés et l'assurance vieillesse obligatoire⁷¹.

les conditions de travail et les associations syndicales

Les exigences pour la formation des infirmières, l'internat obligatoire mais surtout les conditions de travail font réfléchir plus d'une candidate. Cécile Mechelynck, infirmière diplômée de Saint-Camille, ne manque pas de le rappeler au Congrès de la FNIB en 1926: «*Souvent l'infirmière travaille 10 heures par jour. Lorsqu'elle veille la nuit, le service de 12 heures semble encore général. Même, dans certains établissements la monitrice, l'infirmière des salles d'opérations sont constamment de garde, pendant leurs rares heures de liberté, même pendant la nuit, elles sont appelées pour les cas urgents. La situation est identique pour l'infirmière en chef. Souvent celle-ci n'ose pas prendre le jour de liberté auquel elle a droit, car il n'y a personne pour assumer la responsabilité en son absence...*»⁷². Rappelons qu'elles devront attendre 1937 – seize ans après les autres travailleurs – pour que la loi des huit heures leur soit appliquée. Ceci est significatif de toute l'ambiguïté dans laquelle ce métier est maintenu. Il est à la fois présenté comme une profession à part entière mais également comme

70. «Mutualité des infirmières», *La Croix-Rouge de Belgique. Revue mensuelle*, oct. 1923, p.800; «Mutualité des infirmières et travailleuses sociales», *op. cit.*, 3a., n°1, janv. 1924, p.55; «Chronique du mois», *Revue de l'infirmière*, 3a., n°4/5, nov/déc., 1923, pp. 10-12. Sans préjudice des règles propres à chaque institution : les hôpitaux publics offrent les soins à leur propre personnel.

71. Pour plus de détails se reporter à C. Magnée, *op. cit.*, pp.105-104.

72. C. Mechelynck, «La protection de l'infirmière dans son travail», *L'Infirmière*, 1926, n°5, pp.74-75.

une forme de bénévolat, d'apostolat. Les infirmières de l'entre-deux-guerres ne parviennent toujours pas à s'affranchir du discours de «l'Ange blanc» et des Sœurs Hospitalières, comme le confirme un classique de l'époque *Le Secret de l'infirmière* de Gabrielle Révelard, paru en 1933 et «spécialement écrit en vue de la formation morale de l'infirmière»⁷³.

Sous l'influence de la crise des années 1930, la presse féministe développe l'idée qu'une profession typiquement féminine est une garantie contre le chômage car elle n'entre jamais en concurrence avec les emplois masculins⁷⁴. Mais le danger existe d'enfermer des jeunes filles dans une profession dévalorisée, parce que c'est un bastion féminin, et par conséquent peu rémunéré et peu protégé! C'est dans cette optique que s'exprime, durant les années 30, une nette volonté de la part des associations professionnelles d'infirmières de doter la profession d'un statut légal. En effet, une série de dispositions régissent la formation des infirmières mais aucune loi ne protège le titre d'infirmière : «*En effet, (s'indigne C. Mechelynck), en Belgique, on peut pratiquer l'art de soigner les malades sans diplôme, on peut aussi prendre le titre d'infirmière. Ce nom n'est pas défendu*»⁷⁵.

Dès 1933, la FNIB, de concert avec la Fédération des écoles d'infirmières, élabore un Statut de l'infirmière, à soumettre aux Chambres⁷⁶. Un projet de loi est bien déposé aux Chambres par les sénateurs libéraux Godding et Guinotte en 1939. Cette proposition définit la profession d'infirmier et d'infirmière et en protège le titre. Mais les hostilités empêcheront qu'elle aboutisse. Les infirmières affiliées à la division des services de santé de la Centrale des services publics affirment la nécessité de la reconnaissance légale de la profession et du titre d'infirmière, mais s'opposent néanmoins à cette proposition de loi car elle exclut «*du droit au travail toutes les infirmières non détentrices du diplôme légal, actuellement en*

73. *Egalité*, 1933, n°19/20, p.55.

74. C. Mechelynck, «L'infirmière visiteuse», *Egalité*, 1933, n°18, p.23.

75. C. Mechelynck, «La protection de l'infirmière dans son travail», *L'Infirmière*, 1926, n°5, p.76.

76. C. Jacques, «Les Infirmières dans l'entre-deux-guerres...», *Sextant*, *op.cit.*, n°3, p.117.

fonction»⁷⁷. Finalement, c'est Marteaux alors Ministre de la Santé Publique qui soumettra à la Chambre des représentants (le 17 octobre 1945) un projet de loi sur la protection des titres d'infirmier et d'infirmière qui ne prête à aucune discussion et qui sera promulgué le 15 novembre 1946⁷⁸.

Un an avant le début des hostilités, le 1^{er} janvier 1939, UNITAS, le syndicat professionnel du personnel féminin du Service santé voit le jour grâce aux efforts conjoints des associations d'infirmières et de la mutualité. Son but est de protéger, de défendre les intérêts professionnels et de fournir une aide matérielle en cas d'incapacité⁷⁹. «*Ce syndicat est admis officiellement en 1940, il obtient 4 sièges à la Commission nationale paritaire des soins de santé où il fait accepter la reconnaissance officielle d'une caisse de chômage et un barème minimum*»⁸⁰.

en guise de conclusion : **l'après 1945 des revendications récurrentes**

Au lendemain de la seconde guerre, les infirmières sont confrontées aux mêmes problèmes que ceux rencontrés pendant tout l'entre-deux-guerres : la pénurie, les salaires bas, le manque de reconnaissance sociale et l'absence de protection du titre.

Les mêmes solutions qu'après la première guerre sont préconisées : avant toute chose, l'exaltation de la mission des infirmières que l'on continue à assimiler à des «sœurs de charité laïques». La carrière est toujours présentée comme une vie «*toute de renoncement et de dévouement qui est celle des infirmières qui acceptent de vivre une vie de 'religieuses laïques'...*»⁸¹. Ce discours est encore plus omniprésent que pendant les années 30. Le dévouement dont la plupart des

77. «Les revendications des infirmières», *Le Peuple*, 23/02/1939, p.2.

78. *Moniteur belge* du 21 déc. 1946.

79. «Unitas et la mutualité des infirmières», *L'infirmière*, XVII a, 1939, n° 1.

80. R-M. Laurent, *op. cit.*, p.124.

81. CARHIF: Fonds de la Porte ouverte : G. Van Hamme, «Les infirmières», *Les Hommes au travail*, 1^{er} juil.1944.

infirmières firent preuve durant la guerre renforce et légitimise encore plus ce discours.

Néanmoins, les associations professionnelles se rendent compte de l'urgence de la situation et organisent les 10 et 12 novembre 1945 un Congrès national sous la présidence de M^{lle} Kaeckenbeeck, infirmière en chef de la Croix-Rouge de Belgique. Elle croit cependant nécessaire de justifier l'attitude des infirmières et répond aux journalistes qui lui demandent si un vent de revendications souffle sur la profession : *«Surtout ne dites pas cela. Rien n'est plus éloigné de nos intentions que de nous insurger et de batailler. Mais si nous entendons user de modération, si nous demeurons fidèles au désintéressement que nous avons toujours pratiqué, nous estimons pourtant ne pas pouvoir demeurer plus longtemps passives devant certaines contingences, qui nous lèsent (...) nuisent aussi au public et risquent de compromettre l'avenir de la profession»*⁸².

Parmi les vœux des infirmières, on retrouve deux points essentiels : la reconnaissance et la protection du titre d'infirmières (ce qu'elles obtiennent par la loi de 1946), et la création d'un organisme officiel composé uniquement d'infirmières dont le but principal serait le contrôle de la profession, c'est-à-dire de vérifier les titres à l'inscription au registre officiel de la profession et de décider des conditions du maintien de l'inscription⁸³.

Ce dernier point est fortement contesté, car selon M^{lle} Kaeckenbeeck, *«...On convient que les médecins et que les avocats aient le droit de se contrôler eux-mêmes. On considère les infirmières comme des mineures incapables de s'organiser et de se donner une discipline (...)»*⁸⁴.

On le voit, la position de l'infirmière dans la société et au sein du corps médical n'est toujours pas clairement définie au lendemain de l'armistice. Les discours du don de soi, de l'apos-

82. CARHIF: Fonds de la Porte ouverte : coupure de presse : Lionel, «A la veille d'un Congrès. Les Infirmières ont de l'ambition. Mais c'est dans l'intérêt général» (origine du quotidien inconnu et s.d.).

83. «Le Congrès des infirmières», *La relève*, 21 oct. 1945.

84. CARHIF: Fonds Porte ouverte : Lionel, *op.cit.*

tolat laïque subsistent, et si l'on garde à l'esprit les grèves des infirmières qui ont secoué le pays bien plus tard, encore ces dernières années, il est légitime de se demander si actuellement, ces dernières ne sont pas encore tributaires de leur passé et stigmatisées par lui.



Dessin du Dr Marteaux au cours de la traversée entre le camp de concentration de Miranda et l'Angleterre. Le dessin est l'œuvre de l'ancien pilote du Roi d'Ethiopie et a appartenu à Isabelle Blume. Archives Jean-Pierre Marteaux.

LONDRES 1943 – 1944 : témoignage

Sans compter les rancunes que le gouvernement Pierlot avait pu garder à l'encontre des parlementaires de gauche, comme Isabelle Blume et Kamiel Huysmans, qui l'avaient précédé à Londres, l'arrivée d'Albert Marteaux, représentant du Front de l'Indépendance et communiste, en janvier 1943 ne suscita pas vraiment l'enthousiasme côté officiel.

Comme ses amis de gauche, Marteaux fut politiquement tenu à l'écart, ce qui ne laisse guère de documents. Nous avons toutefois retrouvé un témoin, Ghislaine Vankeerberghen-Driesen, qui a tenu à restituer ses souvenirs de l'époque. Il y est notamment question d'un « secrétariat d'Etat » à la Santé confié à Marteaux en 1944 dont nous n'avons pas trouvé de trace officielle: une piste à explorer encore.

En 1940, j'étais régente littéraire fraîchement diplômée et sans emploi fixe.

Ma mère, Marcelle Zoude, étant fonctionnaire au ministère des Communications, elle a été mobilisée et désignée dans le lot qui devait quitter Bruxelles. Nous sommes parties pour Ostende, le 13 mai 1940, en train. Là, pendant trois jours, déballage, emballage, destruction de dossiers à l'hôtel du Parc, qui était réquisitionné, et bombardements nocturnes – pas la moindre défense anti-aérienne, à part quelques soldats français qui tiraient dans les fenêtres qui n'étaient pas occultées!

Le 16 mai, deux propositions de départ à destination de Dieppe nous furent faites: un train ou plusieurs bateaux; nous avons choisi le bateau, et nous nous sommes retrouvées... à Southampton vingt-quatre heures plus tard.

Nous y avons été considérées comme réfugiées, et eu le choix entre deux solutions: être logées chez l'habitant, ou se regrouper avec d'autres belges; nous avons choisi la première solution et avons été très bien accueillies.

Les réfugiés étaient hébergés et nourris gratuitement: les logeurs recevaient une allocation de la commune dont nous ne connaissions pas le montant.

Nous avions emporté un peu d'argent mais pas grand chose.

J'ai donc cherché du travail.

Vu mes bonnes connaissances en anglais, mes logeurs me trouvent successivement deux emplois, mais j'ai été refusée à cause de la situation politique: depuis la capitulation de Léopold III, on se méfie des Belges.

J'ai donné quelques cours de français.

De plus, comme nous nous y connaissons assez bien en couture, nous avons confectionné quelques vêtements pour des amis de nos logeurs.

Début septembre, une bombe a détruit la moitié de la maison où nous nous trouvions et nous avons été relogées... beaucoup moins bien (un euphémisme!).

Fin septembre, ma mère a touché son traitement de fonctionnaire et nous avons loué une chambre à Londres, près de Victoria Station.

Les services administratifs belges commencent à s'organiser.

Le 9 octobre 1940, j'ai été engagée au Ministère des Communications, service de la Marine, à Eaton Place.

Quelques semaines plus tard, ma mère est mise au travail dans le service Culture de l'Education Nationale, où elle travaille avec Sara Huysmans.

Nous avons loué un flat avec kitchenette et salle de bain dans un bloc d'appartements à Chelsea, à quinze minutes à pied d'Eaton Square.

Nous y resterons jusqu'à notre retour en Belgique, le 15 octobre 1944.

Remise au travail des Belges se trouvant en Angleterre

Parmi les réfugiés, il y avait surtout des fonctionnaires ou des familles de fonctionnaires, dont un grand nombre auraient voulu rentrer en Belgique! De plus, la plupart n'avait aucune connaissance de l'anglais.

En dehors de cette catégorie de Belges, il y avait des personnalités politiques, syndicales et autres qui voulaient poursuivre la lutte contre le nazisme.

Un certain nombre d'officiers et trois à quatre cents soldats de l'armée belge avaient soit été évacués à Dunkerque, soit avaient rejoint l'Angleterre par leurs propres moyens.

Parmi les premiers, certains désiraient aussi rentrer en Belgique, alors que les autres voulaient continuer la guerre aux côtés des Anglais.

D'autre part, de nombreux bateaux de

pêche belges, une grande partie de la marine marchande et la plupart des malles Ostende-Douvres avaient soit participé à l'évacuation de Dunkerque, soit rallié l'Angleterre.

Il y avait donc beaucoup de marins et de pêcheurs, surtout à Liverpool, à Swansea et à Brixham.

Isabelle Blume a commencé rapidement à s'occuper d'eux au point de vue social.

Petit à petit, une certaine organisation administrative s'est mise en place.

Les services étaient regroupés à Eaton Square et Eaton Place, près de l'ambassade se trouvant à Belgrave Square.

Les quelques ministres présents cumulaient plusieurs ministères.

Un certain nombre de fonctionnaires ont été mis au travail mais, pour certaines fonctions, il était nécessaire de connaître l'anglais, d'où frictions, frustrations et jalousies ...

J'ai donc commencé à travailler au département de la Marine du ministère des Communications, qui avait été attribué au ministre Gutt, en plus des Finances.

Celui-ci était très simple mais c'était un vrai bourreau de travail!

Il avait comme chef de Cabinet et conseillers: A. Van Campenhout, M. Ruette, J. Deguent et G. Housiaux.

Au département de la Marine, je travaille avec Georges Housiaux, Germaine Beublet (une ancienne collaboratrice de l'ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles) et Gabrielle Drochmans (SNCB).

Nous avons de nombreux contacts avec Isabelle Blume.

Travail avec Albert Marteaux

C'est seulement au début de 1944 que je fus attachée au Secrétariat de la Santé Publique qui avait été confié au docteur Marteaux, qui se morfondait depuis un an à Londres.

Germaine Beublet, avec qui je travaillais, parvenait toujours à faire la connaissance des personnalités qui arrivaient de Belgique (je ne sais pas si elle connaissait Marteaux avant).

Elle habitait un grand appartement avec six autres Belges, et Marteaux s'y est installé.

Ne connaissant pas l'anglais, il cherchait une secrétaire connaissant très bien cette langue et Germaine Beublet a servi d'intermédiaire.

Marteaux a donc formé un petit Cabinet dont faisaient partie Joseph De Grauwe, le Dr Pinkous, le Dr Désirée Haine, plus tard le Dr Jules Vankeerberghen, deux dactylos et moi.

Il existait un Service de Santé à Eaton Square pour les Belges de Londres.

Je crois qu'il dépendait de la Défense Nationale, presque tous les médecins étaient en uniforme.

Parmi ceux-ci, il y avait Alfred Dumont, dont je me souviens.

Ce Service n'a jamais été adjoint au Secrétariat à la Santé Publique.

Plan d'urgence

Le travail a consisté, dans un premier temps, à faire une évaluation des besoins urgents auxquels il faudrait faire face après la Libération.

Marteaux, étant resté en Belgique jusqu'en avril 1942, était à même de juger des conséquences sur la santé publique des carences alimentaires, du manque de certains médicaments, de la recrudescence de certaines maladies (tuberculose, rachitisme, maladies vénériennes, gale), des autres besoins urgents de la population.

Il pensait aussi à la réorganisation des services de santé et au réapprovisionnement des hôpitaux dans tous les domaines (médicaments, matériel, ambulances...).

Il ne suffisait pas d'établir une liste des besoins urgents de la population, encore fallait-il essayer de trouver les moyens nécessaires pour y répondre.

Dans ce but, Marteaux a battu le rappel de toutes les organisations, fondations, associations, qui auraient pu soit apporter une aide financière, soit une aide matérielle, mais également émettre des idées novatrices dans certains secteurs.

C'est pourquoi, il multiplia les rencontres et les entretiens avec des représentants britanniques et américains de ces diverses organisations.

Je citerais, entre autres, des représentantes de la Croix-rouge et de plusieurs fondations américaines, la Croix-rouge anglaise, l'Armée du Salut, les Quakers, des associations diverses s'occupant de prostitution ...

Je servais plus ou moins d'interprète lors de ces diverses réunions.

Albert Marteaux n'en négligeait pas pour autant les réunions régulières avec les autres ministères pour coordonner les démarches entreprises par les uns et les autres.

Il faut reconnaître que la santé publique ne figurait pas parmi les problèmes majeurs des autres membres du gouvernement de Londres.

Projet social

Etant donné ses antécédents, il aurait été étonnant qu'Albert Marteaux ne fût pas préoccupé des progrès sociaux qu'il serait possible de réaliser en santé publique après la Libération.

Il en discutait avec ses collaborateurs médecins, avec certains parlementaires (Isabelle Blume entre autres) et certains syndicalistes.

Mais, ayant les pieds sur terre, il était conscient du fait qu'il rencontrerait de grandes difficultés à faire admettre ses idées et qu'il y aurait les grands problèmes du moment à traiter d'urgence.

De plus, à ce moment là, il ne savait pas s'il serait ministre de la Santé Publique lors du retour en Belgique.

Retour en Belgique

Albert Marteaux est rentré en Belgique début septembre 1944 et a été nommé ministre de la Santé Publique et de la Famille. Rapatriée le 15 octobre, grâce à son intervention, j'ai repris ma fonction de secrétaire particulière au Cabinet.

Celui-ci était alors constitué du Dr Jules Messine (chef de Cabinet), M. Gauthier (secrétaire de Cabinet), des Drs Brandes, Vankeerberghen et Van Bastelaere (conseillers), plus le petit *pool* habituel de dactylos et employés...

Quelques anecdotes relatives au travail quotidien

Par exemple, aucune lettre ne pouvait être mise au rancart, même si le sujet traité n'avait rien à voir avec la santé.

Albert Marteaux s'efforçait d'y apporter une réponse favorable dans la mesure de ses moyens ou en intervenant dans les secteurs concernés.

On était inondé des demandes les plus hétéroclites.

J'étais chargée de dépouiller cet abondant courrier et d'y répondre directement quand c'était possible.

Les cas plus épineux étaient soumis à Marteaux qui essayait de trouver une solution.

D'autre part, Albert Marteaux acceptait aussi de recevoir bon nombre de quémanteurs: il discutait avec eux et tentait de les aiguiller dans la meilleure direction.

Il nous est arrivé à ses proches collaborateurs et à moi-même d'essayer de freiner un peu, de diminuer le nombre de ces entrevues: certains abusaient ostensiblement de la générosité de Marteaux.

Il faisait aussi tout ce qui était en son pouvoir pour recaser ses collaborateurs lors des crises ministérielles.

Il m'avait trouvé, entre deux gouvernements, un travail chez un officier australien de l'UNRRA et des cours de français à un officier américain.

Lorsqu'il créa le service des Victimes Civiles de la Guerre, le Dr Vankeerberghen, y fut affecté, à mi-temps, comme inspecteur.

J'ai quitté mon poste chez Marteaux en février 1946 pour la naissance de mon premier enfant, mais nous sommes restés en contact jusqu'à sa mort.

Contacts humains avec Marteaux

Je n'ai conservé que de bons souvenirs des années où j'ai connu Marteaux.

Il traitait d'une manière identique tous ceux qui travaillaient avec lui, quel que soit leur grade.

Sauf lorsqu'il piquait une colère, s'il avait une remarque à faire, il le faisait avec gentillesse.

Nous entretenions aussi des relations en dehors du travail, nous prenions souvent des repas en commun avec d'autres collaborateurs et Albert Marteaux venait aussi à la maison.

Il aimait rendre service.

C'est ainsi qu'un jour, en mars 1944, il nous a demandé si nous ne voudrions pas inviter de temps en temps *«un petit docteur, évadé de la Citadelle de Huy, arrivé en janvier, très malade, actuellement en convalescence dans un des homes fondés par Isabelle Blume»*.

Ce que nous avons fait avec plaisir. Fils d'un urologue de Saint-Jean, il avait

voulu rejoindre l'Angleterre, en kayak au départ de Boulogne, en mai 1941. Pris avec son compagnon aviateur, ils avaient été emprisonnés à Looze, puis transférés à Huy, dont ils s'étaient échappés en juillet 1943 (en tressant des bandages!). Ils passèrent par la France et l'Espagne, avec l'aide d'un militant du PCF qui les accompagnait depuis Looze.

Le «petit docteur» n'ayant pas été accepté à l'armée, il est entré dans le Cabinet de Marteaux, à Londres puis à Bruxelles, et est devenu mon mari!

Albert Marteaux était bourru, très colérique, mais il savait écouter ses contradicteurs s'ils étaient de bonne foi.

Ce qu'il ne supportait pas, c'était l'hypocrisie, et il cultivait aussi quelques antipathies tenaces.

Il aimait parfois choquer.

C'était un homme qui aimait la vie sous toutes ses formes: amours, amitiés, bonne chère et bons vins!

Albert Marteaux était profondément humain.

Il avait le contact chaleureux et simple.

Il aimait les hommes et essayait de rendre la vie meilleure dans la mesure de ses moyens.



Albert Marteaux, Julien Lahaut, Jean Terfve et Raymond Dispy.
Centre des archives communistes en Belgique.

au ministère de la santé publique

jacques lemaître*

Lorsqu'un demi-siècle plus tard, on s'efforce d'évaluer la place occupée par Albert Marteaux dans l'histoire sanitaire et sociale du pays, on est d'emblée frappé par le caractère exceptionnel de sa personnalité mais aussi par le relatif isolement qu'il a connu dans les milieux professionnels et même politiques. Il est caractéristique à ce sujet de relire l'hommage (anonyme) publié à sa mort dans la revue périodique du PCB, *Communisme*¹.

Son engagement fut assurément celui d'un médecin humaniste, celui «*d'un homme qui s'est voué sans réserve à alléger le sort de tous ceux qui souffraient, soit par suite des difficultés d'ordre social auxquelles ils se heurtaient, soit par suite des maux physiques qui ruinaient leur santé*» nous rappelle Raoul D'Hoedt quelques années plus tard².

* Médecin hospitalier; ancien responsable de la Commission Santé du PCB et membre-fondateur du Groupe d'Etude pour la Réforme de la Médecine (GERM); actuellement administrateur de l'Institut d'Histoire Ouvrière Economique et Sociale de Seraing.

1. *Communisme*, n°5, mai 1949, pp.265-267.
2. R. D'Hoedt, «A propos d'une commémoration, l'activité d'Albert Marteaux, ministre de la Santé», *Bulletin de l'U.A.E.*, n°27, septembre 1960, p.9.

Pour assumer cet engagement, il s'est trouvé souvent fort seul surtout lorsqu'il a fallu affronter les tâches compliquées de l'après-guerre en tant que ministre de la Santé.

En dirigeant, pendant deux ans, ce département au lendemain de la Libération, il dut faire face, dans des conditions très difficiles, à des problèmes urgents avant de pouvoir s'atteler à une œuvre créatrice et jeter les bases d'une politique globale de la santé et de la famille³.

Il est actuellement encore difficile de déterminer dans quelle mesure son œuvre de médecin, de parlementaire et de ministre a influencé l'évolution ultérieure des conceptions de santé publique dans notre pays. Cette question mériterait une étude approfondie. Il est par contre plus facile de montrer la continuité entre ses conceptions et son action et la façon dont on abordait les problèmes de santé dans les années 30.

le député marteaux devant les problèmes de la santé publique

Les conceptions en santé publique, à l'époque où Albert Marteaux exerce la responsabilité de président de la Commission de la Santé et de la Famille à la Chambre des représentants (en 1936-39), puis celle de ministre au lendemain de la seconde guerre mondiale, sont encore celles du début du siècle.

La médecine est alors considérée comme une science sociale, notamment dans la foulée de Virchow⁴ et de ses collaborateurs qui la font reposer sur trois principes : la santé d'un peuple doit constituer une préoccupation sociale première; les conditions économiques et sociales exercent une influence considérable sur la santé et la maladie, et on doit les soumettre à une investigation scientifique; on doit prendre les

3. Notons à ce propos qu'en 1944, son chef de cabinet est le docteur Jules Messine aidé de M. Gauthier comme secrétaire et des docteurs Vankeerberghen, Braudes et Van Bastelaere en tant qu'attachés; et qu'en 1946 le chef de cabinet est Raoul D'Hoedt, la secrétaire Mme Brachet-Guchez et les attachés le docteur Van Bastelaere et Mme Crutzen de Velden.

4. R. Virchow (1821-1902), médecin, anthropologue et homme politique prussien, connu, entre autres, comme le fondateur de la pathologie cellulaire (*omnis cellula e cellula*).

mesures pour promouvoir la santé et combattre la maladie, mesures qui auront une teneur autant sociale que médicale⁵.

L'intervention de l'Etat en matière de santé est encore un phénomène relativement récent.

C'est seulement à la fin de la Grande Guerre (14-18), devant l'ampleur des dégâts matériels et humains, que le gouvernement français crée un sous-secrétariat d'Etat à la Santé – un an après la Grande-Bretagne.

C'est en 1936 que le premier ministère de la Santé et de la Famille est créé en Belgique, et confié à Emile Vandervelde.

En octobre 1937, Arthur Wauters, qui succéda à Emile Vandervelde, justifie la création de ce ministère de la Santé et de la Famille au cours d'un Congrès du POB: *«On ne comprendrait pas qu'un gouvernement de rénovation nationale néglige, après une crise dont nous venons de sortir, le facteur santé publique. Il ne suffit pas en effet de restaurer les finances, d'établir une situation économique favorable, de rétablir le pouvoir d'achat des masses : il faut encore et surtout veiller à la conservation du capital santé.»*⁶

Vandervelde, dès sa prise en charge de la Santé publique, avait décidé d'effectuer des réformes importantes dans le domaine de la santé, et il se mit immédiatement au travail en engageant un vaste programme : *«en organisant des services médicaux pour les fonctionnaires, en luttant pour qu'un budget important soit attribué à la protection de l'enfance, en lançant une campagne contre la tuberculose, en installant un comité national sur la nutrition, en dispensant des informations sur la santé publique, en réformant les hôpitaux et l'éducation des infirmières, en introduisant l'éducation physique dans les écoles et, bien sûr, en menant bataille contre l'alcoolisme.»*⁷

5. Cité par Lucien Laforest dans «Pratiques médicales et évolution sociale», *Traité d'anthropologie médicale*, Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Lyon, 1985, p.275.

6. «L'œuvre des Ministres socialistes de septembre 1936 à octobre 1937, Département de la Santé Publique» dans *Rapport des Congrès du P.O.B.*, octobre 1937, p.87.

7. Janet Polasky, *Emile Vandervelde – Le Patron*, Editions Labor, 1995, pp.192-193.

Quelques années plus tard, tous ces objectifs se retrouvent à la base de l'œuvre législative du ministre Marteaux (*voir fiche*).

La continuité entre son œuvre et celle de Vandervelde tient pour une part au fait qu'il avait assuré la tâche de rapporteur du budget de la Santé publique au Parlement le 20 janvier 1938⁸.

En commentant la présentation du budget de la Santé et de la Famille devant la Chambre, Marteaux souligne que le – tout nouveau – ministère de la Santé Publique a obtenu un droit de cité au sein de la Nation et qu'il est devenu un fait acquis.

La lecture de son rapport permet de connaître les principales préoccupations dans le domaine de la santé publique à cette époque, comme par exemple : la trop grande dispersion des services du Département, la création d'un grand réseau de plaines de jeux et de sports, la réorganisation de l'Œuvre nationale de l'enfance, d'importantes mesures dans le domaine de l'hygiène publique (égouts et distribution de l'eau potable, lutte contre les taudis, amélioration de l'inspection alimentaire,...) et dans celui de l'hygiène privée (meilleur enseignement de ses règles, éducation physique, inspection médicale scolaire,...), la prophylaxie de la tuberculose, la protection des aliénés par le Département de la Santé (l'aliéné étant avant tout un malade), un accès pour tous les citoyens à toutes les ressources de la thérapeutique moderne, le rôle et les difficultés des Commissions d'assistance publique dans leur gestion hospitalière (*«il existe en Belgique près de 200 hôpitaux publics mais les 9/10 ne sont que des hospices !»*), etc.

Au cours du débat, qui suit la présentation de ce rapport⁹, vont s'exprimer l'engagement personnel et les compétences d'Albert Marteaux et aussi l'estime que lui portent ses collègues de la gauche parlementaire.

Les traits de la personnalité et de la combativité de l'intéressé vont surtout apparaître lorsqu'il intervient dans la discussion,

8. *Annales parlementaires*, Chambre, session de 1937-1938, n°94, séances du 20 janvier 1938 et des 3,9,10,16 février 1938.

9. *Ibidem*.

le 10 février 1938, et polémique, oubliant souvent dans sa fougue sa fonction de rapporteur, ce que lui reproche le président de la Chambre.

Trois préoccupations sont manifestement dominantes dans les propos d'Albert Marteaux : justifier l'importance du ministère de la Santé, récemment créé, pour développer une politique de santé publique; faire admettre l'intervention de l'Etat dans le contrôle et la coordination des organismes socio-sanitaires subventionnés; axer l'effort principal de la politique de santé sur l'amélioration des conditions de vie des couches les plus pauvres de la population en soulignant les responsabilités particulières des CAP dans le domaine.

En contraste, les soucis prioritaires du gouvernement en 1944, au moment de la Libération, seront ailleurs : il donne la priorité à une restauration de l'autorité de l'Etat, au maintien de l'ordre et à des objectifs socio-économiques.

Il est, à cette occasion, significatif de rappeler que les débats de la Commission pour l'Etude des Problèmes d'Après-Guerre – la CEPAG, mise en place par le gouvernement belge de Londres – n'ont guère concerné les problèmes de santé publique¹⁰.

Les travaux de la CEPAG vont essentiellement déboucher sur un programme d'ordre économique, sur des réformes politiques, sur l'idée du droit au travail, sur des réformes sociales – rien ne sera proposé pour rétablir l'état de santé des Belges¹¹.

Cela n'a pas échappé à Madeleine Moulin : «*un fait global sera déterminant pour l'évolution hospitalière après la deuxième guerre : l'absence de réelle politique de santé publique, encore moins de politique hospitalière (...)*»¹².

10. La CEPAG a été créée par le gouvernement belge de Londres officiellement le 4 juin 1942 (*Moniteur belge* du 30 juin 1942) – elle était présidée par Paul Van Zeeland avec la mission d'étudier les problèmes relatifs aux réformes à réaliser dans l'ordre politique, économique et social.

11. B-S. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Editions de l'ULB, p.242.

12. Madeleine Moulin, *La genèse de l'hôpital Erasme*, Editions de l'ULB, p.60.

marteaux et le pcb

Nous retrouvons aussi cette absence de perspective pour la santé publique dans les documents d'époque du Parti Communiste de Belgique.

Il y est fait mention des difficultés quasi inextricables qui apparaissent à la Libération, et de la mauvaise situation sanitaire du pays. Ainsi lit-on, dans le rapport de Jean Terfve au Comité central du 12 août 1945: *«La guerre a miné la santé de tous les enfants en âge de croissance et amoindri les facultés de résistance des vieillards. La tuberculose et le rachitisme ont fait d'énormes progrès. A cela vient s'ajouter le délabrement physique complet d'un très grand nombre de prisonniers politiques et de déportés. Ainsi que le développement soudain de certaines maladies épidémiques dues en grande partie aux déplacements massifs des populations (...).»*

Par contre, dans le programme que Terfve propose au Comité central, c'est un chapitre fort limité qui est réservé au développement de la santé publique, des mesures qui ne répondent manifestement pas à l'ampleur des tâches sanitaires que nécessite une situation par ailleurs bien décrite.

Il y est seulement question de la protection de la jeunesse et d'organisation de centres préventifs et curatifs gratuits, tout en tenant compte, ajoute-t-on, des desiderata du corps médical et du personnel sanitaire !

Tout se passe comme si le docteur Marteaux, pourtant membre du Parti Communiste depuis 1939 et faisant partie de sa direction, le Bureau politique, n'était pas consulté.

Il est frappant à ce sujet de ne trouver aucune mention de «santé publique» ou de «problèmes sanitaires» dans la table des matières traitées par cette instance durant la période de 1945 à 1947¹³.

Le ministre communiste qui a la charge de rétablir la santé des Belges et la possibilité d'instaurer une politique socio-sanitaire adéquate est apparemment ignoré, en tant que tel, des instances dirigeantes de son Parti.

Et pourtant en août 1945, son œuvre législative était déjà fort importante (*voir notice*).

13. Inventaire du CARCOB pour la période de décembre 1945 à mars 1947 (manquent les P.V. de septembre 1944 à mars 1945).

Lorsqu' Edgard Lalmand, secrétaire général du Parti, introduira le VIII^e Congrès en février 1946, il ne fera pas une seule allusion au travail et aux réalisations du camarade Marteaux !¹⁴

Cette indigence du PCB en matière de santé publique et son apparente ignorance du travail d'un de ses ministres ne sont pas des faits isolés.

En effet, il semble bien qu'il n'existe aucune relation de travail, aucune collaboration réelle entre le Parti et ses médecins, dont les propositions ne sont pas répercutées sur le plan politique. Pas de place notamment pour les idées nouvelles du document *Réforme de la médecine*, alors que l'on trouve parmi ses rédacteurs des médecins comme Jacques Ley, Jacques Duchaîne¹⁵ et Pierre Depage¹⁶ (tous deux sénateurs communistes). Même absence apparente de contacts positifs entre les instances du Parti et les étudiants communistes, futurs médecins, fort actifs au sein d'une cellule de la section Guillissen à l'ULB.

Décidément, comme l'a souligné José Gotovitch, Albert Marteaux est alors un homme bien seul !

Le compte rendu de la réunion du Comité central du PCB qui se tient le 19 février 1945, permet d'éclairer, tout au moins partiellement, l'incompréhension qui existe entre Marteaux et la direction de son Parti¹⁷.

14. Edgard Lalmand, *Rapport du Comité Central du PCB au Congrès* qui se tient à Bruxelles du 2 au 4 février 1946, brochure.
15. Jacques Duchaîne, médecin pneumologue à la clinique Antoine Depage (jusqu'en 1961), adhère au PCB en novembre 1940. Il exerce une importante activité de résistance pendant la guerre, et participe aux activités de «Médecine libre». Elu sénateur suppléant en 1946, il occupe le siège de Depage lorsque celui-ci démissionne du Sénat, et reste fort actif au sein du PC, principalement préoccupé par des problèmes de santé publique.
16. Pierre Depage, fils d'Antoine Depage, rejoint le PCB pendant la guerre. Membre du Comité national du Front de l'Indépendance à la Libération, président de la Croix-Rouge et du Conseil de la Jeunesse, il est élu sénateur de Bruxelles en février 1946, mais doit abandonner son mandat vu l'incompatibilité avec la présidence de la Croix-Rouge.
Pierre Depage exprime ses opinions concernant la santé publique dans un texte publié dans *Rénovation*, revue de doctrine et d'action du PCB, «Les exigences de la médecine moderne» (n°2, février 1947).
17. CARCOB.

Après une double introduction politique de Dispy et Lalmand, Marteaux présente le programme de travail de son département.

Il signale d'abord le sabotage, par le ministre Pierlot, de la commission qu'il avait mise en place pour «épurer» son département des inciviques.

Il résume ensuite les questions qui le préoccupent dans l'immédiat : amorcer une œuvre très large sur le plan de l'éducation physique et des sports; concrétiser sa politique familiale par une distribution d'un repas copieux dans les écoles; la solution des problèmes hospitaliers est contrariée par les réquisitions militaires qui sont indifférentes aux besoins de la population; il faut mettre fin au pluralisme des consultations de l'ONE; pas de constructions possibles dans l'immédiat pour la Société nationale des habitations à bon marché; un gros effort reste à faire dans le domaine de la distribution de l'eau potable; il faut préparer une réforme des Commissions d'assistance publique en dépassant le cadre communal étroit et en prévoyant une intercommunalisation des moyens médico-sociaux; et il explique enfin son projet de laboratoire pour étudier et produire la pénicilline.

Il s'agit donc de réformes structurelles pour répondre à des besoins urgents, ce qui n'apparaît pas à ses auditeurs comme une politique de santé avec des aspects «spécifiquement communistes».

L'accueil à ses propos est froid et critique.

Terfve estime que ce programme ne cadre pas assez avec la ligne et le programme du Parti.

Dejace conseille, pour résoudre les problèmes évoqués, de mieux s'appuyer sur le mouvement social, par exemple sur les mouvements de jeunesse et les enseignants.

Frère croit aussi qu'il faut mieux s'appuyer sur le mouvement populaire.

En conclusion, les préoccupations de Marteaux sont jugées peu intégrées dans une perspective communiste, et peu soucieuses de s'appuyer sur une mobilisation des masses.

Marteaux apparaît donc comme un ministre parfaitement autonome par rapport à son parti, tout au moins par rapport à sa direction. C'est ce que confirmera plus tard son chef de Cabinet, Raoul D'Hoedt, interviewé par José Gotovitch, qui

confirme qu'il n'y avait ni propositions, ni directives venant du Bureau politique du PCB¹⁸.

Au cours de l'année 1946, Albert Marteaux participe pourtant activement aux réunions de celui-ci. En atteste la présence dans les procès-verbaux de résumés de ses préoccupations et de ses priorités.

Il interpelle à plusieurs reprises sur la nécessité d'un meilleur travail parlementaire en demandant à ses collègues communistes une meilleure préparation de leurs interventions. Il rappelle à ce propos Emile Vandervelde qui, parlant d'Henri Glineur, déclarait : «*C'est un parlementaire ouvrier qui parle de questions qu'il connaît, sans emphase et en toute simplicité, je regrette qu'il ne soit pas sur nos bancs.*»¹⁹

Il suggère par ailleurs au PC de populariser davantage l'activité de son département en établissant un meilleur contact avec la population, principalement au niveau communal, et définit, à ce propos, ses principales priorités : l'éducation physique et les sports; les logements salubres et bon marché; la lutte contre la maladie et la mortalité; les mesures concernant l'enfance comme la promotion de l'allaitement maternel, la création de consultations prénatales, de maternités, d'orphelinats, ...²⁰

Marteaux montre ainsi son souci de l'avenir en comprenant fort bien que la médecine doit concentrer ses efforts sur l'enfance et l'adolescence, car les premières années de la vie sont essentielles pour la santé future de l'adulte.

Au cours d'un débat concernant une conférence nationale des femmes, il revendique de meilleures conditions de travail pour les ménagères par l'obligation de construire des cuisines équipées, des salles de bain et des buanderies et il propose, d'autre part, que les jeunes mères bénéficient d'un congé de trois mois avant et après l'accouchement, et que l'indemnité payée à cette occasion corresponde au salaire ordinaire²¹.

18. *Interview de Raoul D'Hoedt par José Gotovitch, le 14 novembre 1985*, Centre d'Etudes et de Recherches historiques sur la Seconde Guerre Mondiale, B.391, pp.39-40.

19. P.V. du BP, 24 septembre 1946.

20. P.V. du BP, 16 mai 1946.

21. P.V. du BP, 21 juin 1946.

Il déclare par ailleurs que son département de la Famille concerne un domaine fort important, qu'il envisage de créer un Conseil supérieur de la Famille en réclamant que tout ce qui concerne la famille soit recentré dans son département (notamment les allocations familiales)²².

les premières tâches urgentes au lendemain de la libération

Dès son entrée en fonction, en septembre 1944, le ministre Albert Marteaux va voir son œuvre créatrice freinée par les problèmes urgents nés de la guerre et par l'insuffisance des crédits.

«J'ai renoncé, dit-il, à défendre le rapport que j'avais personnellement rédigé en 1939 (en tant que rapporteur du budget de la Santé publique). Pourquoi ? Nous nous trouvons en ce moment devant une situation exceptionnelle, conséquence de la guerre et de la Libération (...) nous sommes talonnés par les événements (...)»²³.

Et Marteaux s'explique : *«La totalité des dépenses en faveur de la Santé Publique et de la Famille représente à peine 1.4% de l'ensemble des dépenses du pays (...) ce n'est pas avec des principes théoriques auxquels on apporte son adhésion qu'il est possible de poursuivre une politique positive (...) On parle fréquemment des sinistrés de la guerre et l'on pense toujours aux briques (...) Mais il y en a d'autres qui ont souffert dans leur chair et il y a non seulement le bilan matériel de l'occupation, il y a le bilan physique. Il convient de tenir compte que beaucoup – des centaines de milliers – ont souffert dans leur santé (...)»²⁴.*

la reconstruction du département de la santé et de la famille

Il s'agit d'abord de reconstituer les services du ministère de la Santé, puis de faire face aux destructions et aux pénuries,

22. P.V. du BP, 5 avril 1946.

23. *Annales parlementaires*, Chambre, 21 mars 1945.

24. *Annales parlementaires*, Chambre, 19 février 1947.

d'imaginer une politique sanitaire exceptionnelle pour affronter la dégradation de la santé d'une grande partie de la population et pour juguler des épidémies.

Reconstituer et recentraliser tous les services du ministère de la Santé publique fut une tâche difficile, et qui échoua partiellement²⁵.

Pour illustrer cet échec, signalons qu'en 1971 la responsabilité du seul secteur des soins de la santé mentale dépendait encore de cinq ministères²⁶!

Pendant l'occupation allemande, les services du ministère, qui ne formaient une entité distincte que depuis 1936, avaient été redispersés entre divers départements, ceux de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Travail et de la Prévoyance sociale.

Il fallait donc vaincre l'opposition des fonctionnaires qui étaient devenus titulaires des services détachés de la Santé publique, et qui entendaient en conserver la direction.

Les asiles d'aliénés restèrent du domaine du ministère de la Justice : «*L'organisation actuelle garde au traitement de l'aliénation mentale un vague caractère répressif, au point que l'hospitalisation de ces malades s'énonce encore 'collocation' dans des asiles (...)*»²⁷.

25. Pierre Falize dans *Le droit à la santé*, Editions Jean-Luc Vernal, 1971, p.104. Il y souligne la nécessité de services regroupés : «*Le contenu institutionnel du ministère de la Santé publique, où doivent être regroupées toutes les compétences à caractère sanitaire, est la première option à réaliser. Celle-ci prise, devront alors s'amorcer les choix aux niveaux de l'organisation et du financement.*»
26. Colette Prins et Jacqueline Salez constatent dans *La Revue Nouvelle* d'octobre 1973, p.272, que «*Cinq ministères au moins sont préoccupés par les divers aspects de la santé mentale en Belgique et l'on ne perçoit pas toujours très bien le pourquoi de leurs attributions.*
Education nationale et Culture : Centres PMS, Fédération sportive pour handicapés mentaux;
Santé publique et Famille : administration des établissements de soins pour malades mentaux et enfants anormaux;
Travail : Fonds national de reclassement social des handicapés;
Justice : réadaptation des délinquants, Commission de probation;
Prévoyance sociale : Conseil supérieur des handicapés et INAMI.»
27. *Annales parlementaires*, Sénat, 29 mai 1946, Rapport de la Commission de la Santé et de la Famille sur les budgets des exercices 1945 et 1946, p.47.

Ce même ministère garda son autorité sur le placement et l'entretien des estropiés, mutilés, aveugles et sourds-muets, alors que l'octroi de leurs allocations dépendait du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale garda en outre la tutelle sanitaire des travailleurs et l'inspection médicale des entreprises industrielles et commerciales.

Albert Marteaux se bat, et interpelle le Sénat à ce sujet : *«Savez-vous que les aliénés, qui sont des malades comme les autres, et qui ne sont pas toujours des malades du cerveau seulement, mais chez qui, souvent, c'est le fonctionnement défectueux d'un autre organe qui a troublé leur cerveau, échappent totalement à l'action du ministre de la Santé Publique ? Dans certains cas, ils sont de la compétence du ministère de la Justice (...)*

C'est une anomalie criante que de voir subsister deux services d'inspection de l'hygiène, l'un au Travail et à la Prévoyance sociale, l'autre chez moi. Mes inspecteurs n'ont pas le droit d'entrer à l'usine, et si l'on me signale, par exemple, que dans une région, des fumées nocives empoisonnent et tuent les habitants, mon autorité s'arrête à la porte de l'usine qui produit ces fumées. Il y a là une anomalie qui doit cesser, et je crois pouvoir affirmer que les techniciens et les fonctionnaires sont entièrement d'accord pour travailler en commun et fusionner les deux services. C'est une chose indispensable. Même bizarrerie en matière d'inspection scolaire ou en matière d'inspection des écoles professionnelles où le service de santé est au moins aussi utile qu'à l'école primaire.»²⁸

Le service médical de la Sécurité Sociale, qui doit assurer les soins médicaux de plusieurs millions de belges, relève lui aussi du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

A aucun moment le ministère de la Santé n'a été consulté.

Le sénateur Pierre Depage dénonce cette situation : *«C'est au ministre de la Santé Publique qu'il incombe d'établir le plan d'ensemble qui doit conditionner toute l'organisation de la médecine, en vue de l'adapter aux multiples exigences de notre époque.*

C'est une erreur et un danger de voir un autre ministre s'efforcer de résoudre isolément avec le corps médical un problème particulier de l'exercice de la médecine, et l'on peut s'é-

28. *Annales parlementaires*, Sénat, 21 août 1945.

tonner de voir les questions médicales de la Prévoyance Sociale être discutées en dehors du ministre de la Santé Publique.»²⁹

Le secteur médical de la Sécurité Sociale va être confié aux différentes fédérations mutualistes, qui vont avoir chacune leur réseau de dispensaires, de cliniques, de sanas, d'hôpitaux – cela risque d'être non seulement dispendieux mais aussi inefficace.

Et Albert Marteaux évoque à ce propos la faillite des assurances sociales de la République de Weimar à cause de l'insuffisance des soins médicaux dispensés par elles.

Pour lui, la lutte contre la maladie doit rester une et indivisible, en évitant l'ordre dispersé d'organisations souvent concurrentes et aussi le gaspillage de ressources financières et humaines au détriment du malade.

C'est dans le même esprit qu'Albert Marteaux va défendre l'idée que le ministère de la Santé doit être un organe coordinateur et animateur, *«qui doit promouvoir toutes les bonnes volontés, qui doit faire appel à toutes les collaborations : collaboration des Commissions d'Assistance Publique, collaboration des communes, des provinces, de nos grandes œuvres nationales comme l'Œuvre nationale de l'enfance, l'Œuvre nationale contre la tuberculose, la Croix-Rouge et toute une pléiade d'œuvres privées. Il lui incombe de dresser un programme général pour l'ensemble du pays et de tâcher de répartir entre tous ces collaborateurs les missions qu'il leur appartient de remplir. Il doit donc promouvoir animer, et en certaines circonstances, susciter même des initiatives. Il est certain que si le département voulait se substituer à tous les collaborateurs, nous tomberions dans une bureaucratie stérilisante et inefficace.»³⁰*

Cette profession de foi sans équivoque démontre l'esprit de synthèse et la recherche d'efficacité du ministre. Le docteur

29. *Annales parlementaires*, Sénat, 12 juin 1946.

30. *Annales parlementaires*, Sénat, 13 juin 1946.

Jérôme Dejardin³¹ défendra quelques années plus tard un point de vue analogue à celui d'Albert Marteaux : «*La lutte pour le maintien et l'amélioration de la santé doit être menée en fonction d'un seul plan qui doit d'emblée être complet (...) La politique de l'Assurance-Maladie doit s'intégrer dans une seule et même large politique de santé publique : médecins, infirmières, hôpitaux, dispensaires, habitations, loisirs, hygiène des lieux de travail, distribution d'eau, etc.*»³²

Il faut ajouter à ce qui précède les difficultés rencontrées par le ministre Marteaux au sein même des équipes ministérielles, surtout celles des gouvernements Van Acker. Les projets qu'il forme et leur réalisation vont connaître parfois de véritables courses d'obstacles. Ce qui amène Albert Marteaux à déclarer que ses propositions sont systématiquement combattues alors que celles des socialistes sont facilement acceptées³³.

A de nombreuses reprises, Albert Marteaux se plaint des tendances autoritaires et des méthodes dictatoriales de Van Acker³⁴.

A certains moments, il doit défendre l'autonomie de son département pour rester maître d'accorder des subsides par exemple à des constructions hospitalières ou à l'installation de plaines de jeux.

Cela l'amène même à entrer en conflit avec son collègue communiste Borremans, chargé des Travaux publics. Ce dernier veut en effet tout centraliser aux Travaux publics. Un arbitrage³⁵ est demandé au Bureau politique du PCB, qui donne finalement raison à Marteaux.

31. Le docteur Jérôme Dejardin entra à l'INAMI dès 1944, en devint le directeur général et présida sa Commission médico-mutualiste pendant de nombreuses années. Il fut également président de l'Association internationale de sécurité sociale (AISS), et chargé de cours à l'Ecole centrale belge des assurances sociales.

32. Jérôme Dejardin, «Problèmes de santé publique», *le Progrès Social*, n°40, septembre 1954, pp.6 et 21.

33. P.V. du BP du PCB, 5 février et 8 juillet 1946; par ex. le parcours de la loi sur le secours civil couvre toute l'année 1945 (*voir notice*).

34. P.V. du BP du PCB, 28 mars, 5 avril et 16 mai 1945.

35. P.V. du BP du PCB, 14 décembre 1946.

Tout ce qui précède souligne l'ampleur de la tâche du ministre Marteaux ! Celui-ci va connaître à la fois toutes les difficultés et tous les problèmes sanitaires nés de la guerre, l'insuffisance des subsides pour y faire face, un relatif échec de la recentralisation dans son département de tous les organismes qui s'occupent de la santé, un freinage de ses initiatives au sein même du Conseil des ministres et finalement peu d'aide et de compréhension de la part de son parti alors qu'il appartient à sa direction.

Toutes ces constatations doivent entraîner une admiration accrue pour la fécondité de l'œuvre du ministre Marteaux dans le domaine de la Santé et de la Famille – œuvre réalisée pendant une courte période de deux ans.

les premières réalisations en santé publique

Le 7 février 1945, après la chute sans gloire du gouvernement Pierlot (dont les ministres communistes et FI ont démissionné le 16 novembre 1944), Albert Marteaux retrouve ses responsabilités de ministre de la Santé et de la Famille dans le gouvernement Van Acker.

Comme nous l'avons vu, la tâche qui l'attend est immense. Les difficultés paraissent inextricables, l'économie est démantelée, les conditions de vie de la population sont fort précaires, le problème du charbon est loin d'être résolu, comme celui des produits textiles ou des chaussures, l'approvisionnement alimentaire reste difficile.

En outre, d'importants problèmes se posent dans le domaine de l'équipement sanitaire, de l'hygiène publique et de la santé de la population.

Marteaux souligne au Sénat l'ampleur des difficultés qu'il a à résoudre lorsqu'il reprend ses fonctions de ministre : *«La mise en veilleuse des activités du département au cours de l'occupation nous a placé devant un passif considérable. Il a fallu l'éteindre. Les dépenses de la guerre (...) l'occupation du pays et toutes les privations qu'elle a entraînées font sentir très lourdement leurs effets et les feront sentir encore très longtemps. Je ne citerai, pour mémoire, que le développement de la tuberculose sous toutes ses formes. Les dépenses occa-*

sionnées par la guerre étaient de 2 milliards 102 millions en 1945.»³⁶

Et devant la Chambre, il ajoute : *«Un fait est établi : l'équipement du pays dans le secteur médico-social est déficient à un point que peu de gens imaginent : déficience non seulement d'ordre quantitatif mais surtout d'ordre qualitatif. Le matériel hospitalier est rare et insuffisant. Le personnel qualifié manque (...).»³⁷.*

Le docteur Pierre Depage donne au Sénat les chiffres d'un recensement hospitalier du début 1943 : *«A côté d'une centaine d'hôpitaux qui ne sont consacrés qu'à des malades, quarante-trois sont à la fois hôpitaux et orphelinats. Cent dix reçoivent à la fois des malades, des orphelins et des vieillards. Le docteur Delaet nous dit qu'en 1939, sur 2.761 communes belges, 138 seulement possèdent un ou plusieurs hôpitaux. Des 172 hôpitaux existants, 69 n'ont pas de salle d'opération, 105 n'ont pas de pharmacie, 113 pas de service de radio, 138 pas de laboratoire d'analyses, 66 ne sont pas reliés à une distribution d'eau de la ville, 41 pas reliés aux égouts communaux, 48 n'ont pas de cabinet à chasse, 34 pas de baignoire à eau courante.»³⁸*

Ajoutons à ce bilan catastrophique que la Belgique ne possède aucun hôpital public pour enfants, qu'une province comme le Luxembourg ne possède aucun lit pour enfants malades. Les moyens qui existent pour la lutte contre les maladies contagieuses sont peu efficaces, ce qui fait craindre une éventuelle épidémie.

Jusqu'en 1944, la gestion des hôpitaux publics s'est faite principalement en fonction de l'indigence. L'instauration de la Sécurité Sociale rend ce concept désuet. Le droit aux soins qu'elle garantit va créer, entre autres, l'exigence d'un développement important de l'offre médicale et de l'appareil hospitalier. Le ministre de la Santé doit donc faire face aussi à une réorganisation hospitalière complète !

36. *Annales parlementaires*, Sénat, 13 juin 1946.

37. *Annales parlementaires*, Chambre, 16 octobre 1946.

38. *Annales parlementaires*, Sénat, 12 juin 1946.

La mortalité infantile monte en 1945 à un taux supérieur à 9%, et cette mortalité n'est guère en réduction, bien au contraire, pendant les premiers mois de 1946. «*La cause en a été repérée. Elle réside essentiellement dans l'extension alarmante d'une maladie intestinale atteignant les nouveaux-nés et exerçant de mortels ravages presque exclusivement chez les enfants privés d'alimentation maternelle. Le département de la Santé Publique et de la Famille, en accord avec la Croix-Rouge de Belgique et l'ONE, va prochainement entamer une vigoureuse campagne en faveur de l'allaitement maternel, seul moyen radicalement efficace pour combattre cette affection nouvelle en Belgique*»³⁹. Le député Brunfaut précise : «*La mortalité infantile donne 37 décès de 0 à moins d'un an dans le quartier de la rue Haute, pour un décès dans le quartier avenue Louise (...)*»⁴⁰.

La guerre a provoqué une importante recrudescence de la tuberculose. Le député Brunfaut en donne un ordre de grandeur : «*L'ensemble des cas de tuberculose déclarés par les dispensaires ont augmenté d'année en année, passant de 45.900 en 1940 à 131.880 en 1943.*

La mortalité par tuberculose a montré une augmentation considérable en 1941 avec 98.3 décès par 100.000 habitants; en 1943, elle dépasse de 20% le taux de mortalité d'avant guerre (...). Quand il y a 68 décès par tuberculose dans les quartiers ouvriers, il y en a 2 dans les quartiers aisés ou riches»⁴¹.

Au cours de l'été 1945, une épidémie de poliomyélite fait de nombreuses victimes et impose des mesures sévères (fermeture des établissements d'enseignement primaire et secondaire, interdiction de l'accès aux cinémas, salles de spectacles et piscines pour les mineurs).

Le département de la Santé publique crée un centre d'observation et de traitement de la poliomyélite, où un grand nombre de malades sont soignés avec la participation de l'Etat.

Le caractère permanent de cette épidémie impose des mesures plus étendues : il faut non seulement traiter les vic-

39. *Annales parlementaires*, Sénat, Rapport de la Commission de la Santé et de la Famille sur les budgets des exercices 1945 et 1946, 29 mai 1946, p.11.

40. *Annales parlementaires*, Chambre, 28 mai 1947.

41. *Ibidem*.

times, mais encore assurer à ceux qui gardent des séquelles neurologiques une réadaptation physiologique et sociale. Enfin des moyens nouveaux sont donnés à la recherche scientifique pour faire progresser les connaissances au sujet de cette maladie.

Une autre menace d'épidémie grave de **typhus exanthématique** fut rapidement conjurée grâce aux efforts conjugués de l'Etat, des provinces, des communes et d'œuvres privées coordonnés par le ministre de la Santé.

A la même époque, il fallut enrayer une **endémie vénérienne**. «*Le gouvernement belge intervint auprès des autorités alliées à la suite du 'relâchement des mœurs' né de la guerre et des conséquences qui pourraient en résulter pour la santé publique. La population autochtone était concernée. Un arrêté-loi, en janvier 1945, imposa à chacun l'obligation de se faire soigner et de dénoncer toute personne reconnue capable de propager la maladie vénérienne (...). Les devoirs des médecins et des pharmaciens furent aussi définis : 'Tout doit être mis en œuvre', fit savoir le secrétaire général de la Santé Publique, 'pour résoudre ce problème'*»⁴².

Dans les mois qui suivirent la Libération, les maladies vénériennes prirent une telle extension qu'il fallut allier les efforts de tous ceux qui étaient à même de collaborer avec l'Etat en vue d'endiguer un mal mettant réellement en péril «*l'avenir de la race*» (sic!)⁴³. En témoignage par exemple Isabelle Blume⁴⁴.

L'arrêté-loi du 24 janvier 1945, en plus de l'imposition de la déclaration obligatoire de tout nouveau cas de maladie véné-

42. Pierre Stéphaney, 1945, Editions Le Livre, 1995, pp.14 et 15.

43. *Annales parlementaires*, Chambre, Rapport de la Commission de la Santé Publique et de la Famille sur le budget de l'exercice 1947, 6 mars 1947, p.7.

44. Isabelle Blume raconte qu'avec le docteur Marteaux notamment, on a mené toute une campagne très sérieusement dans tout le pays, et notamment dans les milieux socialistes et à la Maison du Peuple, contre les maladies vénériennes pour que les gens qui en étaient atteints viennent se soigner dans les dispensaires (José Gotovitch, *Isabelle Blume*, Société populaire d'éditions, 1976, p.141). Rappelons que le docteur Marteaux était urologue, et qu'il avait mené un combat prophylactique contre les maladies vénériennes depuis les années 20 à Bruxelles (voir notice dans ce numéro des CM).

rienne, donnait des possibilités d'action étendues aux dispensaires agréés (les malades indigents pouvaient s'y faire soigner sans frais), intéressait le corps médical tout entier à la campagne de prophylaxie, intensifiait la propagande antivénérienne et étendait les possibilités d'intervention de l'Inspection de l'hygiène.

Une autre tâche urgente dut être remplie au lendemain de la Libération, celle d'apporter une aide substantielle aux déportés et aux victimes civiles de la guerre. Leurs soins médicaux furent pris en charge par l'Etat, qui accorda par ailleurs un secours spécial aux familles des travailleurs déportés.

Une réflexion du docteur Jérôme Dejardin peut servir de conclusion à cette évocation des tâches sanitaires urgentes qui ont sollicité le département de la Santé publique au lendemain de la Libération: *«Il a fallu au cours des premières années traiter une foule d'affections laissées sans soins pendant longtemps, il a fallu guérir des ulcères de l'estomac, corriger des déformations squelettiques, des malformations ostéo-articulaires, il a fallu hospitaliser un tas de malades inaptes au travail pour mettre au point le diagnostic de leur affection, il a fallu surtout, après cinq ans de privations durant la guerre, fermer des lésions tuberculeuses, écarter des jeunes enfants d'une source familiale de contagion, il a fallu remettre en état des bouches qui n'avaient jamais été examinées par un dentiste, il a fallu donner des lunettes à des gens qui, auparavant, n'avaient même jamais songé à demander l'avis de leur médecin sur la diminution de leur acuité visuelle et qui acceptaient le handicap comme rançon du vieillissement. C'est le mauvais état de santé de la population, au moment de l'avènement de la Sécurité Sociale, qui a ruiné le budget de l'assurance maladie-invalidité pendant les huit premières années»⁴⁵.*

évaluer l'œuvre du ministre albert marteaux

Le docteur Marteaux a exercé sa vocation de médecin de façon exemplaire, toujours au service de la population; il a été un député très préoccupé par les problèmes de santé publique

45. Jérôme Dejardin, dans *Le Progrès social*, n°40, septembre 1954, p.4.

et il est, à juste titre, considéré comme un précurseur de la médecine sociale.

Lorsqu'en septembre 1944, le département de la Santé et de la Famille lui est confié, les tâches qui l'attendent sont immenses et paraissent insurmontables.

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, il doit faire face aux conséquences de la deuxième guerre mondiale : un pays ruiné sur le plan économique, une hygiène publique compromise avec apparition d'épidémies, une altération importante de la santé de l'ensemble de la population.

Ses moyens administratifs et financiers sont nettement insuffisants, et l'infrastructure sanitaire est manifestement sous-équipée pour résoudre les problèmes qui se posent.

Mais le ministre va faire face.

Il résout convenablement et de façon prioritaire tous les problèmes urgents, entre autres l'aide aux victimes de la guerre et la réorganisation du Secours civil, l'approvisionnement sanitaire et les médicaments.

Mais dans sa gestion du département de la Santé et de la Famille, il a la grande ambition de poser les jalons structurels d'une politique de santé publique. En témoigne son travail administratif (*voir notice*): «la loi sanitaire» qui réorganise l'hygiène publique, les mesures qui concernent les médecins et les infirmières, la famille, l'éducation physique, l'intercommunalisation des Commissions d'assistance publique et aussi ses projets concernant l'agrégation des établissements de soins et l'inspection médicale scolaire.

Nous avons vu qu'il assumera toutes ces tâches fort seul, en «mal-aimé» au sein du gouvernement, souvent contrarié dans ses réalisations par son premier ministre Van Acker, très isolé et mal compris dans son propre parti, dont il partage pourtant la direction, connaissant d'importantes difficultés pour reconstruire l'administration de son département, non consulté et laissé à l'écart au moment de la mise en place de la sécurité sociale,...

Tous ces éléments objectifs doivent évidemment être pris en compte pour évaluer convenablement l'importance et la valeur de son œuvre.

Mais à ceux-ci, il faut ajouter qu'en 1944 les conceptions en santé publique sont encore fort rudimentaires, et que nous nous trouvons à la veille d'importants changements qualita-

tifs de la médecine, changements qui annoncent une nette rupture avec ce qu'elle avait été avant la guerre. Cela mérite quelques explications.

A la Libération, seule l'Université de Bruxelles a une chaire de médecine sociale : le premier cours obligatoire de médecine sociale et d'histoire de la médecine y avait été créé en 1945. Il n'existait pas encore d'Écoles de santé publique. Les publications dans le domaine de la politique sanitaire étaient peu nombreuses.

Un livre de René Sand⁴⁶, *Vers la médecine sociale* servait alors d'ouvrage de référence – on pouvait y lire des idées fort novatrices concernant le corps médical : «*Le médecin n'est pas seulement au service du malade mais aussi de la santé publique (...) le médecin doit vivre de la santé et non de la maladie*»⁴⁷.

On se passait de mains en mains une brochure rédigée par des médecins bruxellois appartenant au groupe «Médecine nouvelle» issu de la Résistance (du Front de l'Indépendance). On y trouvait quelques idées de base pour réformer médecine et organisation sanitaire, comme par exemple : «*les hommes doivent être égaux devant la maladie (...) il faut organiser la défense nationale de la santé*»⁴⁸.

L'objectif poursuivi était d'assurer à tous les soins et une protection de la santé correspondant au degré d'évolution de la technique médicale et à celui du progrès social.

Le tableau du système de soins⁴⁹ que l'on peut dresser en 1945 permet d'établir que : l'arsenal diagnostique et thérapeutique est limité; l'apport de la biologie clinique est encore largement ignoré; les diagnostics sont posés essentiellement

46. René Sand a joué un rôle important pendant la première moitié de ce siècle, notamment dans les domaines de la médecine du travail, de la médecine sociale, du service social, de l'économie humaine. Son itinéraire s'est illustré de nombreuses publications qui servent encore de référence aujourd'hui.

47. René Sand, *Vers la médecine sociale*, Edition Baillière et Desoer, 1948, p.69.

48. *Médecine nouvelle – la réforme de la médecine*, étude, Imprimerie Lielens, Bruxelles, non daté.

49. Monique Van Dormael, «1945-1984: vers une politique de santé», *Cahier du G.E.R.M.*, n°178, 1984.

sur une base clinique; pénicilline et autres antibiotiques ne sont pas entrés dans la pratique courante; les techniques chirurgicales, l'anesthésie, la réanimation sont encore relativement rudimentaires.

En 1945, le corps médical belge est encore fort homogène (8.000 médecins, soit environ un médecin pour 1.000 habitants), avec une répartition fort inégale (les zones rurales ou pauvres sont moins bien desservies).

Les professions paramédicales sont peu diversifiées : kinésithérapeutes, logopèdes, diététiciens,... n'apparaîtront que plus tard.

Les hôpitaux sont l'œuvre de fondations privées (à visées humanitaires et/ou lucratives) ou celle des pouvoirs publics. Les «nantis» commencent seulement à fréquenter les hôpitaux lorsque les possibilités de traitement leur apparaissent plus efficaces que les soins à domicile !

Les connaissances médicales et techniques vont augmenter dans d'importantes proportions après 1945.

La médecine va faire face à des courants nouveaux – cosmopolitisme, démocratie de masse, socialisation, deuxième révolution industrielle, crise universitaire,... – et à une complexité croissante.

Tout cela va contribuer à la restructurer et à accélérer les modifications qualitatives⁵⁰. La médecine va donc apparaître, dans les années de l'après-seconde guerre mondiale, comme triomphante, avec des convergences entre l'action de l'Etat et l'opinion publique et, d'autre part, le savoir et les pratiques de la médecine.

Elle va dès lors connaître une intervention croissante dans la prise en charge des problèmes de la vie individuelle et collective. Le nombre des médecins et la consommation médicale s'accroîtront à un rythme rapide.

Dans ce nouveau contexte, la gestion de la santé publique – la tâche du ministre Marteaux – va comporter d'importantes responsabilités nouvelles, en plus de celles plus traditionnelles

50. Charles Lichtenhaeler, *Histoire de la médecine*, 19^e conférence, Fayard, Paris, 1978.

de l'assainissement, de l'assistance médicale aux indigents ou de la lutte contre les maladies transmissibles.

brève conclusion

Pour conclure cet essai d'évaluation de l'œuvre d'Albert Marteaux, ministre de la Santé et de la Famille pendant deux ans, dans la période difficile de l'élimination des séquelles de la guerre et de la reconstruction d'une politique sanitaire et sociale, le mieux est sans doute de faire appel au jugement de celui qui fut son proche collaborateur, comme chef de son Cabinet, Raoul D'Hoedt : *«L'œuvre du docteur Marteaux fut féconde, bien que ses successeurs n'aient pas utilisé toutes les armes qu'il avait forgées. Ses activités antérieures l'avaient merveilleusement préparé au rôle de ministre de la Santé publique : sa qualité de médecin d'abord, l'activité qu'il avait déployée au sein de la Commission d'assistance publique de Bruxelles, le travail créateur qu'il avait accompli dans des sociétés d'habitations à bon marché, et tout particulièrement, au lendemain de la guerre (14-18) au sein de la première cité-jardin à Moortebeek, tout cela l'avait familiarisé avec les multiples aspects de l'administration qu'il allait diriger après la Libération du pays. Mais ce qu'on ne saurait omettre de souligner en conclusion d'un résumé de ses diverses initiatives, c'est que toutes ont été élaborées selon une conception d'ensemble, aux proportions vastes et mûrement coordonnées, qui répondait à la notion des 'plans' qui s'étend graduellement de nos jours à tous les pays»*⁵¹.

Pour ma part, j'ai pris un très grand intérêt à cette redécouverte de l'œuvre du ministre communiste de la Santé Albert Marteaux, d'un camarade, d'un acteur trop méconnu de notre histoire sanitaire et sociale, d'un précurseur de ce qui allait être, vingt ans plus tard, une nouvelle recherche collective d'une politique de santé pour notre pays, au sein du Groupe d'Etude pour une Réforme de la Médecine (le GERM).

51. Raoul D'Hoedt, *op.cit.*, p.13.

L'œuvre législative et les mesures urgentes au lendemain de la libération

Les mesures urgentes

Loi du 17 janvier 1946 concernant le Secours civil

Albert Marteaux estime qu'il faut modifier rapidement le régime de Secours civil qui avait été mis en place pour aider la population pendant la période de la guerre. Il met donc une loi en chantier mais ce projet de loi va dormir dans les tiroirs du premier ministre Van Acker, qui avait tendance à freiner toutes les initiatives de son ministre de la Santé¹.

Le projet rencontre ensuite l'opposition du ministre du Travail qui estime que le montant proposé de l'augmentation du Secours civil est excessif et qui s'oppose en outre à ce qu'il soit attribué aux familles des grévistes. De ce fait se crée un nouveau retard, de mai à septembre 1945, pour des mesures manifestement urgentes. Le projet de loi traîne ensuite dans les tiroirs du ministère des Finances et Van Acker demande à Marteaux de le tenir en suspens. Ce projet de loi fort attendu par ses destinataires ne sera adopté que le 17 janvier 1946. A ce moment, près de 200.000 personnes bénéficient encore du Secours civil: des mutilés et estropiés, des inaptes au travail, des demandeurs d'emploi, des personnes âgées avec ou sans pension de vieillesse ou de survie.

En juin 1946, au Sénat, Marteaux trace les grandes lignes de la politique qu'il entend mener à l'égard de ces bénéfi-

ciaires du Secours civil: «A mon avis, une politique sage consisterait à tâcher de faire résorber par la Sécurité Sociale le maximum de bénéficiaires du Secours civil. Pour que ce glissement se justifie, il est illogique de demander à des vieillards, après toute une vie de labeur et de dignité, d'aller tendre la main dans des bureaux de bienfaisance. Il faut réclamer pour eux, non une charité, mais le bénéfice d'un droit. Il faut revenir à la normale et à l'application de la loi de 1925. Si cela se fait brutalement, nous savons bien ce qui se produira: les Commissions d'Assistance Publique et les communes se trouvant dans une situation financière difficile, les malheureux toucheront beaucoup moins que sous le régime du 'Secours civil'.»²

Arrêtés-lois du Régent des 6 mars, 23 avril, 1^{er} juin 1945 concernant l'Aide aux déportés et victimes de la guerre

Très rapidement, Albert Marteaux va se préoccuper du sort des déportés et des victimes civiles de la guerre, pour leur apporter une prise en charge par l'Etat des soins médicaux et chirurgicaux qu'ils nécessitent (mars 45), un secours spécial destiné aux familles des travailleurs déportés (avril 45), la gratuité des soins médico-pharmaceutiques pendant six mois pour les travailleurs belges déportés par l'occupant (juin 45) et, enfin, le bénéfice d'un contrôle médical pour les belges

déportés, dès leur rentrée au pays, compte tenu du fait qu'ils avaient été soumis à des conditions sanitaires défavorables (juin et novembre 45).

*Arrêté-loi du Régent
du 7 avril 1945 concernant
l'Office médico-légal*

En avril 1945, Albert Marteaux crée dans son ministère un organe d'expertises médicales dénommé «Office médico-légal», avec pour mission de déterminer l'origine et les relations de causalité, le degré et la durée de l'invalidité des personnes réclamant des allocations ou des pensions à charge de l'Etat.

Les expertises sont confiées à des médecins indépendants. Il s'agissait d'éviter les erreurs et les abus commis au lendemain de la guerre 14-18. A cette époque l'expertise de l'invalidité des militaires avait été confiée à des médecins militaires, et celle des civils à des praticiens civils. Ce qui avait inévitablement abouti à des évaluations différentes voire contradictoires.

Lorsque le 1^{er} juin 1946, le rapporteur du budget de la Santé Publique, G. Moulin, signale que de nombreux dossiers d'invalidité sont en souffrance – le chiffre de 150.000 est avancé – le docteur Marteaux s'explique: *«Je crois pouvoir dire que le dirigeant de l'Office médico-légal et ses collaborateurs font l'impossible pour travailler au rythme le plus rapide. S'il existe certains retards, parfois considérables, en matière d'examen de dossiers, cela tient au fait qu'on a mesuré un peu trop parcimonieusement les crédits mis, à cet effet, à la disposition du département, et*

qu'on a fixé les honoraires des médecins à un taux qui rend le recrutement de bons éléments difficile. Les réclamations multiples et justifiées de tous ceux qui doivent passer devant cette commission me donneront une autorité accrue pour réclamer au gouvernement une intervention plus large en matière de crédits et pour pouvoir modifier éventuellement le taux des honoraires payés aux médecins-experts.»

*Arrêté-loi du Régent
du 12 avril 1945 concernant
la pénicilline
et les antibiotiques*

La recherche scientifique n'est pas négligée par Albert Marteaux.

Dès qu'il apprend la découverte de la pénicilline par Alexander Fleming, il en comprend toute l'importance thérapeutique et il crée, au sein de son ministère, un «Centre de recherche pour la pénicilline et autres antibiotiques». La direction en est confiée au professeur André Gratia.⁴

Le fonctionnement du Centre associe les laboratoires des villes universitaires en collaboration avec l'Université de Liège. Cet organisme jouira d'une indépendance totale sur le plan de la recherche scientifique. Il sera transféré, dans une étape ultérieure, au ministère de l'Instruction publique.

**Rééquipement
et approvisionnement
sanitaire**

Dès la Libération, le département de la Santé publique prend des dispositions

pour rééquiper les hôpitaux en achetant des ambulances et des «unités-lits» provenant des armées alliées, et en important des médicaments.

D'autre part, les dons de vivres, de vêtements et de chaussures provenant d'outre-mer furent distribués aux Commissions d'assistance publique, aux organisations syndicales et à des œuvres privées.

Enfin des vivres furent achetés pour que les Commissions d'assistance publique puissent distribuer des repas aux enfants débiles.

Les professions de santé

*Arrêtés-lois du Régent
des 11 juillet 1945,
6 novembre 1945 et 11 janvier
1946 réorganisant les études
d'infirmières*

Déjà ébauchée en 1936 par Emile Vandervelde et plusieurs fois retouchée depuis, la réorganisation des études et examens d'infirmières constitue une œuvre importante du ministre Marteaux.

Le nouveau programme, déterminé par la loi du 11 juillet 1945, va donner à la formation pratique et sociale une importance relativement plus grande qu'à la formation théorique. Albert Marteaux avait la volonté d'associer le «social» au «médical» dans les institutions de soins et de médecine sociale. La loi prévoyait également qu'en plus des trois années nécessaires pour conférer le diplôme d'infirmière, pouvait s'en ajouter une

quatrième de spécialisation conduisant au diplôme d'infirmière d'hygiène sociale.

Quelques mois plus tard, le 6 novembre 1945, fut institué le «Conseil général du nursing» chargé de conseiller le ministre de la Santé sur toutes les questions relatives aux fonctions du personnel soignant.

Enfin, comme il existait au lendemain de la guerre une importante pénurie d'infirmières qualifiées, le ministre prit des mesures réalistes en créant le certificat de garde-malade le 11 janvier 1946 et, en collaboration avec le ministère de l'Instruction publique, un cours de «prénursing» destiné à préparer les élèves de 15 à 18 ans à l'entrée dans les écoles d'infirmières.

Les diplômées de ce cours, inscrit dans l'enseignement technique A2, ont été ultérieurement reconnues sous la dénomination d'aspirantes en nursing.

*Loi du 15 novembre 1946
protégeant le titre d'infirmière*

Cette loi, qui était attendue depuis longtemps, donna enfin un statut légal aux infirmières, c'est-à-dire à une profession capitale pour le bon fonctionnement des hôpitaux.

L'article premier de cette loi décrète que nul ne peut porter le titre d'infirmier ou d'infirmière, avec ou sans qualification, s'il n'a obtenu le diplôme ou le certificat de capacité correspondant, délivré conformément aux dispositions des arrêtés royaux relatifs à l'organisation des études d'infirmier et d'infirmière.

*Arrêté-loi du Régent
du 13 juillet 1945
concernant
l'Ordre des médecins*

Cet arrêté fixa les dernières modalités d'exécution de la loi du 25 juillet 1938 qui avait institué l'Ordre des médecins. Il permit de procéder aux premières élections des Conseils de l'Ordre. Il répondait ainsi aux vœux des médecins décidés à effacer le plus complètement possible le souvenir de la parodie d'Ordre que l'occupant et ses valets avaient tenté de leur imposer¹.

*Loi du 18 juillet 1946
concernant la saisie
du matériel ayant servi
à l'exercice illégal
de la médecine*

Cette loi permit, en pratique, de contrôler les diverses branches de l'art de guérir et de rendre quasi impossible l'exercice illégal: pour la première fois en effet, l'autorité judiciaire pouvait infliger des peines efficaces!

Les mesures structurelles

*Loi du 8 juin 1945 sur
l'intercommunalisation des
Commissions d'assistance
publique
Arrêté-loi du Régent du 31
décembre 1946 pour
l'agglomération bruxelloise.*

Ces textes importants pour la réorganisation des hôpitaux, et toujours – ou à nouveau – d'actualité sont l'objet d'un article dans ce numéro des *CM*.

*Arrêté-loi du Régent
du 5 avril 1945
concernant l'éducation
physique*

Albert Marteaux crée successivement au sein de son ministère une Direction générale de l'éducation physique, des sports et des œuvres de plein air (avril 1945) et un Conseil supérieur de l'éducation physique à compétence consultative (août 1945).

«Mon ambition, déclare le ministre, est de faire du peuple belge un peuple de sportifs, un peuple pratiquant l'exercice physique rationnellement, avec modération, en n'oubliant jamais que nous avons autre chose que des muscles, que nous avons aussi un cerveau. Si l'Etat n'intervient pas dans ce domaine, on continuera à parler d'éducation physique et de sports mais on ne fera rien d'utile, ni d'efficace»². «Pour arriver au résultat escompté, plaide Marteaux, il est nécessaire de remettre en état et d'établir dans ce pays tout un réseau de plaines de jeux, d'emplacements de camping, de terrains de sports, d'auberges de jeunesse, de piscines et d'installations de plein air. On peut le réaliser aisément sans que l'effort dépasse les moyens de la nation en l'espace d'une dizaine d'années.»³

Dès le début 1946, de nombreux projets sont en voie d'exécution, notamment la remise en état de la plage intérieure d'Hofstade, bientôt accessible au public.

Albert Marteaux a de la suite dans les idées lorsqu'il défend à nouveau devant la Chambre son vieux projet de transformer l'hippodrome de Boitsfort en parc de

loisirs pour la jeunesse. Écoutons le plaider: «*Pourquoi ai-je jeté mon dévolu sur l'hippodrome de Boitsfort? C'est un domaine appartenant à l'Etat, celui-ci doit pouvoir en disposer sans devoir délaisser des dizaines, voire des centaines de millions. On vient d'invoquer l'intérêt qu'on porte aux chevaux de course. Il m'est agréable de voir un beau cheval, mais je crois que le cheval de course est parfois une entité biologique périmée. J'aimerais qu'on m'expliquât à quoi il peut encore servir utilement aujourd'hui. J'ai peut-être le cœur mal placé, mais toutes mes sympathies vont à la jeunesse, à nos enfants, à nos jeunes gens, et je fais placer l'intérêt de la race humaine avant ceux, très contestables, de la race chevaline.*»

*Loi du 1^{er} septembre 1945
dite «Loi Sanitaire».*

L'adoption de cette loi par le Parlement, et ses arrêtés d'exécution, constituèrent un événement important, une réforme capitale attendue depuis de nombreuses années. Elle donnait le droit au pouvoir exécutif de prendre par voie de règlements toutes les mesures nécessaires dans le domaine de la prophylaxie, des maladies transmissibles, de l'hygiène de l'habitation et de l'assainissement des localités. Elle imposait aux communes l'obligation d'exécuter à leurs frais les travaux d'assainissement reconnus nécessaires et elle décidait d'office, en cas d'épidémie, des mesures à prendre lorsque le pouvoir communal était déficient. Les travaux à envisager étaient considérables, notamment dans les domaines de la distribution d'eau et des égouts: «*Les services d'eau potable ne se répartissent pas uniformément sur tout le terrain.*

Les localités importantes de Wallonie sont toutes desservies alors que la plupart de celles du Pays flamand le sont également; par contre, la plupart des communes rurales flamandes sont dépourvues de distribution d'eau. Une étude faite en 1938 reflète la situation d'avant guerre de l'équipement du pays en matière d'évacuation des eaux résiduaires. Il ressort de l'examen des chiffres que plus de la moitié de la population belge n'était pas desservie à ce moment par des canalisations d'égouts.»

Au cours du débat à la Chambre, la discussion a été assez vive sur une question apparemment secondaire: la consultation préalable obligatoire ou non des Académies de médecine. A cela, Marteaux répondit avec bon sens: «*Il est certain que lorsqu'on se trouvera devant un problème d'hygiène d'une certaine importance posant des principes essentiels, le Conseil supérieur de l'hygiène, spontanément, demandera l'avis des Académies (...) Dans certains cas, le temps peut absolument nous faire défaut ainsi, par exemple, en matière d'épidémies (...) Par contre, s'il est question de rendre la vaccination antidiphthérique obligatoire, nous ne pouvons pas nous passer de l'avis des Académies.»* Cette loi permit, entre autres, de faire un effort considérable pour doter l'ensemble du pays d'une distribution générale d'eau potable (plus de 40% de la population n'en disposait pas!), effort malheureusement entravé par une pénurie de matériaux et de main d'œuvre.

Mesures concernant la famille

Un des objectifs du ministre de la Santé

Publique et de la Famille est évidemment de mettre en œuvre une politique familiale pour assurer une protection morale, sanitaire et sociale effective à la famille. Mais il aborde là un terrain fort sensible! Au nom de la civilisation chrétienne qu'ils estiment menacée, les catholiques, alors dans l'opposition, se montraient d'ardents défenseurs de leurs conceptions dans le domaine de la famille. Au cours de leur congrès d'août 1945, Marcel De Corte (un professeur-philosophe liégeois) dénonce le danger communiste «avec sa sociologie fausse et immorale» et ... déplore la décomposition de la société contemporaine à cause des atteintes graves portées à la famille¹⁰.

Albert Marteaux, fort intelligemment, va surtout mettre l'accent sur la constitution d'un «Conseil supérieur de la Famille» et sur la nomination en son sein de membres particulièrement qualifiés. *«Entre eux, ces membres dresseront un programme et tâcheront de déterminer quelle doit être la doctrine du ministre de la Santé publique en cette matière. Cette doctrine ne doit pas être l'œuvre d'une seule personne mais l'œuvre collective de tous les hommes et de toutes les femmes de bonne volonté qui s'intéressent particulièrement au problème de la famille. Je crois qu'ainsi définie, ma conception ne heurte personne dans cette assemblée, puisque vous tous, par les représentants que vous aurez au sein de ce Conseil, vous allez pouvoir me donner mes directives car je n'ai pas la prétention de vous imposer mes conceptions propres.»*¹¹

Son attitude est appréciée très positivement par le rapporteur de la Commission

de la Santé publique et de la Famille, Ras-sart, qui s'exprime devant la Chambre: *«Le rôle social et moral de la famille est officiellement consacré par la création du département de la Famille, adjoint au ministère de la Santé Publique. Il fera l'objet d'une plus grande sollicitude de la part des pouvoirs publics (...) La Commission a noté avec satisfaction que l'honorable ministre avait constitué un 'Conseil supérieur de la Famille', ce qui permet, à la fois, l'audience des compétences spéciales en la matière et la liaison avec les instances parlementaires. La Commission marque un vif intérêt à cette initiative.»*¹²

L'accent mis sur le fonctionnement d'une commission pluraliste de la Famille n'empêche pas le ministre Marteaux d'apporter des réponses concrètes à divers aspects sociaux et médico-sociaux de la famille.

Le rapporteur de la Commission de la Santé Publique et de la Famille cite au Sénat, le 29 mai 1946, les mesures qui ont été prises dans ce domaine: *«(1) octroi aux familles, dans une mesure normale et suffisante, des avantages prévus par la Sécurité Sociale; (2) octroi de facilités de logement selon les règles d'hygiène de l'habitation et de l'urbanisme et en fonction de la population familiale; (3) organisation de garderies des petits enfants pendant le travail, les vacances ou la maladie de la mère; (4) octroi de facilités pour l'éducation et l'instruction des enfants; (5) protection de la femme enceinte; (6) extension des consultations prénatales; (7) protection des orphelins.»*¹³

Les principaux projets restés en friche

L'inspection médicale scolaire

Albert Marteaux envisageait un projet de loi pour réorganiser, améliorer, voire créer une véritable inspection médicale scolaire et ainsi mettre fin aux carences lamentables des autorités communales dans ce domaine: inspection scolaire souvent *pro forma* (seules les écoles gardiennes et primaires communales y sont soumises), locaux non appropriés, rarement présence d'une infirmière, pas de préoccupation pour la santé des enseignants,...

Mais il dut faire face à deux grosses difficultés: obtenir l'accord du corps médical et réduire les différences de conceptions séparant les dirigeants de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre.

En juin 1946, Marteaux estimait que sa tâche dans le domaine restait essentiellement de rapprocher les points de vues.

Dix ans plus tard, la loi qui devait régir l'inspection médicale scolaire n'était toujours pas votée: le nouveau régime de l'inspection médicale scolaire (IMS) a seulement été instauré par la loi du 21 mars 1964, avec entrée en vigueur dans le courant de l'année scolaire 1964-1965¹⁴.

Agréation

des établissements de soins

Albert Marteaux avait la volonté de promouvoir toute une politique de rénovation hospitalière¹⁶, en s'appuyant notamment sur l'agrégation des établissements de soins, prévue par la législation sur la Sécurité Sociale¹⁷. C'est cette même volonté qui l'a amené à défendre avec acharnement une intercommunalisation des efforts et des investissements pour assurer le rééquipement hospitalier et médico-social du pays.

En juillet 1952, à l'occasion de la publication d'un important rapport sur l'état de l'organisation hospitalière, le docteur Sam Halter, qui sera secrétaire général du ministère de la Santé publique, souligne le bien fondé de l'action qui a été menée dans le domaine hospitalier depuis 1944. Il rend ainsi, sans le citer, un bel hommage à l'action du ministre Marteaux: «Placé devant la double mission, l'agrégation d'une part (art. 56, A.R. du 21 mars 1945), l'amélioration des conditions de l'hospitalisation d'autre part, une Commission consultative de la réorganisation hospitalière du pays a été créée en 1947 (...) les conclusions émises sont restées entièrement valables.»

1. P.V. du B.P. du P.C.B., 5 février 1946.
2. *Annales parlementaires*, Sénat, 13 juin 1946.
3. *Annales parlementaires*, Sénat, 13 juin 1946.
4. André Léon Edmond Gratia (1893-1950), successeur du professeur Ernest Malvoz à l'Université de Liège, connu pour ses travaux dans le domaine de la bactériologie et de l'immunologie.
5. Docteur F.A. Sondervorst, «La Fédération médicale belge 1864-1964» dans *Le Médecin belge*, n°7, 1964: «Il faut reconnaître que, malgré les restrictions que la loi avait portées dans ses dispositions et relatives à son pouvoir et à son fonctionnement, et sans parler des obscurités glissées dans le contexte, l'Ordre des médecins fut une bonne chose pour le corps médical. Il contribua grandement à raffermir sa discipline, à faire régner une plus grande confraternité entre les médecins, à les rendre davantage conscients de leur devoir. En même temps, l'Ordre ne manqua pas, à plusieurs reprises, de se rendre garant devant le Gouvernement et la Nation de la volonté du corps médical à bien vouloir remplir tout son devoir.»
6. *Annales parlementaires*, Sénat, 13 juin 1946.
7. *Annales parlementaires*, Chambre, 19 février 1947.
8. *Annales parlementaires*, Sénat, Rapport de la Commission de la Santé Publique et de la Famille sur les budgets des exercices 1945 et 1946, 29 mai 1946, pp.21 et 24.
9. *Annales parlementaires*, Chambre, 29 mai 1945.
10. Christian Laporte, «P.S.C. – C.V.P.: un demi-siècle sur deux ailes», *Le Soir*, 18 août 1995.
11. *Annales parlementaires*, Sénat, 11 juin 1946.
12. *Annales parlementaires*, Chambre, 15 octobre 1946.
13. *Annales parlementaires*, Sénat, rapport de la Commission de la Santé et de la Famille sur les budgets des exercices 1945 et 1946, 29 mai 1946.
14. G. Claus, «L'Inspection médicale scolaire» dans *Documents du C.E.P.E.S.S.*, n°3-4, 1966, pp.75-76.
15. *Ibidem*, p.75.
16. Docteur F.A. Sondervorst, *op.cit.*, p.232: «au lendemain de la guerre, une vaste réorganisation de tout l'appareil hospitalier s'imposait d'urgence. C'est ainsi qu'au sein du Ministère de la Santé publique et de la Famille fut créée une Commission consultative chargée de l'étude de l'organisation hospitalière du pays. (...) Trois sections se départageaient la besogne: la première s'occupant de l'équipement technique, des besoins et de la répartition des hôpitaux fut présidée par le professeur Héger; la seconde, présidée par M. Jauriaux, s'occupa de la question des hôpitaux; la troisième, présidée par le sénateur Coeckelbergh, s'intéressa plus particulièrement à la fonction sociale des hôpitaux.»
17. Pierre Falize, *op.cit.*, p.80: «La politique hospitalière doit être intégrée à la politique globale de la santé publique, nous dit C. Geens dans les Documents CEPESS, n°4 de septembre 1970.
Celle affirmation est exemplaire de l'interaction entre l'Assurance des soins de santé et le problème hospitalier, d'une part, et la nécessaire globalisation de toutes ces préoccupations dans le cadre d'une politique coordonnée, d'autre part.
Les faits viennent d'ailleurs corroborer cette conception.
N'est-ce pas par le biais d'une agrégation dans le cadre de l'AMI que le ministre de la Santé publique a, dès 1945, trouvé les premières possibilités légales de contrôle sur les établissements de santé.»
18. Sam Halter, «Rapport introductif à l'étude du problème hospitalier en Belgique», dans *Le Progrès Social*, n°30, juillet 1952, pp.30-31.



Léopoldville, 28 janvier 1947. Mr et Mme Marteaux reprennent l'avion pour Bruxelles après un bref voyage à travers la Colonie. En présence de Mr L. Pétillon, Vice-Gouverneur Général du Congo Belge.

Archives Jean-Pierre Marteaux.

**à iris, le clin d'œil d'albert
trois mois d'intercommunale
hospitalière bruxelloise en 1947**

michel godard et jacques lemaître*

N'était la crainte de susciter l'ironie à propos des bégaiements de l'histoire, on invoquerait allègrement le tempo de l'histoire lente pour caractériser la persévérante bataille d'Albert Marteaux en faveur de l'intercommunalisation des hôpitaux, ceux de Bruxelles en particulier, de même que la brève victoire qu'il remporta le 31 décembre 1946. Trois mois plus tard, les ministres communistes quittaient le gouvernement, et dans les trois semaines, l'intercommunale hospitalière bruxelloise était enterrée,... pour près de cinquante ans. L'histoire continue, mais elle avait commencé bien avant.

payer pour les pauvres ?

La morale de copropriétaire triomphant avec l'Etat bourgeois d'après 1789 trouva notamment à s'épanouir d'emblée dans le champ de la charité, désormais publique. En l'espèce, la fin des particularismes d'Ancien régime, dont relevait l'héritage des hospices urbains, débouche dès le 15 octobre 1793 (24

*. L'ensemble de l'œuvre ministérielle de Marteaux entre 1944 et 1947 est présenté par Jacques Lemaître dans ce même numéro des *CM*.

vendémiaire an II) sur l'invention de cette merveille conceptuelle qu'est «le domicile de secours». Cela tient toujours aujourd'hui, notamment quand un CPAS offre le billet de train à un minimexé pour qu'il aille se faire voir ailleurs.

A l'époque, avec ce dédoublement du domicile, il s'agit déjà que chaque commune reconnaisse ses pauvres, et seulement les siens, et puisse récupérer un «prix de journée» pour ceux des autres qu'elle héberge ou assiste par accident : définition de la durée de résidence pour être assimilé aux nés-natifs, fixation des prix, procédure de récupération, exceptions,... le débat est ouvert pour deux siècles de contestations sur chacun des éléments, ponctués de multiples batailles réglementaires¹.

Dans un premier temps, ce sont les effets de l'industrialisation-urbanisation qui sont pris en compte : la pauvreté urbaine est ouvrière, et touche des migrants, c'est-à-dire des ex-paysans pauvres venus ou chassés des campagnes. Les hospices et bureaux de bienfaisance urbains renvoient la note à l'expéditeur, et les communes rurales protestent donc, tandis que le gouvernement central arbitre, par épisode (1818, 1845, 1856,...).

C'est sur ce fond constant que, dans un deuxième mouvement, s'ajoute la question hospitalière, à mesure que la fonction médicale se développe, et distingue hospices et hôpitaux. Ceux-ci plus encore que ceux-là sont urbains, et leur coût va *crescendo*, bientôt hors de portée des ressources patrimoniales anciennes, même des plus riches. Mais l'obligation de secours hospitalier est encore contestée en 1891,... et elle ne s'imposera qu'avec la loi de 1925 créant les CAP. Nous voilà au temps de Marteaux.

1. L'aperçu qui suit puise son information factuelle dans l'article de C. Dickstein-Bernard, «L'initiative communale en matière hospitalière entre 1795 et 1940, et plus particulièrement à Bruxelles et dans les faubourgs de la capitale», publié dans *L'initiative publique des communes en Belgique, 1795-1940*, Actes du colloque de Spa, 4-7 sept. 1984, Crédit Communal, 1986.

la dualité des pouvoirs locaux

Si la bataille du prix de journée oppose villes, campagnes et faubourgs, à l'intérieur de chaque entité communale la législation révolutionnaire a également très tôt organisé une dualité de pouvoir (qui dure jusqu'à aujourd'hui). L'administration des hospices civils (loi du 7 octobre 1796 – 16 vendémiaire an V) et les bureaux de bienfaisance (loi du 27 novembre 1796 – 7 frimaire) sont seulement sous la surveillance des communes, qui sont en outre tenues de subvenir à l'insuffisance éventuelle des ressources, mais ils sont distincts d'elles. La loi communale de 1836 précise clairement que les communes ne peuvent se substituer à ces établissements spéciaux, ni intervenir directement dans leur gestion (celle de la CAP après 1925), dont la tutelle est au demeurant partagée avec la Députation permanente provinciale et l'Etat (le ministère de la Santé publique seulement après 1936).

C'est sur cette dualité, et parfois rivalité dans les grandes villes, que va jouer ensuite le lien avec les facultés de médecine².

Le problème du prix de journée, de plus en plus cher, du rapport optimal entre taille et frais généraux, se complique d'un problème de seuil de patientèle pour l'enseignement clinique, puis bientôt pour les équipements et personnels spécialisés.

intercommunaliser ?

Si l'on met à part les années françaises – qui voient Bruxelles, Louvain et Nivelles servir de points d'appui à une stratégie départementale – le débat au XIX^e siècle, en Belgique, est longtemps purement « communal », dans les termes des marchandages complexes évoqués ci-dessus.

La première collaboration intercommunale prend dans ce cadre la forme de conventions sur la récupération des secours, particulièrement le secours hospitalier à mesure qu'il se distingue comme tel (notamment sous l'effet de la loi du 27 novembre 1891).

Particulièrement dans le cas bruxellois, ces conventions seront dévaluées par les ruptures imposées par la gestion des épidémies (refus des patients « étrangers » lors du choléra en

2. Voir l'article de Madeleine Moulin dans ce numéro des *CM*.

1866, de la variole en 1883, ou encore de la typhoïde ou de fièvres puerpérales).

Les communes des faubourgs se lancent alors dans la construction d'hôpitaux, qui n'atteignent pas la taille critique. Concurrence et déficits conduisent à des fermetures.

Mais les hôpitaux de Bruxelles-ville accueillent une moitié de non-bruxellois depuis le milieu du siècle : 49% en 1855, 55% en 1877³. Et la situation est semblable à Gand, Mons, Anvers et Liège dans les années 1880. La situation de fait est supra-communale, et les universités, avec une argumentation clinique et scientifique, encouragent les grandes villes à persévérer dans cette voie, élargie ensuite par l'ouverture aux malades payants (favorisée par la loi de 1925 qui organise les CAP).

A l'exception relativement mineure de l'hôpital antivénérien intercommunal localisé à Uccle de 1919 à 1924 (il s'agit – depuis 1805 – d'une compétence de police, et de la récupération d'un hôpital créé par les Allemands pendant la guerre), les possibilités d'intercommunalisation ouvertes par des lois successives (1897, 1922, et 1925) n'ont pas de suite en région bruxelloise (et guère ailleurs), les édiles préférant jouer la carte de la maîtrise autonome, si chère et peu efficiente soit-elle.

Au conseil communal de Bruxelles à partir de 1921, au Bureau de la CAP à partir de 1925, Marteaux plaide pour divers projets qui mériteraient une approche intercommunale : orphelinats, clinique de psychiatrie, prophylaxie des maladies vénériennes, enseignement hospitalier, ... Presque chaque année, à l'occasion des discussions budgétaires au conseil communal, il renouvelle son plaidoyer. Et après un voyage de 1926, il ajoute à son argumentaire une référence à la planification des services de santé soviétiques.

Avec bien d'autres, il défend l'idée que l'intercommunalisation des CAP est surtout nécessaire dans les grandes agglomérations, soutenu dans ce point de vue par la Commission inter-universitaire des facultés de médecine de Belgique.

Ce large consensus trouve évidemment l'oreille d'Emile Vandervelde qui, dès 1936, dépose un projet de loi. Ce projet –

3. Chiffres cités par C. Dickstein, *op.cit.*, p. 389.

soutenu par une motion votée au conseil communal de Bruxelles sur proposition de Marteaux – sera approuvé par le Sénat⁴, mais rejeté par la Commission de la Chambre en 1939. Au cours de la discussion à la Chambre, le député Albert Marteaux batailla pour faire admettre le projet, mais en vain.

intercommunaliser les cap pour la reconstruction

En 1944-45, une des premières initiatives législatives prises par Marteaux, devenu ministre de la Santé, fut de remettre sur le métier un projet de loi sur l'intercommunalisation des CAP, si bien que le vote du Parlement fut acquis dès le 8 juin 1945.

Cette loi, qui donnait «au Roi» le pouvoir d'agréer et décréter d'office la création d'intercommunales à but général, était surtout indispensable pour faire face à l'impérieuse nécessité de réorganiser tout le réseau hospitalier, mesure d'urgence et mesure structurelle à la fois, tant les besoins de rééquipement du pays dans le vaste champ de la médecine et de l'hygiène étaient criants : insuffisance des locaux, des équipements et du personnel qualifié⁵.

Il fallait mobiliser des sommes très importantes, vite et efficacement. Moins encore qu'avant guerre, les CAP n'étaient capables, isolées les unes des autres, d'assurer un programme d'une telle ampleur. L'adoption de la loi du 8 juin 1945 autorisant – mais ne rendant pas obligatoire – la création d'intercommunales ne posa donc pas de gros problème parlementaire. La même loi fixa les normes des secours aux indigents et celles du fonctionnement des hôpitaux dépendant des CAP.

4. Sénat, session 1936-37, document n°121.

5. Pour la perspective générale, voir l'article «Au ministère de la santé publique» dans ce même numéro des *CM*.

la contestation parlementaire de l'intercommunalisation bruxelloise

En 1945, la création d'associations intercommunales apparaissait pour la majorité parlementaire comme le seul moyen d'apporter des solutions satisfaisantes aux multiples problèmes qui se posaient en matière d'assistance publique et de gestion des hôpitaux publics, mais les parlementaires n'avaient pas vu clairement, semble-t-il, que cette loi visait également l'intercommunalisation des CAP des grandes villes, et donnait la possibilité à l'Etat de la réaliser d'office.

Or, jusqu'en fin 1946, ni les Commissions d'assistance publique, ni les conseils communaux n'ont pris la moindre mesure pour créer de telles associations intercommunales ! Cette inertie signale que le débat séculaire a tout bonnement repris.

L'arrêté d'exécution du 31 décembre 1946 entreprend, pour Bruxelles, de remédier à la situation, et de briser l'opposition des CAP des faubourgs en créant d'autorité une Union intercommunale pour l'assistance publique des communes de l'agglomération bruxelloise, de manière à faire face aux inextricables difficultés de gestion que rencontre la CAP de Bruxelles-ville.

La discussion de l'arrêté-loi au Parlement va évidemment ranimer l'opposition des commissions d'assistance publique des faubourgs, opposition qui va s'exprimer vivement dans le débat parlementaire.

C'est le député libéral ixellois Charles Janssens qui prend la tête de la fronde contre les projets du ministre de la Santé. Il dépose, dans cet esprit, une proposition de modification de la loi du 8 juin 1945. L'amendement porte sur l'article 4, et prescrit que les CAP des communes dont la population dépasse 50.000 habitants et qui font partie d'une agglomération ne pourront être intercommunalisées d'office.

Il rappelle en outre que si la ville de Bruxelles est favorable à l'intercommunalisation, par contre tous les faubourgs sont résolument hostiles à cette entreprise.

Il ajoute que, de toute façon, la loi du 8 juin 1945 ne permet pas l'intercommunalisation forcée, et il propose de créer dans

l'immédiat une Commission d'étude des problèmes de l'Assistance publique et de ceux de l'organisation hospitalière en Belgique.

Son but est manifestement de priver le gouvernement des pouvoirs conférés par la loi du 8 juin 1945, pouvoirs qu'il juge exorbitants.

Le ministre Marteaux fait face à l'opposition, soutenu par le premier ministre Camille Huysmans.

Il affirme que l'avis des malades a plus d'importance que celui des gestionnaires de CAP, et que les hôpitaux créés par de petites communes ne répondent plus aux nécessités.

Seule l'intercommunalisation peut permettre la réouverture à Bruxelles de l'hôpital Brugmann.

Il est donc décidé à poursuivre à fond sa politique, et il est d'ailleurs soutenu en cela par les quatre facultés de médecine.

Écoutons le : « Personnellement, j'attache beaucoup plus de poids à l'opinion des malades : les CAP sont faites pour le public et pour les malades (...) et c'est, évidemment, l'intérêt des malades qui me préoccupe uniquement.

(...) Je me permets de le répéter, j'ai exercé pendant trente ans comme praticien dans les quartiers populeux. Je me suis souvent penché sur les problèmes qui nous occupent ici ; j'ai connu maintes situations extrêmement douloureuses dues au système périmé qu'il nous faut modifier dans un sens plus favorable aux malades.

(...) En écoutant certains arguments, il arrive parfois de me dire : 'il est incompréhensif, non pas comme un membre d'une CAP, mais comme toute une CAP.' (rires)

(...) C'est sur le plan humain, Mesdames, Messieurs, que j'entends poser le problème et aussi sur le plan national.

L'opposition des CAP m'est familière depuis trente-cinq ans. Si elle se manifeste aujourd'hui, elle n'est pas moins ancienne, mais ce que je sais, c'est que je n'ai pas d'opposition des malades et, à mes yeux, c'est autrement important pour moi. La position que j'ai prise en cette matière est liée, au surplus, à une utilisation rationnelle des deniers publics.

(...) Osons reconnaître ici, entre nous, nous qui avons le souci de la chose publique, que nous n'avons pas le droit de régler une question de pareille envergure en y associant de mesquines préoccupations de clocher et de nous comporter comme de médiocres politiciens de carrefour, dominés par des considérations électorales partisans.

Il s'agit d'une chose sérieuse : le bien-être du pays devant lequel s'effacent toutes les autres considérations.

La Sécurité Sociale vaudra, dans une large mesure, ce que vaudra l'équipement médical du pays qui doit défendre les travailleurs contre la maladie et contre la souffrance.

(...) On m'a dit aussi que mon projet constituait une nouvelle entrave à l'autonomie communale.

Je crois que personne aujourd'hui ne souscrit à pareille thèse lorsqu'il s'agit d'un réseau intercommunal d'égouts, de gaz, de tramways, etc.

(...) On parle beaucoup pour le moment de rénovation économique mais la rénovation économique n'est pas une fin en soi. La rénovation économique ne nous intéresse que si elle a, comme but et comme objectif, une rénovation nationale sur tous les plans : enseignement, œuvres culturelles et œuvres sociales.

Ce sont les préoccupations sociales et les œuvres sociales qui situent le niveau d'une civilisation.»⁶

Ces propos gardent une extraordinaire actualité de nos jours !

Quelques mois avant la rédaction de l'arrêté-loi sur l'intercommunalisation des Commissions d'assistance publique de l'agglomération bruxelloise, le ministre Marteaux reçoit un de ses rares soutiens publics dans un long article du *Drapeau Rouge*, signé Jean Blume.

En voici un extrait significatif : «*L'intercommunale réduira sensiblement le total des frais généraux des Commissions d'Assistance Publique en centralisant le travail de celles-ci.*

L'unification des services hospitaliers permettra de réduire leur nombre, de mieux les équiper, de les grouper dans certains établissements judicieusement répartis sur le territoire de l'agglomération.

En mettant leurs ressources en commun, les communes pourront créer ou développer des établissements spécialisés destinés aux tuberculeux, cancéreux, incurables, chroniques, convalescents.

Ces établissements, rattachés aux grands hôpitaux dont ils faciliteront la tâche, donneront aux malades, à moindre frais, un traitement plus efficace.

Les services administratifs coûteront moins chers.

6. *Annales parlementaires*, Chambre, 16 octobre 1946, pp.1095-1097.

La recherche du domicile de secours deviendra superflue dans les limites de l'intercommunale.

De nouveaux services d'assistance sociale pourront être créés.

*Le maintien de certains bureaux locaux d'assistance publique permettra de conserver un contact étroit avec la population. Bref, tout le monde y trouvera avantage : les malades d'abord, les communes ensuite (...)*⁷.

En dépit des multiples interventions de l'opposition, l'arrêté-loi créant l'Union intercommunale des CAP de l'agglomération bruxelloise paraît au *Moniteur* du 20 février 1947 – il est daté du 31 décembre 1946. Mais la victoire que remporte Albert Marteaux sur le particularisme des commissions d'assistance publique sera de courte durée. Dès le moment où il quitte sa charge de ministre de la Santé et de la Famille, les préoccupations de clocher vont l'emporter : l'arrêté-loi du Régent du 31 décembre 1946 va être suspendu par un nouvel arrêté daté du 3 avril 1947.

Et on ne parlera plus d'intercommunalisation des CAP, devenus CPAS en 1976, pendant cinquante ans ! Le docteur Marteaux aura en effet une revanche posthume : le 22 décembre 1995, la décision est reprise d'intercommunaliser les hôpitaux des CPAS de l'agglomération bruxelloise⁸.

La mise en place de la Région bruxelloise, par étapes successives (1974, 1980, 1988-89), a créé un ensemble de droit et de fait, la Région, qui doit procéder à ses propres arbitrages financiers et sociaux. Les déficits hospitaliers s'accumulent, les déséquilibres entre communes s'accroissent, et les hôpitaux universitaires de l'ULB, de la VUB et de l'UCL fonctionnent désormais de façon autonome. Voilà pourquoi une complète restructuration s'impose, et peut être imposée. IRIS est née, l'Interhospitalière Régionale des Institutions de Soins. Elle est chargée du contrôle et de la coordination en réseau des neuf hôpitaux publics bruxellois.

7. *Drapeau Rouge*, n°253 des 26 et 27 octobre 1946.

8. Ordonnance votée par l'Assemblée de la Commission Communautaire Commune. Le législateur bi-communautaire bruxellois ajoute un chapitre XII-bis à la loi de 1976 sur les CPAS. L'association de droit public IRIS a été mise en place le 6 décembre 1995.

L'ensemble comprend 2396 lits (au 30.09.98), dont 240 lits universitaires, emploie environ 7000 personnes (5451 équivalents temps plein aux budgets 97), et a un chiffre d'affaires de 15.4 milliards (en 1997)⁹.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les neuf hôpitaux publics ont une personnalité juridique distincte de celle des CPAS dont ils dépendaient jusque là, et l'association faïtière accueille des représentants de l'ensemble des communes et CPAS concernés, ainsi que des associations de médecins et de l'ULB et la VUB (il y a quatre hôpitaux universitaires dans le réseau : Bordet, Brugmann, Saint-Pierre et l'hôpital des enfants-HUDE).

Iris a une double mission, de tutelle et de coordination. Quant à la tutelle, il s'agit de garantir l'orthodoxie budgétaire de chaque institution du réseau, notamment pour les politiques de personnel, d'investissement immobilier et d'équipement. Quant à la coordination, un plan stratégique 1997-2001 entreprend une intégration complète et progressive de l'ensemble, avec notamment des collaborations par spécialité et la reconnaissance de centres de référence pour les compétences les plus pointues.

En fait, c'est le déficit chronique et croissant des hôpitaux publics qui a justifié et accéléré le recours à cette «interhospitalisation» bruxelloise. Iris a comme objectif déclaré d'imposer l'équilibre financier structurel en 2000, les déficits cumulés du passé ayant été épongés à sa naissance pour 4 milliards par la Région. Ce déficit reflétait pour une part la croissance de la pauvreté en Région bruxelloise¹⁰, et pour une autre part le coût croissant d'une médecine à la pointe des progrès techniques.

L'opération Iris a aujourd'hui une complexité et une ampleur considérables, sans doute inimaginable, au temps de Marteaux. Mais, en limitant les gaspillages et optimisant les frais généraux, assurer à la fois qu'une médecine de pointe se

9. Données du site internet iris-hopitaux.be au 30.09.99.

10. Voir le n°211 des *CM*, «Mixité sociale en théorie, ségrégation en pratique», en particulier l'article de synthèse de Marie-Laurence De Keersmaeker.

développe et qu'elle soit accessible à tous, y compris à ceux que ne couvre pas ou plus la Sécu, le docteur Marteaux ne proposait pas autre chose en 1945!

A la différence près qu'il s'agissait alors d'une politique offensive de bien-être, tandis qu'aujourd'hui se pilote la société du tiers exclu. L'histoire bégaie, décidément.

Les CM - numéros parus

- La terre : trop humaine planète ?	180, août 1991
- <i>Izquierda Unida</i> en Espagne	181, octobre 1991
- Travail : nouveaux conflits, nouvelles solidarités	182, décembre 1991
- 24 novembre 1991: les rouges dribblés par les verts	183, janvier-février 1992
- Ethique : au-delà de la mode	184, avril-mai 1992
- Démocratie, insurrection permanente (1)	185, juillet 1992
- Démocratie, insurrection permanente (2)	186, septembre 1992
- La Wallonie et ses intellectuels co-édition <i>Touff</i> n° 7	187, novembre 1992
- Rejets/reconstructions du politique	188, janvier-février 1993
- Sport : jeux et enjeux	189, mars-avril 1993
- Dossier liégeois	190, juin-juillet 1993
- Femmes / histoire au tournant du siècle	191, août-sept. 1993
- Notre adieu au roi	192, nov.-décembre 1993
- Etre de gauche et maçon ?	193, février-mars 1994
- Positions matérialistes sur l'écrit	194, juin-juillet 1994
- Régions, régionalisme : conjurer le crépuscule industriel ?	195, août-septembre 1994
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?	196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique <i>réédition</i>	197, février-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ?	198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine	199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires	200, nov.-décembre 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe	201, avril-mai 1996
- <i>Numerus clausus</i> et enseignement	202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand	203, août-septembre 1996
- William Morris, un héritage rouge et vert et centenaire	204, nov.-décembre 1996
- Services publics : on brade ?	205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique	206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique	207, octobre-nov. 1997
- L'Afrique nouvelle est-elle arrivée ?	208, janvier-février 1998
- Chiapas dialogue pour la dignité	209, juin-juillet 1998
- 150 ans (et ½) après le manifeste	210, sept.-octobre 1998
- Bruxelles : mixité sociale en théorie, ...	211, déc.- janv. 1998-99
- Des sciences et des hommes	212, juin-juillet 1999

Vous pouvez acheter le(s) numéro(s) qui vous intéresse(nt) :
300 F le numéro (350 F hors de Belgique)
250 F pour les numéros antérieurs au n°204

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) — 1050 Bruxelles
- AGORA Liège
Rue des Carmes, 7 — 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 — 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 — L-1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 — 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
Rue de la Régence, 53 — 4000 Liège
- BRUXELLES LUMIERE 110
Bd. Adolphe Max, 110 — 1000 Bruxelles
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve — 1000 Bruxelles
- L'AVENIR
Rue St Léonard, 102 — 4000 Liège
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 — 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 — 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 — 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE — HERMAN
Passage de la Bourse, 4/6 — 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 — 7000 Mons
- LIBRIS — TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 — 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 — 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 — 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 — 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 — F-75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 — Mons

Production, propriété & © : FREE, mouvement d'éducation
permanente reconnu par la Communauté française.
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

300 F.